



Janvier 2025

NIGER

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE; ANNEXE D'INFORMATION; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre des consultations de 2024 au titre de l'article IV, de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, des demandes de dérogation sur critère de réalisation non atteint et de modification de critères de réalisation, de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité ainsi que de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration et résumant les vues exprimées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 janvier 2025, pendant laquelle il a examiné le rapport des services du FMI sur les questions relatives aux consultations au titre de l'article IV et à la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, aux demandes de dérogation sur critère de réalisation non atteint et de modification de critères de réalisation, ainsi que celles relatives à la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité et à la revue des assurances de financement.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 22 janvier 2025. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 9 novembre 2024. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 17 décembre 2024.
- Une **note d'information complémentaire** rédigée par les services du FMI
- Une **lettre d'évaluation de la Banque mondiale**

- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*

Mémorandum de politique économique et financière des autorités nigériennes*

Protocole d'accord technique*

Questions générales

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et les autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PR25/014

Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et la deuxième revue au titre de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, et conclut les consultations de 2024 au titre de l'article IV avec le Niger

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a conclu aujourd'hui les consultations de 2024 au titre de l'article IV avec le Niger et a achevé la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ainsi que la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), ouvrant ainsi la voie à un décaissement immédiat cumulé d'environ 51 millions de dollars au titre de la FEC et de la FRD.*
- *Une reprise vigoureuse est attendue, avec une croissance du PIB estimée à 8,8 % en 2024, grâce à la production pétrolière. En 2025, la croissance économique devrait rester forte à 7,9 %, portée par les exportations de pétrole en pleine capacité et le retour à la normale prévu au niveau des chaînes d'approvisionnement et des activités transfrontalières avec le Bénin.*
- *Les risques de surendettement extérieur et global du Niger sont jugés élevés, bien que la dette reste viable à moyen terme. Les perspectives portent cependant des risques à la baisse.*
- *En ce qui concerne l'accord FEC, les résultats étaient mitigés jusqu'à fin septembre. Deux des trois critères de réalisation ont été respectés ; toutefois, seuls deux des six objectifs indicatifs ont été atteints. Pour ce qui est de l'accord au titre de la FRD, les trois mesures de réforme relevant de cette revue ont été mises en œuvre.*

Washington, le 22 janvier 2025. Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations de 2024¹ au titre de l'article IV avec le Niger. Il a également achevé la sixième revue du programme économique et financier du Niger appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). L'accord au titre de la FEC en faveur du Niger a été approuvé le 8 décembre 2021 (voir [PR 21/366](#)) et complété par l'accord au titre de la FRD en juillet 2023 (voir [PR 23/256](#)). L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat de 13,16 millions de DTS (environ 17 millions de dollars) au titre de la FEC, ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC à 171,08 millions de DTS (environ 227 millions de dollars) – et de 25,662 millions de DTS (environ 34 millions de dollars) au titre de la FRD, ce qui porte le total des décaissements au titre de la FRD à 59,88 millions de DTS (environ 78 millions de dollars).

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a également achevé les consultations de 2024 au titre de l'article IV avec le Niger. Depuis l'achèvement des dernières consultations au titre de l'article IV en 2022, les autorités ont progressé dans l'adoption d'un certain nombre de recommandations clés et ont fait avancer leur programme de réformes. Néanmoins, le Niger demeure confronté à d'immenses défis en matière de développement, accentués par la fragilité, les conflits dans le Sahel et la vulnérabilité aux chocs climatiques.

À l'issue des délibérations du conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président par intérim du conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

Le Niger bataille toujours avec des niveaux élevés de fragilité et de conflit, qui sont exacerbés par les chocs climatiques. L'instabilité politique et les sanctions qui ont suivi la prise de pouvoir de l'armée en juillet 2023 ont gravement et durablement affecté la situation économique et sociale. Malgré certains vents contraires, une reprise vigoureuse est attendue, avec une croissance du PIB estimée à 8,8 % en 2024, stimulée par le démarrage des exportations de pétrole, la levée des sanctions et l'augmentation de la production agricole.

La croissance économique devrait rester forte à 7,9 % en 2025, portée par une production pétrolière en pleine capacité et le retour à la normale prévu au niveau des chaînes d'approvisionnement et des activités commerciales transfrontalières avec le Bénin. Étant donné les résultats favorables attendus sur le plan agricole, les pressions inflationnistes devraient progressivement s'atténuer. Les risques pesant sur les perspectives sont toutefois orientés à la baisse.

Bien qu'il soit attendu une baisse du déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2025, le Niger continue de connaître une pénurie de financement, couplée à une forte dépendance à l'égard des financements régionaux coûteux. Le secteur bancaire subit des tensions au niveau des liquidités et les risques pour la stabilité financière ont augmenté.

Les risques de surendettement extérieur et global du Niger sont élevés, bien que la dette reste viable à moyen terme. Au sujet de la dette intérieure, les risques de refinancement sont particulièrement élevés.

En ce qui concerne l'accord au titre de la FEC, les résultats étaient mitigés jusqu'à fin septembre. Deux des trois critères de réalisation ont été respectés, cependant, seuls deux des six objectifs indicatifs ont été atteints. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre des repères structurels, notamment l'intégration du Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie (FSSP) dans le budget 2025, l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières et la révision du Code général des impôts (CGI). Pour ce qui est de l'accord au titre de la FRD, les trois mesures de réforme relevant de cette revue ont été mises en œuvre.

Pour répondre durablement aux besoins de développement, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques qui permettent d'utiliser efficacement les ressources naturelles du pays, d'élargir la marge de manœuvre budgétaire en mobilisant les recettes intérieures, d'améliorer l'efficience des dépenses, de gérer les risques budgétaires et de réduire la vulnérabilité aux chocs. En outre, il est primordial d'accroître la contribution du secteur privé à la croissance, notamment en redoublant d'efforts pour renforcer la stabilité et la solidité du secteur financier et s'attaquer aux arriérés au titre du service de la dette. Il est également indispensable de faire progresser les cadres de transparence et de lutte contre la corruption pour remédier aux facteurs de fragilité et améliorer le climat des affaires.

Évaluation par le conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent globalement à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Tout en prenant bonne note de la forte reprise attendue à court terme et des perspectives favorables à moyen terme, les administrateurs soulignent que des difficultés importantes subsistent et que les risques sont plutôt baissiers. Le Niger continue d'être affecté par une pénurie de financement, qui est couplée à une forte dépendance à l'égard des financements coûteux du marché régional et à des risques de refinancement de la dette intérieure. Le secteur bancaire est aussi sous pression, miné par des gros problèmes de liquidité et des risques élevés pour la stabilité financière. La frontière avec le Bénin reste fermée, et les risques de surendettement extérieur et global sont passés de modérés à élevés. Dans ce contexte, et compte tenu des résultats contrastés du programme et des graves problèmes de gouvernance dans un environnement sociopolitique et sécuritaire fragile, les administrateurs ont demandé instamment la mise en œuvre résolue de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles. Ce redoublement d'efforts, soutenu par un soutien au renforcement des capacités, aiderait le Niger à sortir de la fragilité et à se placer fermement sur une trajectoire de croissance diversifiée, soutenue, inclusive et résiliente.

Les administrateurs soulignent qu'un rééquilibrage budgétaire fondé sur les recettes est essentiel pour créer une marge de manœuvre permettant de répondre aux besoins de développement du pays tout en préservant la viabilité de la dette. Ils appellent à faire constamment progresser la mobilisation des recettes intérieures et à adopter un cadre de gestion des recettes pétrolières. Les administrateurs insistent également sur la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficience des dépenses publiques, notamment en soutenant de manière plus ciblée les groupes vulnérables. Ils mettent en évidence l'importance de maintenir une politique d'endettement prudente, étayée par un plafonnement à zéro de la dette extérieure non concessionnelle. Les administrateurs ont également appelé à une mise en œuvre rigoureuse du plan révisé d'apurement des arriérés pour rétablir la confiance du public et soutenir la reprise économique.

Les administrateurs encouragent les autorités à mettre en œuvre des mesures visant à remédier aux vulnérabilités du secteur financier et à promouvoir l'inclusion financière. Il sera essentiel d'apurer rapidement les arriérés du service de la dette intérieure, de remédier aux retards de paiement des fournisseurs du secteur public et de mettre en œuvre des plans de recapitalisation pour consolider le bilan des banques.

Les administrateurs insistent sur l'importance de renforcer la gouvernance, les efforts de lutte contre la corruption et la gestion des finances publiques. À cet égard, ils soulignent que d'importantes mesures devraient être prises pour garantir l'indépendance de la cour des comptes, publier le rapport diagnostic du FMI sur la gouvernance et renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Des réformes visant à améliorer le climat d'investissement et à favoriser le développement du secteur privé sont également nécessaires pour rehausser les perspectives de croissance.

Les administrateurs félicitent les autorités pour les progrès réalisés dans le cadre du programme du FMI et notent que les réformes mises en œuvre commencent progressivement

² À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Une explication des termes utilisés dans le résumé se trouve ici : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misctools/qualifiersf.htm>.

à porter leurs fruits. Compte tenu des contraintes, il sera crucial de déployer intégralement les activités de développement des capacités prévues pour poursuivre la mise en œuvre des réformes. Il sera également essentiel de surmonter les obstacles limitant l'accès au financement de l'action climatique.

La prochaine consultation au titre de l'article IV devrait avoir lieu conformément à la décision du conseil d'administration sur le cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques, 2023–29

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	Projections			
(variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	2,4	10,6	8,8	7,4	7,9	6,7	6,4		
Volume des exportations	-13,5	113,0	66,9	52,5	91,7	7,2	0,2		
Volume des importations	-3,1	14,7	4,0	10,1	12,0	6,8	6,4		
IPC (moyenne annuelle)	3,7	4,4	9,1	3,6	3,7	3,2	2,0		
IPC (fin de période)	7,2	3,0	3,1	4,7	4,8	2,5	2,0		
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large	-0,9	10,5	6,8	14,2	13,6	11,7	8,5		
Crédit intérieur	10,6	25,5	14,1	12,3	12,3	6,2	6,0		
Crédit à l'État (net)	120,6	74,3	36,0	14,8	18,1	2,1	1,7		
Crédit au secteur privé	-6,5	6,5	5,7	11,6	10,3	9,5	9,1		
(en pourcentage du PIB)									
Finances publiques									
Total des recettes	8,7	9,4	8,3	10,6	9,4	10,0	10,6		
Total des dépenses et prêts nets	15,8	16,3	15,0	15,8	14,6	15,0	15,2		
Dépenses courantes	9,6	9,6	8,3	9,8	8,4	8,6	8,8		
Dépenses d'investissement	5,6	6,4	6,7	6,1	6,4	6,6	6,8		
Solde de base (hors dons)	-3,7	-2,4	-2,3	-1,0	-1,1	-0,8	-0,6		
Solde budgétaire global (dons compris)	-5,4	-4,1	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0		
Investissement brut									
Investissement non public	23,6	19,3	17,0	18,5	20,5	19,1	18,5		
Investissement public	19,3	14,5	11,9	13,9	15,7	14,2	13,5		
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)									
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-14,8	-7,1	-7,4	-4,6	-4,6	-5,0	-5,0		
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État									
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	51,9	52,5	48,4	49,9	45,6	44,7	44,5		
VAN de la dette extérieure	31,6	28,7	28,5	27,6	27,5	27,5	27,3		
Dette intérieure publique	20,3	23,7	19,9	22,3	18,1	17,3	17,1		
(en milliards de FCFA)									
PIB à prix courants du marché	10194	11718	11879	13013	13305	14608	15857		
						17146	18540		

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.



NIGER

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RESUME

Contexte. Le Niger est toujours confronté à des niveaux élevés de fragilité et de conflit, qui sont exacerbés par les chocs climatiques. Cette année, des inondations, combinées à de fortes précipitations, ont touché plus de 1,5 million de personnes. Le climat sociopolitique demeure délicat. L'instabilité politique et les sanctions qui ont suivi la prise de pouvoir de l'armée en juillet 2023 ont gravement et durablement affecté la situation économique et sociale. Aucun calendrier n'a encore été déterminé pour la transition politique après la prise de pouvoir par l'armée et l'insécurité reste importante, en particulier à l'extérieur de la capitale, Niamey. Les autorités sont en train de parachever une nouvelle stratégie de développement, le Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRSP).

Perspectives et risques. Bien que revues à la baisse, les perspectives macroéconomiques à court terme anticipent toujours une reprise vigoureuse. Portée par la production de pétrole, la croissance du PIB est estimée à 8,8 % en 2024. Les pressions inflationnistes semblent avoir atteint leur niveau le plus élevé et devraient progressivement s'atténuer sous l'effet d'une saison agricole favorable. En 2025, la croissance économique devrait rester forte à 7,9 %, portée par des exportations de pétrole à plein rendement, et le retour à la normale prévu au niveau des chaînes d'approvisionnement et des activités commerciales avec le Bénin. Les services du FMI ont relevé le risque de surendettement extérieur et global du Niger de « modéré » à « élevé », même si la dette reste viable à moyen terme. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse.

Résultats du programme. En ce qui concerne l'accord au titre de la FEC, les résultats jusqu'à fin septembre ont été mitigés. Deux des trois critères de réalisation (CR) ont été respectés (le CR continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté). En revanche, seuls deux des six objectifs indicatifs (OI) ont été atteints. Par ailleurs, tous les repères structurels (RS) continus ont été atteints et des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre des autres RS, notamment l'intégration du Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie (FSSP) dans le budget 2025 sous la forme d'un compte spécial et la révision du Code général des impôts (CGI). Pour ce qui est de l'accord au titre de la FRD, les trois mesures de réforme relevant de cette revue ont été mises en œuvre.

Entretiens. Les entretiens avec les autorités nigériennes ont porté sur les mesures visant à faire un usage efficient des ressources naturelles du pays, à dégager de l'espace budgétaire, à gérer les risques budgétaires, à renforcer la contribution du secteur privé à la croissance, à améliorer la transparence et les dispositifs de lutte contre la corruption, et à réduire les vulnérabilités aux chocs (y compris les catastrophes naturelles). Ils se sont appuyés sur des travaux analytiques consacrés aux écarts fiscaux, au potentiel de production, ainsi qu'au cadre de gouvernance et de lutte contre la corruption. Le Niger continue de bénéficier d'un appui considérable du FMI pour le développement de ses capacités.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD. Les services du FMI soutiennent également : i) la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif à l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, ii) la demande de modification du critère de réalisation relatif au financement intérieur net, du critère de réalisation relatif à la valeur actualisée de la nouvelle dette contractée ou garantie par l'État et d'objectifs indicatifs, iii) le décaissement de la septième tranche de l'accord au titre de la FEC et de la deuxième tranche de l'accord au titre de la FRD, pour des montants respectifs de 13,16 millions de DTS et de 25,662 millions de DTS. Les politiques publiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont dans l'ensemble appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Les services du FMI estiment que les mesures de réforme au titre de la FRD sont réalisables compte tenu des engagements forts des autorités et de l'assistance technique attendue de la part des partenaires pour le développement.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(AFR) et Fabian
Valencia (SPR)

Une équipe du FMI a conduit une mission à Niamey du 28 octobre au 9 novembre 2024. Elle était composée d'Antonio David (chef de mission), Guy Morel Amouzou Agbe, Élisée Miningou, Mesmin Koulet-Vickot (tous du département Afrique), Ana Sofia Pessoa, Sylke von Thadden-Kostopoulos (toutes deux du département des finances publiques), Yinhao Sun (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Mouhamadou Moustapha Ly (représentant résident du FMI), et M^{me} Ali Hamidou et M. Kimso (économistes locaux). M. Stumphius (département Afrique) a fourni une assistance à la recherche et M^{me} Delcambre (département Afrique) a participé à la gestion des documents et de la rédaction. Les membres de l'équipe de la mission ont rencontré M. Ali Mahamane Lamine Zeine, Premier ministre et ministre de l'Économie et des Finances. Ils ont également organisé des séances de travail avec le vice-ministre de l'Économie et des Finances, M. Moumouni Boubacar Saidou, le directeur national de la BCEAO pour le Niger, M. Maman Laouali Abdou Rafa, ainsi que d'autres hauts représentants de l'État, des représentants du secteur privé et des partenaires pour le développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	6
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, EXÉCUTION DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES	8
A. Évolution récente	8
B. Résultats obtenus dans le cadre des accords au titre de la FEC et de la FRD	12
C. Perspectives et risques	13
MESURES MACROECONOMIQUES POUR REMEDIER A LA FRAGILITÉ	16
A. Assurer l'ancre de la politique budgétaire tout en dégageant de l'espace budgétaire et en répondant aux besoins de développement	16
B. Améliorer la qualité et l'efficience des dépenses publiques	22
C. Promouvoir une croissance durable et résiliente grâce au développement du secteur privé et à l'inclusion financière	24
D. Poursuivre le programme de réformes de la gouvernance pour remédier aux causes de fragilité	26
E. Accroître la résilience face au changement climatique	27

MODALITES DU PROGRAMME, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT 30**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI** 33**GRAPHIQUES**

1. Calendrier des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FRD, 2024–25	37
2. Évolution récente de la situation économique	38
3. ventilation du PIB et volatilité de la production	39
4. Contributions à la croissance du PIB réel	40
5. Perspectives à moyen terme, 2019–2029	41
6. Résultats sur le plan fiscal, 2019–24	42
7. Ventilation des dépenses, 2019–24	43

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29	44
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2023–29 (en milliards de francs CFA)	45
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2023–29 (en pourcentage du PIB)	46
4. Situation monétaire, 2023–29	47
5. Balance des paiements, 2023–29 (en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)	48
6. Balance des paiements, 2023–2029 (en pourcentage du PIB)	49
7. Indicateurs de solidité financière, décembre 2018–24	50
8a. calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2021–25	51
8b. Calendrier de décaissements au titre de l'accord FRD, 2024–25	52
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–26	53
10. Tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel	54
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–45	55
12. Matrice d'évaluation des risques	56
13. Résultats obtenus sur les principaux objectifs de développement durable des Nations Unies	57

ANNEXES

I. État d'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations issues des consultations de 2022 au titre de l'article IV	58
II. Évaluation du secteur extérieur	60
III. Note de stratégie sur le développement des capacités	65
IV. Difficultés liées aux données	71
V. Revoir l'efficience des dépenses publiques dans l'éducation et la santé au Niger	74

APPENDICES

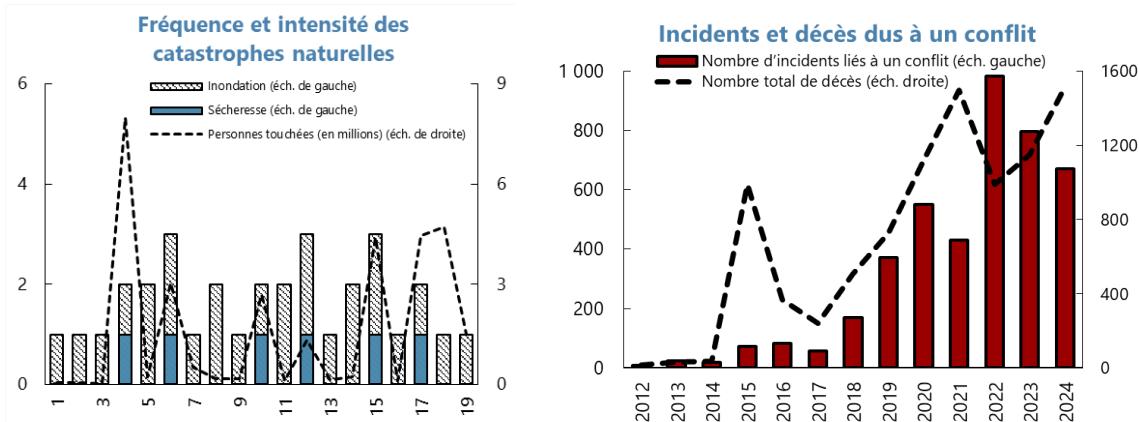
I. Lettre d'intention	78
I. Mémorandum de politiques économique et financière du Niger	81
II. Protocole d'accord technique	105

CONTEXTE

1. Le Niger est toujours confronté à des niveaux élevés de fragilité et de conflit. La fragilité trouve son origine dans la faible capacité de l'État à dispenser des services publics à sa population en rapide croissance et à réduire les importantes disparités régionales¹. Ce contexte alimente le mécontentement au sein des groupes et des régions marginalisées, l'instabilité politique et le conflit. Depuis 2012, on estime à environ 9 200 le nombre total de victimes des événements liés au conflit. Par conséquent, le pays se situe régulièrement dans le bas du classement établi selon l'indice de développement humain du PNUD. Près de 46 % de sa population vit dans la pauvreté, avec un revenu inférieur à 2,15 dollars par jour.

2. La fragilité et le conflit sont exacerbés par la forte vulnérabilité du pays aux chocs climatiques (graphique 1 du texte). Les catastrophes naturelles sont fréquentes au Niger, qui subit des phénomènes extrêmes (principalement des sécheresses et des inondations) environ tous les deux ans. Entre 2010 et 2024, les catastrophes ont touché environ 7 % de la population, pour un coût cumulé d'au moins 271 millions de dollars (1,4 % du PIB), d'après la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT). En 2024, les inondations conjuguées aux fortes précipitations ont affecté plus de 1,5 million de personnes, faisant plus de 300 victimes humaines et endommageant plus de 158 000 habitations.

Graphique 1 du texte. Niger : exposition au conflit et aux chocs climatiques



*Données actualisées au 22 novembre 2024.

Sources : EM-DAT ; ACLED ; calculs des services du FMI.

¹ Le Niger présente le taux de fécondité le plus élevé du monde (6,9 enfants par femme), ce qui se traduit par la croissance démographique la plus rapide monde (3,8 % par an). D'après les projections, la population devrait quasiment doubler d'ici à 2050, passant de 27 millions d'habitants en 2024 à 52 millions (Perspectives démographiques mondiales de l'ONU de 2024, variante moyenne).

3. Le manque de diversification et les déficiences en matière de gouvernance réduisent les débouchés économiques et perturbent le système dès les incitations économiques.

L'activité économique est concentrée sur quelques produits primaires (l'agriculture représente environ 40 % du PIB et emploie environ 80 % de la population nigérienne) et repose excessivement sur les industries extractives (uranium, pétrole et or), ce qui favorise la recherche de rente. La corruption est très répandue. Près de 65 % des personnes ayant répondu à la série 8 du sondage de l'Afrobaromètre, en 2021, estimaient que les autorités nigériennes luttaient « plutôt mal » ou « très mal » contre la corruption et près de 48 % des personnes interrogées indiquaient avoir déjà payé une ou deux fois un pot-de-vin à des officiers de police pour éviter d'avoir des ennuis.

4. Le climat sociopolitique demeure délicat. L'instabilité politique et les sanctions qui ont suivi la prise de pouvoir de l'armée en juillet 2023 ont gravement et durablement affecté la situation économique et sociale. Aucun calendrier n'a encore été déterminé pour la transition politique. L'insécurité reste importante, en particulier à l'extérieur de la capitale, Niamey. Les relations du Niger avec certains segments de la communauté internationale restent tendues. Le pays traverse une crise humanitaire. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), l'insécurité alimentaire, la recrudescence d'épidémies (la méningite, par exemple), les chocs climatiques et le conflit touchent environ 4,5 millions de personnes (soit environ 17 % de la population).

5. Les autorités sont en train de parachever une nouvelle stratégie de développement, le Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRSP). Le PRSP cherche à tirer parti des ressources naturelles du Niger pour promouvoir une croissance inclusive grâce à l'accélération des réformes structurelles, l'amélioration de la gouvernance et l'utilisation efficiente des ressources. Il repose sur quatre piliers : i) renforcer la sécurité et la cohésion sociale ; ii) promouvoir la bonne gouvernance ; iii) développer les structures de production afin d'assurer la souveraineté économique du pays ; iv) accélérer les réformes sociales.

6. Les autorités ont avancé dans l'application des principales recommandations formulées à l'issue des consultations de 2022 au titre de l'article IV (annexe I). Des efforts notables ont été déployés pour mettre en œuvre des recommandations liées à la mobilisation des recettes, à la gouvernance budgétaire et à la LBC/FT, même si les améliorations dans les résultats obtenus ont été contrastées. Malgré tout, il convient d'en faire davantage pour améliorer la qualité des dépenses publiques et renforcer l'inclusivité en favorisant l'inclusion et la stabilité financières, en développant le secteur privé, en étoffant la résilience aux chocs et en luttant contre la corruption.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, EXÉCUTION DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

A. Évolution récente

7. Malgré plusieurs contraintes, l'activité économique se redresse de façon vigoureuse. La persistance de tensions et la fermeture de facto de la frontière avec le Bénin (point de passage traditionnel de la route commerciale du Niger) ainsi que les inondations ont entravé l'activité dans le secteur secondaire (exportations pétrolières et minières) et le secteur tertiaire (commerce et transport). Sur le plan positif, les exportations de pétrole brut par l'oléoduc ont repris en septembre après avoir été interrompues en juillet et août et la production agricole a été stimulée par des conditions météorologiques favorables. Sous l'effet de ces évolutions, l'inflation s'établissait à 5,2 % (en glissement annuel) et 9,6 % (moyenne annuelle) à octobre 2024 (MPEF §4).

8. L'évolution de la situation budgétaire jusqu'au mois de septembre laisse apparaître un recouvrement insuffisant des recettes intérieures. Le recouvrement des recettes était inférieur d'environ 1 % du PIB aux projections initiales (tableau 1 du texte). Ce déficit tient à l'insuffisance générale des résultats sur le plan des impôts directs et indirects, des droits de douane et des recettes non fiscales, attribuable à la persistance de la fermeture de la frontière avec le Bénin et aux interruptions des exportations de pétrole. Cette insuffisance de recettes, conjuguée à un manque de dons budgétaires et à une exécution accélérée d'investissements financés sur ressources intérieures, s'est traduite par un déficit budgétaire supérieur de 1,1 point de pourcentage aux prévisions.

Tableau 1 du texte. Niger : comptes budgétaires, cumul jusqu'à septembre 2024

		Cumulé jusqu'en septembre 2024			
		Milliards de CFAF		En % du PIB	
		Proj. des 4 ^e et 5 ^e revues	Est.	Proj. des 4 ^e et 5 ^e revues	Est.
(1)	Recettes Dons budgétaires	773,1	656,1	6,5	5,5
(2)	(dont fonds fiduciaire ARC)	14,2	12,4	0,1	0,1
(3)	Dépenses courantes Investissements financés sur ressources intérieures	811,2	801,0	6,8	6,7
(4)		167,5	228,1	1,4	1,9
(5)	Prêts nets (oléoduc)	27,8	0,0	0,2	0,0
(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-219,2	-360,6	-1,8	-3,0
(7)	Investissement financé sur prêts étrangers	122,4	109,3	1,0	0,9
(8) = (6)-(7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-341,7	-469,9	-2,9	-4,0
(9)	Pour mémoire : investissement financé sur dons étrangers	140,1	101,8	1,2	0,9

Source : ministère des Finances du Niger et calculs des services du FMI.

9. Les autorités ont pris des mesures visant à soulager la précarité sociale liée à la hausse du coût de la vie et aux répercussions des inondations, qui devraient avoir des incidences sur les recettes budgétaires en 2025. Elles ont baissé les prix réglementés à la pompe de l'essence et du diesel de 7,5 % en réduisant certaines composantes dans la formule de calcul des prix, telles que les coûts de transport et les marges des distributeurs. Cette mesure n'aura pas d'effet direct sur les recettes fiscales car les composantes fiscales de la structure des prix demeurent inchangées, mais elle devrait affecter les recettes et les bénéfices de la Société nigérienne du pétrole (SONIDEP), la compagnie nationale de distribution du pétrole, même si cela pourrait être en partie compensé par la hausse attendue de la consommation de pétrole². Les services du FMI estiment à environ 0,2 point de pourcentage du PIB (tableau 2 du texte) l'augmentation des subventions implicites aux combustibles pour 2024 liée à la diminution des prix. L'effet attendu sur la rentabilité de la SONIDEP devrait être relativement limité et ne devrait pas affecter sa viabilité financière³. Par ailleurs, les autorités ont temporairement (pour une durée d'un an) réduit le prix du ciment afin de faciliter la reconstruction des habitations après les inondations, ainsi que pour encourager l'utilisation de matériaux plus résistants aux catastrophes climatiques⁴. Les autorités estiment que l'effet direct de ces mesures sur les finances publiques sera limité, à savoir moins de 0,1 % du PIB.

Tableau 2 du texte. Niger : subventions implicites aux combustibles

	2018	2022	2024	
			Avec variation de prix	Sans variation de prix
Subventions après impôts en milliards de dollars	0,12	0,53	0,21	0,17
Subventions après impôts en pourcentage du PIB	1,06	3,46	1,08	0,86
Subventions après impôts en dollars par habitant	5,27	20,48	7,62	6,01

Source : modèle des subventions à l'énergie du FMI, calculs des services du FMI.

10. Le Niger continue de faire face à une pénurie de financement (graphique 2 du texte).

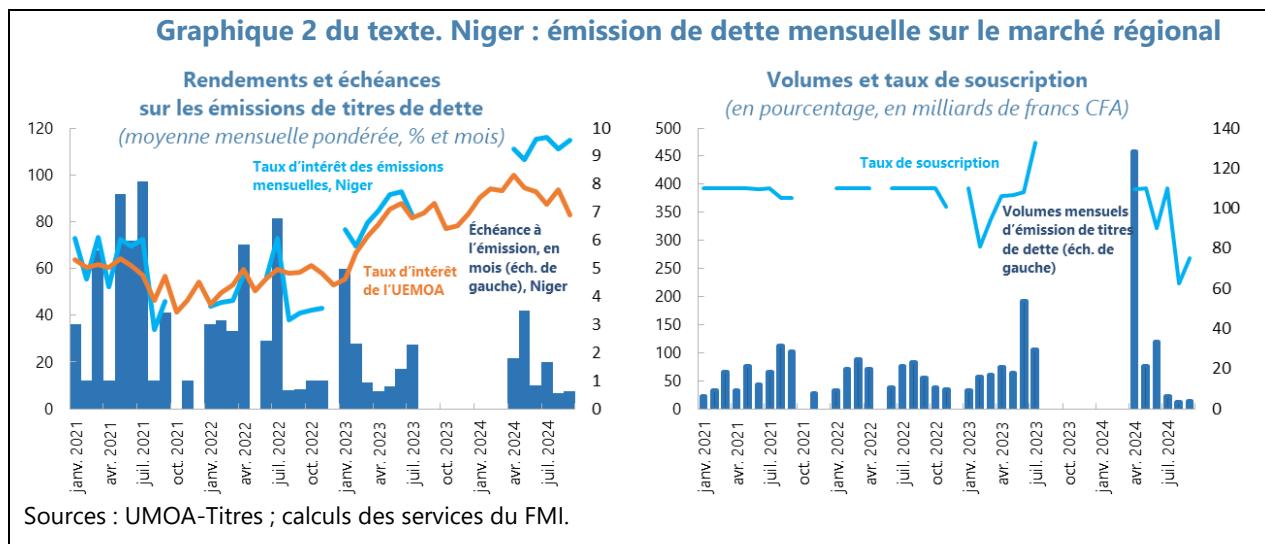
L'État a de plus en plus recours au financement sur le marché régional, relativement plus onéreux, compte tenu de la baisse des financements extérieurs du budget par les partenaires pour le développement. À septembre 2024, 72 % des 598 milliards de francs CFA mobilisés par l'État correspondent à de la dette libellée en francs CFA (dont 243 milliards de francs CFA auprès de la CNPC-NP Niger). Le rendement moyen pondéré de l'encours de la dette souveraine sur le marché régional s'est apprécié à 7,7 %, ce qui représente une augmentation de 210 points de base par rapport à janvier 2023. L'échéance moyenne des titres d'État s'est raccourcie et le taux de

² La TVA et d'autres taxes appliquées au « prix de transfert » depuis la raffinerie (Soraz), qui restent inchangées.

³ La méthodologie utilisée repose sur [Coady et al., \(2019\)](#), qui estiment les subventions aux combustibles, définies par la consommation de combustibles multipliée par l'écart entre les prix existants et les prix efficient (à savoir les prix tenant compte des coûts d'approvisionnement, des coûts environnementaux et des considérations liées au revenu).

⁴ Plus de 158 000 habitations se sont effondrées lors des inondations de 2024.

souscription a diminué, ce qui augmente les risques de refinancement⁵. Environ un tiers de la dette émise sur le marché régional en 2024 a été achetée par des investisseurs intérieurs.



11. Le Niger a accumulé de nouveaux arriérés sur le service de la dette depuis fin juin 2024 (tableau 3 du texte). L'accumulation d'arriérés s'explique par des recettes fiscales qui sont peu élevées, des capacités limitées en matière de gestion des fonds de roulement du Trésor et des liquidités insuffisantes. À fin octobre, le montant total des arriérés sur le service de la dette est estimé à 263,9 milliards de francs CFA (2,2 % du PIB), ventilés comme suit : i) 67,1 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs (environ 0,6 % du PIB)⁶, dont 27,9 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB) accumulés depuis fin juin 2024 et ii) 196,8 milliards de francs CFA d'arriérés sur des titres de dette intérieurs (environ 1,7 % du PIB), dont 94,5 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB) accumulés depuis juin 2024 (MPEF §7, MPEF §20). La politique du FMI sur la non-tolérance des arriérés dus aux créanciers officiels s'applique aux arriérés dus aux créanciers bilatéraux et institutions financières internationales répertoriés dans le tableau 3 du texte. Comme cela est expliqué en détail ci-après (§24, §48 et §52), les autorités se sont engagées à rembourser partiellement les arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure (mesure préalable 3). Elles disposent d'un plan crédible et ont projeté les financements nécessaires pour apurer le stock résiduel d'ici à la fin du programme. Le Niger doit à la Libye des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui continuent de ne pas être comptabilisés dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, car le procès-verbal agréé du Club de Paris sous-jacent est suffisamment représentatif, et les autorités mettent tout en œuvre pour régler ces arriérés.

⁵ En septembre 2024, par exemple, le Niger a émis 13 milliards de francs CFA de dette, avec un taux d'intérêt de 9,6 % et une échéance moyenne pondérée de huit mois.

⁶ Les montants indiqués ne comprennent pas les arriérés envers la Libye antérieurs à l'initiative en faveur des PPTE, qui sont malgré tout comptabilisés dans l'encours de la dette extérieure. Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyens en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des PPTE.

Tableau 3 du texte. Niger : montant total des arriérés extérieurs par créancier¹
 (en milliards de francs CFA)

Créanciers	31 oct. 2024			Règlement des arriérés.			16 janv. 2025		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
Multilatéraux+BOAD	15,4	10,5	25,8	6,3	5,1	11,4	9,0	5,4	14,4
BOAD	8,9	7,0	15,9	4,4	3,7	8,1	4,5	3,3	7,8
BID	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
FS-OPEP	3,8	0,7	4,4	0,0	0,0	0,0	3,8	0,7	4,4
FIDA	0,6	0,2	0,8	0,6	0,2	0,8	0,0	0,0	0,0
BAfD	0,9	1,1	2,0	0,9	1,1	2,0	0,0	0,0	0,0
BADEA	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2
BEI	0,4	0,2	0,5	0,4	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0
EBID	0,6	1,1	1,7	0,0	0,0	0,0	0,6	1,1	1,7
Bilatéraux	21,1	2,7	23,8	7,3	0,8	8,0	13,8	2,0	15,8
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Espagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	21,1	2,7	23,8	7,3	0,8	8,0	13,8	2,0	15,8
Chine	11,2	1,0	12,2	5,6	0,5	6,1	5,6	0,5	6,1
Koweït	4,1	0,5	4,5	0,0	0,0	0,0	4,1	0,5	4,5
Arabie saoudite	1,1	0,1	1,2	0,6	0,1	0,7	0,5	0,0	0,5
Inde	4,5	1,0	5,5	1,0	0,2	1,2	3,4	0,8	4,3
EAU	0,2	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4
Commerciaux	11,0	6,4	17,4	0,0	0,0	0,0	11,0	6,4	17,4
DBAG	10,9	6,4	17,3	0,0	0,0	0,0	10,9	6,4	17,3
MOODY'S	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	47,4	19,6	67,0	13,6	5,9	19,5	33,8	13,7	47,6
Libye (avant initiative PPTE) ¹	9,3	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0	9,3	0,0	9,3

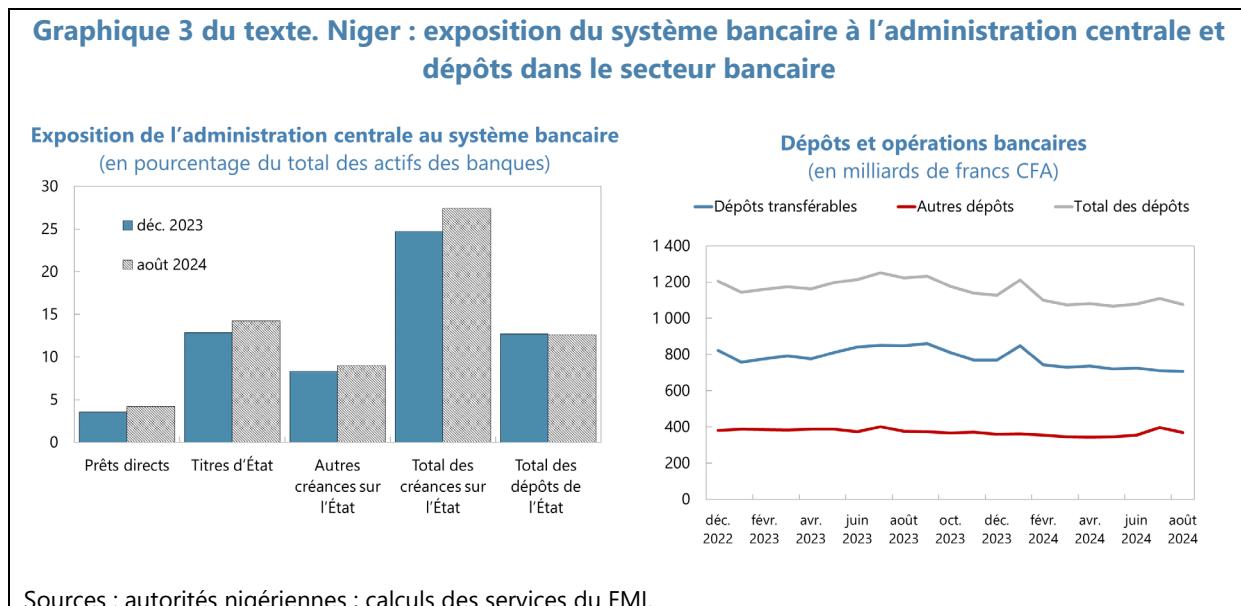
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

1/ estimations des autorités au 16 janvier 2025.

2/ D'après les données communiquées par les autorités, le Niger doit à la Libye des arriérés de paiement antérieurs à l'initiative en faveur des PPTE pour un montant de 15,2 milliards de dollars, soit environ 9,3 milliards de francs CFA. Conformément à la politique du FMI en la matière, ils ne sont pas pris en compte. Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyens en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

12. Le secteur bancaire fait face à des tensions accrues sur les liquidités, tandis que d'autres vulnérabilités et les risques pour la stabilité financière se sont accentués depuis les dernières consultations au titre de l'article IV (graphique 3 du texte). Les dépôts avaient diminué de 5,3 % en septembre et quatre des 14 banques ne respectent le ratio de liquidité minimal exigé au niveau régional. Plus important encore, plusieurs banques éprouvent des difficultés à répondre à l'intégralité de la demande de numéraire. Ces tensions sur les liquidités trouvent leur origine dans l'incidence du niveau élevé des arriérés sur le service de la dette intérieure et dans la persistance des répercussions sur la confiance de la mesure destinée à limiter les retraits d'espèces, appliquée au cours de la période des sanctions régionales afin d'éviter que le système bancaire ne subisse une fuite de numéraire. De plus, l'effet négatif de la fermeture de la frontière avec le Bénin sur le chiffre d'affaires des entreprises contribue également à ces tensions. D'autres risques importants proviennent de la détérioration de la qualité des actifs. Au mois d'août 2024, les prêts improductifs représentaient 24,4 % du total des prêts, contre 16,1 % l'année précédente. Le ratio de fonds propres à l'échelle du système bancaire reste au-dessous de la norme réglementaire de 11,5 % en octobre 2024. Les problèmes de solvabilité sont particulièrement marqués pour une banque publique représentant 7,7 % du total des actifs, qui affiche des fonds propres négatifs de

0,7 % du PIB. Trois autres banques sont légèrement sous-capitalisées (avec des ratios de fonds propres avoisinant 11 %). L'exposition du système bancaire au risque souverain reste élevée.



13. Vues des autorités Les autorités s'alignent dans l'ensemble à la description des récentes évolutions de la situation macrofinancière décrites par les services du FMI. Elles rejoignent les services du FMI sur le fait que les retombées persistantes des sanctions régionales et internationales, les effets du maintien de la fermeture de la frontière avec le Bénin et des inondations, ainsi que les problèmes de sécurité ont modéré la vigueur de la reprise économique. Elles indiquent que des actions sont en cours pour éliminer ces obstacles.

B. Résultats obtenus dans le cadre des accords au titre de la FEC et de la FRD

14. Les résultats du programme dans le cadre des accords au titre de la FEC et de la FRD jusqu'à mi-septembre ont été contrastés (MPEF §12, §13 ; tableaux 1-4 du MPEF) :

- **Deux des trois critères de réalisation (CR) ont été respectés (tableau 1 du MPEF).** Le montant total du financement intérieur net était largement au-dessous de sa cible aux dates correspondantes, ce qui tient en partie aux conditions de financement restrictives sur le marché régional. S'agissant des CR continus, la VA de la nouvelle dette extérieure CGE était au-dessous de son plafond. Cependant, le CR continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté.
- **Seuls deux des six objectifs indicatifs (OI) ont été atteints.** Les OI relatifs aux dépenses sociales et au ratio des dépenses exceptionnelles ont été atteints aux dates ciblées. Cependant, les trois OI relatifs au solde budgétaire de base (dons inclus ou exclus) n'ont été atteints à aucune des échéances. L'OI relatif au plancher des recettes de trésorerie a été atteint à fin juin mais pas à fin septembre.

- **Tous les repères structurels (RS) continus au titre de la FEC ont été atteints (tableau 2 du MPEF).** Les autorités ont transmis aux services du FMI une liste des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées (RS continu 1). Elles continuent de : i) publier les plans de passation des marchés publics, les avis d'appels d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics (RS continu 2), ii) produire et publier une étude de faisabilité pour tout projet de plus de 5 milliards de francs CFA (RS continu 3), iv) publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe (numéro d'identification fiscale), à l'exception des marchés de défense et de sécurité (RS continu 4). De plus, les autorités ont repris la publication trimestrielle du rapport d'exécution du budget. À partir de 2025, ce rapport comportera une section relative à l'utilisation des recettes issues du pétrole, conformément à la stratégie de gestion des recettes pétrolières (nouveau RS continu 5).
- **Des avancées notables ont été réalisées dans la mise en œuvre des RS non continus (tableau 3 du MPEF).** Il s'agit notamment de l'intégration du Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie (FSSP) dans le budget 2025 sous la forme d'un compte spécial et de la révision du Code général des impôts (CGI).
- **Toutes les mesures de réforme (MR) associées à cette revue de l'accord au titre de la FRD ont été mises en œuvre (tableau 4 du MPEF).** La méthodologie de marquage des dépenses climatiques (MR 1, MPEF §13) a été approuvée par le comité chargé de la contribution déterminée au niveau national (CDN) en septembre 2024. Pour améliorer la résilience des investissements publics, les autorités ont adopté et publié un guide d'évaluation de la vulnérabilité des investissements publics au changement climatique (MR 4). Enfin, dans le cadre de la déclaration des risques budgétaires de l'État, une évaluation des risques de catastrophe naturelle a été publiée sur le site Internet du MEF (MR 8).

C. Perspectives et risques

15. Les services du FMI ont revu à la baisse les perspectives macroéconomiques à moyen terme mais ils prévoient toujours une reprise vigoureuse. Pour 2024, ils ont revu à la baisse les estimations de la croissance du PIB à 8,8 % (contre 10,6 % lors de la revue précédente) pour tenir compte des retombées sur l'activité économique de l'interruption des exportations de pétrole⁷, des perturbations des échanges commerciaux attribuables aux tensions à la frontière avec le Bénin, des vulnérabilités du secteur bancaire et des inondations. Alors que l'inflation moyenne sera plus élevée que prévu lors de la dernière revue (9,1 % contre 4,4 %), les tensions inflationnistes semblent avoir atteint leur point le plus haut à fin septembre et devraient se dissiper progressivement d'ici à la fin de l'année, grâce à une saison agricole favorable. Le déficit courant devrait se résorber à 7 % du PIB

⁷ La capacité de production de pétrole du Niger est d'environ 110 milliers de barils par jour et sa capacité d'exportation est de 90 milliers de barils par jour, par l'oléoduc reliant le Niger et le Bénin. Les exportations de pétrole ont commencé en mai 2024 mais elles ont été temporairement perturbées par des tensions politiques avec le Bénin. À partir de 2025, la production Niger devrait approcher sa pleine capacité.

en 2024 en raison d'une forte augmentation des exportations de pétrole brut, d'une réduction des importations de denrées alimentaires et d'une baisse des importations de biens d'équipement. Cependant, cette amélioration est moins importante que prévu dans la dernière revue, ce qui tient principalement aux révisions à la baisse des exportations d'uranium et de pétrole brut (MPEF §14). En 2025, la croissance économique devrait rester forte à 7,9 %, portée par une production de pétrole proche de sa pleine capacité d'environ 110 milliers de barils par jour et le retour à la normale prévu au niveau des chaînes d'approvisionnement et des activités commerciales transfrontalières avec le Bénin. Le déficit courant va continuer de se résorber à 4,1 % du PIB, sous l'effet des exportations de pétrole atteignant leur pleine capacité. Ces projections de référence supposent une normalisation de la relation avec le Bénin.

16. Les perspectives à moyen terme demeurent favorables. D'après les projections des services du FMI, la croissance du PIB devrait s'établir à 6,6 % en moyenne sur la période 2025–2029, stimulée par l'expansion des infrastructures d'irrigation agricoles, le développement des chaînes de valeur dans le secteur agroindustriel, l'accroissement de l'urbanisation, des investissements dans les secteurs des industries extractives et de l'énergie ainsi que des réformes visant à promouvoir la transformation structurelle. L'écart entre la production effective et la production potentielle devrait se resserrer d'ici à l'année 2028, qui verra le Niger atteindre son taux de croissance potentiel estimé de 6 % (voir le document 2 de la série des questions générales). Il est prévu que l'inflation passe en dessous de la limite supérieure de la cible régionale de 3 % de l'UEMOA. D'après les projections, le déficit courant devrait s'établir à 4,6 % du PIB en moyenne sur la période 2026–2029, en raison de la forte dynamique des exportations (MPEF §15).

Tableau 4 du texte. Niger : principaux indicateurs économiques à moyen terme

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	Projections					
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
PIB à prix constants (variation en pourcentage)	2,4	8,8	7,9	6,7	6,4	6,0	6,0
Indice des prix à la consommation, moyenne (variation en %)	3,7	9,1	3,7	3,2	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation, fin de période (variation en %)	7,2	3,1	4,8	2,5	2,0	2,0	2,0
Crédit au secteur privé (variation en %)	-6,5	5,7	10,3	9,5	9,1	8,9	8,9
Total des recettes	8,7	8,3	9,4	10,0	10,6	11,2	11,5
Total des dépenses et prêts nets	15,8	15,0	14,6	15,0	15,2	15,4	15,5
Solde budgétaire global (base engagements, dons compris) ^{1,2}	-5,4	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-14,8	-7,4	-4,6	-5,0	-5,0	-5,2	-5,3
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-13,9	-7,0	-4,1	-4,4	-4,5	-4,7	-4,8
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	51,9	48,4	45,6	44,7	44,5	44,4	44,4
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	31,6	28,5	27,5	27,5	27,3	27,7	28,2
Dette publique intérieure	20,3	19,9	18,1	17,3	17,1	16,7	16,1

Source : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

17. La position extérieure du Niger en 2023 a été nettement plus fragile que ne l'implique les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. De 2024 à l'horizon à moyen terme, le déficit courant devrait se résorber car les importations de biens intermédiaires vont diminuer en raison de l'achèvement de la construction de l'oléoduc et les exportations de pétrole vont augmenter. À plus long terme, le secteur extérieur du Niger devrait être conforté par la diversification des exportations et la croissance du secteur privé, portée par une plus grande stabilité macroéconomique et l'exécution du programme de réformes structurelles.

18. Les services du FMI ont relevé le risque de surendettement extérieur et global du Niger de « modéré » à « élevé », bien que la dette reste viable à moyen terme. Le profil de la dette du Niger reste inchangé, en dépit des nouveaux arriérés sur le service de la dette accumulés depuis la fin juin 2024. Après la mise en œuvre de mesures correctives (mesure préalable 3) et la révision du plan d'apurement des arriérés, l'encours des arriérés devrait rester au-dessous de 1 % du PIB à partir du début de l'année 2025, ce qui justifie la classification du Niger en tant que cas « de minimis » ne nécessitant pas un passage à la catégorie « en situation de surendettement ». Cependant, le ratio service de la dette extérieure/recettes dépasse le seuil en 2024 et 2025, ce qui s'explique principalement par la révision à la baisse des projections de recettes pour 2025. Il devrait ensuite repasser au-dessous du seuil à partir de 2026. Cela a entraîné une dégradation de l'évaluation du risque de surendettement extérieur de « modéré » à « élevé », qui concerne également le risque de global surendettement. Pour la dette intérieure, les risques sont élevés (en particulier les risques de refinancement) en raison de la dépendance excessive du Niger à l'égard de financements à l'échéance relativement courte. Les services du FMI recommandent aux autorités de maintenir le plafond appliqué à la dette non concessionnelle au niveau de zéro, tout en augmentant l'échéance moyenne de la dette intérieure afin de réduire le risque de refinancement.

19. Les aléas qui entourent les perspectives sont orientés à la baisse (tableau 12). Une détérioration de la situation sécuritaire pourrait affecter encore davantage l'activité économique, et un resserrement des conditions de financement mondiales et régionales pourrait contracter l'espace budgétaire. L'aide financière des bailleurs de fonds devrait rester limitée, avec pour conséquence des retards dans des dépenses en capital et des investissements essentiels. Un prolongement de la fermeture de la frontière avec le Bénin et des relations tendues avec ce dernier pourraient perturber encore davantage les échanges commerciaux, entraîner une accélération de l'inflation et réduire les recettes douanières, ce qui pourrait accentuer les risques de troubles sociaux. D'autres risques extérieurs viennent se greffer, comme la volatilité des prix des produits de base et l'escalade des conflits régionaux (comme celui entre Gaza et Israël). Sur le plan positif, les investissements réalisés dans les secteurs des industries extractives et de l'énergie, notamment un complexe pétrolier et une raffinerie à Dosso, pourraient accélérer la croissance à moyen terme.

20. Vues des autorités Les autorités s'alignent dans l'ensemble à l'évaluation des perspectives et des risques proposés par les services du FMI. Elles font part de leur optimisme s'agissant de la normalisation de la situation à la frontière avec le Bénin et des relations avec certains partenaires pour le développement. Elles indiquent qu'elles parachèvent un plan de développement visant à tirer parti de l'important potentiel de ressources naturelles du pays pour renforcer sa résilience par le biais de la diversification.

MESURES MACROECONOMIQUES POUR REMEDIER A LA FRAGILITE

Les entretiens ont porté sur des mesures visant à faire un usage efficient des ressources naturelles du pays, dégager de l'espace budgétaire, gérer les risques budgétaires, renforcer la contribution du secteur privé à la croissance, améliorer la transparence et les dispositifs de lutte contre la corruption, et réduire les vulnérabilités aux chocs, y compris les catastrophes naturelles. Ils se sont appuyés sur des travaux analytiques consacrés aux écarts fiscaux, au potentiel de production et à la gouvernance.

21. Il conviendra de prendre soigneusement les mesures macroéconomiques sur le moyen terme afin de placer le Niger sur une trajectoire de développement durable, inclusif et résilient. La politique budgétaire doit être solidement ancrée autour du niveau cible régional pour le déficit et insister sur la mobilisation des recettes intérieures afin de dégager de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins urgents sur le plan du développement et renforcer la résilience face au changement climatique. Il est également possible d'améliorer l'efficience et la qualité des dépenses publiques, en particulier dans le domaine social. Les réformes destinées à améliorer le climat des affaires et à stimuler le développement du secteur privé revêtent une importance essentielle. Il s'agit notamment d'initiatives visant à promouvoir l'inclusion financière et à traiter les vulnérabilités du secteur bancaire. Les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption doivent être consolidés de manière à améliorer la transparence et l'éthique de responsabilité, ainsi qu'à rétablir la confiance de la population. Cela devrait faciliter l'acceptation sociale de réformes difficiles. Les autorités doivent également maintenir leur détermination à s'attaquer aux effets du changement climatique, notamment par des réformes appuyées par la FRD et le déploiement d'efforts destinés à surmonter les obstacles entravant l'accès au financement de l'action climatique.

A. Assurer l'ancrage de la politique budgétaire tout en dégageant de l'espace budgétaire et en répondant aux besoins de développement

Politique budgétaire pour le reste de l'année 2024

22. Les autorités restent déterminées à maîtriser le déficit budgétaire à 4,1 % du PIB en 2024, conformément aux objectifs du programme (MPEF §16). Compte tenu du recouvrement des recettes enregistré jusqu'au mois de septembre et en l'absence de nouvelles mesures, les recettes s'établiraient à 7,7 % du PIB, soit 1,7 point de pourcentage de moins que prévu au moment des quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la FEC. Pour limiter cette insuffisance de recettes, les autorités ont identifié de nouvelles mesures relatives aux recettes fiscales (voir ci-dessous) pour un montant de 45 milliards de francs CFA (0,4 point de pourcentage du PIB), ainsi que des augmentations des recettes non fiscales alimentées par des rentrées ponctuelles issues de la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF) pour un montant de 25 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB). De plus, au mois de septembre, les dons budgétaires étaient inférieurs aux prévisions de 0,2 point de pourcentage

du PIB. Pour maintenir la cible de déficit budgétaire, les autorités se sont engagées à réaliser 1,3 point de pourcentage du PIB d'économies par rapport aux projections initiales en procédant à des coupures dans les dépenses courantes, en particulier celles consacrées aux subventions, aux transferts, aux biens et aux services, tout en préservant les transferts sociaux. Les réductions de dépenses pour le reste de l'année 2024 semblent faisables et leur ventilation est adéquate⁸. Les autorités ont prévu un plan de secours dans lequel elles s'engagent à réduire encore les dépenses, tout en préservant celles consacrées à la sécurité, à l'éducation et à la santé, dans l'hypothèse où les recettes fiscales attendues des nouvelles mesures ne se matérialiseraient pas. Ce plan de secours prévoit des réductions supplémentaires de 0,4 % du PIB ventilées à parts égales entre les dépenses courantes et les investissements financés sur ressources intérieures. Ces coupures dans les dépenses entraîneraient des retards dans des projets de construction et de réhabilitation de routes, le report de la mise en œuvre du programme de modernisation urbaine et la baisse des transferts et des subventions en faveur de différentes entités publiques, entre autres.

23. Les mesures correctives sur le plan des recettes pour 2024 consistent à améliorer le civisme fiscal, à augmenter le nombre de contrôles et d'inspections, à élargir l'assiette de l'impôt et à améliorer les procédures des déclarations fiscales. Il est prévu que les mesures relatives à l'administration fiscale constituent la première source de recouvrement correctif des recettes, pour un montant approximatif de 40 milliards de francs CFA. Les mesures mises en œuvre par les autorités à partir d'octobre consistent à intensifier les efforts déployés pour recouvrer des dettes anciennes (en ciblant les montants les plus importants), à augmenter le nombre des contrôles et des inspections sur place, et à accélérer le traitement des dossiers de contrôles fiscaux. Les autorités travaillent également à l'élargissement de la base de l'impôt en recensant des secteurs dans lesquels le recouvrement n'est pas efficace ; au renforcement des inspections des véhicules transportant des marchandises afin d'accroître les recettes liées au transport ; et à l'augmentation des recettes non fiscales en vendant des actifs de l'État qui ne sont plus utilisés. L'administration des douanes estime qu'elle recouvrera 5 milliards de francs CFA de recettes en renforçant les contrôles et en luttant contre la fraude dans le secteur des hydrocarbures ; en appliquant les délais de dédouanement ; en régularisant les comptes de magasin ; et en saisissant les véhicules non dédouanés.

24. À titre de mesure corrective, les autorités ont remboursé une partie des arriérés sur le service de la dette accumulés depuis fin juin et elles ont élaboré une version révisée du plan d'apurement des arriérés. Les autorités se sont engagées à régulariser 15 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs et 80 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs (mesure préalable 3). De plus, le plan d'apurement des arriérés a été révisé afin d'être plus cohérent avec les contraintes de

⁸ Les dépenses consacrées aux salaires, ainsi qu'aux biens et aux services, resteront dans la lignée des trimestres précédents de 2024, tout en étant inférieures aux projections précédentes. Les subventions et les transferts connaîtront une forte diminution au T4 de 2024, à environ 40 % du niveau moyen d'un trimestre. La baisse des subventions et des transferts par rapport aux plans initiaux se traduirait, par exemple, par le report de dépenses en capital dans des entreprises publiques et elle ne devrait pas donner lieu à de nouveaux arriérés.

capacité et la situation de liquidité des autorités. Le solde des arriérés devrait être régularisé d'ici à la fin de 2025.

Politique budgétaire pour 2025 et au-delà

25. Compte tenu des conditions de financement restrictives, les autorités poursuivront leurs efforts de rééquilibrage budgétaire axé sur les recettes, tout en s'efforçant de préserver les dépenses consacrées au secteur social et à la sécurité (MPEF §17). Les autorités et les services du FMI conviennent du fait que les efforts de rééquilibrage budgétaire doivent être axés sur les recettes et viser un déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2025. À ce titre, les autorités ont soumis un budget pour 2025 qui vise un accroissement de 1,0 % du PIB du total des recettes. Cet accroissement provient en grande partie de l'augmentation de la production et des exportations de pétrole, qui devrait stimuler les recettes du secteur des ressources naturelles de plus de 50 % pour les porter à 4 % du PIB. Cela contribuera pleinement à l'augmentation des recettes fiscales sur les biens et les services, qui progresseront de 0,7 point de pourcentage du PIB, ainsi que sur les bénéfices, de 0,1 point de pourcentage du PIB. Les recettes hors ressources naturelles devraient aussi progresser de façon notable en supposant que la frontière avec le Bénin rouvrira, que le flux des marchandises retrouvera progressivement la normale et que les effets persistants des sanctions se dissiperont. Les recettes douanières devraient augmenter de 0,4 point de pourcentage du PIB, tout en restant au-dessous des niveaux observés avant la prise de pouvoir de l'armée. D'après les projections, les autres recettes fiscales devraient augmenter de 0,1 point de pourcentage du PIB, tandis que les recettes non fiscales devraient diminuer de 0,2 point de pourcentage du PIB en raison de l'effet de base des recettes ponctuelles attendues à la fin de l'année 2024. Sur le plan des dépenses, le budget donne la priorité à celles consacrées à la sécurité et au secteur social, les dépenses courantes et les investissements financés sur ressources intérieures restant constants en pourcentage du PIB, et les prêts nets retrouvant leur trajectoire initialement projetée. Il est important de signaler que le budget 2025 intègre également le Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie (FSSP) (RS1). Les révisions apportées aux dépenses courantes par rapport à la dernière revue tiennent en grande partie à la baisse des transferts et des subventions. Malgré cet ajustement, les dépenses d'assistance sociale, d'éducation et de santé restent une priorité pour les autorités et les objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales sont inchangés pour 2025. Les révisions apportées aux dépenses sociales s'expliquent également par une diminution des dépenses pour traitements et salaires, qui pourrait entamer la capacité des autorités à déployer leur plan de recrutement de fonctionnaires et d'agents des impôts pour la période 2024–2026. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été révisées à la hausse de 0,3 point de pourcentage du PIB par rapport aux quatrième et cinquième revues, de façon à répondre aux nouveaux besoins de dépenses de sécurité.

26. Les autorités prévoient d'introduire plusieurs mesures d'accroissement des recettes en 2025 (MPEF §18). D'après les estimations préliminaires des services du FMI, l'assemblage de mesures de nature fiscale et administrative présenté par les autorités pour 2025 pourrait générer des recettes d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB. Ces mesures comprennent, entre autres, la poursuite des efforts sur le recouvrement de l'impôt et les contrôles fiscaux exposés pour le dernier trimestre de 2024, qui consistent à abroger les exonérations de prélèvement à la source de l'impôt

sur les bénéfices, à relever le taux de l'impôt sur les sociétés appliqué aux non-résidents⁹, à augmenter les impôts sur les revenus locatifs et à étendre le périmètre de la TVA au commerce en ligne. Cependant, compte tenu de l'incertitude considérable quant à l'effet estimé de certaines de ces mesures, elles ne sont que partiellement prises en compte dans les prévisions du cadrage macroéconomique. Par conséquent, elles constituent un facteur de révision à la hausse des projections des recettes¹⁰. De plus, les services du FMI proposent plusieurs possibilités qui permettraient d'accroître davantage les recettes fiscales, par exemple s'attaquer aux exonérations de TVA, relever les taux de TVA réduits sur certains produits et augmenter les droits d'accise (voir ci-dessous). Les autorités prennent ces propositions en ligne de compte mais elles font valoir que leur mise en œuvre pourrait se heurter à une forte résistance politique. Les services du FMI indiquent également que les récentes augmentations des subventions implicites consécutives à la baisse des prix des produits pétroliers et du ciment, quoique relativement modérées, vont à l'encontre des objectifs du programme en matière de mobilisation des recettes et de climat. Le ciblage de l'aide sur les groupes vulnérables se révèle plus efficace dans la réalisation des objectifs sociaux. Après 2025 et à moyen terme, la révision du code général des impôts (voir ci-dessous), qui est en bonne voie pour être adoptée d'ici à avril 2025, contribuera à accroître les recettes.

**Tableau 5 du texte. Niger : sources de rééquilibrage des finances publiques, 2023–2025
(en pourcentage du PIB)**

	Référence 2023	Rééquilibrage		Global Δ 2023–25
		Δ 2023–24	Δ 2024–25	
Recettes, secteur des ressources				
1)	naturelles	2,0	0,8	1,1
(2)	Recettes, autres	6,7	-1,2	-0,1
(3)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	0,5	-0,3	0,2
(4)	Dépenses et prêts nets intérieurs	12,4	-1,8	-0,2
(5)	Dépenses en capital financées sur prêts étrangers	2,1	-0,2	0,3
(6) = (1)+(2)+(3)-(4)-(5)	Solde budgétaire / rééquilibrage total	-5,4	1,3	1,1
<i>Pour mémoire : taux de croissance moyen composé du PIB</i>				16,5% 12,0% 11,4%

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

27. Les besoins de financement de l'État en 2025 sont entièrement couverts. Les autorités entendent maintenir une politique d'endettement prudente afin de limiter le risque de surendettement, en conservant un plafond zéro pour les emprunts non concessionnels. Le financement extérieur (prêts et dons budgétaires) devrait augmenter de 0,3 à 1,3 % du PIB en 2025 tout en restant largement inférieur à son niveau d'avant juillet 2023. Le montant estimé des prêts budgétaires, qui s'élève à 1 % du PIB, comprend les financements auprès de la Banque africaine de

⁹ Si la mesure relative à l'imposition des non-résidents est adoptée, une évaluation devra être réalisée suivant la vision institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux.

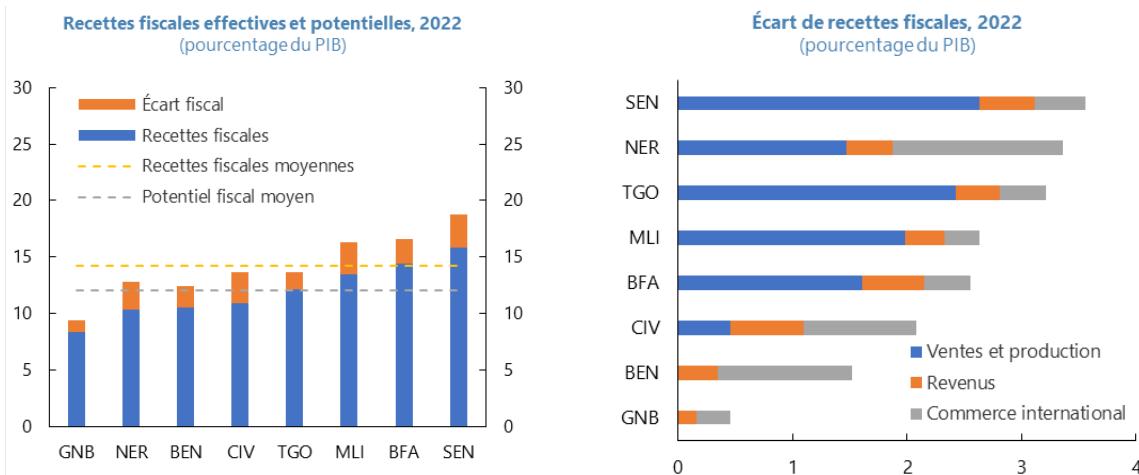
¹⁰ Un montant équivalent à environ 0,2 point de pourcentage du PIB lié à ces mesures a été incorporé aux projections de recettes pour 2025.

développement (BAfD) et de la Banque mondiale. Le montant total des financements intérieurs est estimé à 1,4 % du PIB (190 milliards de francs CFA) en 2025.

28. Compte tenu des contraintes de financement et des besoins considérables en matière de développement, les services du FMI insistent sur l'importance d'accroître les recettes intérieures, la révision du code général des impôts constituant la principale réforme appuyée par l'accord au titre de la FEC dans ce domaine. La réforme vise à simplifier le système et à élargir la base de l'impôt, tout en améliorant l'efficience de l'économie au moyen d'un transfert de la pression fiscale depuis les facteurs de production (le capital et la main-d'œuvre) vers la consommation. La révision du code des impôts devrait contribuer à hauteur d'au moins 0,8 point de pourcentage du PIB à l'accroissement des recettes fiscales à moyen terme. De façon plus globale, l'insuffisance de la mobilisation des recettes est un problème persistant au Niger, dont les rentrées fiscales sont largement inférieures à celles de pays comparables. Les services du FMI estiment que l'écart entre les recettes fiscales effectives du Niger et leur niveau potentiel s'élève à 3,4 % du PIB, ce qui tient principalement aux écarts correspondant aux recettes fiscales sur les biens et les services, et sur les échanges commerciaux internationaux (graphique 4 du texte)¹¹. Parmi les possibilités d'accroissement des recettes à court terme, on compte la rationalisation des dépenses fiscales, une intervention sur les exonérations de TVA, le relèvement des taux de TVA réduits sur certains produits, l'augmentation des droits d'accise sur les véhicules de tourisme et la révision de la structure des droits d'accise sur certains produits comme le tabac. Le renforcement des administrations fiscale et douanière grâce à la dématérialisation et l'automatisation des procédures, la promotion du civisme fiscal et l'amélioration du registre des contribuables contribueraient également aux efforts de mobilisation des recettes. Le cadastre foncier et immobilier que les autorités ont prévu de créer pourrait accroître les recettes de l'impôt foncier à moyen terme d'au moins 0,5 point de pourcentage. Les autorités devraient élaborer une stratégie de mobilisation des recettes pour préparer le terrain en vue de l'introduction de nouvelles réformes de la politique fiscale.

¹¹ Pour plus de détails, consulter le document de la série des questions générales 1.

Graphique 4 du texte. Niger : recettes fiscales potentielles et ventilation de l'écart fiscal au Niger et dans des pays comparables



Sources : WoRLD ; calculs des services du FMI.

Note : Les recettes fiscales potentielles représentent la somme des recettes fiscales effectives et de l'écart fiscal estimé.

29. Les autorités ont élaboré et vont adopter une stratégie de gestion des recettes issues du pétrole afin de garantir l'efficacité et la transparence, d'atténuer la dépendance du budget à l'égard de ces recettes et de constituer des marges de manœuvre budgétaires (mesure préalable 1). Le projet de stratégie transmis aux services du FMI est aligné avec les recommandations des deux dernières missions d'assistance technique de l'institution. La stratégie constituera un fonds de stabilisation et fixera un objectif de solde budgétaire primaire pour les recettes non pétrolières afin d'atténuer les effets de la fluctuation des prix du pétrole sur le budget. En établissant des projections détaillées sur les recettes issues du pétrole, elle contribuera également à renforcer le cadre macroéconomique pour la gestion de ces recettes. De plus, elle améliorera les processus de préparation et d'exécution du budget afin que les difficultés liées à la gestion des recettes issues du pétrole soient prises en compte, et renforcera la divulgation des informations relatives au secteur pétrolier.

30. Vues des autorités Les autorités reconnaissent que les résultats sur le plan des recettes n'ont pas été à la hauteur. Pour l'expliquer, elles mettent en avant une conjoncture économique difficile, des niveaux d'inégalités élevés et des contraintes liées à l'économie politique (notamment de possibles tensions sociales liées à d'éventuelles augmentations des impôts). Les autorités indiquent que l'adoption de la stratégie de gestion des recettes issues du pétrole est imminente et qu'un comité technique sera mis sur pied pour lancer le fonds de stabilisation pétrolier destiné à isoler la politique budgétaire des fluctuations des prix du pétrole à court terme (**RS2**, mars 2025). Elles réaffirment leur détermination à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2025. Concernant les effets des baisses des prix des combustibles et du ciment, les autorités insistent sur le fait que leur effet sur les recettes sera limité. Elles font aussi valoir que les transferts ciblés et d'autres formes d'aide aux groupes vulnérables n'ont pas obtenu les résultats escomptés au Niger.

par le passé. Elles soulignent également les réformes actuellement déployées dans le but d'accroître les recettes intérieures. Ces mesures sont les suivantes :

- **Révision du code général des impôts.** À fin octobre 2024, cinq des sept livres de la version révisée du code général des impôts ont été validés. Les autorités prévoient d'adopter le nouveau code général des impôts dans son intégralité d'ici à la fin avril 2025 (**RS3**).
- **Promotion de la dématérialisation et de l'interconnexion des administrations fiscales.** Des avancées notables ont été réalisées dans le déploiement du système d'information intégré des impôts et des contribuables (SISIC). À fin octobre 2024, 67 des 83 unités fiscales étaient couvertes avec le SISIC.
- **Réduction des exonérations fiscales.** Sur la base de l'étude d'évaluation des dépenses fiscales, les autorités entendent : i) lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ; ii) réorienter les dépenses fiscales en ciblant les produits essentiels pour les ménages les plus pauvres ; iii) réduire les exonérations de TVA et iv) mettre en place un dispositif de suivi de l'utilisation des exonérations fiscales.
- **Progrès sur l'impôt foncier.** Même si les avancées ont été limitées jusqu'ici, les autorités poursuivent la mise en œuvre d'un ambitieux projet de géolocalisation des propriétés foncières. Cette réforme créera un cadastre et améliorera l'estimation des valeurs immobilières, accélérant ainsi l'enregistrement des propriétés et des propriétaires.

B. Améliorer la qualité et l'efficience des dépenses publiques

31. Il est primordial de développer le capital humain pour créer des emplois, remédier aux inadéquations des compétences et promouvoir une croissance pérenne. Le développement du capital humain est l'un des défis les plus urgents au Niger. Le pays est loin derrière ses homologues s'agissant des résultats sur le plan de l'éducation et de la santé (rapport du FMI 23/29). Les pressions démographiques entravent la capacité de l'État à assurer les services de base en matière de santé et d'éducation. De plus, les dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation ne sont pas efficacement converties en capital humain. Une analyse laisse apparaître qu'environ 16,1 % des dépenses publiques de santé sont perdues en raison d'inefficiencies (annexe V). Dans le secteur de l'éducation, les inefficiencies des dépenses sont encore plus graves. Il est en effet estimé que 50 % des dépenses dans ce secteur sont gaspillées. Le manque d'efficience des dépenses au Niger peut être en partie corrigé en remédiant aux déficiences de la gouvernance et aux importantes inégalités dans l'accès à la santé et à l'éducation. L'amélioration de l'efficience des dépenses d'éducation et de santé peut avoir des incidences considérables sur le plan de l'éducation et de la santé. L'espérance de vie en bonne santé à la naissance pourrait augmenter de 10,8 ans pour atteindre 67,5 ans en remédiant à l'inefficience des dépenses de santé. De la même manière, le nombre d'années d'éducation de qualité pourrait augmenter de 2,7 ans pour atteindre 5,3 ans en comblant le déficit d'efficience dans le secteur de l'éducation (annexe V).

32. Les autorités ont entrepris différentes initiatives destinées à améliorer la qualité de l'éducation, à élargir l'accès et à renforcer la gouvernance au sein du secteur. Conscientes du rôle primordial des enseignants dans la qualité de l'éducation, les autorités entendent recruter davantage de fonctionnaires et intégrer des enseignants contractuels dans la masse salariale de l'État. Avec le soutien de la Banque mondiale, ce sont au moins 50 000 enseignants d'établissements primaires et secondaires qui bénéficieront d'activités de formation et d'accompagnement d'ici à 2028. La réforme en cours du programme et l'introduction des technologies numériques dans les établissements scolaires devraient également améliorer la qualité de l'éducation. Pour élargir l'accès des filles et des garçons à l'éducation, les autorités prévoient de remplacer 36 000 salles de classe en paille par des constructions en matériaux durables et de construire 100 internats pour filles. Pour améliorer la gouvernance dans le secteur de l'éducation, des efforts sont déployés concernant le respect de la carte scolaire, la mise en place d'une base de données sur les ressources humaines et l'instauration de contrats de performance, de manière à améliorer la gestion des ressources et la responsabilité.

33. Le renforcement des filets de protection sociale constitue également une priorité. Les services du FMI se félicitent que les autorités aient l'intention d'étendre la couverture du registre social unifié (RSU) à 800 000 ménages dans les années à venir, avec pour objectif de couvrir 3 millions de ménages pauvres et vulnérables d'ici à 2030. Ils les encouragent à accélérer le développement de cette initiative (MPEF §26). Une fois parachevé, ce registre permettrait aux autorités de cibler l'aide vers les personnes dans le besoin en cas de chocs tels que des inondations, des sécheresses et de brusques augmentations des prix de produits de première nécessité.

34. Les services du FMI insistent sur la nécessité de poursuivre les efforts déployés pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP). Ces efforts prennent la forme suivante : i) la mise en œuvre de l'élaboration de budgets fondée sur des programmes, ii) l'expansion du compte unique du Trésor iii) la dématérialisation des ordres de paiement et iv) la décentralisation des ordres de paiement (MPEF §23-25). Les services du FMI se félicitent de l'intégration du fonds de solidarité (FSSP) dans le budget rectificatif de 2024.

35. Vues des autorités Les autorités conviennent que la réalisation d'une croissance plus inclusive et durable passera par le développement du capital humain. Les autorités reconnaissent que la forte vulnérabilité du pays aux chocs a accentué la nécessité d'étoffer les dispositifs de protection sociale pour accroître la résilience des populations vulnérables. Elles mobiliseront les ressources financières nécessaires à l'expansion du registre social. S'agissant de la GFP, les autorités indiquent que le FSSP continuera d'être intégré aux lois de finances. Elles précisent que l'ordonnance de 2024 portant dérogation aux procédures de passation des marchés publics se limite aux dépenses de sécurité. Elles soulignent des avancées dans plusieurs domaines de la GFP, en particulier :

- **Compte unique du Trésor (CUT)** La fermeture progressive des comptes bancaires ouverts par des entités publiques au cours de la période des sanctions imposées au Niger se poursuivra. Les autorités prévoient de clôturer les 34 comptes actifs dans des banques commerciales dès que les projets qu'ils financent seront terminés. Il est prévu d'élargir la couverture du CUT aux

collectivités locales, ce qui entraînerait la fusion d'organes locaux en fonction de leur proximité géographique et de leurs similarités.

- **Autres réformes.** Des efforts sont en cours pour étendre la budgétisation sur la base du système de comptabilité en partie double (autorisations d'engagement/crédits de paiement) à tous les ministères d'ici à 2025 et de dématérialiser les méthodes de paiement des dépenses.

C. Promouvoir une croissance durable et résiliente grâce au développement du secteur privé et à l'inclusion financière

36. Le développement insuffisant du secteur privé constitue un obstacle à une croissance soutenue. La croissance potentielle du Niger est estimée à environ 6 %, avec une contribution structurellement importante de la main-d'œuvre et des pics de croissance associés à un accroissement des investissements dans le capital (voir le document 2 de la série des questions générales sur la croissance potentielle du PIB). Le niveau élevé des activités économiques à caractère informel, les inadéquations de compétences, la faiblesse du capital humain, le manque de compétitivité, l'accès limité aux financements et la complexité de la réglementation des entreprises sont les principaux facteurs qui entravent le développement du secteur privé au Niger. De surcroît, les arriérés de paiements plombent le secteur privé. Par ailleurs, la fermeture prolongée de la frontière terrestre avec le Bénin et les perturbations des chaînes d'approvisionnement qu'elle a entraînées ont des effets néfastes sur le climat des affaires, en raison d'une augmentation des coûts du transport et des intrants. L'adoption d'une version révisée de la charte des PME, destinée à accroître leur compétitivité et à faciliter leur accès aux financements, est encore en suspens. La dématérialisation des procédures administratives des entreprises est également en cours avec la mise en service du Guichet unique du commerce extérieur, même si elle a été grandement perturbée par la prise du pouvoir par l'armée et les sanctions qui s'en sont ensuivies (MPEF §30-31).

37. Les services du FMI encouragent les autorités à intensifier leurs efforts visant à promouvoir le développement du secteur privé. Il s'agit de : i) renforcer le cadre régissant la relation entre le public et le privé avec le rétablissement des comités chargés de l'arbitrage et de la réglementation des passations de marchés publics et du règlement des litiges fiscaux, ii) veiller au paiement en temps voulu des contrats de marchés publics, iii) simplifier les codes des impôts et de l'investissement et iv) renforcer la Caisse de Dépôt et de Consignations¹² afin de garantir le financement adéquat du secteur privé.

38. En soutenant les plus vulnérables, en réduisant les inégalités et en atténuant les effets des chocs, la promotion de l'inclusion financière reste essentielle pour le développement (MPEF §32). Les principaux obstacles à l'inclusion financière au Niger sont le niveau élevé des activités économiques à caractère informel, le faible niveau de culture financière, les déficits

¹² Établie en 2016, la Caisse des dépôts et consignations du Niger (CDC-Niger) est une institution financière publique qui joue un rôle primordial dans l'accompagnement des politiques de développement, notamment par le financement du secteur privé et la promotion des PME.

d'infrastructures et le manque de diversification des produits financiers (rapport du FMI 23/29). Les autorités sont en train de mettre au point un programme national d'éducation financière en synergie avec le programme régional d'éducation financière de l'UEMOA. Elles entendent le faire traduire en trois langues nationales, le haoussa, le peul et le zarma. Elles procèdent également à une évaluation de la stratégie nationale de finance inclusive du pays (SNFI 2019-2023). Elles s'attendent à ce que la mise en service complète du système de paiement instantané interopérable de l'UEMOA, auquel six banques nigériennes sont actuellement connectées, ainsi que la promotion de la dématérialisation par le biais de l'argent mobile et d'autres services numériques contribueront à améliorer l'inclusion financière. Il est essentiel de disposer d'un cadre de collaboration efficace entre les différentes institutions, y compris les banques, pour promouvoir l'inclusion financière (MPEF §33).

39. Il convient de s'attaquer sans délai aux vulnérabilités du secteur financier.

- Le secteur de la microfinance reste sous tension, malgré la mise en œuvre d'un plan de restructuration (MPEF §34). L'agrément de TAANADI, l'une des principales institutions de microfinancement, a été révoqué par l'Agence de régulation du secteur de la microfinance (ARSM) et sa procédure de résolution est en cours. La restructuration d'ASUSU (l'une des plus grandes institutions de microfinancement) est en bonne voie, après la certification de ses états financiers par le vérificateur. L'autre grande institution de microfinancement, UCMN, est toujours sous administration provisoire. Les services du FMI mettent l'accent sur la nécessité de remédier aux obstacles qui pénalisent de longue date le secteur de la microfinance, notamment une gouvernance déficiente, une capitalisation insuffisante, des lacunes sur le plan réglementaire et des systèmes d'information peu performants.
- Le secteur bancaire fait face à des pénuries de liquidité et à une détérioration de la qualité des actifs. Les services du FMI soulignent l'importance de régler dans les meilleurs délais les arriérés de paiements sur le service de la dette intérieure dus aux banques afin d'améliorer les bilans de ces dernières et de réduire les tensions au niveau des liquidités. Il conviendra ensuite de déployer des efforts pour remédier aux retards de paiement envers les fournisseurs de l'État et pour éviter qu'ils ne se reproduisent, et de prendre des mesures pour rétablir la confiance au sein du secteur bancaire. Par ailleurs, les autorités doivent veiller à ce que les quatre banques sous-capitalisées préparent et appliquent des plans de recapitalisation assortis de calendriers, en concertation avec la commission bancaire de l'UEMOA. Une intervention déterminante s'impose en particulier pour la banque publique aux fonds propres négatifs. Les services du FMI insistent sur le fait que les autorités doivent vérifier que la banque reste viable, avant d'injecter des fonds publics. Dans tous les cas, une décision d'injecter des ressources publiques doit s'accompagner d'efforts pour recouvrer les actifs compromis. Sur le plan de la réglementation, la BCEAO surveille de près la mise en œuvre des récentes réglementations bancaires de l'UEMOA, qui ont relevé le capital social minimum des banques de 10 milliards à 20 milliards de francs CFA. Parmi les 10 banques n'ayant pas le statut de succursale au Niger, quatre sont déjà en conformité et cinq ont déjà soumis des plans de mise en conformité afin de respecter le capital social minimum dans un délai de trois ans.

40. Aucun changement n'a été recensé s'agissant du système de change et des restrictions de change depuis la dernière revue. La BCEAO contrôle et met en œuvre les réglementations des changes existantes, y compris s'agissant des exigences relatives à la documentation et au rapatriement des recettes d'exportation, et elle a instauré de nouvelles restrictions de change (rapport du FMI 24/90).

41. Vues des autorités Les autorités indiquent que la promotion du développement du secteur privé fait partie des axes du Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRSP). Elles s'engagent à améliorer l'inclusion financière et ont souligné les avancées réalisées dans ce domaine. Elles s'attendent à ce que la mise en œuvre en cours de la récente loi régionale de l'UEMOA (2023) sur la réglementation de la microfinance aide à réduire les vulnérabilités du secteur de la microfinance. Les autorités s'engagent également à apurer les arriérés de paiements sur le service de la dette envers les banques ainsi que les arriérés envers les fournisseurs, ce qui devrait contribuer à soutenir la reprise économique.

D. Poursuivre le programme de réformes de la gouvernance pour remédier aux causes de fragilité

42. La prise de pouvoir par l'armée a bouleversé les dispositifs de gouvernance. Cependant, les autorités sont déterminées à consolider les fondations de la gouvernance (MPEF §27 et document de la série des questions générales 3 sur les dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption au Niger). La dissolution de la Cour des comptes a empêché la mise en œuvre de plusieurs mesures d'amélioration de la gouvernance, notamment les recommandations des rapports d'audit sur les dépenses liées à la COVID-19 et aux industries extractives, ainsi que l'avancement du cadre de la déclaration de patrimoine. Cependant, les autorités adopteront un décret rétablissant la Cour des comptes (mesure préalable 2) et elles sont également déterminées à publier le rapport d'évaluation de la gouvernance à la suite de l'assistance technique du FMI prévue pour 2025 (repère structurel 4). Le comité de résolution des litiges liés aux passations de marchés publics a également été dissout à la suite de la prise de pouvoir de l'armée, ce qui a nui à l'efficacité des échanges et à la transparence dans l'exécution des passations des marchés publics. La nouvelle Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF), qui remplace l'ancienne agence anticorruption (HALCIA), se concentre exclusivement sur le recouvrement des fonds publics et des actifs publics détournés. Son champ d'action doit être étendu à des initiatives de lutte contre la corruption plus larges¹³. Le Niger est soumis à une surveillance renforcée en raison de perturbations dans la mise en œuvre des recommandations de l'ITIE (document de la série des questions générales 3 sur les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption au Niger).

¹³ En août 2024, la CoLDEFF avait recouvré 50,6 milliards de francs CFA depuis sa création.

43. Les autorités renforcent le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MPEF §28). Une ordonnance a été publiée pour transposer dans le cadre juridique national la nouvelle loi régionale de l'UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) et six projets de décret portant sur le renforcement du cadre LBC/FT/FP du Niger sont en attente de signature pour être adoptés. Le Niger continue de faire l'objet d'un suivi renforcé du GIABA en raison de déficiences dans son cadre de LBC/FT. Même s'il a quitté la CEDEAO, le Niger a exprimé sa volonté de rester dans le GIABA en vertu l'article 3 des statuts de l'institution régionale. La Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) continue de faire face à d'importantes limitations en matière de ressources financières et de capacités. Les services du FMI soulignent l'importance de réaliser des avancées dans le programme de réforme de la LBC/FT afin de lutter contre les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, et de soutenir les efforts plus généraux de lutte contre la corruption.

44. Vues des autorités. Les autorités rejoignent les services du FMI quant à la nécessité de faire avancer le programme de réforme de la gouvernance. Pour ce faire, elles ont sollicité une mission d'assistance technique du FMI portant sur la réalisation d'une évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG), qui est programmée pour 2025. L'objectif est de faire le point sur les vulnérabilités sur le plan de la gouvernance. Les autorités se sont engagées à publier le rapport d'EDG (repère structurel 4). Elles soulignent également les avancées réalisées pour renforcer le cadre de LBC/FT (MPEF §28).

E. Accroître la résilience face au changement climatique

45. Les autorités restent fermement déterminées à renforcer la résilience face au changement climatique, notamment par le biais des réformes appuyées par la FRD. La mise en œuvre du programme appuyé par la FRD est en cours, avec trois MR qui soutiennent la planification budgétaire assortie de considérations climatiques, la gestion des investissements publics résiliente au changement climatique et la planification budgétaire liée aux catastrophes naturelles.

- **Renforcement de la planification et de la budgétisation des dépenses liées au changement climatique (MPEF §36).** Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, une méthodologie de marquage des dépenses climatiques a été élaborée et validée par le comité de la CDN le 26 septembre 2024 (deuxième revue de l'accord au titre de la FRD, MR1). Récemment mis en place, un groupe de travail dirigé par la direction générale du budget réalisera une séance de formation pour les ministres sectoriels pilotes afin de veiller à ce que les agents connaissent la méthodologie et soient capables d'évaluer la pertinence du budget 2025 sur le plan climatique (troisième revue de l'accord au titre de la FRD, MR2). Une fois que le système de marquage budgétaire sera pleinement déployé, il facilitera la préparation et le suivi des initiatives liées au climat, au stade de la préparation du budget dans un premier temps puis pendant l'exécution du budget, ce qui améliorera la transparence et les prises de décisions sur les allocations budgétaires liées au climat.

- **Gestion des investissements publics résiliente au changement climatique (MPEF §36).** Les autorités ont élaboré et publié un guide définissant la méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets et programmes d'investissements publics (deuxième revue de l'accord au titre de la FRD, MR4). Ce guide convivial est destiné à être utilisé durant les phases de conception et d'évaluation des projets pour examiner l'exposition aux risques liés au changement climatique. La méthodologie sera intégrée au manuel de gestion des investissements publics, qui est en cours de préparation avec l'assistance de la Banque mondiale. Un comité piloté par la Direction générale du plan, de la programmation et du développement (DGPPD) a été mis sur pied pour superviser la préparation, la diffusion et la mise en œuvre du guide, dont la validation est attendue d'ici à la fin de 2024. Le manuel de gestion des investissements publics enrichi de considérations climatiques guidera la révision de l'arrêté correspondant, qui est programmée pour avril 2025 et bénéficiera de l'assistance technique du FMI (troisième revue de l'accord au titre de la FRD, MR5).
- **Méthodologie d'étude de la vulnérabilité au changement climatique des projets d'investissements publics (MPEF §36).** Les autorités restent déterminées à appliquer la méthode d'étude de la vulnérabilité sur trois projets pilotes d'ici à septembre 2025 (quatrième revue de l'accord au titre de la FRD, MR6). Étant donné que le budget ne comporte aucun projet de grande ampleur, les autorités, en accord avec l'équipe de la mission du FMI, demandent la suppression du plafond de 5 milliards de francs CFA pour les trois projets majeurs afin de faciliter l'évaluation de projets de petite taille et de taille intermédiaire (MPEF, tableau 4). La Banque mondiale envisage de fournir une assistance technique pour l'application de l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique sur les trois projets concernés.
- **Renforcement de la planification budgétaire liée au risque de catastrophe naturelle (MPEF §36).** Dans leur Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (2025–2027), les autorités ont publié une déclaration des risques budgétaires en octobre 2024, qui comprend une évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles (deuxième revue de l'accord au titre de la FRD, MR8). L'évaluation s'appuie sur le guide pour analyser les risques budgétaires associés à des catastrophes naturelles. Pour compenser certains manques de données qui empêchent d'évaluer précisément les répercussions économiques et budgétaires, les autorités mènent actuellement une étude d'impact ex post des récentes inondations. Par ailleurs, l'assistance apportée par la Banque mondiale sur l'intégration du modèle du changement climatique dans le modèle macroéconomique du ministère de l'Économie et des Finances affinera l'analyse et le calibrage de ces risques.

46. Certaines réformes mises en œuvre dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la FRD dans le domaine de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et de la transition énergétique à bas coût portent progressivement leurs fruits.

- **La publication de l'évaluation des inondations et de la sécheresse (MR10)** sert de base à des études techniques pour la réalisation d'infrastructures résilientes financées par le PIDUREM de la Banque mondiale dans 14 municipalités au Niger. Plusieurs de ces municipalités ont été touchées par les récentes inondations. Bien que les collectivités locales doivent encore intégrer

les résultats de cette analyse dans leur planification urbaine, certains éléments montrent que ces résultats ont contribué à sensibiliser les décideurs à l'importance de la gestion du risque et à la nécessité de développer des infrastructures résilientes.

- **Des cahiers des charges ont été élaborés à l'attention des points focaux sectoriels récemment désignés au sein des cinq principaux ministères pour piloter la gestion des risques de catastrophes (MR9). Ils décrivent leurs responsabilités et les tâches liées à la gestion des risques de catastrophes.** Les points focaux ont déjà pris part à des réunions de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes (RRC), créée en mai 2024. Les autorités entendent également solliciter l'appui de la Banque mondiale pour renforcer les capacités de ces points focaux sectoriels dans leurs nouvelles fonctions.
- **S'agissant de la mise en œuvre d'un guichet pour la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du FONAP (MR11),** malgré des difficultés telles que l'insuffisance des ressources et l'intérêt limité du secteur bancaire pour financer les projets appuyés par ce fonds, les autorités ont créé une plateforme de consultation présidée par le ministre de l'Énergie afin de promouvoir les énergies renouvelables et d'encourager la collaboration des différents acteurs. De plus, des efforts sont actuellement déployés pour mobiliser des financements du Fonds vert pour le climat en faveur de projets mettant en jeu des énergies renouvelables.

47. Il sera primordial de surmonter les obstacles entravant l'accès au financement de l'action climatique pour mobiliser des financements du développement et des financements privés supplémentaires en faveur de la résilience au changement climatique. L'accès au Fonds vert pour le climat et au Fonds d'adaptation reste compliqué, en partie à cause d'obstacles internes, tels qu'une capacité technique insuffisante pour développer une série de projets bancables, des problèmes de gouvernance ainsi que des exigences strictes liées au processus de certification. Les financements liés à l'action climatique mobilisés à ce jour sont très faibles par rapport aux besoins d'investissement estimés dans le cadre de la préparation de la CDN. Avec l'appui des partenaires pour le développement, les autorités intensifient leurs efforts pour transformer neuf notes conceptuelles en projets bancables pour le Fonds vert pour le climat, l'objectif étant de soumettre une proposition de projet de 10 millions de dollars. Bien que le financement privé reste quasiment inexistant, des avancées ont été réalisées dans le cadre du programme appuyé par la FRD pour promouvoir un contexte favorable aux énergies renouvelables en créant une plateforme de consultation destinée à mobiliser des investissements privés.

MODALITES DU PROGRAMME, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

48. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-observation du critère de réalisation relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs. À fin octobre 2024, les nouveaux arriérés sur le service de la dette extérieure (par rapport à fin juin) s'élevaient à environ 27,9 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB). L'insuffisance des recettes, en partie liée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et des exportations provoquées par le maintien de la fermeture de la frontière avec le Bénin, ainsi que la persistance de conditions de financement restrictives et d'une gestion de trésorerie déficiente ont entravé l'application du plan d'apurement des arriérés extérieurs convenu lors des quatrième et cinquième revues. À titre de mesure corrective, les autorités se sont engagées à régulariser 15 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs et 80 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs (mesure préalable 3), et elles sont déterminées à apurer le solde résiduel en 2025. L'augmentation des recettes issues du pétrole et des financements concessionnels auprès de partenaires multilatéraux devraient assouplir les conditions de financement en 2025. Les services du FMI estiment que malgré le non-respect de ce critère de réalisation, les objectifs du programme demeurent atteignables, étant donné que les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les mesures correctives suivantes : i) révision et exécution du plan d'apurement des arriérés sur le service de la dette ; ii) respect de la trajectoire d'ajustement budgétaire prévue dans le programme ; iii) application résolue de politiques d'endettement prudentes, en particulier la mobilisation de financements concessionnels, durant la période couverte par le programme.

49. Les autorités demandent la modification des critères de réalisation relatifs au financement intérieur net et à la valeur actualisée de la dette nouvellement contractée ou garantie par l'État afin de tenir compte du cadre macroéconomique révisé. Les modifications prennent en considération la légère révision à la hausse des financements intérieurs en 2025 ainsi que le rééchelonnement de certains emprunts non matérialisés prévus de 2024 à 2025. Les modifications de ces critères de réalisation quantitatifs sont proposées pour fin décembre 2024 et fin juin 2025, et les objectifs indicatifs correspondants pour fin mars et fin septembre 2025 (MPEF §40).

50. Les autorités sont déterminées à maintenir un plafond zéro pour la dette extérieure non concessionnelle. Dans la dernière AVD, le risque de surendettement du Niger est jugé élevé et le pays ne dispose pas d'un accès important aux marchés financiers internationaux. Les autorités entendent maintenir une politique d'endettement prudente afin de limiter le risque de surendettement et elles ont demandé à ce qu'un CR continu soit ajouté à compter de l'achèvement de la présente revue (MPEF §19).

51. Le programme demeure entièrement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois (tableau 6 du texte). Le Niger a toujours des besoins de financement urgents et l'engagement du FMI est indispensable pour dégager de l'espace budgétaire et mobiliser le

soutien d'autres partenaires pour le développement. Les autorités se sont engagées à compenser les éventuels déficits de financement par des réductions dans les dépenses.

52. Les risques qui pèsent sur le programme demeurent élevés. Les objectifs du programme restent atteignables mais ils sont exposés à certains risques : i) l'incertitude politique, notamment concernant le calendrier du processus de transition politique et le risque d'un nouveau coup d'État ; ii) la détérioration de la situation sécuritaire ; iii) la persistance de la pénurie de financement ; iv) le maintien de la fermeture de la frontière avec le Bénin. Les exonérations accordées par les autorités à la suite de chocs économiques entravent la réalisation des objectifs de mobilisation des ressources intérieures fixés dans le programme. Le montant limité des financements extérieurs accentue le risque de dépendance excessive aux titres de dette intérieurs et l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette extérieure.

53. La revue des assurances de financement montre que des garanties adéquates restent en place pour l'utilisation des ressources du FMI. L'économie du Niger a gravement pâti de l'instabilité politique et des sanctions qui ont suivi la prise de pouvoir par l'armée, si bien que de nombreux risques se profilent à l'horizon. Malgré ces difficultés, les autorités sont fermement résolues à rééquilibrer les finances publiques, à adopter une politique d'endettement prudente et à mettre en œuvre les mesures de réforme. Elles ont déjà pris des actions correctives pour commencer à régulariser les arriérés extérieurs et intérieurs, et elles appliqueront le plan d'apurement des arriérés, ce qui contribuera à maîtriser les risques liés à l'endettement. À l'heure actuelle, tous les arriérés envers des IFI et des créanciers bilatéraux ne sont pas liés à la participation du secteur officiel et les autorités nigériennes s'efforcent, en toute bonne foi, d'atteindre un accord de collaboration avec les créanciers commerciaux du Niger, notamment en échangeant avec DBAG et Moody's et en communiquant régulièrement des informations. Ces arriérés envers des créanciers commerciaux ont déjà été intégrés dans le plan d'apurement des arriérés et ils seront régularisés au même rythme que les autres arriérés extérieurs. Les services du FMI estiment que la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés continue d'être respectée et que les garanties adéquates restent en place pour l'utilisation des ressources de l'institution.

54. La capacité du Niger à rembourser le FMI demeure adéquate, tout en étant exposée à des risques. Bien que le contexte à court terme soit difficile, les perspectives favorables à moyen terme laissent au Niger une capacité suffisante pour rembourser le FMI (tableau 11). Les obligations de remboursement envers le FMI culminent à 1,6 % des exportations en 2029 et à 3,0 % des recettes budgétaires en 2027, et les décaissements nets sont positifs durant la période du programme, à 1,5 % et 2,5 % des exportations en 2024 et 2025, respectivement. La mise en œuvre rapide du programme de réformes des autorités et la prise de mesures de secours viennent atténuer les risques qui pourraient entamer la capacité de remboursement, notamment des dérapages budgétaires et des chocs liés au changement climatique. Même si le risque de surendettement du Niger a été jugé élevé, sa capacité à rembourser le FMI est également atténuée par son respect des calendriers de remboursement et son accès aux réserves régionales communes de l'UEMOA.

55. Évaluation des sauvegardes. L'évaluation des sauvegardes de la BCEAO réalisée en 2023 a révélé que la banque centrale dispose toujours de dispositifs d'audit bien établis et d'un environnement de contrôle solide. La BCEAO n'a pas encore modifié ses statuts conformément aux changements apportés à l'accord de coopération de 2019 avec la France.

56. Les activités de développement des capacités (DC) au soutien des objectifs du programme appuyé par la FEC et la FRD restent essentielles (annexe III). Les priorités sont les suivantes : i) améliorer la gouvernance et la transparence en matière de finances publiques, ii) faire avancer les réformes liées au changement climatique, iii) améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette, iv) renforcer la politique fiscale et l'administration des recettes et v) améliorer les statistiques macroéconomiques et financières.

Tableau 6 du texte. Niger : besoins et sources de financement extérieur
(milliards de francs CFA)

	2023	2024	2025	2026
Total des besoins de financement	1 305	974	1 046	1 056
Déficit courant (hors dons budgétaires)	1 461	844	576	692
Amortissement de l'administration centrale	57	177	165	144
Variations du compte d'opérations financières, hors décaissements au titre de la FRD (+ : augmentation) ^{1/}	-212	-47	305	220
Total des sources de financement	1 243	897	788	860
Investissements directs étrangers	617	246	162	139
Financement lié aux projets	347	523	550	606
Autres flux	280	128	76	116
Besoin de financement	62	77	258	196
Aide budgétaire	46	33	174	196
BAfD	0	0	88	85
BOAD
Banque mondiale	28	33
Partenariat mondial pour l'éducation
UE	0	0
France	0	0
Autres ^{2/}	18	0	86	111
FEC	16	44	85	0
Fonds fiduciaire ARC	0	0	0	0
Écart de financement résiduel	0	0	0	0
Décaissement FRD	0	0	0	0
Total des variations du compte d'opérations financières, y compris décaissements au titre de la FRD ^{1/}	-212	-47	305	220

1/ Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements au titre des prêts du FMI.

2/ Les montants estimés incluent l'appui budgétaire accordé par la Banque mondiale en 2025–2026, qui sera rendu effectif après confirmation officielle au terme de la procédure d'approbation interne.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

57. Il conviendrait que les politiques macroéconomiques à court et moyen terme soient conçues pour aider le Niger à sortir de la fragilité et à se placer fermement sur une trajectoire de croissance soutenue, inclusive et résiliente. Compte tenu de la pénurie actuelle de financement, la politique budgétaire doit viser à dégager de l'espace budgétaire afin de répondre aux pressions sur les dépenses et aux besoins sociaux. Des réformes visant à améliorer le climat d'investissement et à stimuler le développement du secteur privé sont également essentielles pour rehausser les perspectives de croissance. Les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption doivent être consolidés de manière à regagner la confiance de la population s'agissant de l'utilisation efficiente des ressources publiques, ce qui devrait faciliter l'acceptation sociale de réformes difficiles. Les autorités doivent également maintenir leur détermination à s'attaquer aux effets du changement climatique.

58. En dépit d'importantes contraintes l'économie nigérienne est en bonne voie pour enregistrer une reprise vigoureuse à moyen terme et les perspectives à moyen terme sont favorables. La croissance devrait se redresser en 2024, portée par le démarrage de la production et des exportations de pétrole ainsi que par une bonne campagne agricole. Élevée jusqu'au mois de septembre en raison des perturbations des échanges commerciaux, l'inflation devrait ralentir grâce aux bonnes récoltes. Le déficit courant a commencé à se résorber mais l'on considère toujours qu'il est beaucoup plus important que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables en 2023. Dans les années à venir, la croissance restera vigoureuse, à condition de mettre en œuvre les réformes structurelles, et de bien gérer les risques et les vulnérabilités. En particulier, il est primordial de normaliser les relations avec le Bénin et les partenaires pour le développement.

59. Les autorités ont obtenu des résultats contrastés dans le cadre des programmes appuyés par la FEC et la FRD. Deux des trois critères de réalisation ont été respectés (le CR continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté), seuls deux des six objectifs indicatifs ont été atteints. Tous les repères structurels (RS) du programme appuyé par la FEC ont été mis en œuvre, et les autres RS sont en bonne voie. Pour ce qui est de l'accord au titre de la FRD, les trois mesures de réforme relevant de cette revue ont été mises en œuvre. Les services du FMI engagent les autorités à améliorer les résultats obtenus dans le cadre du programme, en dépit du contexte difficile.

60. Compte tenu de la persistance de conditions de financement restrictives, il est essentiel d'appliquer une stratégie de rééquilibrage des finances publiques axée sur les recettes afin de dégager de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins de développement. Tout en saluant la détermination des autorités à maîtriser le déficit budgétaire dans les limites convenues en 2024 et 2025, les services du FMI estiment que les mesures relatives à la politique fiscale, sur la base desquelles les projections de recettes ont été établies, pourraient être plus ambitieuses. Il est possible d'accroître les recettes fiscales à court terme en intervenant sur les

importantes exonérations de TVA, en relevant les taux de TVA réduits sur certains produits ainsi qu'en augmentant les taux des droits d'accise sur les véhicules de tourisme, l'alcool et le tabac. À moyen terme, les services du FMI encouragent les autorités à avancer avec détermination dans la révision du code général des impôts, qui contribuera activement à l'accroissement projeté des recettes fiscales, tout en stimulant l'investissement et le développement du secteur privé. À cela doivent s'ajouter des efforts destinés à développer l'utilisation des systèmes informatiques pour recenser, évaluer et hiérarchiser les principaux risques de non-conformité. Récemment achevée, l'intégration des plateformes informatiques des administrations fiscale et douanière devrait contribuer à améliorer la mobilisation des ressources intérieures à court et moyen terme. Les efforts destinés à accélérer l'enregistrement des propriétés foncières et immobilières en créant un cadastre et en améliorant l'estimation des valeurs des propriétés pourraient accroître les recettes fiscales au-delà des projections à moyen terme des services du FMI.

61. Il est urgent d'adopter un cadre juridique et budgétaire pour la gestion des recettes issues du pétrole car les exportations de pétrole ont commencé. Les services du FMI notent avec satisfaction le projet de stratégie, qui est aligné sur les recommandations de deux précédentes missions d'assistance technique du FMI en ce sens qu'il vise à améliorer l'efficience et la transparence du secteur, à atténuer la dépendance du budget à l'égard des recettes issues du pétrole et à constituer des marges de manœuvre budgétaires. Cette stratégie se matérialisera en particulier par un fonds de stabilisation et l'établissement d'une cible de solde budgétaire primaire hors pétrole.

62. La détérioration des perspectives de la viabilité de la dette impose de maintenir une politique d'endettement prudente. Il est essentiel d'appliquer strictement le plan révisé d'apurement des arriérés, qui tient compte des contraintes de capacité et de liquidité des autorités, pour regagner la confiance de la population et soutenir la reprise économique. Parallèlement, il faut absolument maintenir le plafond zéro applicable à la nouvelle dette non concessionnelle et éviter que le financement du budget ne dépende excessivement d'emprunts intérieurs onéreux exposés à des risques de refinancement. À moyen et long terme, des efforts continus doivent être déployés pour mettre en place durablement des politiques macroéconomiques saines et améliorer les pratiques en matière de gestion de la dette, afin d'asseoir la viabilité de la dette.

63. La réalisation d'une croissance inclusive et durable passera par l'amélioration de la qualité et de l'efficience des dépenses publiques ainsi que par la promotion du développement du secteur privé. Dans ce contexte, les services du FMI se félicitent des réformes en cours destinées à favoriser une exécution transparente du budget et à améliorer la gestion de la trésorerie. Compte tenu de l'espace budgétaire limité, il est recommandé que les autorités cherchent à soutenir les groupes vulnérables de façon ciblée plutôt qu'à recourir à des subventions implicites ou explicites généralisées. Il convient de poursuivre activement les efforts destinés à renforcer les dispositifs de protection sociale, notamment en élargissant le registre social, et à améliorer le climat des affaires.

64. Les risques pour la stabilité financière s'étant accentués depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, il convient que les autorités nigériennes redoublent d'efforts pour s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier et promouvoir l'inclusion financière. Dans ce contexte, il est essentiel de régulariser rapidement les arriérés de paiements sur le service de la dette intérieure et de remédier aux retards de paiements envers des fournisseurs du secteur public de manière à renforcer les bilans des banques. La pleine réouverture de la frontière avec le Bénin devrait également contribuer à améliorer les chiffres d'affaires des entreprises et l'activité du secteur bancaire. Les banques sous-capitalisées doivent mettre au point des plans de restructuration et de recapitalisation assortis de calendriers en concertation avec la commission bancaire. Il est primordial d'achever la restructuration du secteur de la microfinance pour accélérer l'inclusion financière.

65. Les autorités doivent intensifier les efforts destinés à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à remédier aux déficiences de la gouvernance. Les actions prioritaires sont les suivantes : i) le rétablissement de la Cour des comptes, ii) la signature de six décrets relatifs au renforcement du cadre de LBC/FT ; iii) la mise en œuvre des recommandations en suspens issues de l'évaluation du GIABA en 2021, en particulier celles liées aux mesures d'amélioration de la transparence sur les bénéficiaires effectifs de personnes morales et de constructions juridiques, et la supervision des entreprises et professions non financières désignées en matière de LBC/FT. Les services du FMI se félicitent que les autorités aient sollicité un diagnostic du cadre de gouvernance auprès du FMI et qu'elles se soient engagées à publier le rapport correspondant en 2025. Ils les encouragent à clarifier dans les meilleurs délais le cadre de collaboration entre la CoLDEFF et la nouvelle Cour des comptes, une fois que celle-ci sera rétablie.

66. Les services du FMI saluent les avancées réalisées par les autorités sur le programme appuyé par la FRD. Les réformes mises en œuvre dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la FRD portent progressivement leurs fruits. Compte tenu des contraintes en présence, il sera crucial de déployer intégralement les activités de développement des capacités prévues pour mettre en œuvre les réformes. Il sera également essentiel de surmonter les obstacles limitant l'accès au financement de l'action climatique.

67. Les données communiquées présentent certaines lacunes qui entravent quelque peu la surveillance (annexe IV). Dans le secteur budgétaire, les autorités doivent redoubler d'efforts pour produire les statistiques de finances publiques conformément au manuel de statistiques de finances publiques 2014. Les données relatives au secteur extérieur sont fournies au format du MBP6 mais les informations relatives aux exportations d'or sont limitées et les statistiques définitives sont publiées avec deux ans de retard, voire davantage. Les retards enregistrés dans la fourniture des données sur les indicateurs de solidité financière (ISF) nuisent à la surveillance de la situation du secteur financier. Enfin, il est nécessaire de mettre à jour les années de référence de l'indice des prix et de la comptabilité nationale, ainsi que d'adopter et de diffuser les comptes nationaux trimestriels.

68. Compte tenu des résultats du Niger et de ses engagements au titre du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC, de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD et de la revue des assurances de financement. Les services du FMI soutiennent également : i) la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif à l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, ii) la demande de modification du critère de réalisation relatif au financement intérieur net, du critère de réalisation relatif à la valeur actualisée de la nouvelle dette contractée ou garantie par l'État et d'objectifs indicatifs, iii) la révision proposée de la MR6 dans le cadre de l'accord au titre de la FRD, iv) le décaissement de la septième tranche de l'accord au titre de la FEC et de la deuxième tranche de l'accord au titre de la FRD, pour des montants respectifs de 13,16 millions de DTS et de 25,662 millions de DTS. Les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont dans l'ensemble appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Les services du FMI estiment que les mesures de réforme au titre de la FRD sont réalisables compte tenu des engagements forts des autorités et de l'assistance technique attendue de la part des partenaires pour le développement.

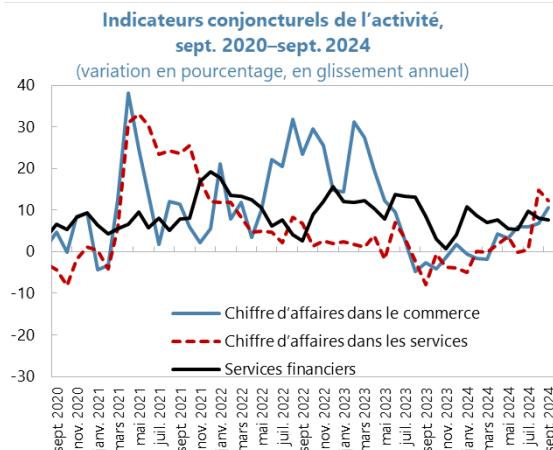
69. La prochaine consultation au titre de l'article IV devrait se dérouler dans les 24 mois, conformément à la décision du conseil d'administration sur le cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Graphique 1. Niger : calendrier des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FRD, 2024–25

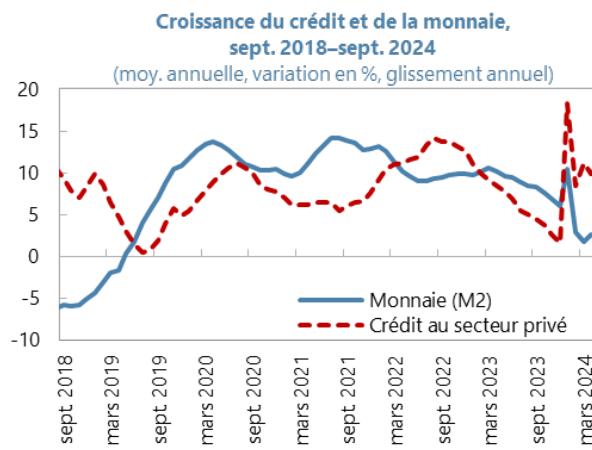
4 ^e et 5 ^e revue au titre de la FEC (fin juin 2024)	6 ^e revue au titre de la FEC (fin décembre 2024)	7 ^e revue au titre de la FEC (fin juin 2025)	8 ^e revue au titre de la FEC (fin décembre 2025)
1 ^{re} revue de l'accord FRD (achevée)	2 ^e revue de l'accord FRD	3 ^e revue de l'accord FRD	4 ^e revue de l'accord FRD
Domaine de réforme 1 : renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique.	MR1 (Gestion des finances publiques liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait valider une méthode de marquage des dépenses climatiques (MDC). [Mise en œuvre]	MR2 (Gestion des finances publiques liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait appliquer le cadre de MDC pour au moins 4 ministères sectoriels dans son budget 2025 et transmettre les résultats aux services du FMI.	MR3 (Gestion des finances publiques liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait modifier la circulaire budgétaire concernant l'établissement du budget 2026 afin d'y inclure des instructions sur la détermination des affectations liées à l'activité climatique.
Domaine de réforme 2 : améliorer la prise en considération des questions liées au changement climatique dans la gestion des investissements publics.	MR4 (Gestion des investissements publics liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait établir et publier (sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances) un guide définissant la méthode d'évaluation de la vulnérabilité climatique des projets et programmes d'investissement public. [Mise en œuvre]	MR5 (Gestion des investissements publics liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait modifier le décret n° 0041 du 03 novembre 2021 relatif au processus d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissement pour exiger l'intégration d'aspects liés au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection) et publier ce décret sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances. [en bonne voie]	MR6 (Gestion des investissements publics liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait publier des études de faisabilité, y compris des évaluations de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public de plus de 5 milliards de FCFA.
Domaine de réforme 3 : améliorer la planification et la gestion budgétaires en tenant compte des catastrophes naturelles.	MR7 (Gestion des finances publiques liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait publier sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances un guide sur l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles. [Mise en œuvre]	MR8 (Gestion des finances publiques liée à l'action climatique). Le gouvernement devrait publier une déclaration sur les risques budgétaires, assortie d'une évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles, sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances. [Mise en œuvre]	
Domaine de réforme 4 : promouvoir les sources d'énergies renouvelables.	MR9 (Gestion des risques de catastrophe naturelle). Le gouvernement devrait adopter un arrêté portant création de fonctions de points focaux assurées par au moins deux personnes (un titulaire et un suppléant) dans les directions concernées de trois ministères sélectionnés afin d'assumer les responsabilités définies dans la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophe naturelle. [Mise en œuvre]	MR10 (Gestion des risques de catastrophe naturelle). Le gouvernement devrait publier des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données de gestion des risques de catastrophe naturelle (www.risques-niger.ne). [Mise en œuvre]	Mise en œuvre Mise en œuvre avec du retard Prévue
	MR11 (Énergies vertes). Le gouvernement devrait créer un nouveau guichet au sein du FONAP qui permettrait d'apporter une assistance technique et financière visant à améliorer la bancabilité des projets des petites et moyennes entreprises ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables. [Mise en œuvre]		

Graphique 2. Niger : évolution récente de la situation économique

La croissance dans le commerce et les services se redresse progressivement, portée par une campagne agricole favorable.

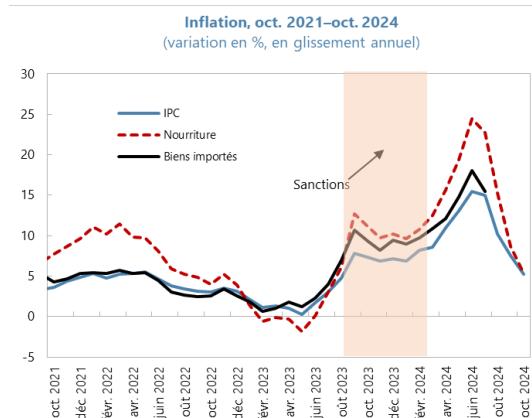


La croissance de la monnaie au sens large peine toujours à se redresser, malgré un rebond progressif du crédit au secteur privé...

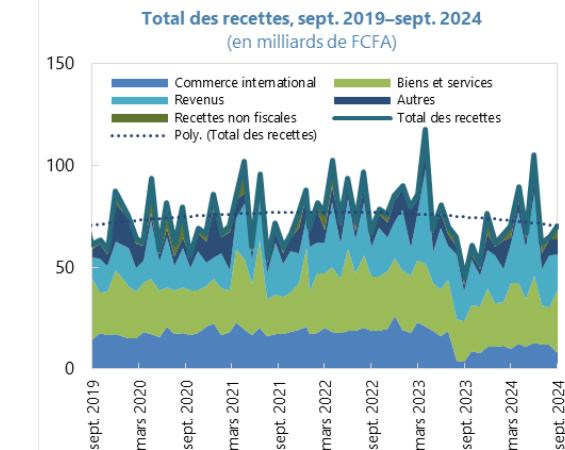


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Les tensions inflationnistes se relâchent, malgré le maintien de la fermeture de la frontière avec le Bénin.

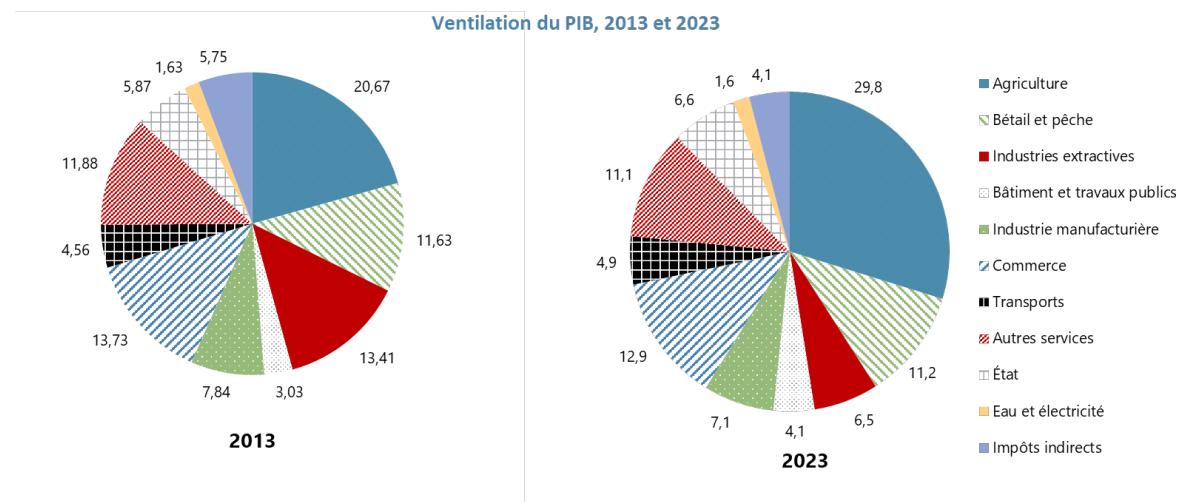


... et la mobilisation globale des ressources intérieures demeure faible.

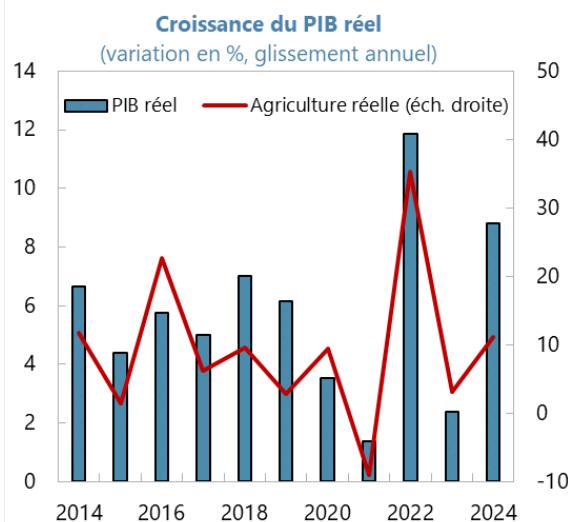


Graphique 3. Niger : ventilation du PIB et volatilité de la production

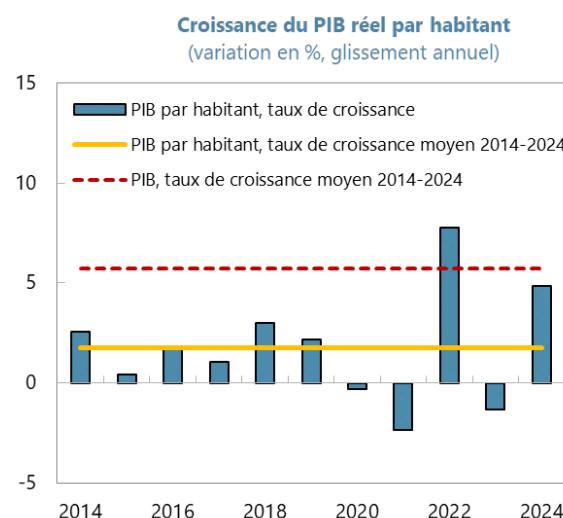
Les secteurs primaire, extractif et commercial dominent toujours l'activité économique, malgré les efforts déployés pour favoriser la diversification.



La croissance du PIB est très volatile et dépendante des résultats du secteur agricole.



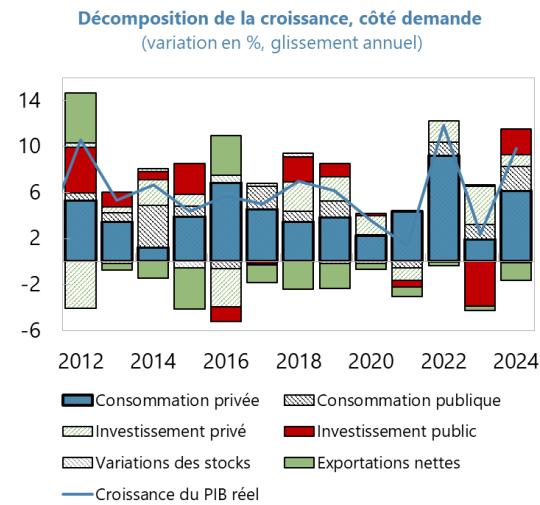
La croissance du PIB par habitant est aussi volatile et relativement modeste en raison de la forte croissance démographique.



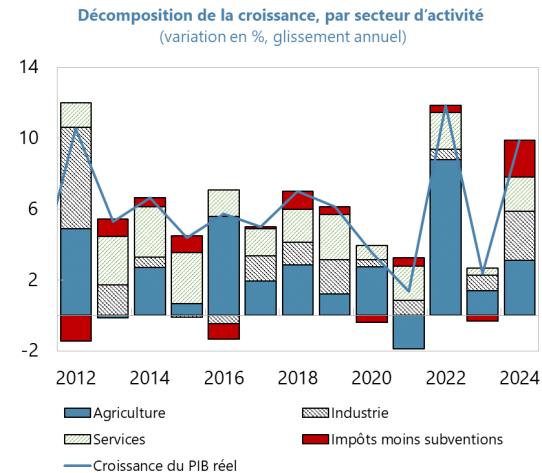
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : contributions à la croissance du PIB réel

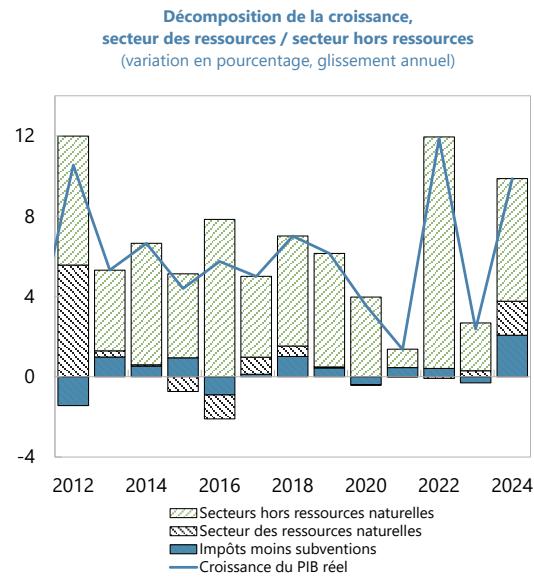
La croissance a été principalement portée par la consommation et l'investissement privés.



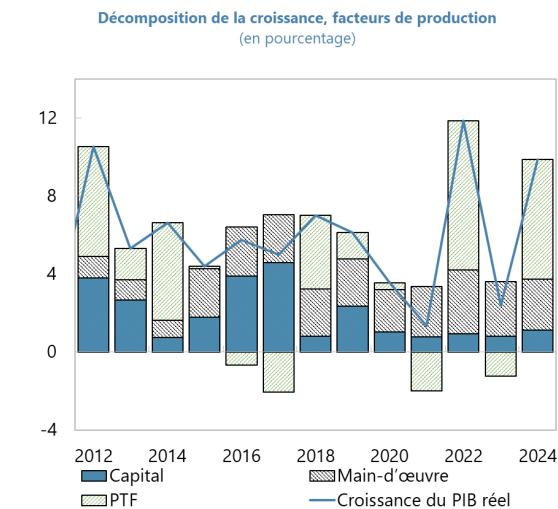
... l'agriculture et les services ont été les secteurs les plus porteurs, et les perspectives s'annoncent favorables pour le secteur industriel.



La contribution du secteur des ressources naturelles à la croissance devrait augmenter sous l'effet du lancement des exportations de pétrole en 2024.



L'augmentation des contributions du capital et de la productivité totale des facteurs correspond aux pics de croissance.

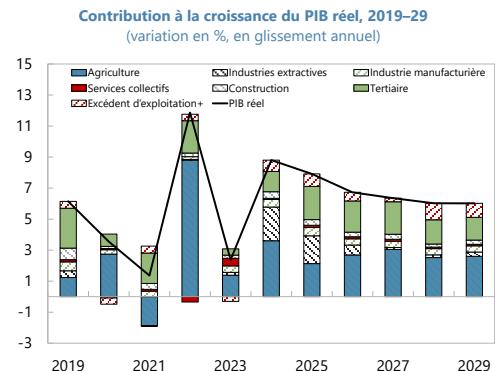


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

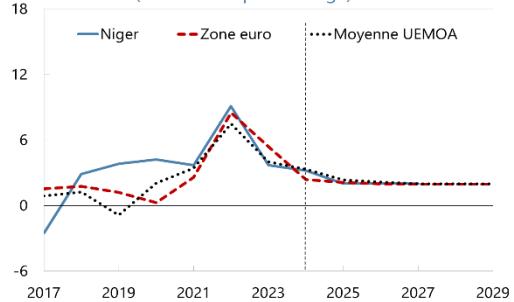
Graphique 5. Niger : perspectives à moyen terme, 2019–29

La croissance devrait rebondir en 2024 sous l'impulsion du secteur extractif et d'une saison agricole favorable.

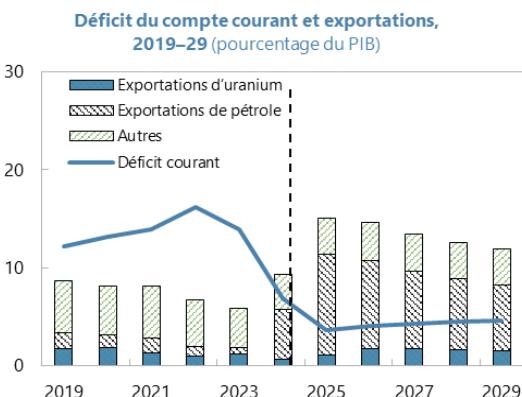
L'inflation reste élevée en 2024 mais elle devrait se rapprocher de la limite supérieure de la fourchette définie par l'UEMOA d'ici à la fin 2026.



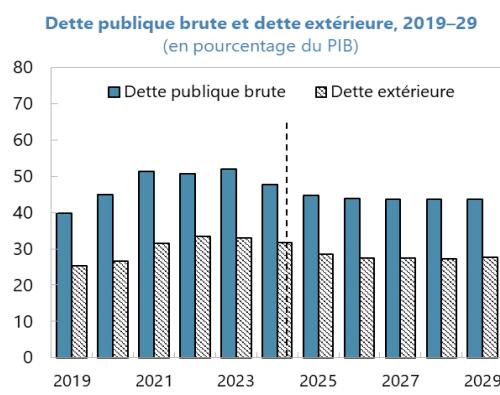
Inflation mesurée par l'IPC, 2019–29



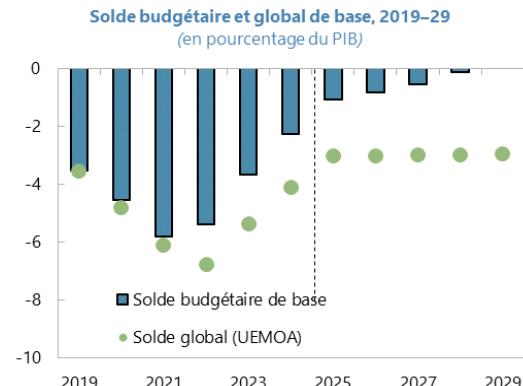
Le déficit des transactions courantes devrait se réduire à court terme grâce à une augmentation des exportations pétrolières.



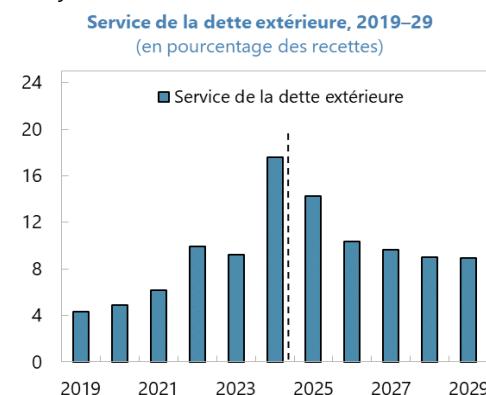
La dette publique devrait rester relativement maîtrisée mais dépendre davantage d'emprunts extérieurs au coût élevé.



Le processus de rééquilibrage des finances publiques pour atteindre l'objectif régional en matière de déficit se poursuivra à court terme.



Après avoir augmenté après le coup d'État, la charge du service de la dette devrait décliner progressivement à moyen terme.



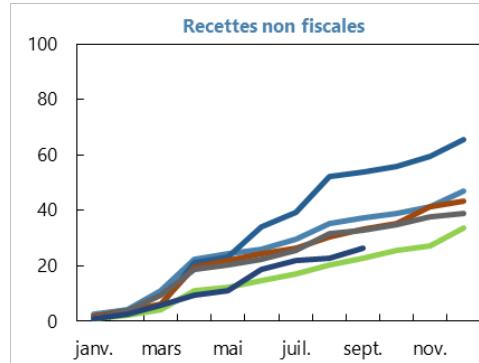
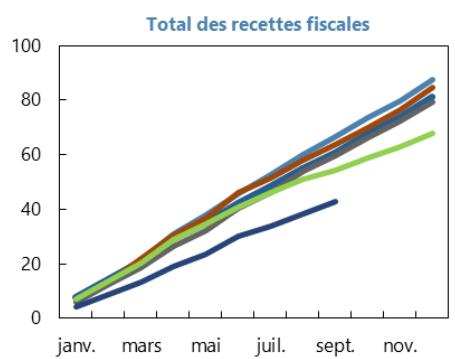
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 6. Niger : résultats sur le plan fiscal, 2019–24

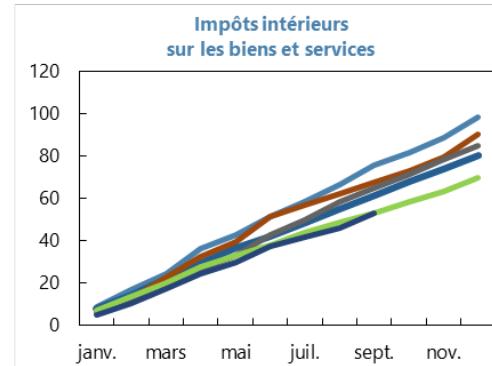
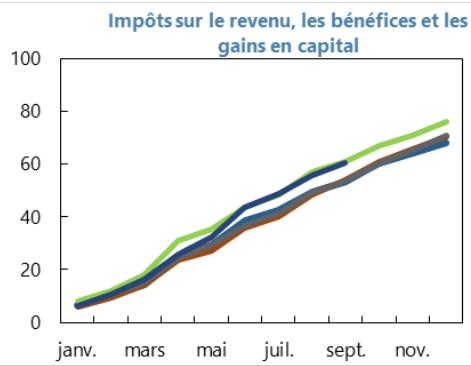
(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, actualisées avec PIB nominal)



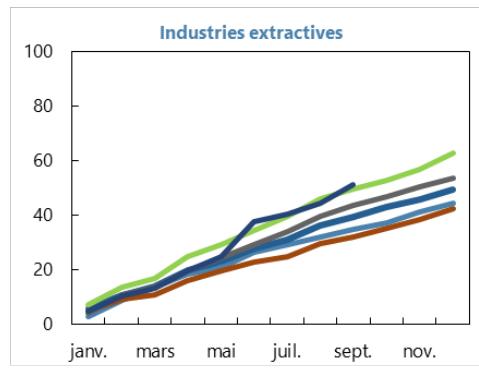
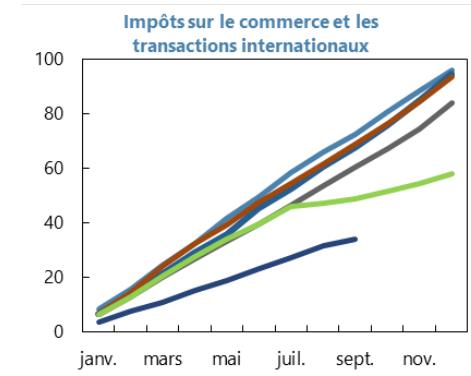
Bien qu'inférieur à son niveau d'avant la prise de pouvoir par l'armée, le recouvrement des recettes se remet progressivement des récents chocs.



Les impôts sur les revenus et les industries extractives ont dépassé les niveaux prépandémiques...



... contrairement aux recettes fiscales sur les biens et les services, et le recouvrement des taxes sur les échanges internationaux reste particulièrement faible.



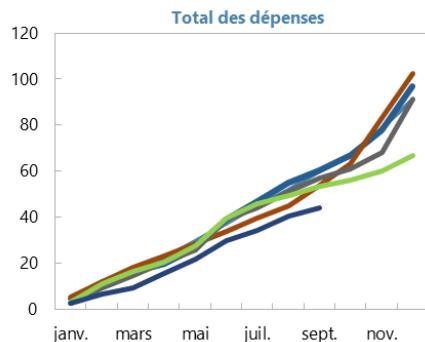
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 7. Niger : ventilation des dépenses, 2019–24

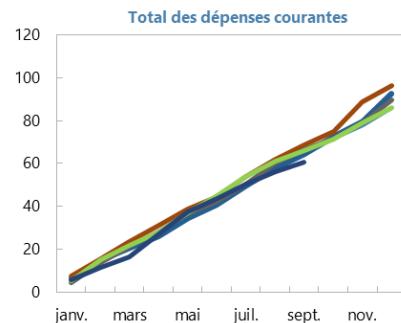
(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100 ou T4 2021 = 100, actualisées avec PIB nominal, en pourcentage du PIB nominal)



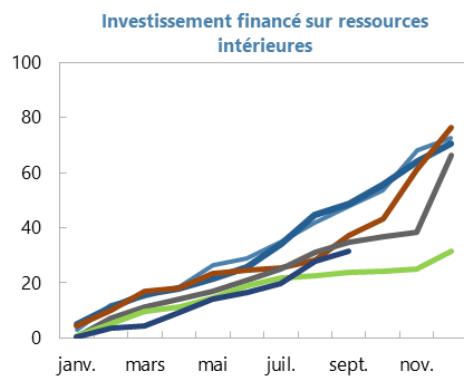
Le total des dépenses budgétaires a diminué depuis la prise de pouvoir par l'armée...



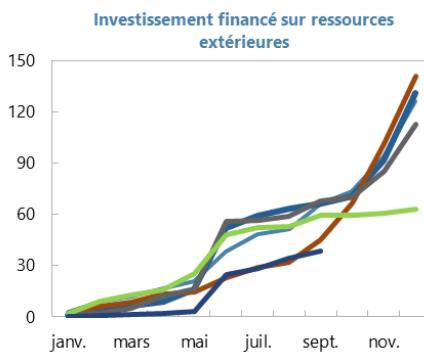
... même si les dépenses courantes sont restées au même niveau.



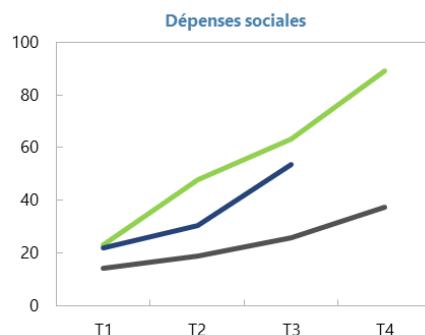
L'investissement financé sur ressources intérieures a connu un ralentissement marqué depuis juillet 2023, mais il se reprend légèrement...



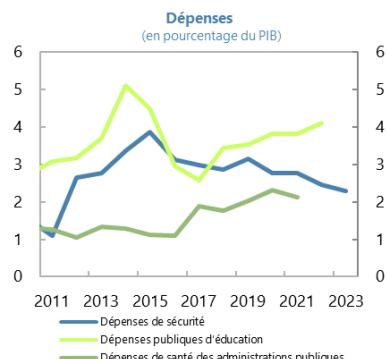
... alors que l'investissement financé sur ressources intérieures demeure largement au-dessous de ses niveaux passés.



Les dépenses sociales demeurent une priorité et elles convergent vers les niveaux de 2023.



La part dépenses de sécurité dans le PIB diminue depuis 2017, alors que les dépenses de santé et d'éducation augmentent.



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	Projections			
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	2,4	10,6	8,8	7,4	7,9	6,7	6,4	6,0	6,0
Production pétrolière (en milliers de barils par jour)	20	61	50	105	105	106	106	106	108
Déflateur du PIB	3,5	3,9	7,1	3,4	3,8	2,9	2,1	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation									
Moyenne annuelle	3,7	4,4	9,1	3,6	3,7	3,2	2,0	2,0	2,0
Fin de période	7,2	3,0	3,1	4,7	4,8	2,5	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	-7,8	138,8	83,3	49,4	81,1	7,3	0,5	1,6	2,9
<i>dont: exportations hors pétrole</i>	-4,9	10,8	-6,5	9,5	29,2	28,2	4,6	6,5	5,0
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	-13,8	-3,2	-7,2	11,3	23,2	8,3	0,4	1,4	2,2
Volume des exportations	-13,5	113,0	66,9	52,5	91,7	7,2	0,2	0,8	2,3
Volume des importations	-3,1	14,7	4,0	10,1	12,0	6,8	6,4	8,0	6,4
Termes de l'échange (- = détérioration)	19,9	32,9	23,1	-3,1	-14,1	-1,2	6,4	7,3	4,7
Finances publiques									
Total des recettes	-8,6	24,4	11,4	24,7	25,9	17,7	14,5	13,7	11,6
Total des dépenses et prêts nets	-22,4	18,6	10,8	7,4	8,7	13,3	10,0	9,5	8,4
Dépenses courantes	1,5	15,4	1,1	13,3	12,5	12,4	11,1	7,7	8,7
Dépenses d'investissement	-44,8	30,0	38,7	6,7	6,6	14,0	8,5	11,8	7,8
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Crédit intérieur	10,6	25,5	14,1	12,3	12,3	6,2	6,0	4,8	4,4
Crédit à l'Etat (net)	120,6	74,3	36,0	14,8	18,1	2,1	1,7	-2,0	-4,4
Crédit à l'économie	-7,6	6,2	5,4	10,6	9,4	8,5	8,3	8,1	8,2
Avoirs intérieurs nets	24,2	16,9	15,0	3,6	2,9	2,5	3,6	4,0	7,4
Monnaie au sens large	-0,9	10,5	6,8	14,2	13,6	11,7	8,5	8,2	8,1
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5,5	5,7	6,0	5,6	5,9	5,8	5,8	5,8	5,8
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances publiques									
Total des recettes	8,7	9,4	8,3	10,6	9,4	10,0	10,6	11,2	11,5
Total des dépenses et prêts nets	15,8	16,3	15,0	15,8	14,6	15,0	15,2	15,4	15,5
Dépenses courantes	9,6	9,6	8,3	9,8	8,4	8,6	8,8	8,7	8,8
Dépenses d'investissement	5,6	6,4	6,7	6,1	6,4	6,6	6,6	6,8	6,8
Solde global (base engagements, dons inclus) ^{1,2}	-5,4	-4,1	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Formation brute de capital fixe	23,6	19,3	17,0	18,5	20,5	19,1	18,5	18,1	17,7
Investissement privé	19,3	14,5	11,9	13,9	15,7	14,2	13,5	12,9	12,6
Investissement public	4,2	4,8	5,0	4,6	4,8	5,0	5,0	5,2	5,1
Épargne nationale brute	9,9	12,9	10,1	14,5	16,5	14,8	14,1	13,4	13,0
<i>dont : hors secteur public</i>	9,9	12,5	9,7	13,2	15,0	12,8	11,8	10,5	9,7
Épargne intérieure	8,4	11,9	9,1	14,3	15,8	14,4	13,9	13,4	13,0
Solde des transactions extérieures courantes									
Dons officiels non compris	-14,8	-7,1	-7,4	-4,6	-4,6	-5,0	-5,0	-5,2	-5,3
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-13,9	-6,5	-7,0	-4,1	-4,1	-4,4	-4,5	-4,7	-4,8
Ratio du service de la dette extérieure en pourcentage des :									
Exportations de biens et de services	8,4	12,2	12,3	7,1	7,6	6,5	6,6	6,9	6,1
Recettes publiques	11,0	23,0	22,6	13,9	16,1	11,1	10,1	9,8	9,2
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	51,9	52,5	48,4	49,9	45,6	44,7	44,5	44,4	44,4
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	31,6	28,7	28,5	27,6	27,5	27,5	27,3	27,7	28,2
VA de la dette extérieure	21,8	18,9	18,8	17,9	17,6	17,1	16,6	16,5	16,8
Dette publique intérieure	20,3	23,7	19,9	22,3	18,1	17,3	17,1	16,7	16,1
Total des arriérés	4,6	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés intérieurs	3,9	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés extérieurs	0,7	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide étrangère ³	3,9	5,0	4,7	4,9	5,4	5,5	4,8	4,9	4,8
(en milliards de francs CFA)									
PIB aux prix de marché courants	10 194	11 718	11 879	13 013	13 305	14 608	15 857	17 146	18 540
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	6,0	14,9	16,5	11,1	12,0	9,8	8,6	8,1	8,1

Source : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes dont compris moins dépenses ; critère de l'UEMOA.² Y compris allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.³ Les projections sont basées sur les échanges entre l'équipe et les autorités et ne reflètent pas nécessairement des engagements fermes de la part des donateurs.

Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2023–29
 (en milliards de francs CFA)

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.			Projections	
Total des recettes	888	1 105	990	1 378	1 247	1 468	1 681	1 912	2 134
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	864	1 023	916
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	206	402	340	584	532	562	541	540	582
Recettes fiscales	821	979	839	1 222	1 110	1 300	1 429	1 639	1 837
Commerce international	169	200	141	270	217	262	288	345	394
Biens et services	304	367	330	445	460	515	548	622	693
Revenus	278	332	292	411	340	423	482	535	601
Autres	70	80	76	95	92	101	111	137	149
Recettes non fiscales	49	107	132	136	116	145	224	244	265
Recettes des comptes spéciaux	18	19	19	20	21	22	28	30	32
Total des dépenses et prêts nets	1 611	1 911	1 784	2 053	1 939	2 196	2 417	2 647	2 868
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	1 264	1 389	1 262	1 514	1 389	1 590	1 770	1 935	2 115
Total des dépenses courantes	977	1 128	988	1 277	1 112	1 250	1 388	1 495	1 625
<i>Dont</i> : arriérés d'intérêts et envers les fournisseurs	0	0	62	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires	939	1 093	960	1 239	1 074	1 208	1 343	1 490	1 620
Traitements et salaires	367	397	384	432	408	467	523	583	630
Biens et services	116	155	107	170	146	164	190	223	252
Transferts et subventions	316	360	256	392	286	328	381	446	482
Intérêts	141	182	213	246	233	249	249	238	255
<i>dont</i> : dette extérieure	41	35	47	35	36	37	38	39	42
Dépenses des comptes spéciaux ¹	38	34	28	38	38	42	45	5	5
Dépenses en capital et prêts nets	634	784	797	776	828	946	1 028	1 152	1 243
Dépenses d'investissement	574	747	797	797	849	968	1 050	1 174	1 265
Financées sur ressources intérieures	227	225	274	258	299	362	403	462	512
Financées sur ressources extérieures	347	522	523	539	550	606	647	712	753
<i>dont</i> : dons	129	292	292	249	252	239	215	173	128
prêts	218	230	230	290	298	367	432	539	625
Prêts nets	60	37	0	-21	-22	-21	-22	-21	-22
Solde global (base engagements)	-723	-806	-795	-675	-693	-728	-735	-735	-734
Solde global ^{2,3}	-548	-478	-488	-390	-404	-443	-474	-511	-551
Solde global, hors investissement oléoduc	-488	-441	-488	-411	-426	-465	-495	-532	-573
Solde de base hors dons	-376	-284	-272	-136	-143	-122	-89	-23	19
Solde de base ³	-330	-248	-258	-100	-107	-76	-42	28	73
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	-87	-5	-5	0	0	0	0	0	0
<i>dont</i> : variation des arriérés de paiement	0	-5	-5	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-810	-811	-800	-675	-693	-728	-735	-735	-734
Financement	810	811	800	675	693	728	735	735	734
Financement extérieur	357	307	361	489	503	658	609	678	716
Dons	175	328	306	285	288	285	261	224	183
<i>dont</i> : financement du budget	46	36	14	36	36	47	47	51	55
Crédits	218	260	250	351	435	517	496	609	700
<i>Dont</i> : financement du budget	0	30	19	61	137	149	65	70	75
Amortissement	-57	-211	-177	-147	-165	-144	-149	-154	-167
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement)	20	-71	-18	0	-55	0	0	0	0
Financement intérieur	453	504	439	186	190	71	126	57	18
Secteur bancaire	299	369	179	128	92	17	14	-16	-36
FMI	5	37	21	12	47	-35	-26	-22	-14
<i>dont</i> : Décaissement au titre de la FRD du FMI	0	48	28	32	53	0	0	0	0
Avances statutaires (y compris autres avances)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	164	74	74	54	54	-6	-26	-46	-66
<i>Dont</i> : Remboursement de tous les types d'arriérés	0	466	266	0	203	0	0	0	0
Titres d'État nets et autres	131	259	84	63	-8	58	66	52	45
Secteur non bancaire et autres	154	135	259	58	97	54	112	73	53
<i>Dont</i> : Accumulation nette d'arriérés intérieurs (- = paiement)	33	-395	-248	0	-147	0	0	0	0

Source : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

² Base engagements. Critère de l'UEMOA.

³ Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2023–29
 (en pourcentage du PIB)

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	2026	2027	2028	2029
Total des recettes	8,7	9,4	8,3	10,6	9,4	10,0	10,6	11,2	11,5
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	8,5	8,7	7,7
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	2,0	3,4	2,9	4,5	4,0	3,8	3,4	3,1	3,1
Recettes fiscales	8,1	8,4	7,1	9,4	8,3	8,9	9,0	9,6	9,9
Commerce international	1,7	1,7	1,2	2,1	1,6	1,8	1,8	2,0	2,1
Biens et services	3,0	3,1	2,8	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7
Revenus	2,7	2,8	2,5	3,2	2,6	2,9	3,0	3,1	3,2
Autres	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Recettes non fiscales	0,5	0,9	1,1	1,0	0,9	1,0	1,4	1,4	1,4
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses et prêts nets	15,8	16,3	15,0	15,8	14,6	15,0	15,2	15,4	15,5
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	12,4	11,9	10,6	11,6	10,4	10,9	11,2	11,3	11,4
Total des dépenses courantes	9,6	9,6	8,3	9,8	8,4	8,6	8,8	8,7	8,8
<i>Dont</i> : arriérés d'intérêts et envers les fournisseurs	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses budgétaires	9,2	9,3	8,1	9,5	8,1	8,3	8,5	8,7	8,7
Traitements et salaires	3,6	3,4	3,2	3,3	3,1	3,2	3,3	3,4	3,4
Biens et services	1,1	1,3	0,9	1,3	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4
Transferts et subventions	3,1	3,1	2,2	3,0	2,2	2,2	2,4	2,6	2,6
Intérêts	1,4	1,6	1,8	1,9	1,7	1,7	1,6	1,4	1,4
<i>dont</i> : dette extérieure	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Dépenses des comptes spéciaux ¹	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital et prêts nets	6,2	6,7	6,7	6,0	6,2	6,5	6,5	6,7	6,7
Dépenses d'investissement	5,6	6,4	6,7	6,1	6,4	6,6	6,6	6,8	6,8
Financées sur ressources intérieures	2,2	1,9	2,3	2,0	2,3	2,5	2,5	2,7	2,8
Financées sur ressources extérieures	3,4	4,5	4,4	4,1	4,1	4,1	4,1	4,2	4,1
<i>dont</i> : dons	1,3	2,5	2,5	1,9	1,9	1,6	1,4	1,0	0,7
prêts	2,1	2,0	1,9	2,2	2,2	2,5	2,7	3,1	3,4
Prêts nets	0,6	0,3	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde global (base engagements)	-7,1	-6,9	-6,7	-5,2	-5,2	-5,0	-4,6	-4,3	-4,0
Solde global ^{2,3}	-5,4	-4,1	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global, hors investissement oléoduc	-4,8	-3,8	-4,1	-3,2	-3,2	-3,2	-3,1	-3,1	-3,1
Solde de base hors dons	-3,7	-2,4	-2,3	-1,0	-1,1	-0,8	-0,6	-0,1	0,1
Solde de base ³	-3,2	-2,1	-2,2	-0,8	-0,8	-0,5	-0,3	0,2	0,4
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	-0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : variation des arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-7,9	-6,9	-6,7	-5,2	-5,2	-5,0	-4,6	-4,3	-4,0
Financement	7,9	6,9	6,7	5,2	5,2	5,0	4,6	4,3	4,0
Financement extérieur	3,5	2,6	3,0	3,8	3,8	4,5	3,8	4,0	3,9
Dons	1,7	2,8	2,6	2,2	2,2	2,0	1,6	1,3	1,0
<i>dont</i> : financement du budget	0,5	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Crédits	2,1	2,2	2,1	2,7	3,3	3,5	3,1	3,5	3,8
<i>Dont</i> : financement du budget	0,0	0,3	0,2	0,5	1,0	1,0	0,4	0,4	0,4
Amortissement	-0,6	-1,8	-1,5	-1,1	-1,2	-1,0	-0,9	-0,9	-0,9
Allégement de la dette (y compris dette en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement)	0,2	-0,6	-0,2	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	4,4	4,3	3,7	1,4	1,4	0,5	0,8	0,3	0,1
Secteur bancaire	2,9	3,2	1,5	1,0	0,7	0,1	0,1	-0,1	-0,2
FMI	0,0	0,3	0,2	0,1	0,4	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
<i>dont</i> : Décaissement au titre de la FRD du FMI	0,0	0,4	0,2	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances statutaires (y compris autres avances)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	1,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,0	-0,2	-0,3	-0,4
<i>Dont</i> : Remboursement de tous les types d'arriérés	0,0	4,0	2,2	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'État nets et autres	1,3	2,2	0,7	0,5	-0,1	0,4	0,4	0,3	0,2
Secteur non bancaire	1,5	1,2	2,2	0,4	0,7	0,4	0,7	0,4	0,3
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (- = paiement)	0,3	-3,4	-2,1	0,0	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

² Base engagements. Critère de l'UEMOA.

³ Y compris dons budgétaires et allégement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2023–29

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	Projection			
(en milliards de francs CFA)									
Avoirs extérieurs nets	402	352	311	582	531	751	901	1 051	1 151
BCEAO	87	37	-4	267	216	436	586	736	836
Banques commerciales	315	315	315	315	315	315	315	315	315
Avoirs intérieurs nets	1 444	1 688	1 660	1 748	1 708	1 751	1 814	1 887	2 026
Crédit intérieur	1 751	2 198	1 999	2 468	2 245	2 385	2 529	2 650	2 765
Créances bancaires nettes sur l'État	497	867	677	995	799	816	830	813	778
BCEAO	232	343	327	409	428	387	334	266	185
Créances	393	430	414	442	461	426	400	378	364
Dont : avances statutaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts	-161	-87	-87	-33	-33	-40	-66	-112	-178
Banques commerciales	265	524	350	587	371	429	495	547	592
Créances	423	682	508	745	529	587	653	705	750
Dépôts	-158	-158	-158	-158	-158	-158	-158	-158	-158
Crédit aux autres secteurs	1 254	1 332	1 322	1 473	1 446	1 569	1 699	1 837	1 987
d ^{ont} : crédit au secteur privé	1 121	1 194	1 184	1 333	1 306	1 430	1 560	1 699	1 849
Monnaie et quasi-monnaie	1 846	2 039	1 971	2 330	2 239	2 501	2 715	2 937	3 176
Circulation fiduciaire hors banques	718	793	766	906	871	973	1 056	1 142	1 235
Dépôts auprès des banques	1 128	1 246	1 205	1 424	1 368	1 529	1 659	1 795	1 941
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Avoirs extérieurs nets	-42,6	-12,4	-22,7	65,4	70,8	41,5	20,0	16,7	9,5
BCEAO	-76,5	-57,7	-105,0	627,3	5073,6	102,0	34,4	25,6	13,6
Avoirs intérieurs nets	24,2	16,9	15,0	3,6	2,9	2,5	3,6	4,0	7,4
Crédit intérieur	10,6	25,5	14,1	12,3	12,3	6,2	6,0	4,8	4,4
Créances bancaires nettes sur l'État	120,6	74,3	36,0	14,8	18,1	2,1	1,7	-2,0	-4,4
BCEAO	231,9	47,5	40,8	19,2	30,7	-9,6	-13,5	-20,5	-30,3
Créances
Banques commerciales	70,5	97,7	31,9	11,9	6,2	15,6	15,4	10,6	8,2
Dépôts	6,7	61,2	20,0	9,2	4,3	10,9	11,2	8,0	6,4
Crédit aux autres secteurs	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
d ^{ont} : crédit au secteur privé	-7,6	6,2	5,4	10,6	9,4	8,5	8,3	8,1	8,2
Monnaie au sens large	-6,5	6,5	5,7	11,6	10,3	9,5	9,1	8,9	8,9
Postes pour mémoire :									
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	-0,9	10,5	6,8	14,2	13,6	11,7	8,5	8,2	8,1
(ratio)	5,5	5,7	6,0	5,6	5,9	5,8	5,8	5,8	5,8
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	12,3	11,4	11,1	11,3	10,9	10,7	10,7	10,7	10,7
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	11,0	10,2	10,0	10,2	9,8	9,8	9,8	9,9	10,0
PIB aux prix courants	6,0	14,9	16,5	11,1	12,0	9,8	8,6	8,1	8,1
(variation annuelle en pourcentage)									

Source : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2023–29
 (en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-1 415	-762	-830	-532	-540	-645	-717	-814	-896
Balance commerciale de biens, services et revenus	-1 687	-1 054	-1 102	-803	-813	-911	-990	-1 098	-1 192
Solde des biens	-969	-154	-354	375	202	200	204	212	232
Exportations, f.à.b.	602	1 435	1 103	2 143	1 997	2 144	2 156	2 190	2 254
Uranium	124	136	76	147	147	259	273	290	295
Pétrolier	63	839	599	1 491	1 347	1 310	1 282	1 260	1 277
Autres produits	415	459	428	505	504	575	601	640	681
Importations, f.à.b.	1 570	1 588	1 457	1 768	1 795	1 945	1 952	1 978	2 022
Produits alimentaires	335	372	333	411	421	398	380	359	342
Produits pétroliers	109	131	110	140	131	138	135	142	149
Biens d'équipement	629	548	485	603	588	660	664	648	640
Autres produits	496	537	529	614	656	749	772	830	891
Services et revenus (net)	-719	-901	-747	-1 178	-1 015	-1 110	-1 194	-1 309	-1 424
Services (nets)	599	724	600	941	841	902	947	1 035	1 119
Revenu (net)	-119	-176	-147	-237	-175	-208	-247	-275	-305
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-41	-35	-47	-35	-36	-37	-38	-39	-42
Transferts courants sans contrepartie (net)	272	293	272	271	273	265	273	284	296
Privés (net)	175	222	223	200	203	185	193	201	209
Publics (net)	97	71	49	71	70	80	80	83	87
<i>dont</i> : dons pour assistance budgétaire	46	36	14	36	36	47	47	51	55
Compte de capital et compte d'opérations financières	1 116	782	757	762	813	865	867	964	996
Compte de capital	177	378	342	345	295	286	266	229	188
Transferts de capitaux privés	48	86	50	96	43	47	51	56	60
Dons-projets	129	292	292	249	252	239	215	173	128
Actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	939	404	415	417	518	580	601	735	808
Investissement direct	617	225	246	139	162	139	153	155	126
Investissement de portefeuille	195	87	67	79	79	74	75	77	76
Autre investissement	127	91	101	199	277	367	374	503	606
Secteur public (net)	156	45	68	197	263	361	336	454	534
Décaissements	218	260	250	351	435	517	496	609	700
Prêts pour assistance budgétaire	0	30	19	61	137	149	65	70	75
Prêts-projets	218	230	230	290	298	367	432	539	625
Amortissement	57	211	177	147	165	144	149	154	167
Autres (net)	-30	46	33	2	14	7	38	49	72
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-299	20	-73	230	273	220	150	150	100
Financement	299	-20	73	-230	-273	-220	-150	-150	-100
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	212	50	91	-230	-220	-220	-150	-150	-100
<i>dont</i> : Décaissements au titre de la FRD	0	48	28	32	53
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements									
au titre de la FRD	5	-12	-7	-19	-6	-35	-26	-22	-14
<i>dont</i> : allocation de DTS ¹
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	16	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement obtenu	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel au titre de la FCR
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC
Variation des arriérés	71	-70	-18	0	-53	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Solde courant (hors dons)	-1 512	-833	-879	-603	-610	-726	-797	-897	-983
Exportations de biens et services	1 162	2 079	1 822	2 686	2 649	2 868	2 875	2 914	3 008
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) ²	208	62	98	-211	-214	-185	-124	-128	-86
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) ²	208	13	70	-242	-267	-185	-124	-128	-86
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	15 764
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	9 484
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	3,3
En pourcentage de la monnaie au sens large	20,0
PIB aux prix courants	10 194	11 718	11 879	13 013	13 305	14 608	15 857	17 146	18 540

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

² Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2023–29
 (en pourcentage du PIB)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
	Est.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	4 ^e +5 ^e revues FEC	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-13,9	-6,5	-7,0	-4,1	-4,1	-4,4	-4,5	-4,7	-4,8
Balance commerciale de biens, services et revenus	-16,6	-9,0	-9,3	-6,2	-6,1	-6,2	-6,2	-6,4	-6,4
Solde des biens	-9,5	-1,3	-3,0	2,9	1,5	1,4	1,3	1,2	1,3
Exportations, f.à.b.	5,9	12,2	9,3	16,5	15,0	14,7	13,6	12,8	12,2
Uranium	1,2	1,2	0,6	1,1	1,1	1,8	1,7	1,7	1,6
Pétrolier	0,6	7,2	5,0	11,5	10,1	9,0	8,1	7,3	6,9
Autres produits	4,1	3,9	3,6	3,9	3,8	3,9	3,8	3,7	3,7
Importations, f.à.b.	15,4	13,6	12,3	13,6	13,5	13,3	12,3	11,5	10,9
Produits alimentaires	3,3	3,2	2,8	3,2	3,2	2,7	2,4	2,1	1,8
Produits pétroliers	1,1	1,1	0,9	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8
Biens d'équipement	6,2	4,7	4,1	4,6	4,4	4,5	4,2	3,8	3,5
Autres produits	4,9	4,6	4,5	4,7	4,9	5,1	4,9	4,8	4,8
Services et revenus (net)	-7,1	-7,7	-6,3	-9,1	-7,6	-7,6	-7,5	-7,6	-7,7
Services (nets)	-5,9	-6,2	-5,1	-7,2	-6,3	-6,2	-6,0	-6,0	-6,0
Revenu (net)	-1,2	-1,5	-1,2	-1,8	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6	-1,6
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0,4	-0,3	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Transferts courants sans contrepartie (net)	2,7	2,5	2,3	2,1	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6
Privés (net)	1,7	1,9	1,9	1,5	1,5	1,3	1,2	1,2	1,1
Publics (net)	1,0	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
<i>dont</i> : dons pour assistance budgétaire	0,5	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Compte de capital et compte d'opérations financières	10,9	6,7	6,4	5,9	6,1	5,9	5,5	5,6	5,4
Compte de capital	1,7	3,2	2,9	2,7	2,2	2,0	1,7	1,3	1,0
Transferts de capitaux privés	0,5	0,7	0,4	0,7	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dons-projets	1,3	2,5	2,5	1,9	1,9	1,6	1,4	1,0	0,7
Actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	9,2	3,4	3,5	3,2	3,9	4,0	3,8	4,3	4,4
Investissement direct	6,1	1,9	2,1	1,1	1,2	0,9	1,0	0,9	0,7
Investissement de portefeuille	1,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Autre investissement	1,2	0,8	0,9	1,5	2,1	2,5	2,4	2,9	3,3
Secteur public (net)	1,5	0,4	0,6	1,5	2,0	2,5	2,1	2,6	2,9
Décaissements	2,1	2,2	2,1	2,7	3,3	3,5	3,1	3,5	3,8
Prêts pour assistance budgétaire	0,0	0,3	0,2	0,5	1,0	1,0	0,4	0,4	0,4
Prêts-projets	2,1	2,0	1,9	2,2	2,2	2,5	2,7	3,1	3,4
Amortissement	0,6	1,8	1,5	1,1	1,2	1,0	0,9	0,9	0,9
Autres (net)	-0,3	0,4	0,3	0,0	0,1	0,0	0,2	0,3	0,4
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-2,9	0,2	-0,6	1,8	2,0	1,5	0,9	0,9	0,5
Financement	2,9	-0,2	0,6	-1,8	-2,0	-1,5	-0,9	-0,9	-0,5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	2,1	0,4	0,8	-1,8	-1,7	-1,5	-0,9	-0,9	-0,5
<i>dont</i> : Décaissements au titre de la FRD	0,0	0,4	0,2	0,2	0,4
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements
au titre de la FRD	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
<i>dont</i> : allocation de DTS ¹
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel au titre de la FCR
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC
Variation des arriérés	0,7	-0,6	-0,1	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-14,8	-7,1	-7,4	-4,6	-4,6	-5,0	-5,0	-5,2	-5,3
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	11,4	17,7	15,3	20,6	19,9	19,6	18,1	17,0	16,2
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) ²	2,0	0,5	0,8	-1,6	-1,6	-1,3	-0,8	-0,7	-0,5
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) ²	2,0	0,1	0,6	-1,9	-2,0	-1,3	-0,8	-0,7	-0,5
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	15 764,5
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	9 484,3
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	3,3
En pourcentage de la monnaie au sens large	20,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

²Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, 2018–24
 (en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018 Juin ¹	2018 Déc. ¹	2019 Juin ¹	2019 Déc. ¹	2020 Juin ¹	2020 Déc. ¹	2021 Juin ¹	2021 Déc. ¹	2022 Juin ¹	2022 Déc. ¹	2023 Juin ¹	2023 Déc. ¹	2024 Juin ¹
Ratios de solvabilité													
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques	13,3	12,3	12,8	14,8	14,9	14,6	14,3	14,4	14,3	14,0	14,6	8,4	7,1
Ratio fonds propres de niveau 1/actifs pondérés des risques	13,2	12,3	12,8	14,2	14,3	14,1	13,8	13,9	14,1	13,8	14,4	8,2	6,8
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fonction des risques	13,2	12,3	12,8	14,2	14,3	14,3	13,8	13,9	14,1	13,8	14,4	8,2	6,8
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	11,9	8,7	8,2	8,2	8,5	7,9	8,1	7,4	7,2	6,8	7,1	12,3	14,7
Fonds propres/total des actifs	9,1	8,3	8,0	9,1	8,7	9,0	8,5	8,7	9,6	8,1	8,3	4,7	3,9
Composition et qualité des actifs													
Ratio total des crédits/total des actifs	56,6	52,9	52,8	56,1	53,3	55,5	54,5	53,2	54,5	55,0	53,9	52,7	53,0
Concentration ²	96,0	93,4	92,5	91,1	75,9	74,0	178,0	214,4	158,0	272,4	257,1	620,9	774,2
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	19,0	17,0	15,1	16,1	15,0	12,6	15,8	21,2	15,8	17,0	16,1	22,6	25,3
Taux de constitution de provisions	65,9	59,0	58,2	51,5	57,1	64,3	51,3	36,5	51,4	39,6	43,0	51,1	52,3
Prêts improductifs nets/total des prêts	7,4	7,8	6,9	8,5	7,0	4,9	8,4	14,6	8,4	11,0	9,9	12,5	13,9
Prêts improductifs nets/fonds propres	46,3	49,4	45,7	52,3	42,8	30,1	53,7	89,6	47,6	74,8	64,3	140,0	189,7
Bénéfices et rentabilité													
Couvert moyen des fonds empruntés	...	2,4	...	1,0	...	1,6	...	1,9	...	1,9	...	2,1	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	...	8,9	...	7,7	...	8,4	...	8,7	...	7,5	...	8,9	...
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	...	6,6	...	6,7	...	6,8	...	6,8	...	5,6	...	6,8	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	...	1,7	...	1,5	...	1,2	...	1,3	...	1,1	...	0,8	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	...	15,0	...	12,8	...	11,1	...	12,2	...	11,3	...	10,3	...
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	...	59,9	...	63,0	...	61,9	...	60,0	...	68,8	...	64,9	...
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	...	25,9	...	27,1	...	24,2	...	24,9	...	27,0	...	26,6	...
Liquidités													
Actifs liquides/total des actifs	29,9	27,0	28,6	30,3	27,8	29,5	26,5	25,5	26,6	28,2	27,2	24,7	25,8
Actifs liquides/total des dépôts	55,6	49,1	52,2	52,3	51,4	48,1	43,2	40,8	43,2	46,0	45,2	42,0	43,8
Total des crédits/total des dépôts	120,3	107,0	105,9	105,3	107,8	98,5	96,6	92,5	96,6	96,2	96,1	101,4	104,0
Total des dépôts/total des passifs	53,8	55,0	54,7	58,1	54,0	61,4	61,4	62,4	61,4	61,3	60,3	58,8	58,8
Total des dépôts à vue/total des passifs	33,1	35,3	35,2	36,1	32,2	38,3	37,7	39,0	37,7	38,6	38,9	36,9	37,2
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	20,7	19,7	19,5	22,0	21,8	23,1	23,8	23,3	23,8	22,7	21,4	21,9	21,5

Source : BCEAO.

¹ Établi selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.² Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

Tableau 8a. Niger : calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2021–25

Montant (en millions)	Montant (%) de la quote- part)	Conditions requises pour le décaissement	Date de disponibilité
39,48 DTS	30 %	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration	8 décembre 2021
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue de l'accord	29 avril 2022
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	31 octobre 2022
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue de l'accord	28 avril 2023
9,87 DTS	7,5 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	31 octobre 2023
9,87 DTS	7,5 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	30 avril 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue de l'accord	31 octobre 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la septième revue de l'accord	30 avril 2025
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2025 et achèvement de la huitième revue de l'accord	31 octobre 2025
197,4 DTS	150 %	Total	

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 8b. Niger : calendrier des décaissements au titre de l'accord FRD, 2024–25

Montant (en millions)	Montant (% de la quote-part)	Conditions requises pour le décaissement	Revue FEC	Montant total (% de la quote-part)	Date de disponibilité
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la mesure de réforme (MR) 7			31 octobre 2023 (FEC, 4 ^e revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR9	FEC, 4 ^e et 5 ^e revues	26 %	31 octobre 2023 (FEC, 4 ^e revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR10			30 avril 2024 (FEC, 5 ^e revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR11			31 octobre 2023 (FEC, 4 ^e revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR1			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR4	FEC, 6 ^e revue	19,5 %	31 octobre 2024
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR8			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR2	FEC, 7 ^e revue	13 %	30 avril 2025
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR5			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR3	FEC, 8 ^e revue	16,5 %	31 octobre 2025
13,16 DTS	10 %	Mise en œuvre de la MR6			
98,7 DTS	75 %	Total			
Source : Fonds monétaire international.					

Tableau 9. Niger : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–26

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2023			2024	2025	2026			
	(en Mio USD)	(% dette totale)	(% PIB)	(en Mio USD)	(% PIB)	(% PIB)			
Total	8 798	100,0	51,9	1 786	2 396	2 847	10,5	10,7	11,6
Extérieure	5 361	60,9	31,6	399	377	356	2,4	1,7	1,5
Créanciers multilatéraux ²	4 446	50,5	26,2	250	279	274	1,5	1,2	1,1
FMI	487	5,5	2,9						
Banque mondiale	2 422	27,5	14,3						
BAfD	473	5,4	2,8						
Autres créanciers multilatéraux	1 064	12,1	6,3						
<i>dont</i> : BOAD	477	5,4	2,8						
Banque islamique de développement	275	3,1	1,6						
Créanciers bilatéraux	626	7,1	3,7	116	65	52	0,7	0,3	0,2
Club de Paris	228	2,6	1,3	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	200	2,3	1,2						
Belgique	28	0,3	0,2						
Pays non membres du club de Paris	398	4,5	2,3	116	65	52	0,7	0,3	0,2
<i>dont</i> : Chine	158	1,8	0,9						
Inde	62	0,7	0,4						
Obligations	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	171	1,9	1,0	33	32	31	0,2	0,1	0,1
<i>dont</i> : Deutsche Bank	171	1,9	1,0						
<i>dont</i> : CNPC	0	0,0	0,0						
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Intérieure	3 437	39,1	20,3	1 387	2 019	2 490	8,2	9,1	10,2
Déttenue par les résidents, total ¹	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Déttenue par les non-résidents, total ¹	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	731	8,3	4,3	811	1 436	1 417	4,8	6,4	5,8
Obligations	2 360	26,8	13,9	475	548	1 038	2,8	2,5	4,2
Crédits	265	3,0	1,6	65	0	0	0,4	0,0	0,0
Autres	81	0,9	0,5	37	35	35	0,2	0,2	0,1
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ³	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : liée	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : non liée	0	0,0	0,0						
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites ⁴	0	0,0	0,0						
PIB nominal	16 945	-	-						

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

² Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁴ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Tableau 10. Niger : tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs prévisionnel

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme)	
	Mio USD	%	Mio USD	%
Par source de financement				
par l'emprunt	528,0	100	205,1	100
Dette concessionnelle, dont	435,1	82	116,9	57
Dette multilatérale	435,1	82	116,9	57
Dette bilatérale	0,0	0	0,0	0
Autres	0,0	0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	92,9	18	88,2	43
Semi-concessionnelle	92,9	18	88,2	43
Conditions commerciales	0,0	0	0,0	0
Par type de créancier	528,0	100	205,1	100
Multilatéral	528,0	100	205,1	100
Bilatéral - Club de Paris	0,0	0	0,0	0
Bilatéral - hors Club de Paris	0,0	0	0,0	0
Autres	0,0	0	0,0	0
Utilisation du financement				
par l'emprunt	528,0	100	205,1	100
Infrastructures	0,0	0	0,0	0
Dépenses sociales	172,9	33	110,4	54
Financement budgétaire	355,1	67	94,7	46
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire				
Projections indicatives				
Année 2	1807,5		830,8	
Année 3	206,6		179,7	

Tableau 11. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–45

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
(en millions de DTS, sauf indication contraire)																						
Obligations envers le FMI sur la base des crédits ou prospectifs																						
Principal	26,1	38,1	42,9	50,9	53,1	56,8	44,2	31,6	23,7	7,9	3,9	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Capital	26,1	38,1	42,9	50,9	53,1	56,8	46,8	39,5	31,6	15,8	11,8	10,8	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	4,3
Fonds fiduciaire RPC	26,1	38,1	42,9	50,9	53,1	56,8	46,8	39,5	31,6	15,8	11,8	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	1,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0	1,8	1,6	1,3	1,1	0,9	0,7	0,4	0,2	0,0	0,1
Charges (commissions et prélevements du département des DTS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																						
Crédit prospectif ¹	26,1	39,5	45,1	53,1	55,3	59,0	49,0	41,7	33,8	18,0	14,1	13,0	11,9	11,7	11,4	11,2	11,0	10,8	10,5	10,3	10,1	4,4
Milliards de DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	19,8	30,0	34,3	40,3	42,0	44,8	37,3	31,7	25,7	13,7	10,7	9,9	9,0	8,9	8,7	8,5	8,3	8,2	8,0	7,8	7,7	3,3
Principal	19,8	28,9	32,6	38,6	40,4	43,1	35,6	30,0	24,0	12,0	9,0	8,2	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	3,3
Fonds fiduciaire RPC	19,8	28,9	32,6	38,6	40,4	43,1	35,6	30,0	24,0	12,0	9,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	3,3
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prévus																						
En millions de DTS	387,2	453,1	410,2	359,4	306,3	249,5	202,7	163,2	131,6	115,8	104,0	93,1	83,3	73,4	63,5	53,7	43,8	33,9	24,1	14,2	4,3	0,0
Fonds fiduciaire RPC	353,0	354,4	311,5	260,7	207,6	150,8	104,0	64,5	32,9	17,1	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	34,2	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	93,1	83,3	73,4	63,5	53,7	43,8	33,9	24,1	14,2	4,3	0,0
en milliards de FCFA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	294,3	344,3	311,7	273,1	232,7	189,6	154,0	124,0	100,0	88,0	79,0	70,8	63,3	55,8	48,3	40,8	33,3	25,8	18,3	10,8	3,3	0,0
Fonds fiduciaire RPC	268,3	269,3	236,7	198,1	157,7	114,6	79,0	49,0	25,0	13,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	26,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	70,8	63,3	55,8	48,3	40,8	33,3	25,8	18,3	10,8	3,3	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)	27,9	65,9	-42,9	-50,9	-53,1	-56,8	-46,8	-39,5	-31,6	-15,8	-11,8	-10,8	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-4,3
Décaissements	54,0	105,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	1,8	1,6	1,3	1,1	0,9	0,7	0,4	0,2	0,1	
Remboursements et rachats ¹	26,1	39,5	45,1	53,1	55,3	59,0	49,0	41,7	33,8	18,0	14,1	13,0	11,9	11,7	11,4	11,2	11,0	10,8	10,5	10,3	10,1	4,4
Postes pour mémoire :																						
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	1 822	2 649	2 868	2 875	2 914	3 008	3 528	3 754	3 997	4 265	4 554	4 811	5 094	5 405	5 741	6 120	6 502	6 895	7 281	7 696	8 145	8 629
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ²	421	395	378	381	405	426	431	405	437	460	478	498	552	614	695	771	838	911	986	1 062	1 141	1 219
PIB nominal (en milliards de FCFA)	11 879	13 305	14 608	15 857	17 146	18 540	20 049	21 677	23 437	25 340	27 397	29 622	32 027	34 628	37 440	40 480	43 767	47 321	51 163	55 317	59 809	64 666
Recettes fiscales (en milliards de FCFA)	839	1 110	1 300	1 429	1 639	1 837	2 015	2 251	2 399	2 633	2 894	3 067	3 355	3 663	4 167	4 396	4 810	5 257	5 750	6 303	6 889	7 594
Quote-part (en millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le Niger est classé dans le groupe A de la structure des taux d'intérêt de la FRD.² Le total du service de la dette extérieure inclut les remboursements au FMI.

Tableau 12. Niger : matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesure recommandée
Risques conjoncturels au niveau mondial			
Intensification des conflits régionaux. Sous l'effet d'une escalade ou d'un élargissement du conflit à Gaza et en Israël, de la guerre en Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux, ou sous l'effet d'incidents terroristes, le commerce international, les envois de fonds, l'IDE, les flux financiers et les systèmes de paiement connaissent des perturbations, et les flux de réfugiés augmentent.	Élevée	Élevée	Appliquer des réformes en matière de mobilisation des recettes afin de dégager de l'espace budgétaire. Accélérer les réformes structurelles pour accroître la capacité d'adaptation aux chocs extérieurs. Rendre les dépenses sociales plus efficientes.
Volatilité des prix des produits de base. Les fluctuations de l'offre et de la demande (par exemple en raison de conflits, de restrictions à l'exportation, de décisions prises par l'OPEP+ et de la transition écologique) provoquent une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des répercussions transfrontalières ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Élevée	Élevée	Prendre des mesures sociales ciblées pour protéger les plus vulnérables. Soutenir la production alimentaire au niveau national. Accroître la marge de manœuvre budgétaire.
Risques structurels au niveau mondial			
Approfondissement de la fragmentation géoéconomique Des conflits plus larges, des politiques autocentrées et l'affaiblissement de la coopération internationale engendrent une configuration moins efficace des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une orientation incertaine de l'action des pouvoirs publics, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût d'expédition et des intrants, de l'instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international, et un ralentissement de la croissance.	Élevée	Élevée	Soutenir les initiatives d'intégration économique régionale. Accélérer les réformes du marché pour améliorer la compétitivité et favoriser la diversification des échanges.
Risques intérieurs et régionaux			
Détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays voisins.	Moyenne	Élevée	Assurer un rééquilibrage budgétaire plus progressif pour tenir compte des dépenses de sécurité de première importance. Renforcer la coopération avec la communauté internationale sur les questions de sécurité.
Prolongement de la fermeture de la frontière avec le Bénin et relations tendues avec ce pays.	Moyenne	Élevée	Poursuivre les discussions avec l'intermédiaire des partenaires pour résoudre les différends. Élaborer et appliquer un plan destiné à accroître les réserves budgétaires et à assurer les dépenses prioritaires.
Phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresse, hausse des températures)	Moyenne	Élevée	Prendre des mesures sociales ciblées pour protéger les plus vulnérables. Assurer une gestion plus efficiente des ressources en eau. Renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique.
Restrictions des conditions de financement en raison d'un taux d'intérêt élevé et d'une augmentation des primes de risque.	Moyenne	Élevée	Dégager une marge de manœuvre budgétaire en recherchant des financements concessionnels et en mobilisant davantage de recettes nationales.
Soutien moindre des donateurs.	Élevée	Élevée	Renforcer la coopération avec les donateurs habituels et nouveaux. Accroître les moyens de mise en œuvre pour garantir une rentabilité élevée des projets d'investissement.
Persistance de l'instabilité politique et du mécontentement social.	Moyenne	Élevée	Accélérer les réformes de gouvernance. Renforcer le socle de la protection sociale.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 % et 30 %, et « forte » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques fait apparaître les vues des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus rapproché (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à un horizon plus lointain.

Tableau 13. Niger : résultats obtenus sur les principaux objectifs de développement durable des Nations Unies

	Valeur	Année	Notation ¹		Valeur	Année	Notation ¹
ODD1 – Pas de pauvreté				ODD10 – Inégalités réduites			
Taux de pauvreté au seuil de 2,15 dollars par jour (PPA 2017, %)	48,4	2024	●	Coefficient de Gini	37,3	2018	●
Taux de pauvreté au seuil de 3,65 dollars par jour (PPA 2017, %)	81,0	2024	●	Indice de Palma.	1,3	2021	●
ODD2 – Faim « zéro »				ODD11 – Villes et communautés durables			
Prévalence de la sous-alimentation (en %)	16,1	2021	●	Part de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (%)	70,4	2018	●
Prévalence des retards de développement chez les enfants de moins de 5 ans (%)	47,7	2022	●	Concentration annuelle moyenne de PM2.5 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	73,2	2022	●
Rendement céréalier (tonnes par hectare de terres terres cultivées)	0,6	2022	●	Accès à une source d'eau potable améliorée, courante (% de la population urbaine)	93,0	2022	●
ODD3 – Bonne santé et bien-être				ODD12 – Consommation et production durables			
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	34,4	2022	●	Pollution atmosphérique liée à la production (avci pour 1 000 habitants)	0,2	2024	●
Espérance de vie à la naissance (en années)	61,6	2021	●	Pollution atmosphérique liée aux importations (avci pour 1 000 habitants)	0,2	2024	●
Bien-être subjectif (score d'échelle, du pire 0 au meilleur 10)	4,6	2023	●	Émissions d'azote liées à la production (kg/habitant)	14,3	2024	●
ODD4 – Éducation de qualité				ODD13 – Action en faveur du climat			
Taux de participation à l'école maternelle (% des enfants âgés de 4 à 6 ans)	20,8	2021	●	Émissions de CO ₂ liées aux combustibles fossiles et à la production de ciment (tCO ₂ /habitant)	0,1	2022	●
Taux net de scolarisation primaire (%)	60,4	2023	●	Émissions de GES liées aux importations (tCO ₂ /habitant)	0,2	2021	●
Taux d'alphabétisation (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	48,2	2022	●	Émissions de CO ₂ liées aux exportations de combustibles fossiles (kg/habitant)	0,0	2020	●
ODD5 – Égalité entre les sexes				ODD14 – Vie aquatique			
Rapport entre le nombre moyen d'années d'études pour les femmes et pour les hommes (%)	54,5	2022	●	Menaces à la biodiversité marine liées aux importations (par million d'habitants)	0,0	2018	●
Rapport entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes (%)	73,8	2023	●				
Rapport entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes (%)	30,7	2023	●				
ODD6 – Eau propre et assainissement				ODD15 – Vie terrestre			
Pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau potable de base	48,9	2022	●	Surface moyenne qui est protégée sur des sites terrestres importants pour la biodiversité (%)	54,7	2023	●
Pourcentage de la population utilisant au moins les services d'assainissement de base	16,4	2022	●	Surface moyenne qui est protégée sur des sites d'eau douce importants pour la biodiversité (%)	58,2	2023	●
Consommation de ressources rares en eau liées aux importations (eq $\text{m}^3 \text{H}_2\text{O}/\text{habitant}$)	98,5	2024	●	Indice Liste Rouge de survie des espèces (du pire 0 au meilleur 1)	0,93	2024	●
ODD7 – Énergie propre et d'un coût abordable				ODD16 – Paix, justice et institutions efficaces			
Population ayant accès à l'électricité (%)	18,6	2021	●	Indice de la perception de corruption (du pire 0 au meilleur 1)	32,0	2023	●
Population ayant accès à des combustibles propres et à des technologies de cuisson (%)	3,0	2021	●	Indice de liberté de la presse (du pire 0 au meilleur 1)	59,7	2024	●
Émissions de CO ₂ dues à la combustion de combustibles par production totale d'électricité (MtCO ₂ /TWh)	3,9	2022	●	Accès à la justice et coût abordable de la justice (du pire 0 au meilleur 1)	0,48	2022	●
ODD8 – Travail décent et croissance économique				ODD7 – Partenariats pour la réalisation des objectifs			
Victimes d'esclavage moderne (pour 1 000 habitants)	4,6	2022	●	Dépenses publiques en faveur de l'éducation (% du PIB)	6,2	2022	●
Taux de chômage (en % de la population active âgée de 15 ans et plus)	0,5	2024	●	Indice des résultats sur le plan statistique (du pire 0 au meilleur 100)	65,9	2022	●
Application effective des droits fondamentaux du travail (du pire 0 au meilleur 1)	0,59	2022	●	Indice du soutien des pays au multilatéralisme fondé sur les Nations Unies (du pire 0 au meilleur 100)	64,7	2023	●
ODD9 – Industrie, innovation et infrastructure							
Population dans les zones rurales ayant un accès à des routes utilisables en toutes saisons (%)	65,7	2024	●				
Population utilisant Internet (%)	16,9	2022	●				
Abonnements à Internet haut débit mobile (pour 100 habitants)	28,0	2022	●				

¹ Notes : ● Grandes difficultés ○ Difficultés notables

○ Difficultés résiduelles ● ODD réalisé

Source : Rapport sur les objectifs de développement durable des Nations Unies 2024 ; calculs des services du FMI.

Annexe I. État d'avancement de la mise en œuvre des principales recommandations issues des consultations de 2022 au titre de l'article IV

Recommandation	État d'exécution
Amélioration de la mobilisation des recettes intérieures (MRI)	
<ul style="list-style-type: none"> • Réviser et simplifier le code des impôts de manière à transférer la charge fiscale depuis les facteurs de production vers la consommation afin d'améliorer l'efficacité, de stimuler l'investissement et de développer le secteur privé. • Améliorer la dématérialisation de l'administration des recettes afin d'accroître les recettes et de dégager de l'espace budgétaire. • Rationaliser les exonérations fiscales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet du premier livre du code général des impôts (CGI) révisé est disponible et six autres livres seront élaborés et validés. Les autorités prévoient d'adopter le nouveau CGI dans son intégralité d'ici à la fin avril 2025. Le passage au numérique et l'interconnexion des administrations fiscales ont été menés à bien, avec l'accompagnement de l'assistance technique du FMI. De plus, les autorités mettent en œuvre des mesures portant sur l'administration fiscale principalement axées sur l'amélioration du recouvrement de l'impôt, la lutte contre la fraude fiscale et la collecte d'arriérés d'impôts afin de dégager de l'espace budgétaire.
Amélioration de la gouvernance budgétaire.	
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réforme du compte unique du Trésor (CUT). • Mettre en œuvre la décentralisation des ordres de paiement. • Mettre en œuvre le système de comptabilité en partie double (autorisations d'engagement/crédits de paiement). • Améliorer les résultats et la surveillance des entreprises publiques afin d'atténuer les risques budgétaires qui s'y rapportent. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des recettes issues du pétrole, avec notamment un cadre de gouvernance approprié, les règles budgétaires correspondantes ainsi que leur dosage, et la création d'un fonds de stabilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'État procède à la clôture des comptes des collectivités locales et à leur intégration dans le CUT. La réforme de la budgétisation en AE/CP des affectations a été étendue à 11 ministères et devrait couvrir l'ensemble des ministères d'ici à 2025. Les autorités ont déjà commencé à dématérialiser les processus de paiement des administrations publiques. Plusieurs institutions publiques ont fusionné et les autorités prévoient de mettre en œuvre un système destiné à suivre les résultats des entreprises publiques. Les autorités ont adopté une feuille de route pour l'adoption avant fin 2024 de la stratégie de gestion des recettes pétrolières.
Amélioration de la qualité des dépenses publiques et renforcer l'inclusivité	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité, et renforcer les filets de protection sociale afin de réduire les inégalités et de remédier aux causes de la fragilité. • Remplacer les subventions non ciblées par l'utilisation plus systématique de programmes de transferts monétaires conditionnels. • Développer un cadre d'aide sociale privilégiant les transferts monétaires orientés vers des investissements durables et des activités génératrices de revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités ont commencé à remplacer des salles de classe en paillote par des structures permanentes, elles ont construit 100 internats pour filles et ont créé des centres de regroupement pour les enfants affectés par l'insécurité. Elles ont également introduit des technologies numériques dans les établissements scolaires en vue d'améliorer les pratiques pédagogiques et l'apprentissage à distance. Elles prévoient également d'inscrire l'ensemble des ménages pauvres et vulnérables (estimés à plus de 3 millions) dans le registre social unifié d'ici à 2030.

Recommandation	État d'exécution
Développement du secteur privé et amélioration de la résilience aux chocs	
<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir la diversification des exportations pour pérenniser la croissance et réduire la vulnérabilité aux chocs. ● Accélérer la mise en œuvre de réformes majeures pour favoriser le développement du secteur privé. ● Investir dans le capital humain et les infrastructures, promouvoir le passage au numérique, supprimer les obstacles aux échanges commerciaux et améliorer la gouvernance. ● Renforcer la résilience et l'adaptation du secteur agricole face aux chocs climatiques. ● Puisez dans l'important potentiel des eaux souterraines du pays pour améliorer la résilience du secteur agricole. ● Améliorer l'accès aux équipements de production d'énergie renouvelable. 	<ul style="list-style-type: none"> ● L'État a établi un nouveau cadre régissant les échanges entre le secteur public et le secteur privé, qui est doté d'une structure institutionnelle aux niveaux central et régional. Des comités techniques ont été formés pour élaborer un plan d'action visant à répondre aux préoccupations soulevées par le secteur privé. Les autorités prévoient également d'adopter un décret instituant une charte des PME cette année afin d'améliorer leur compétitivité et faciliter leur accès au financement. Les autorités se sont également engagées à mettre en œuvre plusieurs stratégies visant à faire face au changement climatique, à améliorer l'accès à l'eau potable et à promouvoir les énergies renouvelables, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN), le plan national d'adaptation, le Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE, 2017–2030), la stratégie nationale d'accès à l'électricité 2018–2035, etc.
Promotion de l'inclusion et de la stabilité financières.	
<ul style="list-style-type: none"> ● Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI). ● Encourager la dématérialisation des services financiers pour améliorer l'accès à ces services, surtout dans les zones reculées. ● Résorber l'écart entre les hommes et les femmes sur le plan de l'accès aux services financiers et de leur utilisation pour améliorer l'autonomisation économique des femmes. ● Accélérer la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la solidité du secteur bancaire et du secteur de la microfinance. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des avancées ont été réalisées dans le cadre de la SNFI. Un groupe de travail a été mis sur pied, avec pour mission de définir les piliers d'un programme national d'éducation financière ciblant en priorité les populations rurales, les femmes et les jeunes, à savoir les groupes les plus exclus du système financier. Les autorités ont créé deux fonds (le FDIF et le FONAP) afin d'améliorer l'accès aux services financiers. En 2024, un guichet supplémentaire réservé à la finance islamique a été créé au sein du FDIF. Le projet pilote portant sur l'interconnexion de l'ensemble des systèmes financiers de l'UEMOA a été achevé. Toutefois, le niveau élevé du taux de prêts imprudent constitue toujours un obstacle à la solidité du secteur financier.
Poursuite du programme de réformes de la gouvernance	
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption ● Appliquer les recommandations répertoriées dans les rapports d'audit des secteurs extractifs. ● Renforcer l'indépendance, ainsi que les ressources humaines et financières de la Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA), chargée de la lutte contre la corruption et de la prévention des infractions. ● Améliorer la transparence et la responsabilité en publiant les statistiques, les poursuites et les décisions définitives des principales institutions compétentes en matière de corruption. ● Améliorer le cadre de déclaration du patrimoine, notamment en mettant en ligne des déclarations intégrant les actifs détenus à titre de bénéficiaire effectif et en appliquant des sanctions dissuasives en cas de non-respect. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les autorités ont réalisé des avancées dans la mise en œuvre des recommandations du GIABA. Sur les 58 recommandations, 25 ont été pleinement mises en œuvre, 25 ont été partiellement mises en œuvre et 8 n'ont pas encore été mises en œuvre. Les autorités ont créé une nouvelle institution anticorruption, la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (ColDEFF), qui a remplacé la HALCIA et a recouvré 50,6 milliards de francs CFA de fonds détournés entre sa création et août 2024. ● Cependant, le changement de régime l'an dernier, qui a notamment entraîné la suspension de la Cour des comptes, a ralenti la mise en œuvre de plusieurs mesures visant à améliorer la gouvernance, notamment l'application de recommandations issues de rapports d'audit et la mise en œuvre du cadre de déclaration de patrimoine. Mais les autorités préparent un décret relatif au rétablissement de la Cour des comptes et elles ont également sollicité une mission d'assistance technique portant sur une évaluation diagnostique de la gouvernance.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

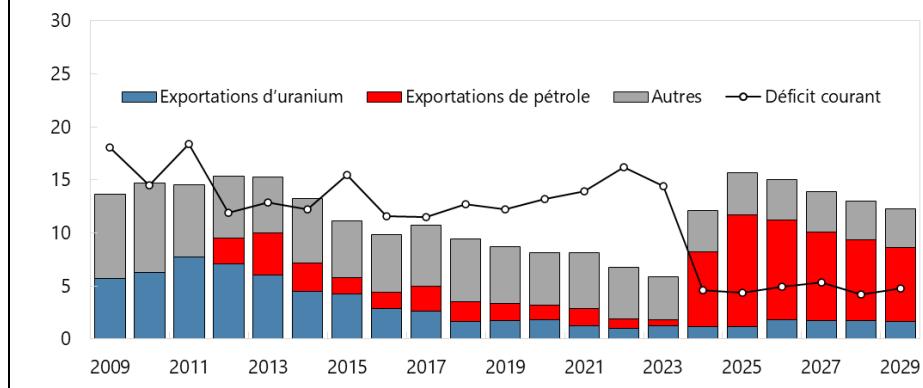
Évaluation globale : la position extérieure du Niger en 2023 a été nettement plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. Le coup d'État et les sanctions ont fortement détérioré la position extérieure du Niger. L'important déficit courant du Niger est normalement financé par des dons et des prêts concessionnels issus de bailleurs de fonds, et par l'investissement direct étranger. Cependant, la prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023 a tendu les relations avec les partenaires traditionnels du pays sur le plan du développement et à l'échelle régionale, ce qui a entraîné la suspension de plusieurs sources de financement. Par conséquent, les réserves ont été épuisées en 2023. Du fait de son appartenance à une union monétaire dont la monnaie est arrimée à l'euro, le Niger bénéficie également d'un taux de change stable.

Mesures potentielles : le déficit courant devrait se résorber car les exportations vont augmenter à moyen terme, compte tenu du lancement de la production dans de grands projets du secteur extractif (pétrole et uranium). À plus long terme, le secteur extérieur du Niger devrait être conforté par la diversification des exportations et la croissance du secteur privé, portée par une plus grande stabilité macroéconomique et l'exécution du programme de réformes structurelles.

Compte courant

Contexte. Le déficit courant s'est résorbé de 16,2 % du PIB en 2022 à 13,9 % du PIB en 2023 sous l'effet de deux facteurs principaux : i) les sanctions consécutives au coup d'État, qui ont eu un effet négatif sur les échanges des biens ainsi que des services, les importations ayant toutefois diminué davantage que les exportations, ii) une légère amélioration du solde des revenus primaires et une détérioration du revenu secondaire, attribuable à la baisse des envois des fonds des travailleurs expatriés et au retrait de certaines aides budgétaires. À l'avenir, les exportations de pétrole vont augmenter, alors que les importations de biens intermédiaires vont diminuer après l'achèvement de la construction de l'oléoduc, ce qui réduira le déficit courant (graphique du texte). Cependant, la persistance des tensions politiques avec le Bénin pourrait accentuer les perturbations des exportations de pétrole via le port de Séché et pourrait détériorer le solde courant si la situation ne se débloque pas.

Annexe II. Graphique 1. Niger : déficit courant et ressources naturelles, 2009–29
(en pourcentage du PIB)



Evaluation. La position extérieure du Niger en 2023 a été nettement plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. L'évaluation du compte courant selon la méthode EBA-lite indique un écart de compte courant d'environ -9,1 % du PIB. Cet important écart de compte courant trouve son origine dans un déficit courant corrigé des variations cycliques de 15,9 % du PIB, qui s'explique par d'importants besoins de financement liés aux importations de denrées alimentaires et de biens d'équipement, aux contributions cycliques, aux sanctions de la CEDEAO après le coup d'État, et aux catastrophes naturelles et aux conflits. Ces besoins de financement ne sont pas explicitement pris en compte dans la norme de compte courant de 6,9 % du PIB du modèle.

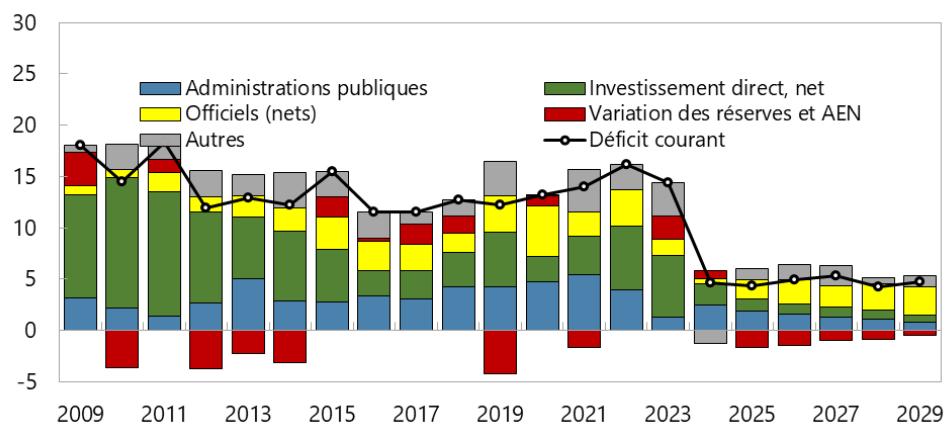
Annexe II. Tableau 1. Niger : résultats du modèle EBA-Lite, 2023		
	Modèle CC 1/	Modèle TCER 1/ (en pourcentage du PIB)
CC effectif	-13,9	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,5	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (-) 2/	0,5	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,6	
CC corrigé	-15,4	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-6,9	
Ajustements à la norme (+)	0,0	
Norme du CC corrigé	-6,9	
Écart de CC	-8,5	0,7
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	-0,2	
Élasticité	-0,13	
Écart de TCER (en pourcentage)	66,2	-5,7
1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0		
2/ Ajustement supplémentaire pour tenir compte des effets temporaires sur le CC des sanctions de la CEDEAO à la suite du coup d'État. Il est supposé que l'ajusteur est comparable mais inférieur à celui du scénario de conflits (0,5 % du PIB). Il est supposé		
3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Taux de change réel
Contexte. Le Niger est membre de l'union monétaire que constitue l'UEMOA, dans laquelle le franc CFA est arrimé à l'euro. Le taux de change effectif réel du pays s'est apprécié de 4,1 % en 2023, sous l'effet principalement de la remontée de l'euro par rapport à des monnaies tierces.
Evaluation. Sur la base du modèle de CC EBA-lite et d'une semi-élasticité des échanges de -0,13, l'écart de TCER est estimé à 70 %. Contrairement au modèle de CC, le modèle de TCER EBA-lite n'aboutit pas à un écart de TCER important. Toutefois, l'évaluation finale de la position du secteur extérieur pour 2023 et les estimations de l'écart de TCER sont arrimées sur le modèle de CC EBA-lite, ce qui démontre une correspondance historique plus forte. Il convient de noter qu'en tant que membre de l'UEMOA, le Niger n'est pas en mesure d'appliquer sa propre politique monétaire pour influer sur le TCER. Une éventuelle réduction de l'écart de TCER passera nécessairement par des mesures d'une autre nature.

Comptes de capital et d'opérations financières

Contexte et évaluation. L'important déficit courant est en grande partie financé par les flux d'IDE ainsi que par des dons (transferts en capital) et des prêts concessionnels (autres investissements) issus de bailleurs de fonds extérieurs (graphique du texte). Cependant, la prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023 a tendu les relations avec les partenaires traditionnels du pays sur le plan du développement et à l'échelle régionale, ce qui a entraîné la suspension de plusieurs sources de financement. Par conséquent, les réserves étaient épuisées en 2023 pour financer le déficit courant. À moyen et long terme, les besoins de financement devraient diminuer, avec une réduction consécutive des montants financiers provenant de ces sources. La structure actuelle du financement se justifie si l'on tient compte

Annexe II. Graphique 2. Niger : financement du déficit courant, 2009–29
(en pourcentage du PIB)



des importants besoins de développement du Niger et si l'on suppose que la coopération avec les partenaires pour le développement traditionnels reprendra.

Adéquation des réserves

Contexte. Les réserves communes de l'UEMOA se sont détériorées d'environ 14 000 milliards de francs CFA (environ 21 milliards d'euros ou 5,3 mois d'importations prospectives) à la fin de 2021 à moins de 10 000 milliards de francs CFA (environ 15 milliards d'euros ou 3,2 mois d'importations prospectives) en 2023, malgré des entrées de fonds importantes, notamment celles liées aux décaissements du FMI. Cette évolution s'explique par différents facteurs : 1) des importations importantes pour les projets menés dans le secteur des hydrocarbures au Niger et au Sénégal, ainsi que l'augmentation, et le maintien à un niveau élevé, des prix des importations des produits alimentaires et des carburants, notamment en début de période, 2) le maintien des déficits budgétaires à un niveau élevé, 3) le durcissement des conditions financières mondiales. D'après les projections, les réserves vont se reconstituer à moyen terme grâce à l'amélioration du solde des transactions courantes entraînée par le rééquilibrage budgétaire, ce qui atténuerait la pression sur l'épargne extérieure.

Évaluation. La méthodologie d'évaluation de l'adéquation des réserves des pays rencontrant des difficultés de financement (ARA CC) basée sur les données de 2022 aboutit à une fourchette pour le niveau minimum de réserves comprise entre 4,0 et 6,0 mois d'importations prospectives pour l'UEMOA, l'extrémité basse étant paramétrée pour les pays fragiles et l'extrémité haute pour les pays n'étant pas riches en ressources naturelles. D'après ce modèle, le niveau de réserves estimé pour fin 2023 (3,2 mois d'importations) se situe au-dessous du niveau considéré comme adéquat. L'amélioration du compte

courant, associée au redressement des perspectives concernant les entrées financières, devrait contribuer à ramener progressivement les réserves de change à un niveau adéquat. Il sera indispensable de procéder à un rééquilibrage budgétaire favorable à la croissance, de durcir la politique monétaire et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour que les réserves reviennent rapidement dans la fourchette optimale¹.

¹ Rapport du FMI n° 24/90. Union économique et monétaire ouest-africaine : rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres.

Annexe III. Note de stratégie sur le développement des capacités

La présente note vise à donner une vue d'ensemble de la stratégie de développement des capacités du Niger, des objectifs et de l'assistance technique dont a bénéficié le pays dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de ses politiques macroéconomiques.

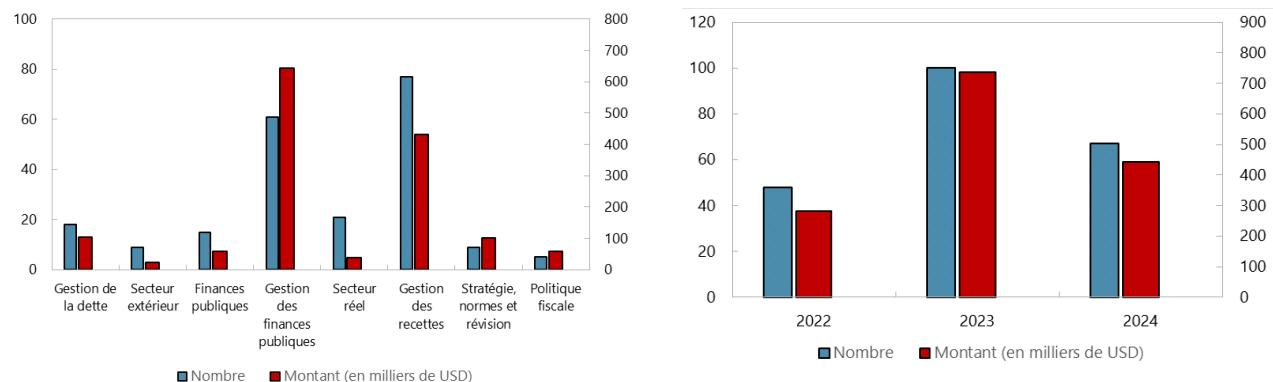
A. Contexte

1. Contexte général. Le Niger demeure confronté à des défis colossaux en matière de développement, qui sont accentués par une décennie de conflit au Sahel et l'exposition aux chocs climatiques. En outre, le Niger étant un pays fragile, il présente des faiblesses institutionnelles et de mise en œuvre des politiques, un contexte politique divisé et d'importants obstacles entravant la mobilisation des recettes intérieures. L'instabilité politique, les effets durables des sanctions à la suite de la prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023 ainsi que les retombées conjuguées des chocs climatiques, de l'insécurité régionale persistante et de l'insécurité alimentaire aiguë pèsent lourdement sur les finances publiques et exacerbent les déséquilibres de la balance des paiements.

2. Collaboration avec le FMI. La collaboration entre le FMI et le Niger se matérialise sur plusieurs fronts : la fourniture d'un soutien financier dans le cadre des accords FEC et FRD, des conseils sur les politiques publiques à mener et de nombreuses initiatives en matière de développement des capacités. L'accord en cours au titre de la FEC a été approuvé en décembre 2021 et il a été complété par l'accord au titre de la FRD approuvé en juillet 2023. Le 17 juillet 2024, le conseil d'administration du FMI a achevé les quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la FEC ainsi que la première revue de l'accord au titre de la FRD. Les deux accords ont été prolongés de six mois, jusqu'en décembre 2025, afin de donner suffisamment de temps aux autorités pour exécuter des réformes clés et d'accompagner leurs efforts de rééquilibrage des finances publiques.

3. Précédentes missions de développement des capacités assurées par le FMI. Le Niger a recours de manière intensive aux activités de développement des capacités du FMI, comme le montre le graphique 1. La mise en œuvre des réformes a été soutenue par des activités de développement des capacités couvrant tous les grands domaines du renforcement des institutions, en privilégiant l'administration des recettes (informatisation des directions des impôts et des douanes, enregistrement des contribuables), la gestion des finances publiques (gestion des recettes pétrolières, compte unique du Trésor et gestion de la trésorerie, EGIP, gestion des risques budgétaires), la politique fiscale (simplification du code général des impôts), la gestion de la dette et les statistiques (comptes nationaux trimestriels et statistiques de finances publiques). La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique a été satisfaisante dans l'ensemble mais elle a connu des perturbations liées à des insuffisances sur le plan des capacités et de la technologie, ainsi qu'à l'instabilité politique.

**Annexe III. Graphique 1. Niger : résultats du total des dépenses consacrées aux activités de DC,
exercice 2022–exercice 2024**



Source : calculs des services du FMI.

B. Stratégie et priorités de développement des capacités

4. Priorités des autorités. Les domaines prioritaires en matière de DC sont alignés sur le programme de réformes structurelles des autorités appuyé par les accords au titre de la FEC et de la FRD. C'est pourquoi la stratégie de DC pour l'exercice 2025 vise à prendre appui sur les résultats de la précédente stratégie et à inclure de nouvelles activités répondant aux besoins du pays. Les priorités actuelles sont les suivantes : i) améliorer la gouvernance et la transparence en matière de finances publiques, ii) faire avancer les réformes liées au changement climatique, iii) améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette, iv) renforcer la politique fiscale et l'administration des recettes et v) améliorer les statistiques macroéconomiques et financières (tableau 1).

Annexe III. Tableau 1. Niger : priorités en matière de développement des capacités

Priorités	Objectifs	Difficultés
Gouvernance	i) Renforcer le cadre de gouvernance du pays, qui est l'un des principaux piliers du programme en cours appuyé par la FEC et ii) rédiger un rapport d'évaluation diagnostique de la gouvernance pour remédier aux déficiences en matière de gouvernance, notamment celles liées aux ressources naturelles.	Capacités limitées du personnel et rotation importante. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.
Politique fiscale et administration des recettes	i) Renforcer à la fois les fonctions administratives centrales des administrations fiscale et douanière afin d'élargir la base de l'impôt et de limiter la fraude fiscale, ii) améliorer la base de contribuables et le suivi électronique des marchandises en transit, iii) veiller à l'exactitude des déclarations à l'administration douanière, iv) améliorer les modèles de prévision des recettes douanières et fiscales et v) améliorer les capacités en matière de gestion des recettes issues des ressources naturelles.	Capacités limitées du personnel et rotation importante. Absence de coordination structurée entre la DGD et la DGI. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.
Gestion des finances publiques et de la dette	i) Améliorer la transparence et l'efficacité de la chaîne des dépenses, ii) renforcer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, s'agissant notamment de la qualité des dépenses, iii) élargir le CUT et iv) améliorer la prévision des flux de trésorerie.	Capacités limitées du personnel et rotation importante. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.
Planification et budgétisation des dépenses liées au changement climatique.	i) Améliorer les exercices de marquage des dépenses climatiques, ii) créer un groupe de travail chargé d'élaborer le cadre institutionnel régissant le marquage des dépenses climatiques, iii) préparer les lignes directrices du marquage des dépenses climatiques, iv) mettre à jour les instruments de planification, tels que la circulaire budgétaire et v) apporter un soutien institutionnel à la mise en œuvre du cadre régissant le marquage des dépenses climatiques avec les ministres sectoriels concernés afin de recenser les dépenses liées au changement climatique.	Capacités limitées du personnel et rotation importante. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.
Gestion des investissements publics et changement climatique	i) Favoriser l'intégration de considérations liées au changement climatique aux différents stades de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection) ainsi que la coordination/la diffusion des nouvelles réglementations ; et ii) améliorer l'intégration de considérations liées au changement climatique dans l'évaluation et la sélection de projets, et faciliter l'apprentissage mutuel par les pairs avec d'autres pays, avec le soutien de la GIZ.	Capacités limitées du personnel et rotation importante. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.
Prise en compte des catastrophes naturelles dans la planification et la gestion budgétaires.	i) Mettre en application la loi relative à la gestion des risques de catastrophes, en particulier les points liés aux responsabilités en matière de coordination et de mise en œuvre, ii) préparer, avec le soutien de la Banque mondiale, des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les zones urbaines en utilisant le Projet intégré de développement urbain et de résilience multisectorielle (PIDUREM).	Capacités limitées du personnel et rotation importante. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.
Statistiques macroéconomiques et financières	Améliorer les statistiques relatives à la comptabilité nationale, aux finances publiques, à la dette du secteur public et à la balance des paiements.	Capacités limitées du personnel et rotation importante. L'organisation des activités de DC est affectée par les changements dans les priorités fixées par les nouvelles autorités et l'instabilité politique.

C. Stratégie de collaboration

5. Collaboration avec les autorités. Les autorités se sont approprié les recommandations relatives au développement des capacités et sont déterminées à y donner suite. Les conseils des services du FMI et le programme de réformes des autorités (tel qu'exposé dans les repères structurels du programme) s'appuient sur ces recommandations afin d'accompagner l'engagement des autorités.

6. Coordination avec le FMI. Les principaux éléments garantissant la coordination au sein du FMI sont les suivants : i) coordination et communication efficaces entre l'équipe pays et les experts en matière de DC, ii) consultations précoces sur les programmes de travail et les contraintes d'exécution des activités de DC, iii) revue par l'équipe pays du descriptif des missions de DC et approbation explicite du périmètre et du calendrier ainsi que des rapports des missions de DC, iv) rapport des missions de DC au sein de l'équipe pays et v) soutien énergique du bureau local du FMI au Niger à la préparation et à l'exécution de la mission.

7. Principaux risques et mesures d'atténuation. La mise en œuvre des activités de DC au Niger est exposée à plusieurs risques : une capacité d'absorption limitée en raison d'un taux de rotation excessif des cadres supérieurs et d'autres fonctionnaires publics, des passations de postes déficientes, les complexités d'une administration publique caractérisée par le chevauchement des missions, la concentration des connaissances institutionnelles parmi un nombre limité de fonctionnaires publics et la centralisation excessive des efforts de réforme. Pour les atténuer, il serait essentiel que les différentes branches de l'administration fonctionnent avec des liens de coordination et de communication étroits. Les autorités nigériennes pourraient exploiter les possibilités de formation proposées par l'institut du FMI pour le développement des capacités et le centre régional AFRITAC Ouest pour améliorer la mise en œuvre des activités de DC et des réformes.

8. Vues des autorités. Les autorités se félicitent des activités de DC dispensées par le FMI, qu'elles considèrent bien ciblées. Elles apprécient les activités de DC en matière de diagnostic fournies par le siège et le soutien apporté par AFRITAC Ouest en matière de développement des capacités opérationnelles.

D. Priorités par département

i) Département des finances publiques

Priorités.

Thèmes	Objectifs
Administration des recettes	La mobilisation des recettes demeure une priorité centrale du programme. Un appui en matière de DC fournirait des recommandations pour élargir l'assiette de l'impôt et améliorer la qualité du recouvrement des recettes, tout en tenant compte des effets de mesures administratives excessives sur le dynamisme du secteur privé. Un accompagnement sur le plan du DC sera également nécessaire pour renforcer les capacités de mobilisation des recettes issues des ressources naturelles et établir de solides modèles de prévision des recettes fiscales et douanières.
Politique fiscale	Il demeure essentiel de réviser le code des impôts et d'apporter des améliorations à l'administration fiscale pour améliorer l'administration des recettes, réduire les exonérations fiscales, élargir l'assiette de l'impôt, et stimuler les recettes dans les secteurs extractif et pétrolier. Par ailleurs, un accompagnement sera nécessaire pour renforcer le recouvrement de l'impôt foncier en améliorant l'enregistrement des biens fonciers et immobiliers.
Changement climatique	Les autorités ont besoin d'activités de développement des capacités pour faire avancer leurs réformes en matière de climat, notamment l'amélioration de la planification et de la budgétisation des dépenses liées au climat et une meilleure prise en compte des risques de catastrophes naturelles dans la planification et la gestion du budget.
Gestion des finances publiques	Un appui en matière de DC est également nécessaire pour accroître l'efficience et la transparence de la chaîne des dépenses et renforcer la préparation et l'exécution du budget dans le contexte de l'établissement de budgets fondés sur des programmes. Cela passe par le suivi des avancées réalisées dans les évaluations de risques budgétaires, la gestion des investissements publics, la mise en œuvre du compte unique du Trésor et la gestion de la trésorerie.

ii) Département des marchés monétaires et de capitaux

Priorités.

Thèmes	Objectifs
Gestion de la dette	Un complément d'assistance technique est requis pour conforter la capacité du pays à gérer la dette publique, y compris l'analyse de viabilité de la dette, et à préparer un plan de dette publique cohérent avec la stratégie plus générale d'investissement et la planification budgétaire.

iii) Département des statistiques

Priorités.

Thèmes	Objectifs
Renforcer les statistiques macroéconomiques et budgétaires	Le renforcement des statistiques relatives aux finances publiques et à la dette du secteur public conformément au MSFP 2014 et au document « Statistiques de la dette du secteur public : guide pour les statisticiens et les utilisateurs » ainsi que l'amélioration des statistiques relatives à la balance des paiements et aux comptes nationaux demeurent prioritaires.

iv) Département juridique

Priorités.

Thèmes	Objectifs
Gouvernance	La consolidation du cadre de gouvernance du pays compte parmi les axes majeurs du programme en cours. Dans ce contexte, les autorités nigériennes ont sollicité une AT consacrée au diagnostic de la gouvernance pour remédier aux vulnérabilités dans les cadres de gouvernance.

Annexe IV. Difficultés liées aux données

Annexe IV. Tableau 1. Évaluation de l'adéquation des données du Niger aux fins de la surveillance

Data Adequacy Assessment Rating 1/							
Assessment	C						
	Questionnaire Results 2/						
	National Accounts	Prices	Government Finance Statistics	External Sector Statistics	Monetary and Financial Statistics	Inter-sectoral Consistency	Median Rating
	B	B	C	C	B	C	C
Detailed Questionnaire Results							
Data Quality Characteristics							
Coverage	B	B	C	B	B		
Granularity 3/	B		C	C	B		
			B		C		
Consistency			C	B		C	
Frequency and Timeliness	C	A	B	C	B		
Note: When the questionnaire does not include a question on a specific dimension of data quality for a sector, the corresponding cell is blank. 1/ The overall data adequacy assessment is based on staff's assessment of the adequacy of the country's data for conducting analysis and formulating policy advice, and takes into consideration country-specific characteristics. 2/ The overall questionnaire assessment and the assessments for individual sectors reported in the heatmap are based on a standardized questionnaire and scoring system (see IMF <i>Review of the Framework for Data Adequacy Assessment for Surveillance</i> , January 2024, Appendix I). 3/ The top cell for "Granularity" of Government Finance Statistics shows staff's assessment of the granularity of the reported government operations data, while the bottom cell shows that of public debt statistics. The top cell for "Granularity" of Monetary and Financial Statistics shows staff's assessment of the granularity of the reported Monetary and Financial Statistics data, while the bottom cell shows that of the Financial Soundness Indicators.							
A	The data provided to the Fund are adequate for surveillance.						
B	The data provided to the Fund have some shortcomings but are broadly adequate for surveillance.						
C	The data provided to the Fund have some shortcomings that somewhat hamper surveillance.						
D	The data provided to the Fund have serious shortcomings that significantly hamper surveillance.						

1. Éléments justifiant l'évaluation des services du FMI. Les données communiquées présentent certaines lacunes qui entravent quelque peu la surveillance.

- Dans le secteur réel, le périmètre et le niveau de détail des comptes nationaux annuels (CNA) restent globalement conformes aux données ventilées, que ce soit pour les secteurs modernes ou pour les secteurs traditionnels, mais il existe un décalage d'environ deux ans ou plus avant la publication des CNA définitifs. Les statistiques relatives aux prix sont globalement conformes : elles sont publiées à une fréquence mensuelle et leur périmètre est adéquat. Cependant, il conviendrait d'envisager des efforts de mise à jour des années de référence respectives de l'indice des prix (2014) et des CNA (2015). Par ailleurs, il est primordial d'adopter et de publier des comptes nationaux trimestriels (CNT).
- Dans le secteur budgétaire, il est nécessaire de renforcer les capacités s'agissant de la production des statistiques de finances publiques. En raison de capacités insuffisantes, le périmètre des statistiques de finances publiques se limite actuellement à l'administration centrale budgétaire et ces statistiques sont produites sur la base du manuel de statistiques de finances publiques 1986

(MSFP 1986). Des efforts sont en cours pour mettre en œuvre le MSFP 2014, ce qui pourrait améliorer de façon notable la qualité et le périmètre des statistiques relatives aux finances publiques et à la dette du secteur public.

- Les données relatives au secteur extérieur sont fournies au format du MBP6 mais les informations sur les exportations d'or sont limitées et les statistiques définitives sont publiées avec deux ans de retard, voire davantage.
- Dans le secteur monétaire et financier, les statistiques fournies sont globalement adéquates, la BCEAO transmettant régulièrement des données mensuelles standardisées au département des statistiques du FMI. Cependant, les indicateurs de solidité financière (ISF) sont uniquement disponibles à l'échelle du système dans son ensemble et deux fois par an.
- Le modèle macroéconomique et budgétaire AYOROU conçu pour le Niger contribue à obtenir une cohérence intersectorielle globale. Toutefois, il est nécessaire d'améliorer l'utilisation du modèle pour mieux refléter les interconnexions entre les différents secteurs macroéconomiques.

2. Évolution depuis la dernière consultation au titre de l'article IV. Plusieurs activités de développement des capacités destinées à améliorer les statistiques relatives aux comptes nationaux, aux finances publiques, à la dette du secteur public et à la balance des paiements sont en cours mais elles ont été fortement perturbées par la prise de pouvoir de l'armée en 2023. Cependant, les échanges avec les autorités ont permis d'assurer la continuité de l'assistance technique afin d'améliorer les statistiques macroéconomiques et financières au Niger.

3. Utilisation de données et/ou d'estimations différentes de celles des statistiques officielles figurant dans la consultation au titre de l'article IV. Les services du FMI n'utilisent aucune donnée et/ou estimation fournie dans le rapport en tant que statistique officielle. Toutefois, les données fournies par d'autres institutions internationales telles que la Banque mondiale aident les services à affiner l'analyse et à calibrer leurs recommandations.

4. Mesures correctives et priorités en matière de développement des capacités. Des échanges sont en cours avec les autorités pour combler les insuffisances en matière de données dans le cadre d'une assistance technique. Les priorités du FMI en matière de développement des capacités sont les suivantes : i) aider à l'établissement de comptes nationaux trimestriels cohérents avec les comptes nationaux annuels ; ii) mettre à jour l'année de base des comptes nationaux ; iii) améliorer les statistiques de finances publiques conformément aux normes du MSFP 2014 ; iv) veiller à la cohérence entre les rapports budgétaires, les données monétaires et financières, et l'analyse de viabilité de la dette ; v) lancer la page nationale récapitulative de données (PNRD) afin d'améliorer l'accès aux données macroéconomiques ainsi que leur transparence ; vi) renforcer les cadres macroéconomique et budgétaire des autorités.

5. Autres lacunes en matière de données. La mise à disposition en temps voulu de données représentatives au niveau national sur les ménages et les entreprises, y compris des statistiques dans des domaines tels que le climat, le marché du travail et la protection sociale, amélioreraient la qualité des entretiens.

Annexe IV. Tableau 2. Niger : initiatives de normalisation des données

Le Niger participe au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a). Il a publié ses métadonnées pour la première fois en février 2022 mais n'a pas encore diffusé les données recommandées dans le cadre du SGDD-a. Les autorités restent déterminées à procéder au lancement de la page nationale récapitulative de données (PDNR), qui avait été perturbé par la prise de pouvoir par l'armée en 2023.

Annexe IV. Tableau 3. Niger : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

Au 15 novembre 2024

	Data Provision to the Fund				Publication under the Data Standards Initiatives through the National Summary Data Page			
	Date of Latest Observation	Date Received	Frequency of Data ⁶	Frequency of Reporting ⁶	Expected Frequency ^{6,7}	Niger ⁸	Expected Timeliness ^{6,7}	Niger ⁸
Exchange Rates	15-Nov-24	15-Nov-24	D	D	D
International Reserve Assets and Reserve Liabilities of the Monetary Authorities ¹	Oct-24	Nov-24	M	M	M	...	1M	...
Reserve/Base Money	Aug-24	Oct-24	M	2M	M	30	2M	90
Broad Money	Oct-24	Nov-24	M	2M	M	30	1Q	90
Central Bank Balance Sheet	Aug-24	Oct-24	M	2M	M	30	2M	90
Consolidated Balance Sheet of the Banking System	Sep-24	Oct-24	M	2M	M	30	1Q	90
Interest Rates ²	Nov-24	Nov-24	I	I	M	7	...	7
Consumer Price Index	Oct-24	Nov-24	M	M	M	30	2M	10
Revenue, Expenditure, Balance and Composition of Financing ³ —General Government ⁴	NA	NA	NA	NA	A	...	3Q	...
Revenue, Expenditure, Balance and Composition of Financing ³ —Central Government	Sep-24	Nov-24	M	2M	Q	30	1Q	25
Stocks of Central Government and Central Government-Guaranteed Debt ⁵	Oct-24	Nov-24	Q	Q	Q	30	2Q	180
External Current Account Balance	Dec-23	Nov-24	A	SA	Q	90	1Q	210
Exports and Imports of Goods and Services	Dec-23	Nov-24	A	SA	M	30	12W	300
GDP/GNP	Dec-22	Mar-24	A	A	Q	365	1Q	90
Gross External Debt	A	I	Q	365	2Q	210
International Investment Position	Dec-22	Dec-23	A	A	A	365	3Q	14

¹ Includes reserve assets pledged or otherwise encumbered, as well as net derivative positions.

² Both market-based and officially determined, including discount rates, money market rates, rates on treasury bills, notes and bonds.

³ Foreign, domestic bank, and domestic nonbank financing.

⁴ The general government consists of the central government (budgetary funds, extra budgetary funds, and social security funds) and state and local governments.

⁵ Including currency and maturity composition.

⁶ Frequency and timeliness: ("D") daily; ("W") weekly or with a lag of no more than one week after the reference date; ("M") monthly or with lag of no more than one month after the reference date; ("Q") quarterly or with lag of no more than one quarter after the reference date; ("A") annual; ("SA") semiannual; ("I") irregular; ("NA") not available or not applicable; and ("NLT") not later than.

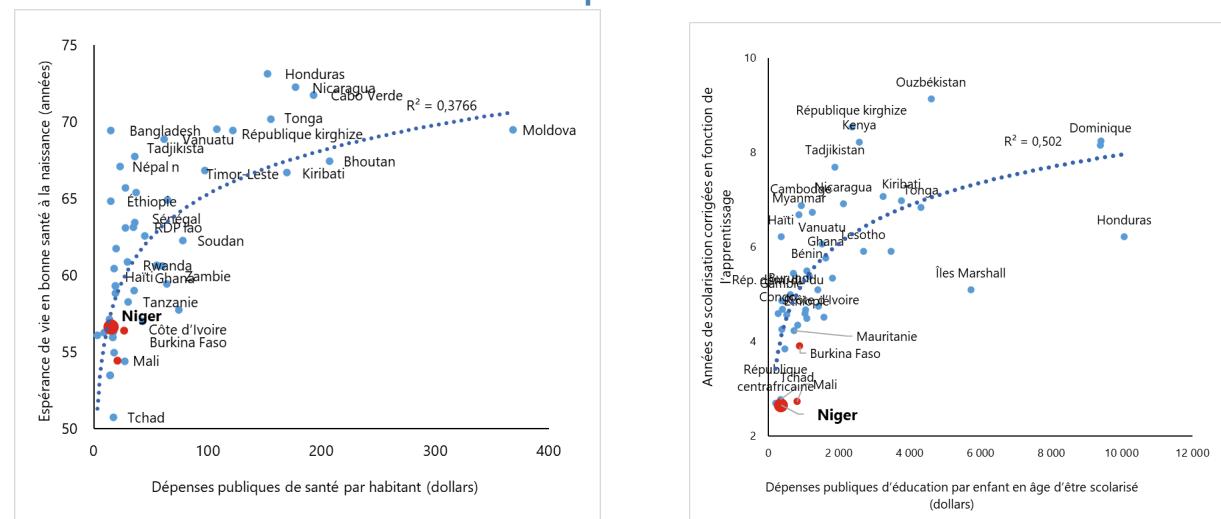
⁷ Encouraged frequency of data and timeliness of reporting under the e-GDDS and required frequency of data and timeliness of reporting under the SDDS and SDDS Plus. Any flexibility options or transition plans used under the SDDS or SDDS Plus are not reflected. For those countries that do not participate in the IMF Data Standards Initiatives, the required frequency and timeliness under the SDDS are shown for New Zealand, and the encouraged frequency and timeliness under the e-GDDS are shown for Eritrea, Nauru, South Sudan, and Turkmenistan.

⁸ Based on the information from the Summary of Observance for SDDS and SDDS Plus participants, and the Summary of Dissemination Practices for e-GDDS participants, available from the IMF Dissemination Standards Bulletin Board (<https://dsbb.imf.org/>). For those countries that do not participate in the Data Standards Initiatives, as well as those that do have a National Data Summary Page, the entries are shown as "..."

Annexe V. Revoir l'efficience des dépenses publiques dans l'éducation et la santé au Niger

1. Compte tenu des dépenses publiques engagées, le Niger obtient des résultats relativement faibles en matière de santé et d'éducation par rapport à d'autres pays à faible revenu, ce qui donne à penser que les dépenses du secteur social manquent d'efficience. Le graphique 1 permet de constater qu'en plus de réaliser moins de dépenses de santé et d'éducation, le Niger obtient également de moins bons résultats que la plupart des pays à faible revenu (PFR). En consacrant en moyenne 15 dollars par habitant aux dépenses de santé au cours des deux dernières décennies, le Niger présente une espérance de vie en bonne santé moyenne de 57 ans. Des pays tels que le Bangladesh et l'Éthiopie, qui ont eux aussi consacré environ 15 dollars par habitant à la santé au cours de la même période, ont obtenu de meilleurs résultats en matière de santé, avec des espérances de vie en bonne santé moyennes de 70 et 66 ans, respectivement. Un enfant né au Niger au cours de la dernière décennie pourrait espérer atteindre 2,7 années d'éducation de qualité, en procédant au calcul du nombre d'années de scolarité corrigé en fonction de la qualité de l'apprentissage (LAYS). Les dépenses moyennes par enfant en âge d'être scolarisé au Niger sont d'environ 363 dollars, ce qui est comparable aux niveaux de dépenses de Madagascar (400 dollars) et de la Gambie (382 dollars). Les nombres moyens d'années de scolarité corrigés en fonction de la qualité de l'apprentissage sont de 4,7 à Madagascar et de 4,9 en Gambie, soit près du double du Niger.

Annexe V. Graphique 1. Niger : comparaison des résultats en matière d'éducation et de santé, et des dépenses sociales



Source : calculs des services du FMI sur la base des données des indicateurs du développement dans le monde, d'EdStat et de l'OMS.

Note : Les données de ce graphique sont des moyennes, sur la période 2000–2019, des nombres d'années de scolarité corrigés en fonction de la qualité de l'apprentissage et des dépenses d'éducation, et sur la période 2010–2020, des espérances de vie en bonne santé moyennes et des dépenses de santé. Le nombre d'années de scolarité corrigé en fonction de la qualité de l'apprentissage est largement considéré comme l'une des valeurs représentant le mieux les résultats en matière d'éducation. Il intègre en effet dans un même indicateur l'accès à l'éducation ainsi que la qualité de l'apprentissage.

2. Des modèles de frontières stochastiques sont utilisés pour aller plus loin dans l'étude de l'efficience des dépenses de santé et d'éducation¹. On procède dans un premier temps à une analyse de l'efficience des dépenses de santé. Appliqué aux données de 164 pays, y compris 53 pays à faible revenu, le modèle évalue la mesure dans laquelle les dépenses publiques de santé par habitant se traduisent par des résultats en matière de santé, à l'aune de l'espérance de vie en bonne santé à la naissance. On applique ensuite un modèle de frontières stochastiques séparé aux données de 138 pays, parmi lesquels 44 pays à faible revenu, pour évaluer l'efficience avec laquelle les dépenses par enfant en âge d'être scolarisé se traduisent par une amélioration de l'accès à une éducation de qualité, à l'aune du nombre d'années de scolarité corrigé en fonction de la qualité de l'apprentissage². Cette analyse ne vise pas à examiner les causes spécifiques du manque d'efficience des dépenses de santé et d'éducation. Il a pour objectif de livrer une perspective plus large sur la position du Niger en termes d'efficience des dépenses consacrées au secteur social par rapport à d'autres pays.

3. Les résultats laissent apparaître qu'environ 16,1 % des dépenses publiques de santé sont perdues en raison d'inefficiencies. L'efficience des dépenses de santé du Niger (83,9 %) est inférieure à la moyenne des pays à faible revenu (87,9 %) et de la région de l'UEMOA (85,5 %) mais légèrement supérieure à celle des autres pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) (graphiques 2 et 3). En d'autres termes, les dépenses publiques ne se traduisent pas efficacement par des résultats sur le plan de la santé et les pays les plus performants dans ce domaine peuvent servir de références au Niger (graphique 3). Si le Niger pouvait égaler le niveau d'efficience des pays les plus performants, les résultats en matière de santé pourraient être améliorés de 19,1 % avec les dépenses de santé par habitant actuelles. Dans l'ensemble, les études montrent que les déficiences de la gouvernance, les inégalités dans l'affectation des ressources aux différentes zones géographiques, la fragmentation du système de santé, les infrastructures mal adaptées, le niveau élevé des coûts administratifs et l'insuffisance des soins préventifs font partie des facteurs déterminants des dépenses de santé dans les pays en développement³.

4. Le secteur de l'éducation nigérien est confronté à un manque d'efficience des dépenses encore plus important que le secteur de la santé, avec un niveau d'efficience de 50 % à peine⁴. Il s'agit d'un des niveaux d'efficience les plus faibles des pays de l'échantillon, notamment les pays à faible revenu (74,1 %) et ceux de l'UEMOA (61,6 %). Environ la moitié des dépenses d'éducation est gaspillée à cause d'inefficiencies. Compte tenu du volume important du secteur de l'éducation dans les dépenses publiques (environ 15 % du total des dépenses publiques et 3,4 % du PIB), ces

¹ On applique le modèle des frontières stochastiques suggéré par Battese et Coelli (1995).

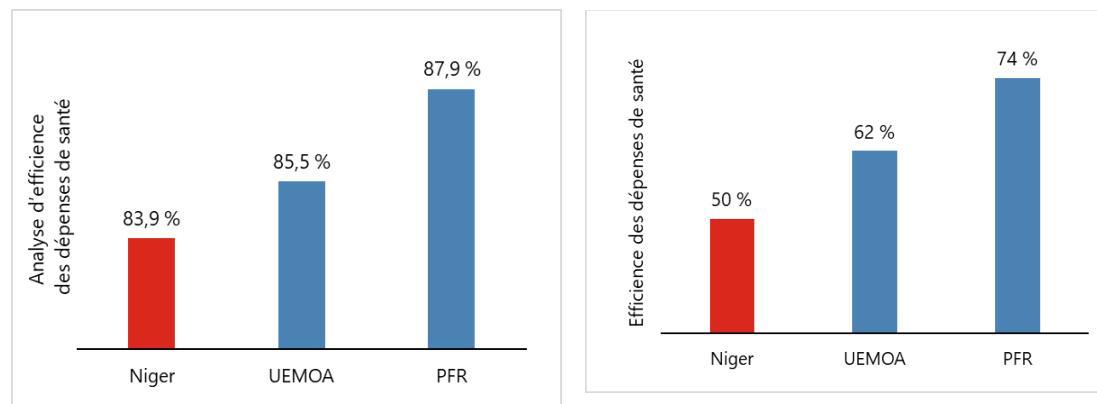
² Les deux modèles tiennent compte des niveaux de revenu des pays (variables fictives pour la classification des pays du FMI) ainsi que de la capacité des ménages à financer l'éducation et la santé (consommation des ménages en part du PIB). Pour le modèle relatif à l'efficience du système de santé, des données étaient disponibles pour un panel non cylindré de 164 pays sur la période 2000–2019. Pour le modèle relatif à l'efficience du système d'éducation, des données étaient disponibles pour un panel non cylindré de 138 pays sur la période 2010–2020.

³ Organisation mondiale de la santé (2010) ; Wagner *et al* (2019).

⁴ Une étude précédente ([Miningou, 2019](#)) a évalué l'efficience des dépenses d'éducation au Niger à 46 %.

inefficiencies peuvent avoir des répercussions considérables sur les finances publiques. Sur la base des données les plus récentes concernant les dépenses d'éducation, la perte liée aux inefficiencies dans les dépenses d'éducation est estimée à 347 milliards de francs CFA, ce qui représente 1,7 % du PIB de 2023 et équivaut à environ un tiers du déficit budgétaire en 2023. En remédiant à ces inefficiencies, les autorités pourraient améliorer considérablement l'accès à une éducation de qualité. Même s'il faudra procéder à des recherches supplémentaires pour repérer exactement les sources d'inefficiencies au Niger, les études dégagent deux principaux facteurs : i) des facteurs du côté de l'offre, comme les politiques de formation, de déploiement et de gestion des enseignants, l'environnement d'apprentissage (notamment des infrastructures scolaires inadaptées), la distance séparant les élèves des écoles et la pertinence des programmes ; ii) des facteurs du côté de la demande, tels que le revenu des ménages et les normes sociales⁵.

Annexe V. Graphique 2. Niger : score d'efficience moyen



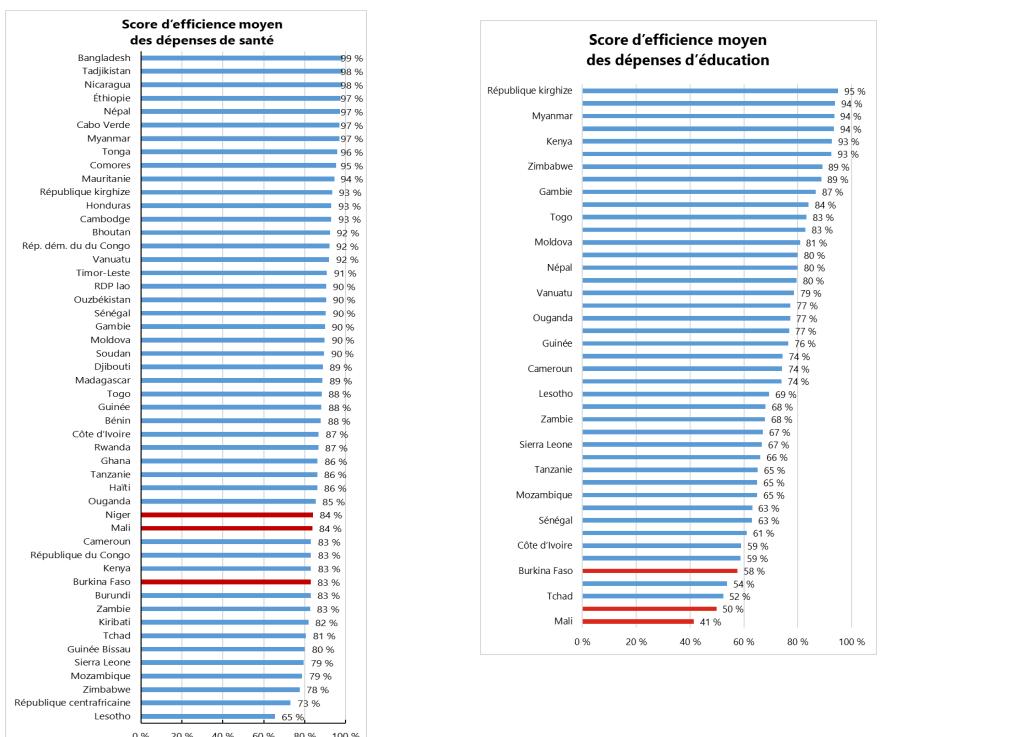
Source : calculs des services du FMI sur la base des données des indicateurs du développement dans le monde, d'EdStat et de l'OMS.

5. Le Niger pourrait améliorer son niveau de capital humain de façon considérable en remédiant aux inefficiencies dans les dépenses de santé et d'éducation. L'espérance de vie en bonne santé à la naissance pourrait augmenter de 10,8 ans pour atteindre 67,5 ans si les dépenses de santé du Niger étaient aussi efficientes que celles des pays les plus performants de l'échantillon. De la même manière, le nombre d'années d'éducation de qualité pourrait augmenter de 2,7 ans pour atteindre 5,3 ans en comblant le déficit d'efficience dans le secteur de l'éducation. L'amélioration de l'efficience des dépenses dans ces secteurs pourrait grandement contribuer au renforcement du capital humain du Niger, dont l'indice du capital humain pourrait être porté de 0,32 (son niveau actuel) à 0,41. Cette amélioration pourrait également faire progresser le Niger de 9 places au classement de l'indice du capital humain.

⁵ Hanushek et Wößmann (2007) ; Bruns *et al* (2011).

6. Les efforts de réforme dans le domaine de l'éducation sont limités par un manque de ressources notable. Il est essentiel d'améliorer le financement de l'éducation de façon considérable pour répondre aux besoins du secteur. En 2020, les autorités ont lancé le programme « Zéro classe paillote », qui vise à remplacer 36 000 salles de classe dans des paillotes par des installations modernes. Cette initiative a été accompagnée d'un plan visant à affecter des enseignants qualifiés à ces nouvelles salles de classe et à intégrer les enseignants existants dans la masse salariale du secteur public. Toutefois, malgré ces efforts, on estime que 57 % des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et le secondaire (58 % chez les filles dans la même tranche d'âge) ne vont pas à l'école, tandis que les conditions d'apprentissage de ceux qui sont scolarisés ne sont pas adaptées. En 2022, 36 % des 81 947 salles de classe du pays dans le primaire et le secondaire appartenaient toujours à la catégorie « Classe paillote » en raison de retards dans la mise en œuvre du programme. La mise en œuvre totale de ces initiatives devrait coûter environ 0,3 % du PIB au cours des 30 prochaines années. Compte tenu des pressions démographiques, cet ensemble d'initiatives serait insuffisant pour satisfaire la demande croissante dans le domaine de l'éducation. Il conviendrait de déployer un train de mesures plus exhaustif pour répondre aux besoins du secteur, ce qui pourrait coûter 1,2 % du PIB en plus par an⁶.

Annexe V. Graphique 3. Niger : scores d'efficience moyens par pays (PFR uniquement)



Source : calculs des services du FMI sur la base des données des indicateurs du développement dans le monde, d'EdStat et de l'OMS.

⁶ Banque mondiale (2024). [Special chapter: Investing in Education for Inclusive Growth](#). Washington

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

Ministère de l'Economie et des Finances

Niamey, le 17 Décembre, 2024

**Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Ministre de l'Economie et des Finances**

A

N° _____ MF/SG/DGER

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame la Directrice Générale,

Les autorités, sous la direction du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), visent principalement à garantir la souveraineté du pays à travers une gestion efficace de la situation sécuritaire et une bonne gouvernance économique et sociale. La situation sécuritaire préoccupante dans certaines régions et les graves problèmes de gouvernance économique et sociale hérités par les autorités actuelles compliquent les défis auxquels le pays est confronté. Afin de relever ces défis, le CNSP a créé un Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) afin de mobiliser des ressources additionnelles pour financer le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité. Ce fonds contribuera également à la prise en charge des citoyens victimes de déplacement forcé et de la mobilisation sociale des populations. A partir de la loi de finances rectificative de 2024, les fonds récoltés dans le cadre du FSSP sont désormais intégrés au budget de l'Etat. Le budget adopté au titre de l'année 2025, comme cela a été le cas pour l'année 2024 ; accorde la priorité aux dépenses de sécurité, des secteurs sociaux et celles liées au développement des bases productives. Par ailleurs, dans le cadre de notre volonté de lutter contre la corruption, l'impunité, le détournement des biens publics et la mauvaise gouvernance, nous avons signé le 20 septembre 2023 une ordonnance portant création d'une Commission de Lutte contre la Délinquance Économique, Financière et Fiscale (CoLDEFF) qui a permis de recouvrer près de 50 milliards de FCFA à la fin octobre 2024.

Le Gouvernement prépare une nouvelle stratégie de développement adaptée au contexte du pays, le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) pour la période 2024-2026. L'objectif principal du PRSP est de jeter les bases d'un développement endogène à travers quatre grands axes stratégiques : (i) renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale ; (ii) promotion de la bonne gouvernance ; (iii) développement des bases de production pour la souveraineté économique et (iv) accélération des réformes sociales. Le PRSP sera le cadre de référence pour le développement de la vie socio-économique du Niger durant la période indiquée.

L'année 2024 marque une reprise de l'activité économique après le recul important noté en 2023 imputable aux sanctions imposées au pays à la suite des événements du 26 juillet 2023 qui ont entraîné des conséquences économiques et sociales très graves. En effet, il est attendu une croissance de [8,8] % en 2024 contre [2,3] % en 2023. Cette croissance sera principalement portée par l'effet de la levée des sanctions, de la bonne campagne agricole suite à la forte pluviométrie et par les exportations de pétrole. Une décélération de l'inflation est attendue en 2024 comparée à son niveau de 7,2% en fin 2023. Par ailleurs, les efforts en cours pour accélérer la mobilisation des recettes intérieures devraient porter davantage de fruits et permettre de respecter le critère de convergence budgétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 3% du PIB à partir de 2025.

La mise en œuvre des deux accords au titre des facilités du FMI (Facilité Elargie de Crédit-FEC et Facilité de Résilience et Durabilité-FRD) est globalement en bonne voie, mais perturbée par certains chocs exogènes. Tous les critères quantitatifs de réalisation du programme à fin juin, et les cibles indicatives à fin septembre 2024 ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Deux des six objectifs indicatifs du programme à fin juin et à fin septembre ont été atteints. Des efforts sont en cours pour l'atteinte des quatre autres objectifs d'ici fin décembre 2024. En outre, les trois mesures de réforme prévues dans le cadre de la deuxième revue de la FRD ont été atteintes. Il s'agit notamment des réformes portant sur la gestion des investissements publics sensibles au climat, le marquage budgétaire des dépenses liées au climat et la gestion des risques de catastrophes naturelles.

Le programme de réforme du Gouvernement pour le reste de l'année 2024 et le moyen terme est détaillé dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint. Ces réformes devraient permettre de jeter les bases solides d'une croissance plus inclusive et résiliente et renforcer la souveraineté du pays. Le Gouvernement est également disposé à adopter toutes les mesures additionnelles en cas de nécessité afin de respecter les objectifs du programme. Il s'engage à cet effet à consulter au préalable les services du FMI pour toute modification envisagée des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, à la demande du FMI.

Compte tenu des résultats globalement satisfaisants enregistrés à ce jour malgré les défis auxquels le pays a fait face, nous sollicitons le décaissement de la sixième tranche de l'accord au titre de la FEC et la seconde tranche au titre de l'accord de la FRD, correspondant

respectivement à 13,2 et 25,7 millions de DTS (soit respectivement 10 % et 19,5 % de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins de financement de la balance des paiements et répondre aux besoins d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sur notre économie et nos populations. Nous demandons des dérogations pour non-respect du critère continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure. Cette déviation a été causée par des tensions de trésorerie dans un contexte où les conditions de financement dans le marché régional restent resserrées et les recettes budgétaires n'ont pas atteint les cibles prévues, en partie à cause des perturbations à l'exportation du pétrole brut, et aux conditions d'approvisionnement du pays, ainsi qu'aux impacts des inondations. Comme mesures correctives, nous i) avons actualisé le plan d'apurement des arriérés pour tenir compte des développements économiques et financiers récents au Niger ; ii) avons pris l'engagement de respecter la trajectoire d'ajustement budgétaire dans le cadre du programme ; et iii) restons engagés à mettre en œuvre les réformes structurelles clés du programme et renforcer nos politiques d'endettement, en mettant l'accent sur le recours à des financement concessionnels.

Conformément à notre engagement ferme en faveur de la transparence, nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT sur le site internet du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Pièces jointes :

I. Mémorandum de Politiques Économique et Financière.

II. Protocole d'Accord Technique.

ALI MAHAMAN LAMINE ZEINE

Premier Ministre, Ministre de l'Économie et des Finances

Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de Politiques Economique et Financière du Niger

INTRODUCTION

- 1. L'économie nigérienne continue de subir des effets persistants des sanctions régionales et internationales imposées au lendemain des évènements du 26 juillet 2023.** Ces sanctions ont notamment perturbé les chaînes d'approvisionnement et d'exportations, fragilisé le secteur bancaire et affecté la mobilisation des ressources intérieures et extérieures. A cela s'ajoutent l'impact des récentes inondations qui ont affecté environ 1,5 millions de nigériens et celui des défis sécuritaires liés au terrorisme.
- 2. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement est résolu à atténuer l'impact de ces chocs sur la population et à poursuivre la mise en œuvre de réformes soutenues par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).** Dans cette perspective, le Gouvernement a alloué 12 milliards de FCFA pour venir en aide à la population à la suite des inondations. Il a décidé de prendre des mesures pour réduire les prix du carburant et du ciment. Il a poursuivi les efforts pour apurer les arriérés sur le service de la dette afin de restaurer la crédibilité financière de l'Etat. Le Gouvernement est également déterminé à poursuivre la stratégie de consolidation budgétaire à travers une mobilisation accrue des recettes intérieures, ainsi que les réformes en matière de gouvernance et de transparence. Ainsi, le Gouvernement s'apprête à adopter la stratégie de gestion des ressources pétrolières (Action Préalable #1) et l'ordonnance pour installer la Cour des comptes (Action Préalable #2). Enfin, le Gouvernement est en train de finaliser le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) et sa stratégie de développement pour les trois prochaines années.
- 3. Le présent mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour celui signé le 27 juin 2024.** Il décrit les évolutions économiques récentes et les principales orientations pour le reste de l'année 2024, ainsi que les perspectives à court et moyen terme. Il dresse également un état des lieux de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la FEC pour la période 2021-2025. Les objectifs du programme demeurent centrés sur (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique avec un accent particulier sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, (iv) la promotion de la bonne gouvernance et (v) le développement du secteur privé. Il présente en outre un état des lieux de la mise en œuvre des mesures de réforme au titre de la FRD.

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

- 4. En 2024, la reprise de l'activité économique a été moins forte que prévu, ce malgré une campagne agricole favorable grâce à une forte pluviométrie.** Les effets persistants des sanctions sur le secteur bancaire, les difficultés de mobilisation de ressources extérieures auprès

des partenaires au développement et les perturbations des chaînes d'approvisionnement et d'exportations liées à la fermeture de la frontière avec le Bénin ont fortement pesé sur l'activité dans les secteurs secondaire (mines et pétrole) et tertiaire (commerce et transport). A cela s'ajoute l'impact des inondations sur les transports et le commerce au cours du troisième trimestre. Reflétant également ces facteurs, l'inflation s'est élevée à [7,6%] et [9,8%] respectivement en moyenne annuelle et en glissement annuel au mois de [septembre 2024].

5. Les exportations du pétrole brut qui ont débuté au mois de mai 2024, se poursuivent après des interruptions temporaires. Le chargement du premier bateau d'environ 1 million de barils a eu lieu en mai 2024 et à fin septembre 2024, le Niger a exporté au total environ 3 millions de barils de pétrole brut et des exportations additionnelles de 8 millions de barils sont prévues pour le reste de l'année.

6. L'exécution budgétaire à fin septembre 2024 s'est traduite par une sous-performance des recettes. À la fin du mois de septembre, les recettes cash ont atteint 646 milliards de FCFA, soit une moins-value de 67 milliards de FCFA par rapport aux prévisions du programme. Cette moins-value s'explique notamment par la contreperformance dans le recouvrement des taxes sur les biens et services et des droits de douane, en raison de plusieurs facteurs dont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liée à la fermeture de la frontière avec le Bénin et l'interruption temporaire de l'exportation du pétrole brut. Ce manque-à-gagner, évalué à 0,6% du PIB couplé à des investissements financés sur ressources intérieures plus élevés que prévu, ont conduit à un niveau de déficit budgétaire de 355 milliards, supérieur aux prévisions du Programme (219 milliards FCFA). A fin septembre, l'Etat est parvenu à mobiliser 598 milliards de FCFA. Ces ressources proviennent à 72% du marché financier régional et de l'avance de 243 milliards de FCFA sur les exportations pétrolières, tandis que le financement extérieur a représenté 28% du total.

7. L'Etat a accumulé de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs sur le service de la dette depuis fin juin 2024. A fin octobre, les nouveaux arriérés sur le service de la dette extérieure se sont élevés à 28,5 milliards de FCFA. Quant aux arriérés sur le service de la dette intérieure, ils ont augmenté de 94,5 milliards de FCFA pour atteindre 196,8 milliards de FCFA. Le cumul des restes à payer à fin septembre 2024 de la dette-fournisseurs est ressorti à 109,1 milliards de FCFA dont 35,4 milliards de FCFA au titre d'arriérés.

8. Le gouvernement a décidé de réduire les prix à la pompe de l'essence et du gasoil, ainsi que celui du ciment pour atténuer la hausse du coût de la vie. S'agissant des carburants, la baisse résulte d'une mise à jour de la formule de fixation des prix des produits pétroliers pour éliminer les éléments de coût devenus obsolètes (transports et frais associés) du fait que les produits pétroliers ne sont plus importés, mais raffinés localement. Cette mise à jour ne touchant pas la fiscalité, la baisse des prix n'a pas un impact direct sur les recettes. Elle est cependant susceptible d'affecter négativement les bénéfices de la SONIDEP et la part de dividende versée à l'État ainsi que les impôts sur les bénéfices de cette société. Pour ce qui concerne le ciment, la baisse temporaire du prix se justifie par la nécessité de venir en aide aux ménages dont les maisons se sont effondrées (158 343 maisons à la date du 4 novembre 2024) suite aux récentes inondations.

L'impact de cette dernière mesure sur les recettes sera relativement faible, étant estimé à environ 3 milliards de FCFA.

9. Le secteur bancaire fait face à des tensions aigues de liquidité, une dégradation de la qualité du portefeuille et possiblement de la solvabilité. La baisse des dépôts (une diminution de 4,5% à fin août 2024 relativement à décembre 2023) conjuguée au non-remboursement par l'Etat des échéances dues sur les titres par syndication (près de 6,7 % du total des actifs du système bancaire à fin 2023) et l'impact de la fermeture de la frontière avec le Benin sur l'activité économique pèsent sur la liquidité du système bancaire. Ainsi, certaines banques éprouvent des difficultés à satisfaire à toute la demande de liquidités de leurs clients. Au total, quatre banques sur quatorze ne respectent plus la norme prudentielle de liquidité. Par ailleurs, le taux de dégradation de portefeuille de crédit à fin août 2024 est estimé à 24,4%, niveau largement supérieur à la moyenne de l'UEMOA (8,7% en 2023). En outre, quatre banques sur quatorze sont en infraction par rapport à la norme prudentielle de solvabilité.

PERFORMANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC ET LA FRD

10. Tous les critères quantitatifs de réalisation du programme à fin juin, et les cibles indicatives à fin septembre 2024 ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. En effet, l'Etat a accumulé de nouveaux arriérés extérieurs sur le service de la dette extérieure de [29] milliards de FCFA depuis la conclusion des quatrième et cinquième revues du programme.

11. Deux des six objectifs indicatifs du programme à fin juin et à fin septembre 2024 ont été atteints. Les objectifs indicatifs concernant les dépenses sociales et le ratio des dépenses exceptionnelles ont été respectés à toutes les dates cibles. L'objectif indicatif portant le plancher des recettes cash a été atteint à la fin juin, mais pas à la fin septembre. Les objectifs pour les plafonds de solde budgétaire n'ont été atteints ni à la fin juin ni à la fin septembre.

12. Tous les repères structurels continus du programme à date ont été mis œuvre, tandis que les repères structurels non continus sont en bonne voie d'exécution.

- **Repères structurels continus.** Les autorités nigériennes ont fourni aux services du FMI une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées en mai 2024 et octobre 2024 (**repère continu #1**). Le repère structurel continu portant sur la publication des plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés publics sur le portail des marchés publics a été également mis œuvre en septembre 2024 (**repère continu #2**). Celui relatif à la production et de publication des études de faisabilité pour tout projet d'investissement d'un coût supérieur à 5 milliards de francs CFA a été réalisé en mai 2024 (**repère continu #3**). De même, les informations relatives aux bénéficiaires effectifs (y compris désormais le numéro d'identification fiscal) des entreprises attributaires de contrats par entente

directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité ont régulièrement fait l'objet de publication (**repère continu #4**). Nous travaillons à adopter un cadre légal et réglementaire afin d'inclure les informations complètes sur les bénéficiaires effectifs des sociétés anonymes, comme c'est déjà le cas avec les sociétés à responsabilité limité ou les entreprises individuelles. Nous avons repris avec la publication des rapports d'exécution budgétaire sur le site web du Ministère de l'Economie et des Finances et nous nous engageons à inclure une section sur l'utilisation des recettes pétrolières en lien avec la stratégie de gestion des recettes pétrolières, (**repère continu #5, à partir de 2025**).

- **Repères structurels non continus en voie d'exécution.** La révision du code des impôts progresse (**repère structurel #3, fin avril 2025**). Le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) est d'ores et déjà intégré dans le budget révisé de 2024 comme compte spécial avec les détails de ses modalités de financement (**repère structurel #1**) et le Gouvernement s'engage à faire de même pour le budget 2025.

13. Toutes les mesures de réforme (RM) pour cette revue du programme appuyé par la FRD ont été mises en œuvre. Les réformes portent sur i) la validation de la méthodologie pour le marquage des dépenses liées au climat, (ii) la publication (sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances) d'un guide définissant la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité des projets et programmes d'investissements publics aux effets du changement climatique], et (iii) la publication d'une déclaration sur les risques budgétaires, incluant une évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles, sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.

CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2024 ET À MOYEN TERME

14. La croissance économique pour 2024 a été modérément révisée à la baisse. Elle est maintenant attendue à 8,8% contre 10,6% initialement projeté, et ceci malgré une production agricole en forte hausse suite à une pluviométrie abondante. Cette révision est liée à des interruptions temporaires de l'exportation au niveau du secteur pétrolier et au ralentissement de l'activité économique notamment les secteurs secondaire et tertiaire qui est en partie lié à des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement avec la fermeture des frontières avec le Benin. Il en a résulté une inflation relativement élevée qui est estimée à 9,8% en glissement annuel moyen en fin septembre 2024 et qui devrait diminuer d'ici la fin de l'année 2024. Quant au déficit du solde des transactions courantes, il a été légèrement révisé à la hausse à [6,7%] du PIB en 2024 contre 6,5 % du PIB initialement prévu, pour tenir compte l'accroissement moins soutenu des exportations du pétrole et de la suspension des exportations d'uranium et d'or et ceci, malgré une baisse des importations de produits alimentaires en lien avec la bonne campagne agricole.

15. Les perspectives macroéconomiques à moyen terme demeurent favorables. Sur la période 2025-2029, la croissance du PIB réel s'élèverait, en moyenne, à 6,6% portée notamment par l'expansion des infrastructures d'irrigation agricole, la hausse de la production pétrolière, uranifère et aurifère. Avec la normalisation des chaînes d'approvisionnement, l'inflation à moyen

terme devrait descendre en dessous de la limite supérieure de l'objectif régional de l'UEMOA de 3%. En raison du renforcement des exportations du pétrole brut, le déficit du compte des transactions courantes poursuivrait son amélioration pour s'établir en moyenne à 4.6% du PIB à moyen terme.

POLITIQUE ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES EN 2024-2025

16. En 2024, le gouvernement est déterminé à contenir le déficit budgétaire à 4,1 % du PIB. Pour cela, il mettra en œuvre les mesures suivantes :

- **Au niveau des recettes.** Le Gouvernement entend mobiliser 334 milliards de FCFA de recettes totales au 4e trimestre. Ces projections de recettes prennent en considération les effets attendus de certaines mesures administratives et de contrôle à la DGD et à la DGI dont l'impact budgétaire se chiffre à environ 45 milliards de FCFA de recettes supplémentaires. La ColDEFF a initié la saisie de biens mal acquis, ce qui a déjà permis de recouvrir 25 milliards de FCFA. Cette initiative se poursuivra au quatrième trimestre, constituant ainsi une source significative de recettes non fiscales.
- **Au niveau des dépenses.** Le Gouvernement s'engage à geler les crédits budgétaires pour tenir compte de la baisse de recettes et du déficit enregistré à fin septembre 2024.

17. Le Gouvernement s'engage à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire afin de ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2025. Pour ce faire, le projet de budget 2025 prévoit :

- **Au niveau des recettes,** une augmentation de 20% pour atteindre 1183 milliards de FCFA. Les recettes provenant des taxes sur le commerce international devraient s'élèver à 204 milliards de FCFA. En outre, les taxes sur les biens et services apporteraient 410 milliards de FCFA et les impôts sur le revenu s'élèveraient à 348 milliards de FCFA, tandis que les autres recettes fiscales devraient représenter 37 milliards de FCFA. Quant aux recettes non fiscales, elles devraient atteindre 106 milliards de FCFA.
- **Au niveau des dépenses,** de donner la priorité aux dépenses de sécurité et sociales. Cette orientation stratégique vise à répondre aux besoins immédiats et à long terme des populations les plus vulnérables, tout en garantissant la stabilité et la sécurité nationale. Globalement, les dépenses totales budgétaires devraient atteindre 1931 milliards de FCFA en 2025 dont au moins 10% seront affectés aux dépenses sociales.

18. Pour atteindre les objectifs de recettes de 2025, le gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes de politique et d'administration fiscales.

En matière de politiques fiscales, plusieurs mesures sont envisagées afin d'accroître la mobilisation des ressources internes dont les principales sont :

- **Fiscalité de porte :**
 - i) L'application de la Redevance Statistique (RS) au taux de 1%, à tous les produits exonérés ou non à l'exception de ceux importés par les ambassades et les organismes de système des Nations Unies. L'objectif est de se conformer aux textes communautaires en vue d'améliorer le niveau de perception des recettes ;
 - ii) L'institution d'une nouvelle Taxe sur les Admissions Temporaires (TAT) au taux de 1%, y compris sur les prorogations et les mutations d'Admissions Temporaires (AT) ;
 - iii) La perception de la Redevance Statistique à l'Exportation (RSE) sur les produits agro-sylvo-pastoraux au taux de 3% ad-valorem. Il s'agit pour nous de disposer des statistiques fiables sur les exportations des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- **Fiscalité intérieure :**

Le Gouvernement envisage, entre autres :

- (i) d'abroger la disposition relative à la délivrance des dispenses de prélèvement du précompte de l'impôt sur le bénéfice (ISB) ;
- (ii) de rehausser de 16% à 20% le taux de l'impôt sur le bénéfice des non-résidents ;
- (iii) d'imposer à un taux de 20% les plus-values de cession des titres miniers ;
- (iv) d'abroger l'exonération à l'impôt synthétique (IS) des entreprises nouvelles pour la période de deux (2) ans ;
- (v) soumettre au droit d'assiette (DA) l'eau minérale (15%), les boissons non alcoolisées énergisantes (20%), les sachets plastiques (10%) ainsi que le changement de taux au niveau de certains produits soumis.

Concernant les mesures administratives :

- **Au niveau de la Direction Générale des Douanes :**
 - i) la mise en place d'une base de données des entreprises et des produits agréés à la taxe préférentielle communautaire ;
 - ii) la mise en place d'un mécanisme de contrôle de certificat d'origine à travers le SYDONIA ;

- iii) la mise en place d'une fonctionnalité de génération des certificats d'exonérations sur la base des informations du manifeste ;
- iv) l'application des valeurs administratives à certaines marchandises comme par exemple, les pneumatiques, les climatiseurs, le riz, la mayonnaise, les bouillons des potages, les pièces détachées, le thé, les insecticides... ;
- v) la révision du système actuel d'évaluation des marchandises ;
- vi) l'harmonisation de la procédure de dédouanement des marchandises objet de «convois» ;
- vii) le retour au paiement électronique des droits et taxes perçus en douanes et la poursuite d'échange de données avec le SISIC de la DGI et le système SYDONIA.

Pour le moyen terme, le gouvernement va engager des réformes majeures pour augmenter le taux de pression fiscale. Les principales reformes portent sur :

- **Refonte du Code Général des Impôts.** La réforme vise une simplification du système fiscal actuel et une meilleure distribution de la charge fiscale. Il est essentiel pour le Gouvernement que cette réforme soit le fruit d'une concertation transparente avec toutes les parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé. À ce jour, les projets de cinq (5) livres sont disponibles et ont fait l'objet de validation à la DGI. La phase suivante consistera à l'examen desdits livres par le Conseil Consultatif mis en place à cet effet en attendant la disponibilité de deux (2) livres restants. Le Gouvernement s'engage à adopter le nouveau Code Général des Impôts avant fin avril 2025 (*Repère structurel#3*).
- **Rationalisation des exonérations.** La DGI a réalisé une étude d'évaluation d'impact socioéconomique des dépenses fiscales. Cette étude a pour objectif d'obtenir un plan de rationalisation des exonérations. Elle a mis en exergue l'impact positif des exonérations fiscales sur les ménages et les entreprises. Toutefois, il a été recommandé : (i) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; (ii) réorienter les dépenses fiscales en ciblant davantage les produits de consommation des ménages les plus pauvres ; (iii) envisager la baisse des exonérations de TVA et (iv) mettre un dispositif de suivi des biens acquis en exonérations fiscales.
- **Impôt foncier.** Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de l'ambitieux projet de géolocalisation des propriétés foncières, qui permettra une meilleure identification des biens immobiliers. Ce projet s'accompagnera de la création d'un cadastre et de l'amélioration de l'estimation des valeurs immobilières, facilitant ainsi l'accélération de l'enregistrement des propriétés et des propriétaires.

- **La digitalisation et l'interconnexion des administrations fiscales :** Des avancées significatives dans le déploiement du système d'information intégré des impôts et des contribuables (SISIC) sont à noter. À ce jour, 67 unités fiscales sur 83 ont été couvertes avec succès par le SISIC, démontrant un engagement louable à utiliser la technologie pour rendre les processus de collecte des impôts plus efficaces et transparents. Le gouvernement s'engage à poursuivre ce déploiement aux unités fiscales restantes. Une récente mission d'assistance technique du FMI a permis d'aplanir les incohérences et erreurs des données échangées dans le cadre de l'interconnexion des systèmes d'informations de la DGD et de la DGF. L'aboutissement de ce processus d'interconnexion permettra de renforcer la gestion des risques de conformité, de conduire des inspections et audits, et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Des efforts additionnels seront déployés pour renforcer l'utilisation des moyens numériques de paiement afin d'accroître la célérité de la collecte des recettes budgétaires.

19. Le Gouvernement entend maintenir une politique d'endettement prudente pour limiter le risque de surendettement. Fidèle à sa politique de maîtrise de la dette et de renforcement de viabilité des finances publiques, le Gouvernement entend, dans cette perspective, continuer à prioriser le recours aux ressources concessionnelles et aux dons pour le financement de sa politique de développement. Aussi, les efforts en cours pour renforcer les capacités du cadre institutionnel de gestion et de suivi de la dette publique seront accrus en vue d'une meilleure maîtrise des risques et des coûts associés.

20. Le Gouvernement a révisé son plan d'apurement des arriérés en raison de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement et s'est engagé à mettre en œuvre des mesures concrètes pour éviter une accumulation de nouveaux arriérés de paiement sur la dette extérieure. Les autorités ont fait le maximum d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés adopté en juillet 2024. Cependant, des nouveaux arriérés de paiement se sont accumulés en raison de recettes inférieures aux prévisions et des conditions de financement défavorables sur le marché régional. A la fin du mois d'octobre 2024, le montant total des arriérés est estimé à [265,0] milliards FCFA, répartis comme suit : (i) des arriérés extérieurs s'élevant à [68,2] milliards FCFA, dont [29,0] milliards ont été accumulés après la conclusion de la 4^e et de la 5^e revues par le conseil d'administration du FMI, et (ii) des arriérés sur la dette intérieure totalisant [196,8] milliards FCFA, dont [94,5] milliards ont été accumulés après la conclusion de la dernière revue combinée en juillet 2024. Le gouvernement a révisé le plan d'apurement des arriérés pour parvenir à l'apurement complet de tous les arriérés de paiement d'ici la fin du mois de décembre 2025. Le gouvernement va prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter une accumulation de nouveaux arriérés de paiement sur la dette extérieure en renforçant la mobilisation des recettes, en améliorant la gestion de la trésorerie et en hiérarchisant les dépenses

Concernant les réformes de la Gestion des finances publiques

21. Le Gouvernement s'engage à adopter une stratégie de gestion des recettes pétrolières d'ici fin 2024 (Action préalable #1). La mise en œuvre de la feuille de route, pour l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières est en cours. Dans le cadre de

l'élaboration de cette stratégie, les autorités s'engagent à fixer des objectifs pour le solde budgétaire hors pétrole et d'établir un fonds de stabilisation afin d'isoler la politique budgétaire des fluctuations des prix du pétrole à court-terme et garantir la viabilité budgétaire à long-terme étant donné que le pétrole est une ressource épuisable. En outre, un comité technique chargé de l'élaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances, de la préparation du rapport sur les prévisions des recettes issues des industries extractives, et d'assurer la cohérence des comptes macroéconomiques a déjà été mis en place. Par la suite, nous envisageons d'adopter un texte réglementaire pour mettre en place un mécanisme de stabilisation comportant : (i) la formule de calcul du prix de référence, (ii) un fonds de stabilisation pétrolier et (iii) un comité d'experts pour la mise en œuvre de cette formule de calcul (*Repère structurel #2 à fin mars 2025*).

22. Le Gouvernement envisage de mettre en œuvre une stratégie de recrutement visant à renforcer l'administration publique, notamment dans l'administration fiscale et les secteurs de l'éducation et de la santé. Avec un effectif global de 89 002 agents, toutes catégories confondues à fin décembre 2023, la capacité de l'administration publique nigérienne à couvrir et satisfaire les besoins de la population reste très limitée. Un plan de recrutement devrait permettre de renforcer les effectifs et aboutir à une hausse de 7 654 agents et fonctionnaires, en moyenne, par an dans la fonction publique sur la période 2024-2026. Spécifiquement, les effectifs du personnel de l'administration fiscale doivent être renforcés pour élargir la base taxable, accroître le maillage fiscal et améliorer la collecte des recettes budgétaires. À cet effet, un recrutement de près de 831 agents au profit de la DGI est prévu. Un accent particulier sera également mis sur les secteurs prioritaires de base. Nous avons effectué une conversion de près de 2,150 contractuels du Ministère de l'Éducation Nationale en fonctionnaires afin d'assurer une offre d'éducation de qualité. Nous envisageons également de recruter du personnel au profit du Ministère de la Santé, où des recrutements n'ont pas eu lieu depuis 2021.

23. La réforme de la budgétisation en AE/CP (Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement) sera étendue à l'ensemble des Ministères en 2025. À ce jour, elle inclut onze Ministères ayant les portefeuilles d'investissements les plus élevés. Une évaluation préalable sera réalisée pour identifier et trouver une solution aux défis rencontrés lors de cette réforme. Suite à cette évaluation, la réforme devra couvrir l'ensemble des Ministères d'ici 2025. Parallèlement, des formations complémentaires sont prévues pour renforcer les capacités des Ministères sectoriels, garantissant ainsi que le personnel concerné soit bien équipé pour appliquer ce modèle de budgétisation.

24. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la réforme du Compte Unique du Trésor (CUT) afin de renforcer la gestion de la trésorerie. Le gel du compte du trésor lors des sanctions imposées au Niger avait conduit le gouvernement à ouvrir des comptes dans les livres de certaines banques commerciales pour assurer la continuité de ses missions régaliennes. Cependant, le gouvernement a entrepris la clôture progressive de ces comptes ouverts par des entités publiques. Dans ce cadre, les 34 comptes toujours actifs recensés seront clôturés dès que les projets qu'ils finançaient seront terminés. Actuellement, les comptables du Trésor gèrent les comptes de 122 sur 266 collectivités locales. L'expansion de la couverture par les comptables directs du Trésor devrait se poursuivre, facilitée par la collaboration entre le Trésor et la direction

des finances des collectivités territoriales, en se concentrant sur la fusion des collectivités locales en fonction de leur proximité géographique et de leurs similitudes.

25. Le Gouvernement du Niger va poursuivre le chantier de digitalisation des processus de paiement de l'État pour révolutionner l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des opérations financières au sein du secteur public. Au cœur de cette réforme se trouvent les plateformes e-Trésor Niger et I-ATS, qui promettent de moderniser les paiements en permettant diverses méthodes de paiement, en favorisant la gestion en temps réel des comptes bancaires de l'État et en assurant une interconnectivité sans faille entre les banques et le Trésor Public. A cet effet, les cartes prépayées seront prochainement distribuées aux étudiants, aux contractuels et aux retraités en vue de leur permettre de recevoir le paiement respectivement de leurs bourses et pensions. Cette réforme permettra non seulement à réduire de manière significative les temps et coûts de transaction, mais joue également un rôle crucial dans la lutte contre la corruption et l'amélioration de l'inclusion financière en minimisant la dépendance au cash et en promouvant les transactions numériques. La réussite de ces réformes nécessite un effort concerté de la part de tous les acteurs, soutenu par un cadre réglementaire robuste, des stratégies complètes de gestion du changement et un engagement indéfectible envers la cybersécurité.

Améliorer la qualité et l'efficience des dépenses publiques

26. En lien avec les priorités du gouvernement, le cadre du système de protection sociale va être renforcé. Dans le cadre de cette démarche, un accent particulier est mis sur l'expansion du registre social unifié (RSU). L'objectif est d'enrôler 800 000 ménages dans les prochaines années, ciblant en particulier 43 % des individus les plus démunis, pour assurer une distribution plus efficace et ciblée des aides. A terme, le plan envisage l'inscription de tous les ménages pauvres et vulnérables d'ici l'année 2030 estimés à plus de 3 millions. Cette initiative ne se concentre pas seulement sur la collecte de données, mais également sur le maintien dynamique du RSU en mettant régulièrement à jour les informations des ménages et en réalisant l'interopérabilité avec d'autres systèmes d'information nationaux. Les autorités sont engagées à surmonter les défis tels que la mobilisation des ressources financières nécessaires pour cette réforme, l'établissement d'un identifiant unique pour les individus et les ménages vulnérables, et l'inclusion de divers groupes sociaux au sein du registre.

27. Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, ainsi qu'à renforcer la gouvernance du système éducatif.

Pour augmenter l'accès à l'éducation, le remplacement progressif de 36 000 salles de classe en paillettes par des constructions en matériaux durs a été initié, avec déjà 2 331 salles de classe en construction dans les 8 régions du Niger sur fonds propres en 2022, et 1 059 autres prévues en 2024. En outre, la construction de 100 internats pour filles et la création de centres de regroupement pour les enfants affectés par l'insécurité illustrent les efforts pour scolariser davantage de jeunes filles et réintégrer les déplacés. Sur le plan de la qualité, la poursuite de la réforme curriculaire et l'introduction du numérique à l'école marquent des pas importants vers l'amélioration des pratiques pédagogiques et la formation à distance. Enfin, la gouvernance pourrait être renforcée par le respect de la carte scolaire, la mise en place d'une base de données ressources humaines et l'instauration de contrats de performance, visant une meilleure gestion des

ressources et une culture de résultats et de responsabilité. Ces réformes, soutenues par le Gouvernement et ses partenaires, témoignent de l'engagement du Niger à transformer son système éducatif pour répondre aux besoins de développement du pays.

GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

28. Le Gouvernement est déterminé à renforcer le cadre de gouvernance. Deux missions d'assistance technique du FMI sont attendues au courant du premier semestre 2025 pour faire un état des lieux de la gouvernance au Niger et formuler des recommandations. Le Gouvernement s'engage à autoriser la publication du rapport issue de ces missions (*repère structurel #4 à fin octobre 2025*). De plus, le Gouvernement s'engage à adopter une ordonnance réinstituant la Cour des Comptes (*action préalable #2*) avant la fin 2024 et à l'opérationnaliser dès l'année 2025. La Cour des Comptes réactivera le système de déclaration du patrimoine et procédera à l'audit des finances publiques.

29. Le Gouvernement continuera à mettre en œuvre les mesures visant à améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Une ordonnance a été prise pour transposer la nouvelle loi communautaire de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP dans le cadre juridique national. Les six projets de décrets pour renforcer le dispositif LBC/FT du Niger sont en attente de signature. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des recommandations de GIABA. En particulier, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) a mis en place un forum, cadre de concertation périodique avec tous les acteurs. Elle a organisé des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit des acteurs du secteur non financier. Une évaluation nationale du risque de financement du terrorisme ainsi que les évaluations sectorielles (y compris pour les secteurs bancaire, immobilier, à but non lucratif et minier) ont été entreprises pour comprendre l'exposition au risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. En revanche, les actions relatives bénéficiaires effectifs ont pris du retard.

30. La situation sécuritaire ainsi que les urgences y relatives ont conduit le gouvernement à prendre des dispositions nécessaires afin d'assurer la prompte mobilisation des ressources financières et matérielles requises. Dans ce cadre, l'ordonnance 2024-5 du 23 Février 2024 portant dérogation à la législation relative aux marchés publics a été adopté afin d'apporter la flexibilité nécessaire à l'efficacité dans le secteur de la défense. Cependant, il est à noter que le champ d'application de cette ordonnance est strictement restreint au secteur de la défense nationale et s'applique uniquement qu'aux dépenses d'acquisition de matériel de défense et de sécurité.

RÉFORMES STRUCTURELLES

31. Le Gouvernement nigérien considère le développement du secteur privé comme un moteur indispensable pour une croissance soutenue et inclusive. Dans ce contexte, il est

primordial de renforcer le cadre institutionnel de dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Ce cadre devrait permettre d'aboutir à la réhabilitation et au renforcement des différents comités d'arbitrage et de régulation et d'un système efficace de règlement notamment dans le domaine de la commande publique. Le renforcement de ce cadre de dialogue au niveau sectoriel avec la DGI et la DGD produit déjà des résultats encourageants. Nous comptons également poursuivre avec nos réformes de digitalisation des opérations administratives qui permettront d'assurer la transparence et des gains d'efficience. La révision du code général des impôts qui est en cours et dont l'adoption est prévue pour 2025 permettra aussi de créer les conditions pour un secteur privé plus productif et compétitif.

32. Conformément à notre politique de croissance endogène telle que déclinée dans les grandes orientations du PRSP, le Niger est également déterminé à améliorer l'accès au financement et à développer les PME. A cet effet, le processus de révision et d'adoption d'un décret instituant une charte des PME en vue d'améliorer leur compétitivité et faciliter leur accès au financement est en cours. En matière de financement du secteur privé, le Niger dispose d'une Caisse de dépôt et de consignation qui sera renforcé pour assurer un financement adéquat du secteur privé.

33. Le développement du secteur financier et l'inclusion financière demeurent un axe stratégique pour le Niger. Les grandes orientations en matière d'inclusion financière sont déclinées dans la Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI 2019-2023) dont un pilier essentiel est l'élaboration d'un programme nationale d'éducation financière. Les travaux sont toujours en cours pour l'élaboration de ce programme nationale d'éducation financière en synergie avec le programme régionale d'éducation financière de l'UEMOA et sa transcription en trois langues nationales dont le Haussa, Peul et le Germa. Un cabinet a été déjà sélectionné et des livrables sont attendus d'ici la fin de l'année 2024. Une évaluation de la SNFI en cohérence avec la mise à jour de stratégie régionale d'inclusion financière de la BCEAO est également prévue pour améliorer l'inclusion financière au Niger. Parallèlement, les autorités nigériennes restent engagées à poursuivre la digitalisation du système financier à travers la promotion du mobile money et d'autres services digitaux.

34. Le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) et le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Petites et Moyennes Industries (FONAP) demeurent opérationnels pour accroître l'inclusion financière au Niger. Les deux fonds disposent désormais de cinq guichets chacun dans leurs cadres d'interventions respectifs. En effet, en 2024, le FDIF a instauré un cinquième guichet additionnel dédié à la finance islamique et le FONAP a également mis en place un cinquième guichet pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans le secteur des énergies renouvelables. Un cadre de consultation synergique est en cours d'élaboration entre le FONAP, le FDIF et les banques pour améliorer l'efficacité des différentes interventions de ces structures en matière d'inclusion financière et développement du secteur financier.

35. L'exécution du plan de restructuration du secteur de la microfinance se poursuit pour renforcer le secteur financier. Sous l'initiative de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM) et avec l'approbation la BCEAO, la licence de TAANADI a été retirée et sa liquidation est en actuellement cours. La réhabilitation de ASUSU progresse avec des signatures de conventions après la certification de ses comptes des exercices. Parallèlement, au terme d'une négociation avec la BOAD, l'État du Niger a réussi à sécuriser un prêt de 10 milliards de FCFA pour une rétrocession à ASUSU. L'Union des Caisses Mutuelles du Niger demeure pour sa part toujours sous administration provisoire. Le processus d'internalisation de la récente loi communautaire de l'UEMOA sur la réglementation de la microfinance, adoptée en décembre 2023 est en cours et permettra de réduire les vulnérabilités du secteur de la microfinance.

POLITIQUES ET MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

36. Le gouvernement reste déterminé à renforcer la résilience climatique et à faire progresser la transition vers une économie verte. Le Gouvernement est engagé dans la révision de sa CDN, dont le processus démarrera à partir de 2025, cependant, l'élaboration de la feuille de route dudit processus est en cours. Cette révision de la CDN vise à rehausser les ambitions de réduction des gaz à effet de serre en intégrant le secteur des déchets dans la nouvelle CDN. D'ores et déjà, dans le cadre de la cinquième communication plusieurs études ont été réalisées qui vont concourir à la révision de la CDN. Une fois la feuille de route élaborer nous nous attelerons à la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour le financement du processus de la révision de la CDN. Dans le même processus nous allons faire une évaluation de la mise en œuvre de la CDN de 2021. Le Niger est en train de mettre en place son système MRV avec l'appui de la Banque Mondiale, le processus est en cours. Le MRV une fois développé permet au Niger de rapporter ses efforts à la CCNUCC et de disposer d'une base de données climatiques en temps réel. En ce qui concerne l'adaptation, nous sommes en train de mettre à jour notre plan national d'adaptation. Nos efforts d'atténuation sont axés sur le renforcement de nos outils stratégiques, y compris l'élaboration récente d'une stratégie à faible émission de carbone avec le soutien de l'UNITAR.

37. Des progrès importants ont été faits dans le renforcement de notre planification et de notre budgétisation des projets liés au climat ainsi que la prise en compte du climat dans notre évaluation des risques budgétaires.

- **Renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique.** Avec l'assistance technique du FMI, nous avons mis au point une méthodologie de marquage des dépenses climatiques. La méthodologie a été validée par le comité de la CDN le 26 septembre 2024 (**deuxième revue de la FRD, MR1**). Nous considérons le marquage du budget climat comme un outil essentiel pour renforcer nos efforts de recensement et de développement des activités liées au climat. Pour appuyer

cette initiative, nous avons mis en place un groupe de travail dirigé par la direction générale du budget afin de superviser la préparation et la mise en œuvre de cette méthodologie. La méthodologie a déjà contribué à mettre à jour notre plan national d'adaptation et les CDN en donnant plus de priorité aux secteurs axés sur l'adaptation, y compris l'eau. En prévision d'un projet pilote d'application de la méthodologie dans certains ministères sectoriels (***troisième revue de l'accord FRD, MR3***), nous avons organisé une session de formation conjointe avec le FMI en novembre 2024, à laquelle ont participé les six ministères sélectionnés afin de présenter la méthodologie et de définir les prochaines étapes. Une assistance technique supplémentaire du FMI est prévue au début de l'année prochaine afin d'évaluer la pertinence climatique du budget de l'exercice 2025 à l'aide de cette méthodologie, avec des conclusions attendues pour avril 2025.

- **Infrastructures résilientes au changement climatique.** Pour renforcer notre gestion des investissements publics (GIP), nous sommes en train de finaliser un guide de préparation et d'évaluation des projets avec l'appui de la Banque mondiale. Ce guide inclura une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique dans le cadre de l'évaluation des projets (***deuxième revue de la FRD, MR 5***). La méthodologie est conçue pour garantir que les projets d'investissement public feront l'objet d'évaluations de plus en plus profondes en ce qui concerne leur risque climatique à mesure qu'ils progressent dans le processus de GIP. Afin d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du guide, nous avons mis sur pied un comité piloté par la direction générale du Plan, de la Programmation et du Développement (DGPPD). Ce comité organisera un atelier mi-novembre pour discuter et valider le guide avec les ministères sectoriels. Conformément à notre engagement à mettre en œuvre le guide, en particulier l'évaluation de la vulnérabilité climatique des projets, nous prévoyons de réaliser une évaluation pilote sur au moins trois projets d'investissement. Notre objectif est que les études de faisabilité soient publiées d'ici fin octobre 2025 (***quatrième revue au titre de la FRD, MR6***).
- **Énoncé des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.** Nous avons publié en octobre 2025 notre Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027, qui comprend une évaluation des risques liés aux catastrophes naturelles (***deuxième revue au titre de la FRD, MR8***). Conformément à notre guide, l'évaluation comprend le calcul de la probabilité de risques et des estimations de l'impact économique et budgétaire de catastrophes naturelles, en particulier d'inondations et de sécheresses. Le manque de données disponibles pour quantifier avec précision les impacts macroéconomiques et budgétaires de ces événements reste un problème majeur. Pour renforcer notre analyse, nous travaillons avec la Banque mondiale à la mise en œuvre d'un modèle économique qui contient des aspects climatiques que nous permettra de mieux évaluer et calibrer les risques et les impacts liés aux catastrophes.

38. Les réformes déjà réalisées en faveur de la gestion des risques de catastrophes et de la transition énergétique à bas coût dans le cadre de la FRD commencent à porter des fruits.

- **Gestion des risques de catastrophes naturelles.** Les produits de l'évaluation initiale des inondations et de la sécheresse (**MR 10, achevé dans le cadre de la première revue au titre de la FRD**) servent actuellement de base aux travaux de conception, notamment les études techniques pour la réalisation des infrastructures résilientes financées par la Banque mondiale à travers le projet intégré de développement urbain et de résilience multisectorielle (PIDUREM). Ces études techniques identifient les infrastructures essentielles, telles que les systèmes de drainage, les digues et les travaux d'aménagement des bassins versants urbains, vulnérables aux risques climatiques. Sur la base de ces résultats, le Gouvernement met en œuvre le PIDUREM sur financement de la Banque mondiale dans le but de renforcer la résilience des infrastructures dans quatorze municipalités du Niger. Bien que les gouvernements locaux en soient encore aux premiers stades d'intégration de cette analyse, les résultats ont contribué indirectement à sensibiliser les dirigeants des zones vulnérables à la gestion des risques et à la nécessité de développer des infrastructures résilientes. Il convient de noter que le Gouvernement a mis en place un plan de contingence des inondations.
- **Renforcement des capacités sectorielles de prévention et de gestion des risques des catastrophes.** La plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophe dont l'arrêté de création a été revu en mars 2024 est opérationnelle. Trois réunions ont été organisées pour discuter de sa mission, de la création de sous-comités (axés sur les politiques de gestion des risques de catastrophe, l'éducation et la recherche, la mobilisation des ressources et la communication), et informé les points focaux sectoriels de la révision en cours de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, avec l'appui financier du PNUD. À la suite de la réforme visant à renforcer les capacités sectorielles de gestion des risques de catastrophe en désignant des points focaux sectoriels dans cinq ministères clé (**MR9, achevé dans le cadre de la première revue**), il a été élaboré leur cahier de charges décrivant leurs responsabilités et les tâches liées à la coordination de la gestion des risques de catastrophe. Les différents points focaux ont également pris part aux réunions de la plateforme nationale de RRC. Pour l'opérationnalisation effective de la plateforme, un appui technique et financier est nécessaire. En vue de renforcer les capacités des points focaux sectoriels (**MR9**) dans leurs nouvelles fonctions, nous solliciterons un appui supplémentaire auprès de la Banque mondiale.
- **Implication du genre dans la gestion des risques de catastrophes.** Le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des catastrophes dispose d'une Direction de l'Inclusion Genre et Protection en Situation d'Urgence. Un appui technique et financier permettrait d'apporter des réponses adéquates aux questions y relatives.

- **Promotion des énergies renouvelables à travers la mise en œuvre du nouveau guichet du FONAP.** Après la publication de règlements visant à établir un guichet de promotion des projets d'énergie renouvelable (***MR 11 achevé dans le cadre de la première revue***), le FONAP fait encore face à des contraintes importantes, notamment l'insuffisance des ressources, l'intérêt limité du secteur bancaire pour financer les projets appuyés par le FONAP et la capacité d'investissement limitée du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables. Pour relever ces défis, les autorités ont publié en septembre un décret visant à créer une plateforme de consultation pour promouvoir les énergies renouvelables, présidée par le ministère de l'Énergie et réunissant des représentants des ministères sectoriels et du secteur privé. Le ministère de l'Énergie est en train de désigner des points focaux pour cette plateforme et prévoit de tenir une première réunion d'ici décembre. Le FONAP collabore également avec la BAGRI pour préparer des projets financiables auprès du Fonds Vert Mondial et est en discussion avec la Banque d'Habitat sur d'éventuels projets d'efficacité énergétique. Sur le plan institutionnel, le Royaume-Uni appuie l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités. Bien que l'assistance technique de la Banque mondiale pour le manuel opérationnel du FONAP n'ait pas encore commencé, le FONAP a rédigé une note conceptuelle sur les procédures opérationnelles.

39. Le Niger intensifie ses efforts pour renforcer sa capacité à mobiliser le financement climatique. Les graves inondations récentes ont souligné notre besoin d'investir dans la résilience climatique, ce qui nous a obligés à allouer environ 20 millions de dollars (12 milliards de FCFA) à l'aide d'urgence, bien que le besoin de réparer les dommages causés aux infrastructures soit beaucoup plus important. Nous menons également une étude pour évaluer l'impact économique et fiscal de ces inondations. Conformément à notre plan d'investissement CDN et avec l'appui des partenaires au développement, nous poursuivons nos efforts pour transformer 9 notes conceptuelles en projets bancables pour le Fonds vert pour le climat. En outre, nous continuons à préparer une proposition de projet de 10 millions de dollars axée sur l'amélioration de la résilience de la chaîne de valeur dans le secteur agricole en vue de la soumettre au Fonds d'adaptation. Nous avons connu quelques retards dans le processus d'accréditation de la Banque Agricole du Niger, qui demande non seulement l'accréditation du Fonds Vert pour le Climat mais aussi la réaccréditation du Fonds d'Adaptation. Différents partenaires au développement, tels que NORCAP, la BAD, la Banque mondiale et le Royaume-Uni, apportent des appuis techniques pour renforcer nos capacités techniques et institutionnelles concernant les procédures du Fonds mondial pour le climat, la formulation de projets et l'inventaire du financement climatique au Niger.

SUIVI DU PROGRAMME

40. Le suivi du programme au titre de la FEC s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Les autorités transmettront au FMI les données et informations statistiques

conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'elles jugent nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi.

41. Les programmes soutenus par la FEC et la FRD feront l'objet d'un suivi sous la forme de revues conjointes semestrielles par le Conseil d'administration du FMI. Les revues semestrielles de la FEC seront basées sur les critères de performance à fin juin et à fin décembre, et sur les objectifs indicatifs à fin mars et à fin septembre. De nouveaux critères de performance quantitatifs sont proposés pour fin décembre 2025, ainsi que de nouveaux objectifs indicatifs pour fin septembre 2025, sur la base du tableau 1. Quant aux revues de la FRD, elles s'appuieront sur l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de réforme contenues dans le tableau 4.

Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2023-décembre 2023)

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin Mars 2023 OI			Fin Juin 2023 CP			Fin Sep. 2023 OI			Fin Déc. 2023 PC		
	2e Revue	Eff.	Statut	3rd Revue	Eff.	Statut	3rd Revue	Eff.	Statut	3rd Revue	Eff.	Statut
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs 1 (Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)												
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	109.7			286.7			456.1			289.3		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 2	0.0			...	0.0		...	0.0		...	30.0	
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) 3	20.1			...	20.1		...	20.1		...	20.1	
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 4	0.0		...	0.0		...	0.0	
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	129.8	80.9	Réalisé	306.8	306.5	Réalisé	476.2	428.9	Réalisé	339.5	448.6	Non réalisé
<i>Pour mémoire :</i>												
Appuis budgétaires extérieurs 5	15.0	27.9		32.6	46.0		53.3	46.0		310.2	46.0	
Dons budgétaires extérieurs 6	12.6	27.9		24.6	46.0		45.4	46.0		150.2	46.0	
B. Critères de réalisation continu 1 (Plafond)												
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	107.8	Non réalisé	0.0	274.0	Non réalisé
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	550.0	43.6	Réalisé	550.0	139.5	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 7	
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat ajusté contractée à partir du début de l'année civile concernée		550.0	139.5	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé
C. Objectifs indicatifs (Cumulés pour chaque année fiscale)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-92.3	-63.8	Réalisé	-256.0	-168.9	Réalisé	-389.7	-262.4	Réalisé	-467.8	-375.9	Réalisé
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-79.6			-231.4			-344.4			-317.6		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 8	0.0			...	0.0		...	0.0		...	30.0	
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus) ajustée, plancher	-79.6	-36.0	Réalisé	-231.4	-122.9	Réalisé	-344.4	-216.4	Réalisé	-347.6	-329.9	Réalisé
Recettes budgétaires, plancher	265.9	245.0	Non réalisé	520.0	502.4	Non réalisé	785.2	676.3	Non réalisé	1114.0	864.4	Non réalisé
Dépenses social, plancher	20.3	73.8	Réalisé	50.6	154.1	Réalisé	100.0	203.1	Réalisé	120.0	286.5	Réalisé
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond 9	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

**Outre les critères de performance énumérés dans ce tableau, les critères de performance standard continu s'appliqueront également : (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques ou intensifier les pratiques existantes en matière de monnaies multiples ; (iii) Ne pas conclure d'accords bilatéraux sur les paiements qui soient incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et (iv) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les importations pour des raisons liées à la balance des paiements.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieur aux prévisions du programme ; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté par la réduction du flottant à partir de 2021 de 115 milliards de FCFA. A partir de 2023, cet ajustement sera plafonné à 75 milliards de FCFA.

4 Le plafond du financement intérieur du budget sera abaissé du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence africaine d'assurance du commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

5 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

6 Dons budgétaires extérieure

7 Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat sera augmenté du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence Africaine d'Assurance du Commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant de 300 milliards de FCFA.

8 Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieurs est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2024-juin 2025)

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin Mars 2024			Fin Juin 2024			Fin Sep. 2024		Fin Déc. 2024		Fin Mars 2025		Fin Juin 2025	
	3rd Revue	OI	Statut	3rd Revue	CP	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs 1 (Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)														
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	125.0			159.8	323.6		435.2	491.1	86.3		204.8			
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 2	...	7.7		
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) 3	...	0.0		
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 4	...	0.0		
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	132.7	66.1	Réalisé	159.8	323.6		435.2	491.1	86.3		204.8			
<i>Pour mémoire :</i>														
Appuis budgétaires extérieurs 5	9.9	0.0		19.6	5.4		19.2	66.2	3.2		6.6			
Dons budgétaires extérieurs 6	7.7	0.0		15.7	4.2		14.2	36.5	1.9		4.2			
B. Critères de réalisation continus 1 (Plafond)														
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	119.9	Non réalisé	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		0.0		0.0	
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	541.0	0.0	Réalisé	541.0	541.0		541.0	541.0	403.1		403.1			
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 7	
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat ajustée contractée à partir du début de l'année civile concernée	541.0	0.0	Réalisé	541.0	541.0		541.0	541.0	403.1		403.1			
C. Objectifs indicatifs (Cumulés pour chaque année fiscale)														
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-95.3	-52.8	Réalisé	-113.2	-195.1		-233.4	-284.2	-51.5		-136.8			
Solde budgétaire de base (base engagements, dont budgétaires inclus), plancher	-87.6			-97.5	-190.9		-219.2	-247.8	-49.6		-132.5			
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 8	...	7.7		
Solde budgétaire de base (base engagements, dont budgétaires inclus) ajustée, plancher	-95.3	-52.8	Réalisé	-97.5	-190.9		-219.2	-247.8	-49.6		-132.5			
Recettes budgétaires, plancher	342.2	197.8	Non réalisé	738.4	423.8		712.5	1022.7	281.9		526.4			
Dépense sociale, plancher	20.3	82.3	Réalisé	50.6	85.0		127.5	170.0	50.0		100.0			
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond 9	5.0	0.5	Réalisé	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0		5.0			

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

**Outre les critères de performance énumérés dans ce tableau, les critères de performance standard continus s'appliqueront également : (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques ou intensifier les pratiques existantes en matière de monnaies multiples ; (iii) Ne pas conclure d'accords bilatéraux sur les paiements qui soient incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et (iv) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les importations pour des raisons liées à la balance des paiements.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieur aux prévisions du programme ; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté par la réduction du flottant à partir de 2021 de 115 milliards de FCFA. A partir de 2023, cet ajustement sera plafonné à 75 milliards de FCFA.

4 Le plafond du financement intérieur du budget sera abaissé du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence africaine d'assurance du commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

5 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

6 Dons budgétaires extérieurs

7 Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat sera augmenté du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence Africaine d'Assurance du Commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant de 300 milliards de FCFA.

8 Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieurs est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

Tableau 2 : Niger : Repères Structurels Continus du Programme

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaires
1. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mai 2024, Réalisé en octobre 2024.	
2. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Non réalisé en mars 2024, Réalisé en septembre 2024.	
3. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances, préalablement à sa prise en compte dans le Plan d'Investissement de l'Etat à partir du budget de 2023, à partir de janvier 2023.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base annuelle	Réalisé en mai 2024.	
4. Publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité, à partir de janvier 2023.	Améliorer la gestion des dépenses publiques et promouvoir la transparence et la redevabilité	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mai 2024, Réalisé en septembre 2024.	
5. Publier les rapports de l'exécution du budget sur le site web du ministère de l'économie et des finances, avec une section sur l'utilisation des recettes pétrolières en lien avec la stratégie de gestion des recettes pétrolières, [à partir de novembre 2024].	Renforcer les pratiques de gestion des finances publiques et la transparence dans l'utilisation des recettes pétrolières.	Continu, suivi sur une base semestrielle		Proposition de nouveau repère structurel continu.

Tableau 3 Niger : Repères Structurels de la FEC et Propositions de Nouveaux Repères				
Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaires
Actions Préalables				
1. Adopter une stratégie de gestion des recettes pétrolière.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières.	Action préalable		
2. Adopter un décret pour rétablir la Cour des comptes.	Améliorer la gouvernance et la transparence.	Action préalable		
Repères Structurels				
1. Intégrer dans le budget 2025, le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) comme compte spécial. Le budget doit également comporter une annexe détaillant les modalités de financement du FSSP.	Garantir la transparence fiscale dans la mobilisation des ressources publiques.	Fin décembre 2024	[Réalisé en Octobre 2024]	
2. Adopter un décret déterminant la formule de calcul du prix de référence du fonds de stabilisation pétrolier et créer un comité d'experts pour la mise en œuvre du calcul.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières.	Fin mars 2025		
3. Adoption par le Conseil des Ministres du Code Général des Impôts (CGI) révisé et simplifié conformément aux recommandations des services du FMI.	Simplifier le Code Général des Impôts, favoriser le développement du secteur privé, déplacer la charge fiscale sur les facteurs de productions vers la consommation, et accroître les recettes.	Fin avril 2025		
4. Publier le rapport sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance.	Améliorer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin octobre 2025		Proposition de nouveau repère structurel.

Tableau 4 : Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD

Tableau 4 : Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD					
No	Mesures de Réforme	Type de Réforme	Echéance indicative 1/	Assistance Technique	Progression
Domaine de réforme 1. Renforcement du suivi et de l'exécution des dépenses liées au climat					
MR1	Le Gouvernement validera la méthodologie pour le marquage des dépenses liées au climat.	GFP-climat	FEC 6 ^e revue (fin septembre 2024)	FMI	Réalisé avec retard
MR2	Le Gouvernement appliquera le cadre pour le marquage climat du budget pour au moins 4 ministères sectoriels dans leur budget de 2025 et partagera les résultats avec les services du FMI.	GFP-climat	FEC 7 ^e revue (fin mars 2025)	FMI	
MR3	Le Gouvernement amendra la circulaire budgétaire relative à la préparation du budget de l'Etat de 2026 pour inclure des instructions sur l'identification des allocations liées au climat dans la préparation du budget de 2026.	GFP-climat	FEC 8 ^e revue (fin août 2025)		
Domaine de réforme 2. Améliorer la sensibilité de la gestion des investissements publics aux questions climatiques					
MR4	Le Gouvernement élaborera et publiera (sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances) un guide définissant la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets et programmes d'investissements publics.	GFP-climat	FEC 6 ^e revue (fin septembre 2024)	FMI et BM	[Réalisé avec retard]
MR5	Le Gouvernement amendra l'arrêté N°41 du 03 Novembre 2021 portant sur le processus d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissements pour exiger l'intégration des aspects liés au changement climatique	GFP-climat	FEC 7 ^e revue (fin mars 2025)	FMI	

	dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection) et le publiera sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.				
MR6	Le Gouvernement publiera les études de faisabilité, incluant des analyses de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public dont le coût est supérieur ou égal à 5 milliards de FCFA.	GFP-climat	FEC 8 ^e revue (fin septembre 2025)		
Domaine de réforme 3. Améliorer la gestion des risques climatiques (risque budgétaire et catastrophes naturelles)					
MR7	Le Gouvernement publiera sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances un guide pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.	GFP-climat	FEC 4 ^e revue (fin septembre 2023)	FMI	Réalisé avec retard.
MR8	Le Gouvernement publiera une déclaration sur les risques budgétaires, incluant une évaluation des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles, sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.	GFP-climat	FEC 6 ^e revue (fin septembre 2024)		Réalisé avec retard.
MR9	Le Gouvernement adoptera un arrêté pour mettre en place des points focaux des directions pertinentes d'au moins deux personnes (un titulaire et son suppléant) dans 3 ministères sélectionnés pour mener à bien les fonctions définies dans la nouvelle loi de GRC, incluant : (i) la préparation et la mise en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophes au niveau sectoriel, (ii) le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques de catastrophes, (iii) la préparation et la réponse aux	GRC	FEC 4 ^e revue (fin octobre 2023)	Banque Mondiale	Réalisé avec retard.

	catastrophes, et (iv) la coordination de la GRC entre les ministères.				
MR10	Le Gouvernement publiera les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données de GRC : www.risques-niger.ne	GRC	FEC 5 ^e revue (fin avril 2024)	Banque Mondiale (Projet PIDUREM).	Réalisé
Domaine de réforme 4. Promouvoir les énergies renouvelables					
MR11	Le Gouvernement créera un nouveau guichet au sein du FONAP qui fournit une assistance technique et financière pour renforcer la bancabilité des projets des petites et moyennes entreprises ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.	Energie verte	FEC 4 ^e revue (fin octobre 2023)		Réalisé avec retard.
Note : 1/ Selon le document de politique générale du FMI ("Proposal to Establish a Resilience and Sustainability Trust", document de politique générale n° 2022/013, avril 2022), le calendrier est indicatif et une certaine flexibilité dans le calendrier de mise en œuvre est accordée pour tenir compte de la difficulté d'évaluer le temps exact nécessaire à l'achèvement des réformes.					

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 4^e trimestre 2024 au 3^e trimestre 2025. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de décembre 2024 à septembre 2025 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 17 décembre 2024. Les repères structurels sont définis dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

Définitions

2. Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :

- a) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail au cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien

concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

A. Critères de réalisation quantitatifs

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le financement intérieur net de l'État se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI), la contrepartie en FCFA des allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques. Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

7. Le financement intérieur net non bancaire comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor ; iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé, (v) les paiements résultant des contrats de PPP ; et (vi) le revenu net des privatisations. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels de 2024 et 2025 portent respectivement sur le cumul des montants depuis le début de l'année de 2024 et 2025 jusqu'à la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustements

9. Le plafond du financement intérieur net de l'État fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

11. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté en fonction des paiements des fonds en route de l'année précédente. Cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

12. L'objectif de solde budgétaire primaire sera augmenté d'un montant équivalent à 0,5% du PIB, exprimé en milliards de CFA, pour tenir compte des dépenses prioritaires, à condition que les autorités obtiennent un financement concessionnel (en plus des montants actuellement envisagés).

Obligation d'information

13. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure

Définition

14. La dette de l'État correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

Obligation d'information

15. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante

Définition

16. Contrat. Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

17. Garantie. Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incomptant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

18. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.

19. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État, y compris

des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :

- (a) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois;
- (b) accords de rééchelonnement;
- (c) décaissements du FMI.

20. Monnaie de libellé. Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2024 et celle de 2025 est calculée respectivement en utilisant les taux de change à fin mars 2023 et fin mai 2024, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

Taux de change (fin mai 2024)	
FCFA/DTS	800.02484
Dollar américain/DTS	1.32354
Euro/DTS	1.21963
Yen/DTS	207.333
Livre sterling/DTS	1.04035
Dirhams émiratis/DTS	4.85725

Taux de change (fin octobre 2024)	
FCFA/DTS	802.6946
Dollar américain/DTS	1.33163
Euro/DTS	1.22489
Yen/DTS	204.406
Livre sterling/DTS	1.02611
Dirhams émiratis/DTS	4.87684

21. Calcul de la VA. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements,

commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

22. Taux de référence. Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette sera calculé en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR dollar à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme, tout comme les écarts des taux d'intérêt en d'autres devises par rapport au SOFR dollar à six mois, comme suit : (1) l'écart entre le LIBOR euro à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -56,4 points de base ; (2) l'écart entre le LIBOR yen à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -9,0 points de base ; (3) l'écart entre le SONIA livre sterling à six mois et le SOFR dollar à six mois est de 2,5 points de base ; (4) pour les taux d'intérêt en devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR dollar à six mois est de 15 points de base. (5) Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR dollar six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR dollar six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

Obligation d'information

23. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État, et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

Nouvelle Dette Extérieure Non Concessionnelle Contractée ou Garanties par le Gouvernement Central

Définition

24. La dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement central est définie comme indiqué dans les paragraphes précédents.

25. Concessionnalité. Dans le cadre du programme, une dette est considérée comme concessionnelle si elle contient un élément de subvention d'au moins 35%. Cela est calculé comme la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La VA au moment de la contraction est déterminée en actualisant les paiements futurs attendus du service de la dette. Si l'élément de subvention est zéro ou négatif, la VA sera égale à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation appliqué est le taux unifié de 5% établi dans la Décision du Conseil Exécutif No. 15248-(13/97). Pour les dettes avec un taux d'intérêt variable qui inclut un taux de référence plus un écart fixe, la VA sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de dette. Les taux de référence du programme pour le taux de financement sécurisé en dollars américains (SOFR-Secured Overnight Financing Rate) à six mois et le taux interbancaire en Euro

(EURIBOR-Euro Interbank Offered Rate) à six mois sont respectivement fixés à 2,73% et 2%, et resteront inchangés pendant la durée du programme. Si le taux variable est lié à un taux de référence différent de celui indiqué par les taux SOFR et EURIBOR à six mois, un écart supplémentaire reflétant la différence entre le taux de référence et le taux SOFR à six mois sera inclus.

Obligation d'information

Le gouvernement doit informer le personnel du Fonds de tout nouvel emprunt extérieur et de ses conditions avant de procéder à la contraction ou à la garantie de cette dette.

B. Objectifs indicatifs

Définitions

26. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme. Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

27. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 22 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPTE. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

28. Si les décaissements des dons budgétaires externes sont inférieurs aux montants projetés à la fin de chaque trimestre, tels que quantifiés dans le tableau des critères de performances (voir le tableau 1 du MPEF), le plancher trimestriel correspondant du solde budgétaire de base, y compris les dons budgétaires, sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

29. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

Codification des différents types de dépenses sociales	
Dépenses budgétaires	Codes
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

30. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales. Il représente 5 % du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

Ajustement

31. La cible du solde budgétaire de base sera assouplie d'un montant équivalent à 0,5 % du PIB, exprimé en milliards de FCFA, pour tenir compte des dépenses prioritaires, à condition que les autorités obtiennent un financement concessionnel (au-delà des montants actuellement envisagés).

Obligation d'information

32. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

33. Les informations sur les dépenses sociales seront communiquées au FMI trimestriellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

34. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

A. Finances publiques

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses sociales (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur monétaire

36. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.

- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

37. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

D. Secteur réel

38. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

39. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.
- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Résumé des données à transmettre (suite et fin)			
Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Données monétaires et financières	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées au titre de l'initiative PPTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde provisoire des comptes du Trésor.		
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire)
			Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation monétaire		
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Balance des paiements	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Dette extérieure			



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

21 janvier 2025

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT —NOTE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(AFR) et **Fabian Valencia (SPR)**

Établi par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

La présente note d'information complémentaire fait le point sur la mise en œuvre des trois mesures préalables prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FEC (tableau 1) et ne modifie pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ces mesures préalables concernent i) l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes issues du pétrole, ii) l'adoption d'un décret rétablissant la Cour des comptes et iii) l'apurement de 15 milliards de francs CFA d'arriérés sur le service de la dette extérieure et de 80 milliards de francs CFA d'arriérés sur le service de la dette intérieure. Ces trois mesures préalables ont été mises en œuvre.

- 1. Les autorités ont adopté une stratégie de gestion des recettes issues du pétrole qui est alignée sur les recommandations de l'assistance technique du FMI.** Conformément à la feuille de route préalablement approuvée par le président de la République, une stratégie de gestion des recettes issues du pétrole a été adoptée par voie du décret n° 2025-055/P/CNSP/ME/F/MPE signé par le Président Tiani le 21 janvier 2025. Cette stratégie prévoit la création d'un fonds de stabilisation et d'une cible de solde budgétaire primaire excluant les recettes issues du pétrole, ceci afin d'atténuer les effets des fluctuations des prix du pétrole sur le budget. En appelant à l'établissement de

projections détaillées sur les recettes issues du pétrole, elle contribuera également à renforcer le cadre macroéconomique pour la gestion de ces recettes. De plus, elle améliorera les processus de préparation et d'exécution du budget afin que les difficultés liées à la gestion des recettes issues du pétrole soient prises en compte, et renforcera la divulgation d'informations dans le secteur pétrolier. Plus spécifiquement, la stratégie définit les grandes priorités suivantes, qui sont pleinement alignées sur les recommandations des missions de développement des capacités menées par le FMI en 2022 et début 2023 (voir aussi le rapport 23/254 du FMI) :

- **Remanier le cadre macroéconomique et budgétaire afin d'optimiser la gestion des recettes issues du pétrole et d'établir les mécanismes nécessaires au guidage du fonds de stabilisation.** Un comité technique a déjà été mis en place, avec pour mission de déterminer le cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances, de préparer un rapport sur les prévisions des recettes issues des industries extractives et de veiller à la cohérence des comptes macroéconomiques. Afin d'isoler la politique budgétaire des fluctuations des prix du pétrole à court terme et de garantir la viabilité des finances publiques sur le long terme, la stratégie prévoit également la fixation d'objectifs pour le solde budgétaire hors pétrole. Les principaux éléments de ce nouveau cadre sont les suivants : i) déterminer la formule de calcul du prix de référence du pétrole ; ii) définir le plafond du fonds de stabilisation ; et iii) établir des lignes directrices pour la détermination des contributions au fonds et des ponctions sur celui-ci.
- **Renforcer la préparation et l'exécution du budget.** Les autorités prévoient d'aiguiller les recettes issues du pétrole vers des secteurs prioritaires et de veiller à la transparence des opérations budgétaires en publiant les recettes directes et indirectes générées par le secteur pétrolier ainsi qu'en identifiant clairement les dépenses budgétaires qu'elles financent. L'amélioration du processus d'évaluation des projets d'investissements publics et d'élaboration des budgets s'y rapportant devrait également réduire les inefficacités et apporter une plus grande transparence sur l'utilisation des recettes issues du pétrole.
- **Promouvoir la transparence et la responsabilité budgétaire.** Cela se concrétisera par la publication des contrats pétroliers, des procédures régissant l'octroi de permis d'exploitation, des indicateurs de résultats ainsi que de rapports répertoriant les difficultés du secteur et les actions entreprises par l'État pour y remédier. La stratégie de gestion des recettes issues du pétrole prévoit de renforcer la surveillance de la gestion des ressources pétrolières par des organes indépendants de l'exécutif, tels que la Cour des comptes.

2. La Cour des comptes a été officiellement rétablie en vertu de l'ordonnance 2024-60 signée par le Président Tiani le 31 décembre 2024. L'ordonnance établit la mission, la composition et le domaine de compétences de la Cour des comptes. Les membres du personnel de la nouvelle institution (principalement composée d'anciens membres de la Cour des comptes) ont déjà été désignés et l'organe devrait reprendre pleinement ses activités au début de 2025. La Cour des comptes publiera un rapport d'audit général annuel des comptes publics (en commençant par l'audit des comptes de 2022) ainsi qu'un rapport annuel sur l'exécution du budget, et elle émettra

des avis sur les systèmes et mécanismes d'audit interne, sur la qualité des procédures comptables et sur les rapports annuels de performance. Ces avis seront accompagnés de recommandations concernant les améliorations souhaitables. Conformément aux recommandations des services du FMI, les autorités entendent clarifier le cadre de collaboration entre la commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF) et la Cour des comptes. Une Cour des comptes pleinement opérationnelle aide à accélérer la mise en œuvre de plusieurs mesures conçues pour améliorer la gouvernance, notamment les recommandations des rapports d'audit sur les industries extractives, et l'avancement du cadre de la déclaration de patrimoine.

3. Les autorités nigériennes ont partiellement apuré leurs arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure. Elles vont poursuivre la mise en œuvre de leur plan en vue d'apurer les arriérés restants d'ici à la fin de 2025. Au 16 janvier 2025, elles avaient apuré 19,5 milliards de francs CFA d'arriérés sur le service de la dette extérieure et 97,1 milliards de francs CFA d'arriérés sur le service de la dette intérieure. L'apurement des arriérés a été en partie financé par des émissions de titres sur le marché régional, notamment l'émission de 200 milliards de francs CFA en deux tranches sur le marché de la dette syndiquée¹. Au 16 janvier 2025, l'encours des arriérés avait diminué à 147,3 milliards de francs CFA (1,1 % du PIB), dont 47,6 milliards de francs CFA (0,4 % du PIB) d'arriérés extérieurs (tableau 2) et 99,7 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB) d'arriérés intérieurs. Une version actualisée du plan d'apurement des arriérés a été élaborée. Elle prévoit un échéancier pour le remboursement des arriérés restants d'ici à la fin du programme. Les services du FMI estiment que la version mise à jour du plan d'apurement des arriérés est crédible.

4. Les services du FMI approuvent l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD avec la mise en œuvre des mesures préalables. Les services du FMI estiment que la mise en œuvre des mesures préalables est conforme à leurs recommandations.

Tableau 1. Niger : mesures préalables au titre de l'accord FEC

Mesure	Justification	Avancement
1. Adopter une stratégie de gestion des recettes issues du pétrole	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'affectation des recettes issues du pétrole.	Mise en œuvre
2. Adopter un décret pour rétablir la Cour des comptes.	Améliorer la gouvernance et la transparence.	Mise en œuvre

¹ Cette opération syndiquée est encore ouverte aux souscriptions, la date de clôture étant prévue le 21 janvier 2025.

3. Apurer 15 milliards de francs CFA d'arriérés sur le service de la dette extérieure et 80 milliards de francs CFA d'arriérés sur le service de la dette intérieure.	Améliorer la viabilité de la dette et soutenir la reprise économique.	Mise en œuvre
---	---	---------------

Tableau 2. Niger : montant total des arriérés extérieurs par créancier ¹ (en milliards de FCFA)									
Creditors	31-Oct-24			Arrears clearance			16-Jan-25		
	Principal	Interest	Total	Principal	Interest	Total	Principal	Interest	Total
Multilateral+BOAD	15.4	10.5	25.8	6.3	5.1	11.4	9.0	5.4	14.4
BOAD	8.9	7.0	15.9	4.4	3.7	8.1	4.5	3.3	7.8
IDB	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2
FS-OPEC	3.8	0.7	4.4	0.0	0.0	0.0	3.8	0.7	4.4
FIDA	0.6	0.2	0.8	0.6	0.2	0.8	0.0	0.0	0.0
AfDB	0.9	1.1	2.0	0.9	1.1	2.0	0.0	0.0	0.0
BADEA	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2
EIB	0.4	0.2	0.5	0.4	0.2	0.5	0.0	0.0	0.0
EBID	0.6	1.1	1.7	0.0	0.0	0.0	0.6	1.1	1.7
Bilateral	21.1	2.7	23.8	7.3	0.8	8.0	13.8	2.0	15.8
<i>Paris Club</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Spain	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Non-Paris Club</i>	21.1	2.7	23.8	7.3	0.8	8.0	13.8	2.0	15.8
China	11.2	1.0	12.2	5.6	0.5	6.1	5.6	0.5	6.1
Kuwait	4.1	0.5	4.5	0.0	0.0	0.0	4.1	0.5	4.5
Saudi Arabia	1.1	0.1	1.2	0.6	0.1	0.7	0.5	0.0	0.5
India	4.5	1.0	5.5	1.0	0.2	1.2	3.4	0.8	4.3
UAE	0.2	0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.4
Commercial	11.0	6.4	17.4	0.0	0.0	0.0	11.0	6.4	17.4
DBAG	10.9	6.4	17.3	0.0	0.0	0.0	10.9	6.4	17.3
MOODY'S	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	47.4	19.6	67.0	13.6	5.9	19.5	33.8	13.7	47.6
Libya (Pre-HIPC) ²	9.3	0.0	9.3	0.0	0.0	0.0	9.3	0.0	9.3

Sources: Nigerien authorities; and IMF staff calculations

1/ Estimates of the authorities as of January 16, 2025.

2/ Niger owes pre-HIPC Initiative arrears to Libya, amounting 15.2 million USD or approximately 9.3 billion CFAF as per Nigerien authorities' record, which are deemed away under Fund's policy. The Nigerien authorities have been engaging bilaterally with the Libyan authorities to reconcile and resolve pre-HIPC Initiative arrears.



NIGER

10 janvier 2025

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT —MISE À JOUR DE LA LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ AU NIGER

MISE À JOUR DE LA LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ AU NIGER

La présente mise à jour (décembre 2024) de la lettre d'évaluation de la Banque mondiale relative à FRD au Niger (juin 2023) met en évidence les changements pertinents survenus depuis la publication de la dernière mise à jour de la lettre d'évaluation de la Banque mondiale relative à la FRD au Niger (juillet 2024).

1. Vulnérabilité du pays au changement climatique, comprenant les coûts humains, sociaux et économiques qui en découlent.

Les inondations d'août 2024, provoquées par de fortes précipitations, mettent en exergue la vulnérabilité du pays au changement climatique. D'après les estimations établies par les autorités fin septembre, 161 142 ménages (soit 1 197 487 personnes) ont été touchés par les inondations, et 341 personnes ont perdu la vie dans des noyades et des effondrements de bâtiments. De surcroît, 22 476 têtes de bétail ont été perdues et des installations de stockage de céréales ont été détruites. Les estimations préliminaires des autorités montrent qu'en dépit des inondations, l'activité du secteur agricole a progressé de 11,2 % en 2024, ce qui a contribué à apaiser la tension inflationniste au quatrième trimestre de 2024.

2. Politiques et engagements des autorités en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

Aucun changement à signaler.

3. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Aucun changement à signaler.

• **Autres défis.**

- **La baisse des recettes a réduit l'espace budgétaire à la disposition des autorités pour réagir en cas de chocs, y compris de nature climatique.** En 2024, il était attendu que la levée des sanctions et la reprise économique entraînent une augmentation du total des recettes, mais les recettes recouvrées à ce jour sont inférieures à celles projetées dans le budget. À fin septembre, le total des recettes (dons compris) est estimé à 775,5 milliards de francs CFA (6,6 % du PIB), contre 897,02 milliards de francs CFA à fin septembre 2023, soit une baisse de 14 % et seulement 37,3 % des recettes projetées dans la loi de finances initiale. Cette baisse des recettes trouve son origine dans trois principaux facteurs : i) un faible recouvrement des droits de douane en raison du maintien de la fermeture de la frontière avec le Bénin ; ii) une baisse des recettes non fiscales attribuable aux perturbations de l'exploitation des oléoducs et de restrictions sur les exportations d'uranium/d'or ; iii) une diminution des concours financiers provoquée par une baisse des financements de la Banque mondiale (les décaissements n'ont repris qu'en mai 2024, à la suite de l'apurement d'arriérés) et de l'aide fournie par d'autres partenaires pour le développement.
- **Certains partenaires pour le développement ont rétabli leurs financements mais ils sont plusieurs à maintenir la suspension de leurs opérations et de leurs programmes.** À la suite du coup d'État militaire, les partenaires pour le développement ont suspendu leurs opérations et leurs financements en faveur de l'État. Depuis la levée des sanctions, nombre d'entre eux ont repris leurs opérations, parmi lesquels la Banque mondiale, la BAfD et le FMI. Toutefois, ils étaient nombreux à n'avoir toujours pas rétabli leurs opérations en décembre 2024. Cela a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certains projets, y compris ceux liés au changement climatique. La GIZ a suspendu son programme d'assistance technique qui aidait les autorités à revoir leur guide de gestion des investissements publics (GIP) en y intégrant des cycles d'investissement et des considérations liées au changement climatique. Le FMI et la Banque mondiale (voir ci-dessous) ont repris leur assistance technique liée à la mise en œuvre de l'accord au titre de la FRD.

4. Engagement de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique.

À la suite de la reprise des opérations et des décaissements à la fin du mois de mai 2024, le conseil des administrateurs a approuvé le Projet de modernisation de l'élevage et de l'agriculture (LAMP) en juin 2024. Il s'agit d'une approche programmatique multi-phase étalée sur 12 ans et portant sur un montant maximal de 1 milliard de dollars, consacré à l'agriculture et à l'irrigation, qui renforcera la résilience au changement climatique des ménages et du

secteur agricole. La première phase de cette MPA a pris la forme d'une allocation de 350 millions de dollars. La Banque mondiale prépare actuellement de nouveaux projets à soumettre au conseil des administrateurs pour approbation, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et du renforcement de la résilience aux changements climatiques des routes. Ils viendraient compléter les mesures dans les domaines iii) et iv) de la FRD. Depuis septembre 2024, la Banque mondiale dispense une AT aux autorités concernant la révision de son guide de GIP afin d'y intégrer des considérations liées au changement climatique, ce qui contribue à la mise en œuvre de l'accord au titre de la FRD. La Banque mondiale dispense également aux autorités une AT concernant l'intégration d'un module climatique dans leur modèle macroéconomique afin d'évaluer les répercussions des chocs climatiques sur les projections de croissance à court terme. Les activités d'AT sont menées en étroite collaboration avec le FMI et il est prévu qu'elles se terminent d'ici au 30 juin 2025.

Annexe I

MISE À JOUR DE LA LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ AU NIGER

(21 juillet 2024)

1. Vulnérabilité du pays au changement climatique, comprenant les coûts humains, sociaux et économiques qui en découlent.

La vulnérabilité du Niger au changement climatique, y compris les coûts humains, sociaux et économiques décrits dans la lettre d'évaluation de juin 2023 (basée sur le rapport 2022 sur le climat et le développement des pays G5 Sahel), reste d'actualité.

2. Politiques et engagements du pays en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires pour renforcer la résilience ; et 3) politiques et engagements du pays en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Les politiques et programmes des pouvoirs publics liés au changement climatique (pour l'adaptation et l'atténuation) restent globalement inchangés depuis juin 2023, malgré le changement de gouvernement. Toutefois, comme pour d'autres programmes publics, leur financement et leur mise en œuvre ont été retardés en raison du coup d'État de juillet 2023 et des sanctions qui ont suivi, et en raison de la suspension de l'aide des partenaires au développement, qui ont affecté tous les secteurs au cours des 12 derniers mois. Ces retards dans le financement des programmes devraient occasionner d'autres retards en cascade sur leur mise en œuvre et dans l'obtention de résultats.
- Les contributions déterminées au niveau national (CDN) du Niger restent les mêmes que l'année dernière. La Banque mondiale a soutenu l'élaboration de plans d'investissement sectoriels en lien avec les CDN, organisé des formations pour le comité national des CDN du Niger sur l'article 6 de l'accord de Paris pour débloquer le financement de la lutte contre les émissions de carbone. Les autorités préparent des rapports sur la mise en œuvre des CDN pour la prochaine COP.

3. Autres défis.

Les principaux autres défis identifiés dans la lettre d'évaluation de juin 2023 restent d'actualité.

4. Engagement de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique.

Les engagements de la Banque mondiale dans les domaines du changement climatique, tels que décrits dans la lettre d'évaluation de juin 2023, restent inchangés, bien que la mise en œuvre des projets et l'approbation de nouveaux programmes aient été interrompues en raison de la suspension pendant 10 mois des décaissements de la Banque mondiale décidée après le coup

d'État. La Banque mondiale a repris les décaissements fin mai 2024 et prépare de nouveaux projets qui devront être approuvés par le Conseil, notamment dans le domaine du renforcement de la résilience climatique des ménages ruraux et du secteur agricole. Dans le cadre de son soutien aux réformes stratégiques et institutionnelles liées au changement climatique, la Banque mondiale n'a pas procédé à la deuxième opération du programme de financement à l'appui des politiques de développement (P179536), qui contenait des mesures liées à la mobilisation des ressources intérieures et aux énergies renouvelables qui étaient complémentaires à ce qui est prévu au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. Toutefois, les réformes liées à la mobilisation des ressources intérieures et aux énergies renouvelables continuent d'être soutenues par d'autres opérations de prêt et par l'assistance technique de la Banque mondiale.

Annexe II

LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

(21 juin 2023)

Vulnérabilité du pays au changement climatique, comprenant les coûts humains, sociaux et économiques qui en découlent

1. Le Niger et les autres pays du Sahel comptent parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique, et affichent les taux de pauvreté parmi les plus élevés au monde. Pérenniser la croissance économique afin de réduire la pauvreté constitue déjà un défi dans la région du Sahel, où la croissance est volatile et soumise à de multiples chocs, en particulier l'instabilité politique, l'insécurité et les chocs climatiques. Selon l'indice mondial d'adaptation de l'Université Notre Dame, le Niger est classé 176^e sur 182 pays (les pays sont classés de 1, risque le plus faible à 182, risque le plus élevé). Le risque du Niger lié à sa vulnérabilité au changement climatique, ainsi qu'à son aptitude à améliorer sa résilience, est jugé très élevé. Inondations, sécheresses et autres catastrophes naturelles augmentent en intensité et en fréquence. En 2020, de graves inondations ont frappé plus de 632 000 personnes et provoqué des pertes représentant 2 % du PIB environ¹. En 2021, une mauvaise pluviométrie a ravagé la production céréalière dans de grandes parties du pays.

2. Le changement climatique devrait provoquer de vastes pertes de production, qui devraient s'accroître au fil du temps. D'après le GIEC, dans la plupart des scénarios climatiques, au Sahel, et notamment au Niger, les températures augmenteront d'au moins 2°C à court terme (entre 2021 et 2040) et la pluviométrie va devenir plus variable. Dans un climat plus chaud, la fréquence et l'intensité des phénomènes de précipitations abondantes et des inondations d'origine pluviale augmentent. Selon le

¹ Banque mondiale, Mémorandum économique du Niger, 2022.

Rapport national sur le climat et le développement dans les pays du G5 Sahel (CCDR)², on estime que d'ici à 2050, le PIB annuel du Niger devrait accuser une baisse de 2,2 % dans le scénario de climat humide et le scénario optimiste, et une baisse de 11,9 % dans le scénario de climat sec et le scénario pessimiste d'ici à 2050³ si des investissements urgents dans des mesures d'adaptation au changement climatique ne sont pas réalisés. Les effets négatifs proviennent de la réduction de la productivité du travail due au stress thermique, de la chute des rendements des cultures pluviales et de l'élevage, des dommages occasionnés aux routes et aux ponts et de ceux causés par les inondations à l'intérieur des terres. La grande variabilité annuelle des chocs sur les rendements des cultures pluviales et du bétail constitue un défi supplémentaire pour le secteur agricole et la sécurité alimentaire. D'ici à 2050, le taux de pauvreté du Niger pourrait passer à 30,4 % dans le scénario de référence (sans changement climatique), à 32,1 % dans le scénario de climat humide et le scénario optimiste et à 39 % dans le scénario de climat sec et le scénario pessimiste, ce qui signifie que 5,23 millions de personnes supplémentaires basculeraient dans la pauvreté. Les inégalités se creuseront et le changement climatique aura un effet spatial hétérogène dans le Sahel, ses effets sur la pauvreté étant plus importants dans les zones rurales, y compris dans certaines communautés frontalières les plus vulnérables au Tchad, au Niger et au Mali.

3. Pour accélérer une croissance résiliente dans le contexte du changement climatique, le CCDR sur les pays du G5 Sahel recense des mesures, des politiques et des investissements dans cinq domaines prioritaires : i) institutions (y compris la gestion des risques de catastrophes) ; ii) financement du climat et atténuation des risques ; iii) énergie (y compris la possibilité de s'engager dans une trajectoire de développement sobre en carbone en exploitant le vaste potentiel d'énergies renouvelables de la région) ; iv) paysages (gestion intégrée du capital naturel : agriculture, eau et environnement) et v) villes (développement urbain résilient).

Politiques et engagements des autorités en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

4. Le Niger renforce progressivement ses politiques climatiques et ses engagements, mais doit faire davantage. La contribution déterminée au niveau national (CDN) du Niger⁴ est conforme à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris. Elle

² Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022 : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620>

Les rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) du Groupe de la Banque mondiale sont de nouveaux rapports qui analysent la corrélation entre la croissance, le développement et le changement climatique. Ils reposent sur des données et des recherches rigoureuses et mettent en évidence les principaux moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les facteurs de vulnérabilité liés au climat, notamment les coûts et les défis, ainsi que les avantages et les possibilités de les réduire. Ils proposent des mesures prioritaires concrètes qui favorisent la transition vers des économies résilientes et sobres en carbone.

³ Ces estimations sont susceptibles de sous-estimer l'impact du changement climatique car tous les canaux d'impact ne sont pas inclus, et elles ne tiennent pas compte des effets amplificateurs des modifications des écosystèmes et des migrations et de l'augmentation des conflits induits par le changement climatique.

⁴ Les CDN actualisées soumises à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre 2021.

s'inscrit dans les politiques et stratégies nationales, en particulier la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) Vision Niger 2035, le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021 et 2022-2026 ainsi que les programmes et projets du gouvernement pour la gestion durable des ressources naturelles et l'accès à l'énergie. La CDN du Niger couvre les ambitions du pays à la fois en matière d'adaptation et d'atténuation.

5. L'adaptation est une priorité de la CDN du Niger et couvre un large éventail de domaines, notamment l'agriculture et l'élevage, la conservation des écosystèmes, de la biodiversité et des forêts, l'eau et l'assainissement, l'énergie et les infrastructures, l'égalité des genres et la protection sociale, l'aménagement du territoire, la santé, l'éducation, la pêche et l'aquaculture. Les mesures d'adaptation dans le secteur agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) visent à améliorer la résilience des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, des ressources en eau, de la pêche et des espèces sauvages ainsi que la santé des populations. Un dispositif de mesure, notification et vérification (MNV) de la CDN sera mis en place afin de suivre et évaluer les indicateurs de performance et les efforts du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.⁵ Le suivi et l'évaluation seront supervisés par un Secrétariat permanent logé au ministère de l'Environnement et réalisés de façon participative avec tous les représentants chargés de mettre à exécution la CDN.

6. S'agissant de la gestion du risque de catastrophes, les autorités renforcent le dispositif institutionnel et ont approuvé une nouvelle loi en la matière en 2022. Le Niger possède une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC) 2019-2030⁶, qui est conforme au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Cette stratégie a été officiellement adoptée avec l'adoption de la Politique de gestion des catastrophes et crises humanitaires 2022-2026 et son Plan d'actions 2023 (*Plan d'actions de la politique humanitaire et de gestion des catastrophes 2022-2026*). Une nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes a été approuvée par le Parlement en avril 2022. Elle prévoit l'intégration de la gestion du risque de catastrophes et de la résilience aux changements climatiques dans les principaux secteurs de l'économie et les processus et programmes de développement, et sert de cadre juridique à une approche multisectorielle, intégrée et préventive de la gestion du risque de catastrophes.⁷ Pour donner effet à cette loi, deux décrets d'application sont en cours de préparation. Premièrement, afin d'appliquer cette nouvelle loi, i) en mettant en place un haut conseil

⁵ L'Accord de Paris établit un cadre de transparence qui distingue les « actions » et le « soutien ». La transparence pour l'action vise à fournir une image claire des mesures relatives aux changements climatiques, notamment en éclairant et en suivant les progrès accomplis par chaque pays dans la mise en œuvre et la réalisation de sa contribution déterminée au niveau national ainsi que dans les inventaires des émissions de GES et les mesures d'atténuation et d'adaptation. Il jouera un rôle essentiel en permettant de passer au crible les efforts des Parties pour faire face au changement climatique et de les responsabiliser.

⁶ Cette stratégie s'articule autour de quatre axes : i) comprendre les risques de catastrophes ; ii) renforcer la gouvernance des risques de catastrophes ; iii) investir dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience et iv) renforcer la préparation aux catastrophes afin d'intervenir de manière efficace et mieux reconstruire.

⁷ Cette loi définit les responsabilités des structures essentielles et les principes régissant les relations entre les différentes entités, et précise les principaux instruments permettant de gérer efficacement les risques de catastrophes, notamment un plan général de réduction des risques de catastrophes pour chaque danger majeur, des systèmes d'alerte avancée et un fonds national de réponse aux catastrophes. Ces mesures permettront d'éviter que de nouveaux risques de catastrophes apparaissent ou que des risques s'aggravent, de supprimer ou de réduire des risques déjà présents et de renforcer la résilience des particuliers et des entreprises face aux risques résiduels.

chargé de la gestion des risques de catastrophes, présidé par le Président, qui servira de plateforme d'orientation, de consultation et de prise de décisions au niveau national et ii) en établissant les procédures de déclaration de l'état d'urgence par le Président. Deuxièmement, afin de définir la mission, l'organisation, la composition et les modalités opérationnelles du haut conseil.

Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

7. Le Niger émet peu de gaz à effet de serre (GES) puisqu'il est responsable chaque année de moins de 0,1 % des émissions mondiales de GES en émettant 46 Mt d'éq. CO₂ (y compris au titre de l'utilisation des terres)⁸. Bien que les pays du Sahel émettent à eux cinq moins de 1 % des émissions mondiales de GES, ils ont tous fixé des objectifs de réduction des GES dans leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris, actualisés lors de la réunion de la COP26 à Glasgow en 2021, et se sont engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les cinq pays du Sahel ont tous des stratégies de croissance économique à faible émission de carbone qui mettent fortement l'accent sur le développement de leur potentiel en matière d'énergies renouvelables, et ont tous fixé des objectifs précis dans ce domaine. Le Niger a pour objectif d'atteindre 30 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030.

8. La CDN du Niger prévoit une réduction des GES entre 2021 et 2030 dans deux secteurs : secteur agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) et secteur de l'énergie⁹. Les mesures d'atténuation envisagées dans le secteur AFAT portent sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques de gestion durable des terres et des eaux sur l'ensemble des zones agroécologiques en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages, de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation et de séquestrer le carbone. Dans le secteur de l'énergie, les mesures visent à faciliter l'accès (objectif : 80 % de la population du Niger à l'horizon 2035) à une énergie bon marché, durable et propre, ainsi qu'à des services énergétiques modernes pour tous. Les mesures d'atténuation concernent la gestion du sous-secteur « résidentiel » (ménages) par l'électrification rurale, l'économie du bois-énergie et sa substitution par d'autres combustibles plus modernes (gaz butane, biocarburants, solaire) ; du sous-secteur « transport » par la baisse de ses consommations spécifiques ; et du sous-secteur « demande, transformation et vulgarisation des énergies renouvelables » par l'amélioration de l'efficacité énergétique des filières et la promotion du solaire photovoltaïque pour le pompage d'eau, la santé et l'électrification.

9. Au cours des cinq dernières années, les autorités ont pris plusieurs mesures en vue d'élargir l'accès à une énergie abordable, et ont notamment actualisé le Plan de développement de l'énergie électrique à moindre coût (PDEEMC) qui encourage l'adoption d'énergies renouvelables. Les

⁸ Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022 (source des données : base DataBank de la Banque mondiale)

⁹ Les secteurs de l'agriculture et de l'énergie sont responsables de 88 % et 9 %, respectivement, des émissions de GES du pays. Réduction inconditionnelle des GES par rapport au scénario de référence : 13 % pour le secteur AFAT, 11 % pour l'énergie. Réduction conditionnelle des GES par rapport au scénario de référence : 23 % pour le secteur AFAT, 45 % pour l'énergie (source : CCDR sur les pays du G5 Sahel)

autorités ont renforcé le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'électricité¹⁰ et adopté une nouvelle réglementation sur les énergies renouvelables¹¹. Elles sont en train de réviser le Code de l'électricité, qui adoptera un dispositif de sélection et d'exécution des nouveaux projets de production d'électricité qui repose sur le PDEEMC bas carbone actualisé et est conforme à la politique nationale relative aux énergies renouvelables¹². En outre, elles préparent un décret d'application du PDEEMC¹³.

Autres défis et opportunités

10. Il sera très difficile de mobiliser des financements pour investir dans l'action climatique.

L'investissement prévu dans la CDN à l'horizon 2030 est d'environ 9,91 milliards de dollars, dont 3,17 milliards de dollars pour l'atténuation et 6,74 milliards de dollars pour l'adaptation. Les besoins de financement moyens annuels de la CDN du Niger représentent l'équivalent de 7,7 % du PIB de 2021¹⁴. La marge de manœuvre pour obtenir des financements publics étant limitée, le Niger devra mobiliser des financements supplémentaires auprès de sources internationales, privées ou non gouvernementales ou de sources de financement de l'action climatique, et dans le même temps exploiter plus efficacement les ressources financières existantes. Les autorités devraient continuer de faire en sorte que des dispositifs juridiques et réglementaires favorables soient en place pour mobiliser des financements du secteur privé en faveur de secteurs prometteurs tels que les énergies renouvelables.

11. Il sera également important d'accroître les capacités institutionnelles publiques et de veiller à ce que les fonctions de planification et de financement des pouvoirs publics prennent en compte le changement climatique de façon à ce que les mesures et les investissements en faveur du climat soient efficaces¹⁵.

Des mesures sont susceptibles d'être prises au Niger dans les domaines suivants : i) renforcement de la planification et du suivi des dépenses liées au climat (adaptation et atténuation) dans les budgets ; ii) intégration, dans le système de gestion des investissements publics, de l'évaluation des vulnérabilités des projets au changement climatique

¹⁰ Le Code de l'électricité adopté en mai 2016 a mis fin au monopole de la NIGELEC et a libéralisé le secteur en ouvrant la participation du secteur privé, en particulier dans les activités de production et d'électrification rurale. En 2020, les autorités ont approuvé un décret imposant un processus de sélection transparent et concurrentiel des nouveaux producteurs d'électricité indépendants sur la base d'un plan de développement de l'énergie électrique à moindre coût.

¹¹ Hors réseau, les autorités ont mis en place un cadre réglementaire visant à encourager les mini-réseaux solaires portés par le secteur privé, et approuvé une liste d'appareils solaires hors réseau exonérés des droits d'importation.

¹² En 2022, la capacité de production installée et opérationnelle des énergies renouvelables au Niger représentait de l'ordre de 7 % de la capacité totale du réseau du pays (en MW) et l'énergie renouvelable représentait 2,5 % environ de l'énergie totale produite au niveau national (en MWh). Le Niger a pour objectif d'atteindre 30 % d'énergie produite par des sources renouvelables à l'horizon 2030.

¹³ L'adoption d'un PDEEMC bas carbone actualisé servira de base à la définition de nouveaux critères et objectifs pour élaborer des projets de production d'électricité de nouvelle génération d'un bon rapport coût-efficacité, ce qui contribuera à réduire le coût de la production d'électricité et tout écart de tarifs. Comme l'exige le cadre réglementaire en vigueur applicable aux producteurs d'électricité indépendants, les projets de nouvelle génération doivent respecter le PDEEMC bas carbone, raison pour laquelle il est essentiel de réviser le code et d'adopter le décret.

¹⁴ Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022

¹⁵ Région du G5 Sahel : Rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale, septembre 2022

ainsi que de leur rôle potentiel dans le renforcement de la résilience au changement climatique et dans les objectifs d'atténuation de la CDN ; iii) évolution vers des marchés publics écologiques ; iv) évaluation systématique des risques budgétaires résultant du changement climatique et v) renforcement de la capacité des ministères sectoriels à planifier et financer les interventions de réduction des risques et préparer aux catastrophes liées au climat et y réagir, ce qui participe à la bonne mise en œuvre de la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes. Ces différents domaines dans lesquels les capacités institutionnelles pourraient être renforcées sont complémentaires et idéalement, il faudrait mener les actions en parallèle. Les domaines d'action i, ii, iv et v sont appuyés par les mesures proposées au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

Activités de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique

12. La Banque mondiale est très active au niveau du pays dans le domaine du changement climatique avec un vaste portefeuille de projets de financements et d'assistance technique qui aide le Niger à respecter ses engagements climatiques et renforcer sa résilience au changement climatique :

- **Parmi les opérations en cours ayant des bienfaits importants sur le plan climatique, il convient de citer :** le **projet de plateforme intégrée pour la sécurité hydrique au Niger** (400 millions de dollars, P174414), qui vise à renforcer la gestion intégrée des ressources hydriques, élargir l'accès aux services d'eau et améliorer la résilience face à la variabilité de l'eau induite par le climat dans certaines régions du pays ; le **projet pour le développement urbain intégré et la résilience multisectorielle au Niger** (250 millions de dollars, P175857), qui doit permettre d'accroître la résilience aux inondations et d'améliorer la gestion urbaine et l'accès aux services de base dans certaines communes du Niger, notamment par des investissements dans des infrastructures réduisant les risques d'inondations, un renforcement institutionnel des capacités de gestion des risques de catastrophes et de la coordination en la matière, et des dispositifs d'alerte rapide ; le **projet Scaling Solar de centrale solaire de Gorou Banda au Niger** (P176887) de construction d'une centrale solaire de 60 MW qui augmentera la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et le **projet de gestion intégrée du paysage au Niger** (150 millions de dollars, P177043), qui doit inciter à adopter des pratiques de restauration des paysages intelligentes face au climat et améliorer l'accès par les communautés rurales à des activités rémunératrices. Deux millions de dollars sont consacrés à la création de conditions propices à la mise en œuvre de la CDN et à la neutralité en matière de dégradation des terres au Niger. Pour plus de détails, voir plus bas le paragraphe consacré au financement à l'appui des politiques de développement (DPF).
- **Les opérations en cours de préparation sont en étroite adéquation avec les cinq domaines prioritaires du CCDR.** Elles visent à renforcer la résilience de l'agriculture et de l'élevage face au changement climatique et à rendre les infrastructures plus résilientes au changement climatique.
- **Analyses et assistance technique :** Le CCDR sur les pays du Sahel constitue une base de connaissances solide sur laquelle peut se fonder l'action du pays en matière de changement climatique dans l'ensemble des secteurs. En outre, la Banque mondiale offre une assistance technique à travers la composante « assistance technique » des projets, ainsi qu'une assistance

financée par un fonds fiduciaire, le mécanisme de soutien au climat, afin d'aider à la mise en œuvre des CDN, notamment par le développement du dispositif MNV, le renforcement du dispositif de gestion des risques de catastrophes, l'élaboration et l'exécution du PDEEMC et la concrétisation des conclusions du CCDR.

13. Les opérations de la Banque mondiale de croissance résiliente et de développement du capital humain du Niger dans le cadre du programme de financement à l'appui des politiques de développement (DPF)¹⁶ soutiennent des réformes des politiques publiques et des institutions qui renforcent la résilience et l'adaptation au changement climatique et favorisent une trajectoire de développement sobre en carbone. Cette série d'opérations est tout à fait cohérente avec les recommandations du CCDR sur les pays du Sahel. Elle soutient les réformes des autorités destinées à mettre en place un cadre juridique et institutionnel solide de gestion des risques de catastrophes, élargir la couverture du dispositif de protection sociale à l'aide du registre social unifié en améliorant la réactivité face à l'insécurité alimentaire, au climat et à d'autres chocs, accroître l'accès à l'électricité de façon durable, notamment en adoptant des sources d'énergie renouvelables, renforcer la gestion et la protection des eaux souterraines et étendre l'irrigation pour rendre l'agriculture plus résiliente face aux aléas climatiques.

14. La série d'opérations au Niger bénéficiant du financement à l'appui des politiques de développement et les programmes au titre de la FRD au Niger sont complémentaires, en particulier dans les secteurs communs de la gestion des risques de catastrophes et des énergies renouvelables, et éventuellement dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture si les pouvoirs publics ajoutent à la FRD des mesures dans ces secteurs. Ces opérations soutenaient la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes et appuient désormais les décrets d'application, tandis que la FRD contient deux mesures prévoyant la mise en place d'interlocuteurs chargés de la gestion des risques de catastrophes dans les principaux ministères afin d'assurer les fonctions définies dans la nouvelle loi et d'encourager l'utilisation de la plateforme nationale de données sur la gestion des risques de catastrophes, notamment par la publication d'informations sur les risques de catastrophes de façon à améliorer l'aménagement urbain et investir dans des infrastructures résilientes. La DPF appuie un décret qui instaure le nouveau PDEEMC, et la FRD quant à elle prévoit une assistance technique et financière aux petites et moyennes entreprises pour réaliser des projets d'énergies renouvelables.

¹⁶ Il s'agit d'une série de deux opérations bénéficiant du financement à l'appui des politiques de développement en une seule tranche. La première opération, de 350 millions de dollars (P178423), a été approuvée par le Conseil en décembre 2022. La seconde est en cours de préparation. Le programme de réformes s'articule autour de trois piliers : 1) renforcement du dispositif institutionnel pour assurer la résilience économique et sociale aux chocs ; 2) amélioration de la prestation des services afin de consolider le capital physique et humain et 3) amélioration de l'administration des ressources naturelles.



17 décembre 2024

NIGER

CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(département Afrique),
Fabian Valencia
(département de la
stratégie, des politiques
et de l'évaluation) et
Manuela Francisco (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international
(FMI) et de l'Association internationale de développement
(IDA)¹.

Niger : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque global de surendettement	Élevé
Décomposition de la notation du risque	Viable
Application du jugement	Non

¹ La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été rédigée conformément à la note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établie conjointement par le FMI et la Banque mondiale en 2018 et à son *addendum*.

Le risque de surendettement public extérieur et le risque global de surendettement du Niger sont jugés « élevés », ce qui représente une problématique depuis la dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) publiée en juillet 2024, tandis que la dette publique est considérée comme viable². Cette évolution tient principalement à une révision à la baisse des projections de recettes, laquelle se traduit par un dépassement du plafond du ratio service de la dette extérieure/recettes en 2024 et en 2025, tandis que les autres indicateurs de la dette demeurent inférieurs à leur seuil dans le scénario de référence.

S’agissant de la dette intérieure, les risques de refinancement sont cependant plus élevés à cause du recours excessif du Niger à des financements plus coûteux et à l’échéance plus courte depuis la prise de pouvoir par l’armée. Une attention particulière devrait être portée à l’évolution des risques, surtout de ceux liés à la volatilité des cours du pétrole brut, à la persistance des tensions à la frontière avec le Bénin, à la dégradation des conditions de sécurité et à la vulnérabilité au changement climatique, car s’ils devaient se concrétiser, ces risques compromettraient la viabilité de la dette. La prudence reste de mise en matière de politiques d’endettement compte tenu de la forte incertitude. L’amélioration de la position budgétaire, notamment au moyen d’une intensification des efforts de mobilisation des recettes intérieures, demeure une obligation en raison de l’exacerbation des vulnérabilités. À court terme, il est essentiel de mettre en œuvre intégralement le plan d’apurement des arriérés, de regagner la confiance de la population et de soutenir la relance de l’économie. En parallèle, il est essentiel de maintenir à zéro le plafonnement de la dette non concessionnelle et d’éviter tout recours excessif aux emprunts intérieurs, plus onéreux, pour financer le budget. À moyen et à long terme, il faudra déployer des efforts constants pour mettre durablement en place des politiques macroéconomiques saines, mener les réformes, améliorer les pratiques de gestion de la dette, rehausser la qualité de la gestion des investissements publics et accroître l’efficience des dépenses publiques de manière à consolider la viabilité de la dette malgré l’incertitude économique grandissante. Étant donné la vulnérabilité du Niger au changement climatique, il est capital de renforcer sa résilience grâce à des investissements et des mesures d’adaptation, tout en continuant de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire.

² La capacité d’endettement du Niger reste jugée « moyenne » car son indicateur composite est égal à 2,87, ce dernier ayant été calculé à partir de l’édition d’octobre 2024 des *Perspectives de l’économie mondiale* du FMI et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) établie par la Banque mondiale en 2023.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette du Niger contractée et garantie par l'État (CGE) est essentiellement constituée des emprunts de l'administration centrale (tableau 1 du texte). Les administrations publiques d'État et locales n'empruntent pas directement de leur propre chef et la caisse de sécurité sociale ainsi que les fonds extrabudgétaires ne sont pas visés par l'AVD.³ En revanche, les garanties octroyées par l'État aux secteurs public et privé pour des emprunts extérieurs sont incluses dans le périmètre de la dette publique. La dette privée garantie par l'État se limite à la garantie consentie à la China National Petroleum Company (CNPC) pour un emprunt destiné à financer la raffinerie SORAZ afin de couvrir la participation minoritaire de l'État⁴. Les entreprises publiques n'empruntent pas directement à l'étranger, car elles bénéficient de rétrocessions de l'État, qui sont prises en compte dans les statistiques de la dette⁵. L'accès à des données fiables sur la dette intérieure imputable aux entreprises publiques demeure limité. Afin d'améliorer la transparence de la dette et d'élargir le périmètre des données communiquées sur la dette publique, le gouvernement avait entrepris des mesures en vue de publier chaque année sur le site Internet du ministère des Finances des informations financières sur les plus grandes entreprises publiques en 2022-2023 avec l'appui de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale. Or, ces efforts sont à l'arrêt depuis la crise politique et il sera important pour les autorités de poursuivre ces mesures et de veiller à ne pas annuler les progrès accomplis. En outre, des initiatives ont été entreprises pour produire des statistiques de finances publiques conformément au manuel de statistiques de finances publiques de 2014, ce qui améliorera considérablement la qualité et la couverture des statistiques sur les finances publiques et sur la dette du secteur public. Enfin, la plus grande partie de la dette extérieure est définie en fonction de la monnaie d'émission car les informations disponibles sur la résidence des détenteurs de dettes de l'UEMOA sont limitées⁶.

³ Le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) a créé en octobre 2023 un fonds de solidarité pour financer la lutte contre le terrorisme et l'insécurité. Ce fonds est financé par les droits perçus sur les hydrocarbures, les télécommunications et les frais de transport, entre autres, ainsi que par des contributions financières et en nature volontaires.

⁴ La CNPC a consenti en 2008 un prêt de 880 millions de dollars (7,0 % du PIB) au titre de la construction de la raffinerie SORAZ. Ce prêt est garanti par l'État à hauteur de 352 millions de dollars (2,8 % du PIB). L'encours de 30,7 millions de dollars à la fin de 2023 dont les remboursements sont échelonnés jusqu'en 2024 est inclus dans le principal de la dette dans le scénario de référence.

⁵ Ces entreprises publiques sont notamment la Société nigérienne d'électricité (NIGELEC), la Société de patrimoine des eaux du Niger (SPEN) et Niger Telecoms, ainsi que l'entité administrative publique chargée de la mise en œuvre du projet du barrage de Kandadji.

⁶ À l'exception des créanciers dont la résidence peut être établie, pour lesquels la dette est définie en fonction de la résidence. La dette de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), par exemple, est classée comme une dette extérieure.

Tableau 1 du texte. Niger : couverture de la dette du secteur public et paramétrage du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : caisse de sécurité sociale	
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7 Banque centrale (emprunts pour le compte de l'administration)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État		
	Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 % du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 % du PIB	3,0	
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0,0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8,0	

1/ Le choc de 2 % du PIB retenu par défaut sera appliquée aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

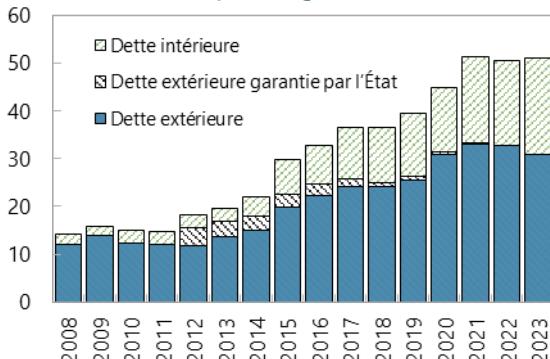
2. Le test de résistance adapté sur les passifs conditionnels est calibré pour tenir compte des lacunes dans la couverture de la dette (tableau 1 du texte). Premièrement, le choc de couverture est maintenu à 0 % du PIB pour les autres composantes des administrations publiques non incluses dans l'encours de la dette utilisé dans le scénario de référence car : i) les autorités ont indiqué que la solidité de la position financière de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) exclut tout risque budgétaire important ; ii) les administrations locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du secteur bancaire intérieur, de taille modeste. Deuxièmement, un choc additionnel équivalent à 1 % du PIB a été ajouté à la valeur par défaut de 2 % du PIB du choc sur les passifs conditionnels associés à la dette des entreprises publiques afin de tenir compte des éventuels besoins de recapitalisation des banques résultant des vulnérabilités du secteur bancaire. Troisièmement, les partenariats public-privé (PPP) régis par l'actuelle loi relative aux PPP ne font pas appel aux fonds publics. Voilà pourquoi les passifs conditionnels ne sont pas soumis à un test de résistance à ce stade. Compte tenu des niveaux relativement faibles du crédit par rapport à l'économie, la valeur de 5 % du PIB attribuée par défaut aux risques liés aux passifs conditionnels des marchés financiers semble adéquate.

ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE LA DETTE

3. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) était estimée à 51,9 % du PIB à la fin de 2023 (graphique 1 du texte). L'encours de la dette CGE du Niger a suivi une trajectoire ascendante ces dernières années, d'où une augmentation correspondante du service de la dette. La crise politique et les sanctions qui en ont découlé en 2023 ont poussé la dette publique à un point haut de 51,9 % du PIB, un résultat surtout imputable à l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette (environ 5,4 % du PIB). D'autres facteurs ont contribué à la prolongation de la tendance à la hausse de la dette CGE du Niger, à commencer par l'augmentation des dépenses de sécurité, les investissements publics de grande envergure et les pressions financières résultant de la pandémie de COVID-19 et de la riposte des pouvoirs publics à une grave sécheresse en 2021. Auparavant, le creusement du déficit était principalement financé au moyen du soutien extérieur des bailleurs de fonds, mais les perspectives de financement par les partenaires traditionnels sont incertaines depuis la prise du pouvoir par l'armée.

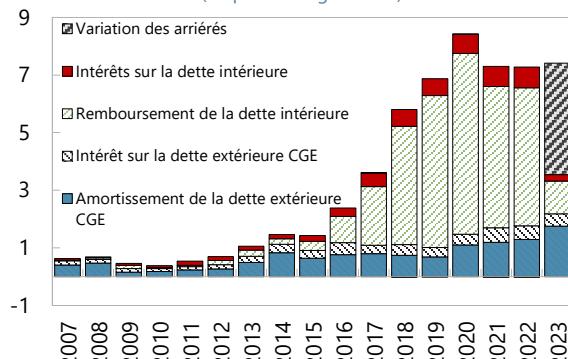
Graphique 1 du texte. Niger : dette contractée ou garantie par l'État, 2008–23

Encours de la dette contractée ou garantie par l'État, 2008–23
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités nigériennes ; estimations des services du FMI.

Service de la dette et accumulation d'arriérés, 2008–23
(en pourcentage du PIB)



4. La dette extérieure CGE représente 60,9 % de l'encours total de la dette du Niger en 2023.

Les créanciers multilatéraux fournissent la plus grande partie de la dette extérieure (les trois quarts environ) : le Niger emprunte surtout auprès de la Banque mondiale (IDA), suivie du FMI, la BOAD étant également un créancier important. La dette bilatérale officielle représente environ 12 % de la dette extérieure. L'exposition au risque de change est relativement faible étant donné que la plus grande partie de la dette extérieure est libellée en francs CAF ou en euros et que le franc CAF est rattaché à l'euro. La dette extérieure est en général assortie de conditions concessionnelles : le taux d'intérêt réel moyen était de 1,06 % et l'échéance résiduelle de 19 ans en 2023. Cependant, cette structure de financement fera probablement l'objet de changements significatifs à l'avenir, malgré le retour prévu à court terme du financement d'institutions multilatérales⁷, car la suspension du financement par certains partenaires bilatéraux traditionnels persistera vraisemblablement pendant un certain temps.

5. La dette intérieure est essentiellement composée de titres du Trésor à court et moyen terme,

majoritairement détenus par des banques domiciliées au Niger ou dans d'autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'échéance résiduelle moyenne de la dette intérieure du Niger est de six ans avec un taux d'intérêt pondéré moyen de 5,13 % à de 2023. Le Niger n'a plus accès au marché régional de l'UEMOA depuis la prise du pouvoir par l'armée et l'imposition de sanctions qui en a résulté, d'où l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette intérieure (environ 4 % du PIB à la fin de 2023). Toutefois, le Niger a de nouveau accès au marché régional des valeurs mobilières depuis avril 2024 et il a procédé à une émission de titres de près de 458 milliards de francs CFA (les produits de cette émission ont été utilisés pour rembourser les obligations impayées du service de la dette). Les coûts du financement ont augmenté par rapport aux tendances observées avant la prise du pouvoir par l'armée, surtout à cause du relèvement des taux directeurs de la BCEAO (qui sont passés de 2 % en 2022 à 3,5 % en

⁷ La structure du financement de la Banque mondiale a changé. En vertu de l'IDA19, les prêts ordinaires et les dons de l'IDA étaient les facilités les plus utilisées. Toutefois, avec la mise en place de l'IDA20, les prêts sur 50 ans de l'IDA sont devenus la facilité de crédit principale.

décembre 2023) et de la surprime de risque qu'ont dû payer les pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur leurs récentes émissions. L'AVD tient compte de ces nouveaux éléments.

6. Les arriérés de paiement sur le service de la dette représentaient 465,7 milliards de francs CFA à la fin de 2023 et le Niger a accumulé de nouveaux arriérés depuis fin juin 2024 (tableau 2 du texte). L'AVD prend en compte les arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure à la fin de décembre 2023, respectivement estimés à 395,2 milliards de francs CFA (3,9 % du PIB) et à 70,5 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB)⁸. Les autorités se sont efforcées de suivre le plan d'apurement des arriérés adopté avant la dernière revue au titre de la FEC en juillet 2024. Cela étant, le niveau insatisfaisant des recettes budgétaires, des capacités limitées en matière de gestion des liquidités du Trésor et des liquidités insuffisantes ont entraîné de nouveaux arriérés de paiement sur le service de la dette depuis fin juin. À fin octobre 2024, l'encours total des arriérés sur le service de la dette s'élevait à 263,9 milliards de francs CFA (2,2 % du PIB), ventilés comme suit : i) 67,1 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs (environ 0,6 % du PIB), dont 27,9 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB) accumulés récemment et ii) 196,8 milliards de francs CFA d'arriérés sur des titres de dette intérieurs (environ 1,7 % du PIB), dont 94,5 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB) accumulés récemment également. La politique du FMI sur la non-tolérance des arriérés dus aux créanciers officiels s'applique aux arriérés de paiements aux créanciers bilatéraux et aux institutions financières internationales figurant dans le tableau 2 du texte. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives et à apurer 15 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs et 80 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs à titre de mesure préalable dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC. En outre, elles ont révisé leur plan d'apurement des arriérés pour tenir compte du nouveau contexte. Les services du FMI estiment que ce plan tout comme les financements projetés sont crédibles pour apurer le stock résiduel d'ici la fin du programme (décembre 2025). Le Niger doit à la Libye des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui continuent de ne pas être comptabilisés dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, étant donné que le Procès-verbal sous-jacent du Club de Paris était suffisamment représentatif et que les autorités déploient tous leurs efforts pour régler ces arriérés.

⁸ Les montants indiqués ne comprennent pas les arriérés envers la Libye antérieurs à l'initiative en faveur des PPTE, qui sont malgré tout comptabilisés dans l'encours de la dette extérieure. Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyennes en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés envers la Libye antérieurs à l'initiative en faveur des PPTE.

Tableau 2 du texte. Niger : montant total des arriérés extérieurs par créancier¹
(en milliards de francs CFA)

Créanciers	30-juin-24			Apurement arriérés ant.			Accumulation nouv. arriérés			31-oct-24		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total
Multilatéraux+BOAD	14,7	7,0	21,7	4,1	1,0	5,0	4,7	4,5	9,2	15,4	10,5	25,8
BOAD	11,6	5,5	17,1	3,4	0,7	4,1	0,7	2,2	2,9	8,9	7,0	15,9
BID	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2
FS-OPEP	2,1	0,4	2,5	0,0	0,0	0,0	1,7	0,3	2,0	3,8	0,7	4,4
FIDA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,2	0,8	0,6	0,2	0,8
BAFD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	1,1	2,0	0,9	1,1	2,0
BADEA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0	0,2
BEI	0,7	0,3	0,9	0,7	0,3	0,9	0,4	0,2	0,5	0,4	0,2	0,5
BIDC	0,3	0,8	1,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,6	0,6	1,1	1,7
Bilatéraux	23,5	4,4	27,8	12,4	2,8	15,1	10,0	1,1	11,2	21,1	2,7	23,8
Club de Paris	6,5	2,2	8,7	6,5	2,2	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	6,2	2,2	8,3	6,2	2,2	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	17,0	2,2	19,2	5,9	0,6	6,5	10,0	1,1	11,2	21,1	2,7	23,8
Chine	11,4	1,0	12,4	5,7	0,5	6,2	5,5	0,5	6,0	11,2	1,0	12,2
Koweït	2,3	0,3	2,5	0,0	0,0	0,0	1,8	0,2	2,0	4,1	0,5	4,5
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,1	1,2	1,1	0,1	1,2
Inde	3,0	0,6	3,6	0,0	0,0	0,0	1,5	0,4	1,9	4,5	1,0	5,5
Émirats arabes unis	0,2	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4
Commerciaux	9,4	5,6	15,0	3,1	2,0	5,1	4,7	2,8	7,5	11,0	6,4	17,4
DBAG	9,4	5,6	15,0	3,1	2,0	5,1	4,7	2,8	7,5	10,9	6,4	17,3
MOODY'S	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	47,6	17,0	64,5	19,6	5,7	25,3	19,5	8,4	27,9	47,5	19,6	67,1

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

1/ Estimations des autorités au 31 octobre 2024.

7. Le manque de données complique l'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée, d'où la nécessité d'un suivi plus approfondi. La BCEAO se heurte à des difficultés dans l'établissement de statistiques relatives à l'encours de la dette extérieure privée et poursuivra ses efforts en vue de recueillir des informations sur le périmètre et la composition de la dette extérieure privée.

PRINCIPALES HYPOTHESES

8. Le scénario de référence repose sur des hypothèses macroéconomiques qui tiennent compte de l'évolution récente de l'économie, y compris les ramifications de la prise de pouvoir par l'armée en juillet l'an dernier, ainsi que sur des hypothèses liées aux effets du changement climatique et des mesures visant à atténuer ces derniers (tableau 2 du texte). La croissance devrait connaître un net rebond en 2024 pour atteindre 8,8 %, grâce au démarrage des exportations pétrolières et à la levée des sanctions, mais cette projection a été révisée à la baisse de 1,8 point de pourcentage depuis la dernière AVD en raison des conséquences négatives des inondations et de la fermeture de la frontière terrestre avec le Bénin sur les transports et le commerce. À court et moyen termes, la croissance devrait se stabiliser autour de 6 %, tirée par l'expansion des infrastructures d'irrigation agricoles, le développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-industriel, l'essor de l'urbanisation et des investissements dans les secteurs des industries extractives et de l'énergie. Le secteur de l'agriculture devrait enregistrer une croissance moyenne d'environ 7 % à moyen terme (2025-29), à la faveur de l'étoffement des infrastructures d'irrigation et de l'augmentation des surfaces irriguées (lesquelles doivent passer de 18 000 hectares à 39 700 hectares en 2027), à mesure que la mise en œuvre de différents projets et programmes agricoles s'accélérera. La croissance du secteur pétrolier, qui avait atteint un taux record de 70,1 % en 2024 grâce au début des exportations de pétrole via l'oléoduc reliant le Niger et le Bénin, devrait demeurer vigoureuse

en 2025, à 23,1 %, sachant que la production devrait approcher sa pleine capacité de 110 000 barils/jour. La croissance du secteur pétrolier devrait ensuite ralentir lorsque la production se stabilisera à sa pleine capacité. Dans le même temps, le secteur minier devrait conserver une croissance dynamique de 8,6 % en 2025-29, soutenue par l'accroissement de l'investissement. Au début des années 2030, la croissance devrait rester aux environs de 6 % en raison du développement de la production d'uranium, puis elle retombera progressivement pour atteindre 5,5 % en 2038. Les projections de croissance tiennent compte des caractéristiques historiques des chocs climatiques. La croissance à long terme est portée par les projections de rapide croissance démographique et s'explique en partie par le processus de rattrapage que devrait connaître le Niger, pays dont le niveau de développement est actuellement faible. Le scénario de référence inclut aussi les investissements liés au climat prévus par les autorités. Cependant, des risques de révision à la baisse pèsent sur ce scénario de référence. Ce dernier repose notamment sur la normalisation des relations entre le Niger et le Bénin. Ainsi, un prolongement de la fermeture de la frontière avec le Bénin et des relations tendues avec ce dernier pourraient perturber encore davantage les échanges commerciaux et réduire les recettes douanières. De même, une dégradation de la situation sécuritaire, une volatilité des prix des produits de base, le resserrement des conditions financières ainsi que d'autres facteurs pourraient avoir un effet négatif sur les projections établies dans le scénario de référence. Ces risques baissiers sont pris en compte dans l'exercice fondé sur les tests de résistance.

9. Le cadre macroéconomique soutient l'hypothèse d'une consolidation budgétaire axée sur les recettes qui permettrait au Niger d'atteindre d'ici 2025 le critère de convergence relatif au déficit budgétaire de l'UEMOA fixé à 3 % du PIB. L'AVD repose sur les mêmes hypothèses concernant le secteur budgétaire que l'édition précédente. L'augmentation des recettes publiques prévue en 2024 s'explique par la levée des sanctions, le redressement de l'économie et le début des exportations de pétrole brut. Cela étant, les projections de recettes en 2024 et en 2025 ont été révisées à la baisse depuis la dernière AVD, principalement en raison des résultats insatisfaisants en matière de mobilisation de l'ensemble des impôts directs et indirects, des droits de douane et des recettes non fiscales, ce qui tient en partie à la persistance des tensions à la frontière avec le Bénin et aux interruptions temporaires des exportations de pétrole. Les autorités travaillent à la mise en œuvre de nouvelles mesures administratives axées en premier lieu sur le renforcement de l'application des lois fiscales, la lutte à la fraude fiscale et à la corruption, la perception des arriérés de taxes et d'impôts et sur la gestion des ressources humaines des services fiscaux, dont l'effet net sera probablement plutôt modeste. L'assainissement budgétaire prévu pour 2025 passera essentiellement par une augmentation des recettes étant donné que les dépenses courantes et les dépenses en capital ont déjà fortement diminué depuis 2023, ce qui permettra de préserver les dépenses de salaire et d'accroître les dépenses de sécurité. La hausse attendue de 1 point de pourcentage du PIB des recettes de 2025 tient principalement à la croissance des exportations de pétrole qui devraient atteindre leur pleine capacité. Les recettes du secteur des ressources naturelles devraient grimper de plus de 50 % pour s'établir à 4 % du PIB, contribuant fortement à la progression prévue des recettes fiscales tirées des biens et des services ainsi que des revenus. Les recettes douanières devraient croître de 0,4 point de pourcentage du PIB en 2025 à la suite de la réouverture attendue de la frontière avec le Bénin, qui est une hypothèse du scénario de référence. Bien que les projections de référence soient exposées à des risques importants liés à la situation sécuritaire et à la normalisation des relations avec le Bénin, les prévisions de recettes pour 2025 sont relativement prudentes et ne tiennent pas compte d'un certain nombre de mesures de recettes proposées par les autorités, car elles n'ont pas encore été chiffrées.

Les autorités vont également engager une révision du code fiscal en 2025 en vue de simplifier le système fiscal actuel et d'élargir l'assiette de l'impôt, tout en opérant un transfert de la pression fiscale, qui pèse actuellement sur les facteurs de production (le capital et la main-d'œuvre) vers la consommation. Cette réforme contribuera à accroître les recettes à moyen terme. En outre, les efforts déployés pour réduire les subventions non ciblées pourraient générer de nouvelles économies à court terme : ainsi, d'après la Banque mondiale, le Niger pourrait économiser 29,5 milliards de francs CFA chaque année en portant les tarifs de l'électricité à un niveau correspondant aux coûts. À moyen terme, si les initiatives de mobilisation des coûts attendues ne se concrétisent pas, la trajectoire de croissance des investissements financés sur ressources intérieures et des dépenses courantes devra probablement s'aplanir faute d'espace budgétaire suffisant.

Tableau 3 du texte. Niger : principales hypothèses macroéconomiques, 2021–44

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030–44
Croissance du PIB réel (en %)										
AVD actuelle	1,4	11,9	2,4	8,8	7,9	6,7	6,4	6,0	6,0	5,7
4 ^e et 5 ^e revues FEC	1,4	11,9	2,4	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0	5,7
3 ^e revue FEC	1,4	11,9	7,0	13,0	7,0	6,2	6,0	6,0	6,0	6,0
Inflation (IPC)										
AVD actuelle	3,8	4,2	3,7	9,1	3,7	3,2	2,0	2,0	2,0	2,0
4 ^e et 5 ^e revues FEC	3,8	4,2	3,7	4,4	3,6	3,2	2,0	2,0	2,0	2,0
3 ^e revue FEC	3,8	4,2	2,7	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde budgétaire primaire (en % du PIB)										
AVD actuelle	-5,0	-5,5	-4,0	-2,5	-1,1	-1,1	-1,2	-1,4	-1,4	-1,4
4 ^e et 5 ^e revues FEC	-5,0	-5,5	-4,0	-2,5	-1,1	-1,2	-1,3	-1,4	-1,5	-1,5
3 ^e revue FEC	-3,8	-2,0	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1
Total des recettes, dons exclus (en % du PIB)										
AVD actuelle	10,8	10,1	8,7	8,3	9,4	10,0	10,6	11,2	11,5	12,5
4 ^e et 5 ^e revues FEC	10,8	10,1	8,7	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2	13,1
3 ^e revue FEC	10,8	10,1	11,2	13,5	14,1	14,6	14,7	14,8	15,2	16,0
Exportations de biens et de services (en % du PIB)										
AVD actuelle	15,5	12,0	11,4	15,3	19,9	19,6	18,1	17,0	16,2	15,7
4 ^e et 5 ^e revues FEC	15,5	12,0	11,9	17,7	20,6	20,1	18,4	17,5	16,7	16,1
3 ^e revue FEC	15,5	11,9	15,7	22,6	21,8	21,5	20,3	20,5	21,0	20,9
Prix des exportations de pétrole (en dollars le baril)										
AVD actuelle	65,8	91,5	76,6	75,1	66,3	64,6	63,7	63,3	63,2	74,3
4 ^e et 5 ^e revues FEC	65,8	91,5	76,6	77,2	72,6	69,3	66,9	65,2	64,1	75,3
3 ^e revue FEC	65,8	91,5	69,5	65,5	63,6	62,1	60,8	59,6	60,8	71,5
Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)										
AVD actuelle	45,0	52,0	75,0	76,0	71,2	75,7	79,6	82,3	83,8	83,8
4 ^e et 5 ^e revues FEC	45,0	52,0	75,0	76,0	71,2	75,7	79,1	82,0	83,4	83,4
3 ^e revue FEC	46,9	49,7	76,2	68,3	71,2	75,7	76,1	76,9	76,9	76,9

Sources : calculs des services du FMI.

10. Il est supposé que l'effet du resserrement des conditions financières, amplifié par les ramifications de la prise du pouvoir par l'armée, entraînera une détérioration des conditions de financement à court terme. Avec le temps, les emprunts extérieurs devraient de moins en moins être contractés auprès de sources concessionnelles et les échéances relatives au financement intérieur devraient s'allonger. En ce qui concerne la dette extérieure, l'AVD suppose que la structure des créanciers est appelée car certains partenaires traditionnels pour le développement continueront de suspendre leur financement. À plus long terme, les emprunts extérieurs évolueront, quoique graduellement, vers une diminution des financements concessionnels et des prêts bancaires. En ce qui concerne les emprunts intérieurs, l'AVD repose sur les mêmes hypothèses concernant le taux d'intérêt moyen des obligations d'État en 2024 le faisant passer à 10 %, 10,2 % et 10,6 % pour les obligations à échéance de 1 à 3 ans, de 4 à 7 ans et de plus de 7 ans, respectivement, ainsi que sur le taux d'intérêt des bons du Trésor qui est fixé à 9,8 %. Les services du FMI estiment que ces hypothèses concordent avec le coût d'émission élevé payé par les pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) lors de leurs récentes opérations sur le marché régional. Quant aux instruments de dette, il est supposé que la part les bons du Trésor diminuera à moyen terme au profit d'obligations à échéances plus longues (2040-44).

11. L'AVD intègre les éléments les plus récents concernant l'évolution des arriérés de paiement sur le service de la dette, notamment les mesures correctrices et le nouveau plan d'apurement des autorités. Le montant des arriérés sur les dettes extérieure et intérieure à fin 2024 a été calibré en prenant en compte les mesures correctrices des autorités (c'est-à-dire la régularisation de 15 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs et de 80 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs). La trajectoire d'apurement des arriérés a également été mise à jour à partir du plan d'apurement révisé. À l'heure actuelle, il est supposé que la totalité des arriérés sur le service de la dette sera réglée en 2025.

12. La boîte à outils de l'AVD pour évaluer le réalisme des prévisions macroéconomiques ne fait pas apparaître de signaux d'alerte au vu des données historiques et des comparaisons avec les pairs.

- a. **Déterminants de la dynamique de la dette** (Figure 3). Une part importante de la dette publique totale accumulée au cours de la période 2019-23 tient aux déficits budgétaires primaires. Les arriérés enregistrés en 2023 ont poussé la dette publique à son plus haut niveau (51,9 % du PIB). Entre 2024 et 2028, la contribution de la croissance du PIB à la dynamique de la dette devrait, selon les projections, dépasser la contribution défavorable du déficit primaire, ce qui alimentera la tendance à la baisse du ratio dette publique/PIB lequel devrait atteindre 40,7 en 2044. La dette publique extérieure a culminé à 33,5 % du PIB en 2021 et devrait descendre à 22,9 % du PIB en 2044. Les déterminants de la dynamique de la dette retenus aux fins de cette AVD sont les mêmes que dans l'édition précédente, mais le cadre macroéconomique a été mis à jour.
- b. **Réalisme de l'ajustement budgétaire programmé** (graphique 4). L'ajustement budgétaire du solde primaire sur trois ans (2,5 points de pourcentage du PIB) qui est prévu se situe dans le quartile supérieur de la distribution des ajustements du déficit primaire opérés par un échantillon de pays à faible revenu. Cet ajustement repose sur une augmentation des recettes grâce à la relance de l'économie, à la levée des sanctions et au début des exportations de pétrole brut. Du côté des dépenses, les ressources seront affectées en

fonction des nouvelles priorités lesquelles mettent l'accent sur la sécurité et les dépenses sociales (notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale).

- c. **Cohérence entre l'ajustement budgétaire et la croissance** (graphique 4). Le faible taux de croissance enregistré par le Niger en 2023 est avant tout imputable à l'instabilité politique et aux sanctions, et devrait être considéré comme une valeur extrême. La trajectoire de croissance projetée pour 2024-25 tient avant tout au début des exportations de pétrole et à ses retombées sur l'ensemble de l'économie (notamment dans le secteur du transport), à l'augmentation de la production du secteur agricole et au déploiement de projets d'irrigation ainsi qu'au redressement de l'économie sous l'effet de la levée des sanctions. Par conséquent, l'effet du rééquilibrage budgétaire sur la croissance sera vraisemblablement limité.
- d. **Cohérence entre l'investissement public et la croissance** (graphique 4). L'outil montre que les parts des investissements publics et privés dans le PIB concordent avec la présente AVD et avec la précédente.

CLASSEMENT DU PAYS ET DETERMINATION DES SCENARIOS DES TESTS DE RESISTANCE

13. La capacité d'endettement du Niger reste jugée « moyenne ». La méthode repose sur un indicateur composite (IC) combinant la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales), les conditions extérieures représentées par la croissance mondiale et des facteurs propres au pays. Après calcul à partir des données de l'édition d'octobre 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale*, l'IC s'élève à 2,87, grâce aux contributions positives de la note EPIN (46 %), mais aussi des réserves internationales (56 %) et des taux de croissance réels nationaux et mondiaux (respectivement 6 % et 14 %) (tableau 4 du texte). Ce chiffre se situe dans la fourchette $2,69 < IC \leq 3,05$ correspondant à une capacité d'endettement moyenne.

Tableau 4 du texte. Niger : indicateur composite et seuils				
Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
EPIN	0,385	3,426	1,32	46%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	5,861	0,16	6%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	39,392	1,60	56%
Couverture des importations par les réserves ² (en %)	-3,990	15,517	-0,62	-22%
Envos de fonds (en %)	2,022	0,912	0,02	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,909	0,39	14%
Score de l'IC			2,87	100%
Notation de l'IC			Moyenne	
Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes	
Moyenne	Moyenne 2,865	Moyenne 2,881	Moyenne 2,875	
APPLICABLE			APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR			Repère de la dette publique TOTALE	
VA de la dette en % : des exportations du PIB	180 40		VA de la dette publique totale en % du PIB	55
Service de la dette en % : des exportations des recettes	15 18			

Sources : calculs des services du FMI. La fourchette correspondant à une capacité d'endettement moyenne est $2,69 < IC \leq 3,05$.

14. Outre les six tests de résistance normalisés, deux tests de résistance adapté ont été effectués :

- Le premier test de résistance adapté combine des passifs conditionnels résultant d'un choc de dette ponctuel (équivalent à 8 % du PIB) pour représenter un scénario conjuguant des passifs conditionnels d'entreprises publiques (égaux à 3 % du PIB) et un besoin de recapitalisation des banques (égal au niveau standard indiqué de 5 % du PIB).
- Le second test de résistance adapté est un choc sur les cours des produits de base.⁹ Le scénario illustre alors l'effet d'une brusque baisse d'un écart-type des prix des produits de base exportés par le pays.

⁹ Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance est appliquée aux pays dont les exportations de produits de base sont à l'origine d'au moins 50 % de leurs exportations totales de biens et de services au cours des trois années précédentes. Les produits de base représentaient 53 % des exportations de biens et de services du Niger durant la période 2021–2023.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

15. Selon les projections, la dette extérieure devrait fortement chuter en 2024 puis poursuivre sa baisse de façon plus progressive, la dette publique et la dette privée reculant toutes deux à moyen terme (tableau 1). Selon le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait nettement diminuer et passer de 31,6 % en 2023 à 28,5 % en 2024. Cette baisse est attribuable aux sanctions qui ont empêché le Niger d'emprunter sur les marchés étrangers au premier trimestre de 2024, conjuguées à une pénurie persistante de financements, auxquelles s'est ajouté le rebond de la croissance du PIB. En parallèle, il est supposé qu'une grande partie des arriérés extérieurs ont été apurés en 2024. Une accélération de la croissance et une approche prudente en matière budgétaire appuieraient la tendance à la baisse du ratio dette extérieure CGE/PIB, lequel s'établirait à 22,9 % en 2044. La dette extérieure totale diminuerait progressivement pour atteindre 31,1 % du PIB en 2044. Le déficit courant hors intérêts reste le principal déterminant de cette dynamique. Le déficit de la balance des biens et services devrait diminuer grâce aux exportations de pétrole via le nouvel oléoduc. Après prise en compte du déficit courant hors intérêts, des IDE nets et de la dynamique de la dette intérieure, les déterminants restants de la dynamique de la dette extérieure, tels que les autres composantes du compte de capital, l'accumulation de réserves, les ajustements de valeur, ainsi que les variations des prix et des taux de change, sont intégrés dans le résidu.

16. Le risque de surendettement extérieur est passé de modéré à élevé (graphique 1). La valeur actuelle (VA) du ratio dette/PIB et la VA du ratio dette/exportations devraient se stabiliser en diminuant légèrement au cours de la période de projection, tout en demeurant nettement inférieures aux seuils. Le ratio service de la dette/exportations devrait diminuer avec le renforcement des exportations, surtout dans le contexte de l'augmentation des exportations pétrolières. Cela étant, le ratio service de la dette/recettes devrait franchir le seuil fixé en 2024 et en 2025. Ces dépassements sont principalement imputables à la crise politique et à la persistance de problèmes de sécurité. Toutefois, l'effet décalé des réformes sur la mobilisation des recettes intérieures a joué un rôle déterminant dans la modification de la notation du risque, étant donné que la révision à la baisse des projections de recettes depuis la dernière AVD a fait passer le ratio service de la dette/recettes légèrement au-dessus de son seuil en 2025.

17. D'après les tests de résistance, trois indicateurs dépasseront leur seuil en cas de choc sur les exportations ou de choc de dépréciation ponctuelle (graphique 1). Deux indicateurs liés aux exportations (le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations et le ratio service de la dette/exportations) dépassent leur seuil dans un scénario de choc sur les exportations, ce qui révèle une base d'exportations relativement modeste par rapport au financement extérieur et souligne les risques associés à la volatilité des prix du pétrole et l'importance de la stratégie de gestion des recettes pétrolières. Le ratio service de la dette/recettes dépassera le seuil en 2024-26 en cas de choc de dépréciation ponctuelle¹⁰. Ces scénarios de tests de résistance mettent en garde contre un optimisme excessif si l'on se fie uniquement aux fortes projections de croissance des exportations dans le scénario de référence.

¹⁰ Conformément à la Note d'orientation relative à l'AVD PFR, les scénarios des tests de résistance sont définis en soustrayant l'écart-type de la valeur la plus basse entre la moyenne historique et les projections du scénario de référence.

18. La décomposition de la notation du risque montre que la dette extérieure du Niger demeure viable. Le ratio service de la dette/recettes ne dépasse son seuil que très légèrement en 2025 et devrait redescendre sous celui-ci à partir de 2026. À moyen et à long terme, les recettes pétrolières et les efforts continus de mobilisation des recettes intérieures devraient favoriser une diminution constante du ratio service de la dette/recettes. Les facteurs ci-dessus étayent la classification de la dette extérieure du Niger dans la catégorie « viable ».

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

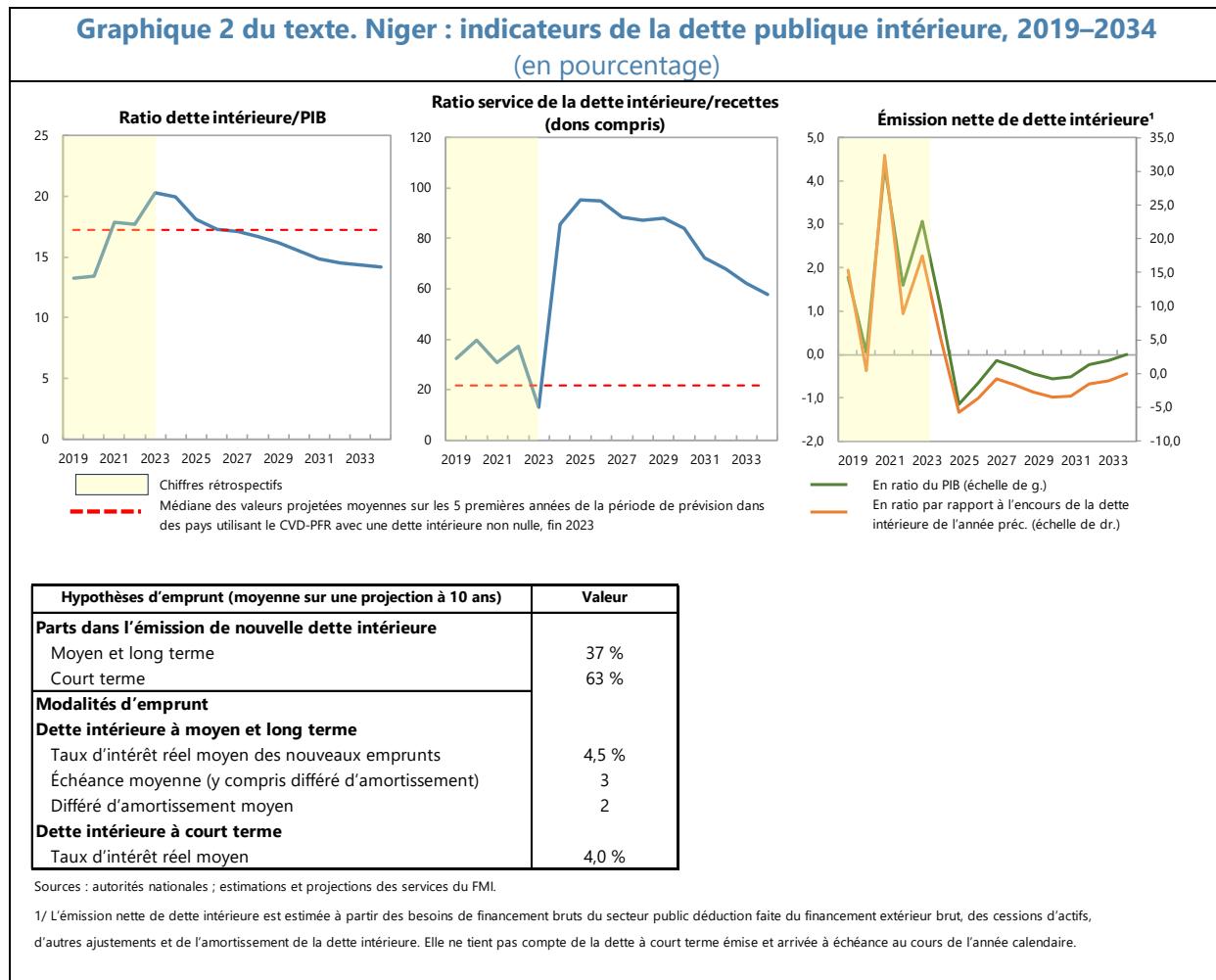
19. Selon les projections, la dette du secteur public diminuera progressivement à moyen et long termes (tableau 2). L'augmentation des recettes intérieures, l'amélioration de l'efficience des dépenses et une meilleure maîtrise des dépenses, couplées à la diversification des exportations favorisée par l'expansion du secteur privé, devraient contribuer à stabiliser le déficit primaire à moyen et long termes. Une réorientation progressive de la dette vers une moindre concessionnalité et des échéances plus éloignées à moyen et long terme alourdirait très légèrement la charge d'intérêts, mais l'allongement des échéances réduirait les risques de refinancement. Tous ces facteurs contribueraient à ramener la dette du secteur public à 40,7 % du PIB d'ici 2044¹¹.

20. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste inférieur au repère dans le scénario de référence et dans les scénarios des tests de résistance (graphique 2). Le ratio VA de la dette publique/PIB est nettement inférieur au repère de 55 % du PIB en 2023 et selon les projections, il devrait diminuer progressivement au cours de la période du scénario de référence. Un choc sur les prix des produits de base constituerait le scénario des tests de résistance le plus extrême. Toutefois, le ratio dette publique/PIB demeurerait malgré tout sous le seuil même si ce scénario devait se concrétiser.

21. La structure du financement public au Niger s'est détériorée avec l'accroissement des emprunts intérieurs au coût élevé (graphique 2 du texte). Le Niger est aux prises avec une contraction du financement extérieur après la prise de pouvoir par l'armée, ce qui force le pays à recourir davantage à de coûteux emprunts intérieurs pour financer son déficit. Le ratio dette intérieure/PIB devrait fortement augmenter, passant d'environ 17,6 % du PIB en 2022 à 20,3 % du PIB en 2023, principalement à cause des conséquences des sanctions économiques et financières imposées après la prise de pouvoir par l'armée et de l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette. Le ratio service de la dette intérieure/recettes (dons compris) a atteint 37,2 % en 2022 et devrait croître rapidement à partir de 2023. Compte tenu de la réorientation des sources de financement au profit d'emprunts intérieurs onéreux et à court terme, ce ratio devrait culminer à 95,3 % en 2025. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité sont nettement supérieurs à leurs médianes respectives dans les pays comparables, ce qui met en évidence un risque élevé en matière

¹¹Le Niger a obtenu de CNPC-NP Niger, une société résidente qui est aussi une filiale de la China National Petroleum Corporation (CNPC), un nouveau prêt équivalant à 400 millions de dollars. Libellé en francs CFA, ce prêt est assorti d'une échéance de 12 mois (qui peut être prolongée à 16 mois) et d'un taux d'intérêt de 7 %. Le remboursement du prêt est lié au produit des exportations pétrolières, CNPC-NP retenant 80 % de la part prévue du Niger (25,36 % du total des exportations pétrolières acheminées par l'oléoduc). Cet emprunt est comptabilisé dans la dette intérieure aux fins de l'AVD.

de dette intérieure. En outre, l'émission nette légèrement négative de dette intérieure à partir de 2025 montre que le volume de refinancement de la dette intérieure est relativement élevé.



NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

22. Les risques de surendettement extérieur et global du Niger sont passés de « modéré » à « élevés », tandis que la dette est considérée comme viable. Le risque de surendettement global a été mécaniquement déclassé dans la catégorie « élevé » lorsque le risque de surendettement extérieur a été réévalué à un niveau « élevé ». Cependant, la dette demeure viable car : i) la plupart des indicateurs de la dette restent sur des trajectoires descendantes régulières ; ii) un net rebond est prévu en 2024 en raison de la levée des sanctions et du début des exportations de pétrole brut, ce qui appuiera la croissance à moyen et à long terme ; iii) le Niger a de nouveau accès aux réserves extérieures communes de l'UEMOA depuis la levée des sanctions, ce qui pourrait dissocier sa capacité d'assurer le service de sa dette extérieure de l'évolution des exportations nationales et maintenir les risques de liquidité à un niveau faible.

Conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement, un plafond d'endettement

applicable aux nouveaux emprunts extérieurs CGE est intégré à la conditionnalité du programme et calibré de manière à constituer un amortisseur approprié pour éviter un déclassement du risque de surendettement. Les autorités nigériennes sont déterminées à régulariser 15 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs et 80 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs (mesure préalable 3), ce qui amènerait l'encours des arriérés sur le service de la dette à 1,3 % du PIB. De plus, grâce au déploiement du plan d'apurement des arriérés révisé, le montant total des arriérés sur le service de la dette passera en dessous de 1 % du PIB début 2025, soit sous le seuil plancher de la catégorie « en situation de surendettement ».

23. Une attention spéciale devrait être accordée à l'évolution des risques, car leur concrétisation pourrait influer sur la viabilité de la dette. Une aggravation de l'insécurité au Niger pourrait fragiliser un peu plus l'activité économique, tandis que l'espace budgétaire pourrait se réduire à cause du resserrement des conditions de financement mondiale et régionale. Le soutien des donateurs pourrait rester limité plus longtemps qu'anticipé, ce qui retarderait les dépenses d'investissement et les grands investissements. Un prolongement de la fermeture de la frontière avec le Bénin et des relations tendues avec ce dernier pourraient perturber encore davantage les échanges commerciaux, attiser l'inflation et faire baisser les recettes douanières, ce qui pourrait accentuer les risques sociaux. D'autres risques extérieurs viennent s'ajouter, comme la volatilité des prix des produits de base et l'escalade des conflits régionaux (comme celui entre Gaza et Israël). La concrétisation des risques susmentionnés est susceptible d'avoir un effet négatif sur la viabilité de la dette du Niger en réduisant les exportations et les recettes, tout en faisant un peu plus augmenter les coûts de financement. De plus, le recours accru au financement intérieur, plus onéreux, sous l'effet de la contraction persistante du financement extérieur pose un risque significatif de refinancement à court et à moyen terme. Toutefois, ces risques ne modifient pas les notations du risque associé à la viabilité de la dette par les services du FMI, étant donné que l'économie se redresse et que différents bailleurs de fonds recommencent à accorder des financements. Ces risques peuvent être atténués par la mise en œuvre de politiques appropriées, comme analysé ci-dessous.

24. Le Niger continue par ailleurs de souffrir de sa vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles, ce qui menace la viabilité de sa dette. Étant donné que les risques liés au climat sont par nature des risques à long terme, plusieurs des conclusions formulées dans un contre scénario climatique défini dans l'AVD réalisée en 2023 demeurent applicables (rapport du FMI 23/254). S'inspirant du rapport national sur le climat et le développement (*Country Climate and Development Report – CCDR*) de la Banque mondiale pour les pays du G5 Sahel, ce scénario tablait sur une perte de PIB cumulée par rapport au scénario de référence sans changement climatique de 8,9 % en 2045 et sur une croissance plus faible du PIB essentiellement imputable à une baisse de la production agricole par rapport au scénario de référence et, partant, sur des effets négatifs sur les recettes d'exportation et sur les recettes publiques¹². Il prévoyait aussi une hausse des dépenses budgétaires pour financer des projets d'investissement afin de mettre en œuvre des politiques d'adaptation. Le déficit budgétaire dépassait ainsi

¹² Le rapport national sur le climat et le développement modélise l'impact du changement climatique sur l'économie et la pauvreté à travers six canaux (1. rendements des cultures pluviales, 2. stress thermique et productivité du travail, 3. choc sur la santé humaine lié à la chaleur, 4. rendements du bétail, 5. inondations intérieures et 6. routes et ponts). La modélisation des canaux d'impact repose sur des scénarios climatiques par pays et sur des modèles d'effets biophysiques pour estimer les dégâts économiques. Par la suite, ces dégâts estimés sont introduits sous forme de chocs dans un modèle macrostructurel élaboré pour chaque pays afin de calculer l'impact sur le PIB et sur d'autres agrégats macroéconomiques.

celui du scénario de référence de 4,1 % du PIB au maximum. Les effets positifs de ces politiques se faisaient sentir plusieurs années après et les répercussions négatives du changement climatique étaient atténuées en partie seulement par hypothèse. Le creusement du déficit budgétaire qui en découlait se soldait par une accumulation de dette extérieure et intérieure, d'où une hausse des indicateurs d'endettement, qui restaient cependant en deçà de leurs seuils respectifs.

25. Les autorités doivent mener une politique d'endettement prudente compte tenu de l'accentuation des vulnérabilités. Les autorités doivent améliorer la gestion des liquidités du Trésor afin d'éviter d'accumuler de nouveaux arriérés liés à des tensions sur la liquidité. Il serait bon que le plan d'apurement des arriérés cadre avec la capacité de service de sa dette et soit fermement appliqué. En outre, les autorités devraient revoir les perspectives de financement par les pays donateurs et définir des stratégies pour que le pays ait de nouveau accès aux financements concessionnels et à des dons.

26. Il faudra déployer des efforts constants pour mettre durablement en place des politiques macroéconomiques saines, mener les réformes économiques et améliorer les pratiques de gestion de la dette de manière à renforcer la viabilité de la dette malgré l'incertitude économique grandissante.

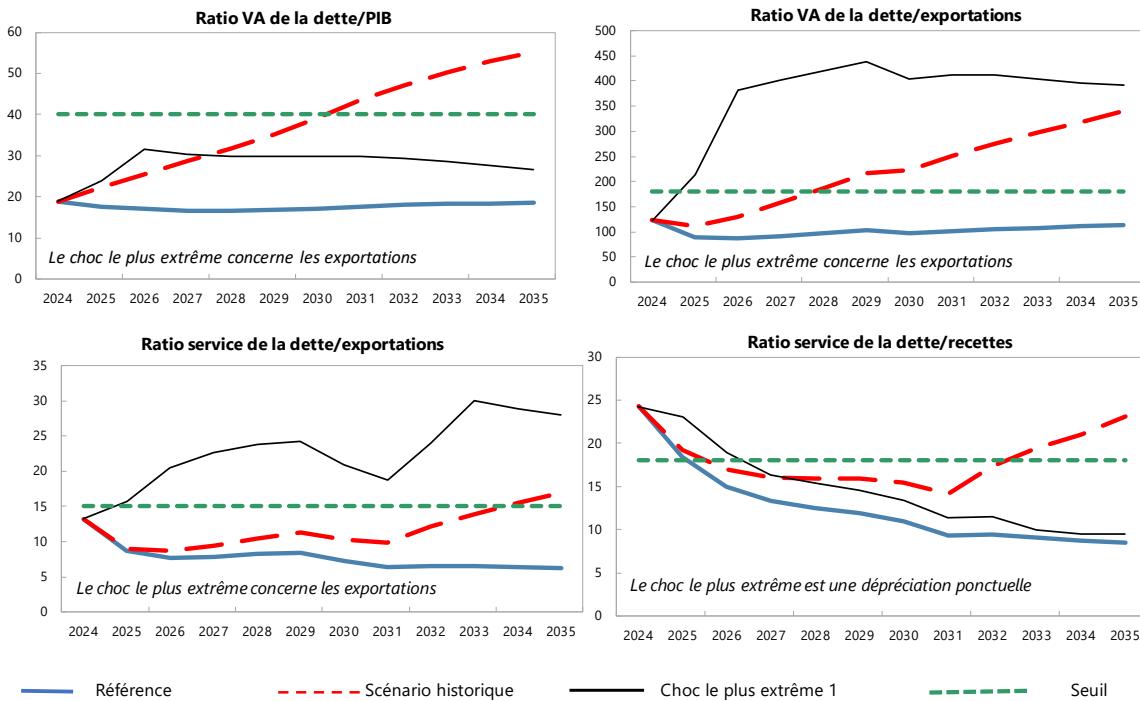
- **Mobilisation des recettes intérieures** par une amélioration de leur administration, la réduction des exonérations fiscales et l'élargissement de l'assiette fiscale. Le Niger devrait enregistrer un surcroît de recettes pétrolières dans les prochaines années, mais il devrait se garder de les dépenser intégralement, contribuant ainsi à l'assainissement des finances publiques dans un cadre juridique et budgétaire adapté à la gestion des recettes pétrolières. L'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières (soutenue au titre du programme FEC) pourrait être utile à cet égard. En outre, la révision du code des impôts pour simplifier le système et élargir l'assiette fiscale devrait avoir un effet positif sur les recettes à moyen terme.
- **Risques budgétaires et qualité des dépenses.** Il conviendra de bien évaluer les projets et d'accorder une attention suffisante aux bonnes pratiques de gouvernance lors de l'exécution des investissements dans les infrastructures. Par ailleurs, il faudra accroître l'efficience des dépenses publiques sachant que les ressources sont limitées. Avec l'appui de la FRD, d'importants efforts sont actuellement déployés pour intégrer l'impact des catastrophes naturelles dans l'analyse des risques budgétaires, en vue d'accroître la résilience des finances publiques face aux aléas naturels et de renforcer la gestion budgétaire.
- **Diversification de l'économie.** Il est primordial de mettre en œuvre des politiques horizontales favorisant la diversification, dont le développement du secteur privé local, la lutte contre l'économie informelle et l'accumulation de capital humain par l'éducation.
- **Financement.** Il est essentiel que le Niger retrouve sa capacité de financement et trouve de nouvelles sources de financement. Toutefois, compte tenu des taux d'intérêt élevés sur le marché régional, le Niger devrait éviter de recourir de façon excessive à d'onéreux emprunts intérieurs pour financer son budget. Étant donné que le risque de surendettement a été

déclassé dans la catégorie « élevé », il est nécessaire de maintenir à zéro le plafonnement de la dette non concessionnelle. Afin d'éviter les pénuries de liquidité et de contenir les coûts de financement connexes, les volumes globaux de titres de créances à émettre devraient être conformes au plan d'emprunt annuel et trimestriel. Leur intégration au plan de trésorerie sera déterminante.

POINT DE VUE DES AUTORITES

27. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation du risque global et du risque de surendettement extérieur réalisée par les services du FMI, mais contestent certaines des hypothèses sous-jacentes à l'AVD. Les autorités soulignent le caractère temporaire des tensions actuelles sur la liquidité et estiment que le ratio service de la dette extérieure/recettes passera prochainement sous son seuil. Elles ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre des mesures correctives en matière d'accumulation de nouveaux arriérés et à conduire des politiques budgétaires prudentes pour assurer la viabilité de la dette. Par ailleurs, elles considèrent que les hypothèses concernant les taux d'intérêt élevés sur l'émission de titres de dette locale sur le marché de l'UEMOA sont exagérément pessimistes, même si elles conviennent que ces hypothèses correspondent globalement aux coûts de financement récemment observés.

Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) dans différents scénarios, 2024–35



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Standardized Tests		
Tests sur mesure		
Ensemble des passifs condit.	Oui	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base ^{2/}	Non	Non
Financements sur les marchés	s.o.	s.o.

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

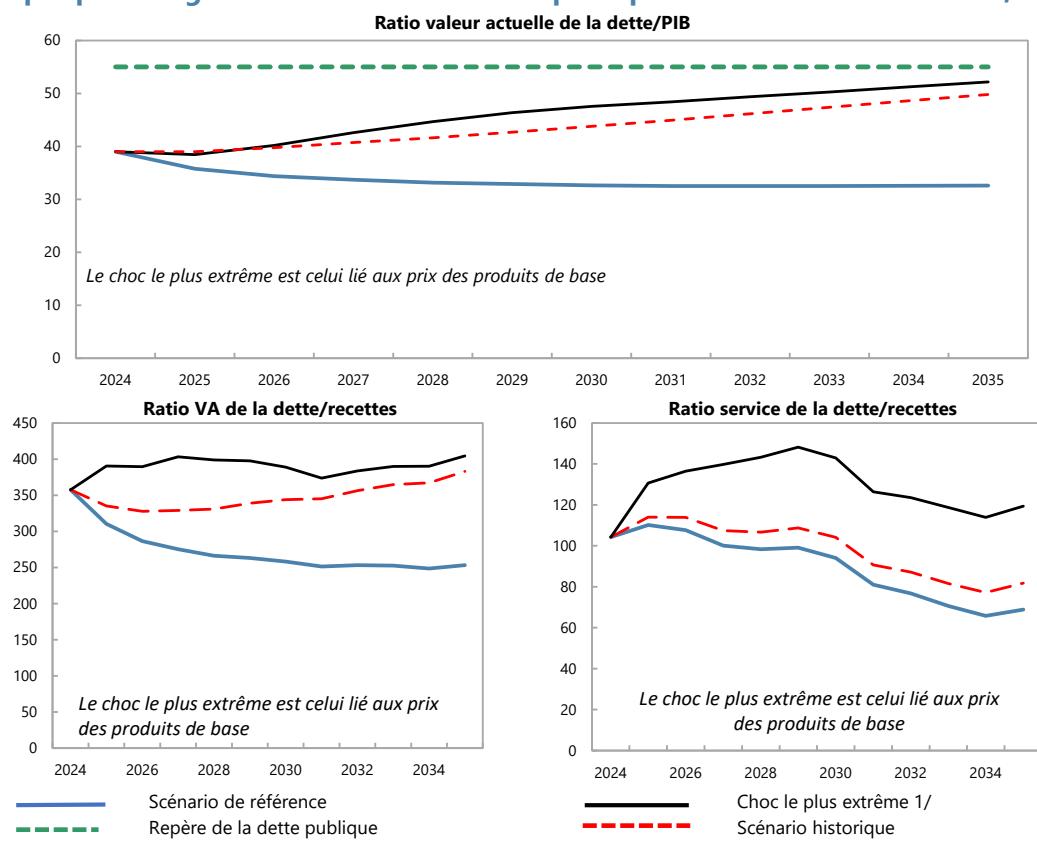
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé les dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*		
	Par défaut	Paramètres personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en USD	1,3 %	1,3 %
Taux d'actualisation, dollars	5,0 %	5,0 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	30	21
Période de grâce moyenne	6	6

* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Graphique 2. Niger : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–35



Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	26 %	26 %
Dette intérieure à moyen et long terme	27 %	27 %
Dette intérieure à court terme	47 %	47 %
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,3 %	1,3 %
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,5 %	4,5 %
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4 %	4,0 %

* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

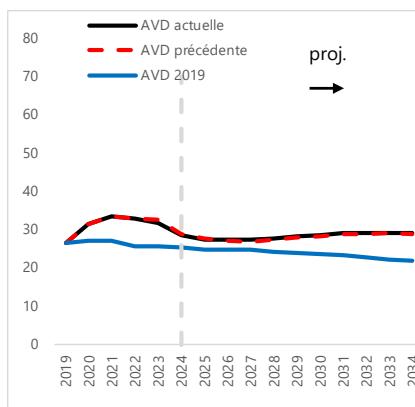
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 3. Niger : facteurs de la dynamique de la dette — scénario de référence

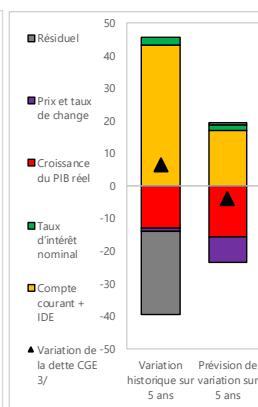
Dette extérieure CGE nominale brute

(en pourcentage du PIB ; préc. éditions de l'AVD)



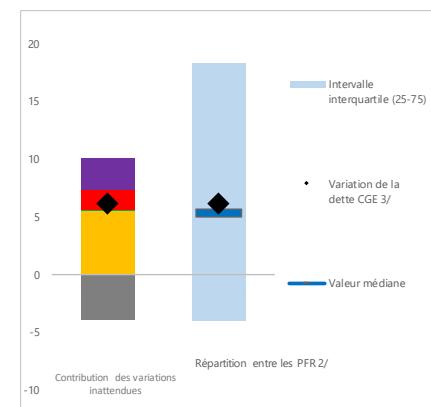
Flux générateurs de dette

(en pourcentage du PIB)



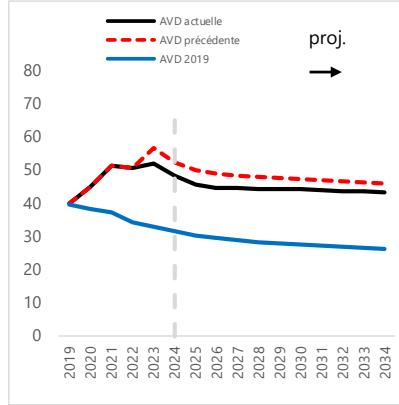
Variations inattendues de l'endettement^{1/}

(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



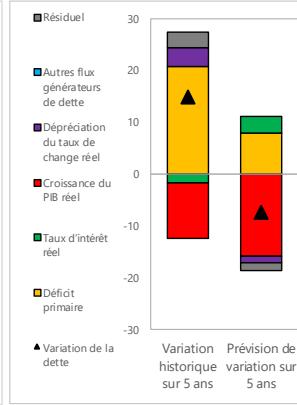
Dette publique nominale brute

(en pourcentage du PIB ; préc. AVD)



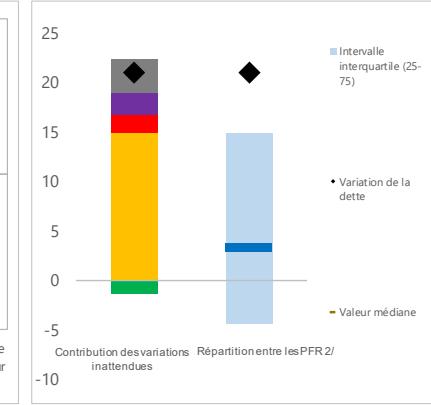
Flux générateurs de dette

(en pourcentage du PIB)



Variations inattendues de l'endettement^{1/}

(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

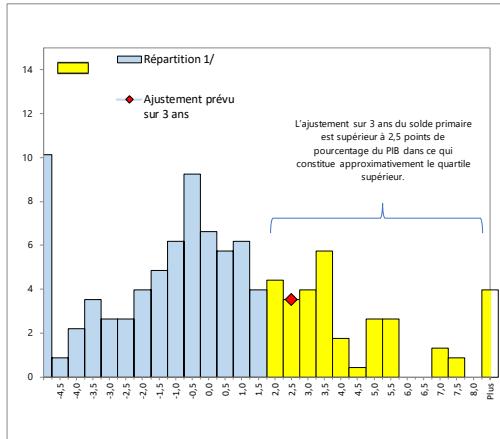
1/ Différence entre les contributions escomptées et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

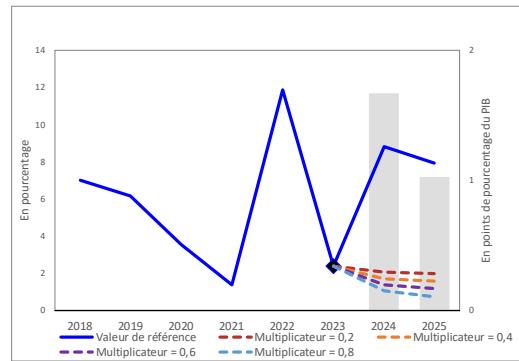
Graphique 4. Niger : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(en points de pourcentage du PIB)



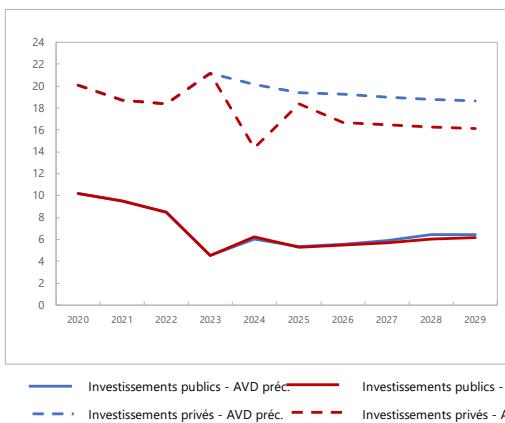
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'amplitude de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé
(en % du PIB)



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)

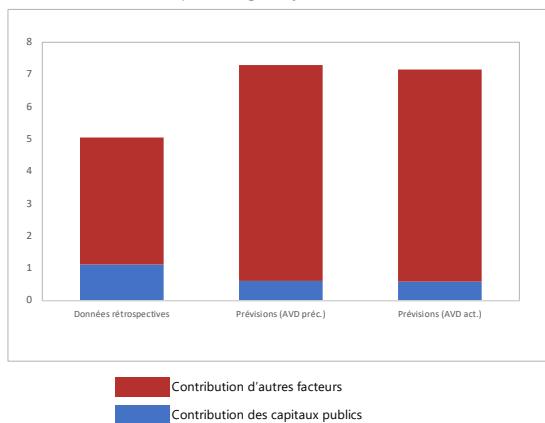


Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Niveau effectif			Projections										Moyenne 9/			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2044	Historique	Projections
	Dette extérieure (nominale) 1/	56,7	56,9	55,4	49,3	46,9	45,7	44,6	44,1	43,8	43,4	43,1	42,5	41,9	41,2	31,1	49,5
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	33,5	33,0	31,6	28,5	27,5	27,5	27,3	27,7	28,2	28,7	29,1	29,2	29,2	29,1	22,9	27,3	28,4
Variation de la dette extérieure	4,5	0,1	-1,5	-0,6	-0,24	-1,3	-1,1	-0,5	-0,3	-0,4	-0,3	-0,6	-0,7	-0,8			
Flux générateurs d'endettement net recensés	6,2	8,0	3,3	0,7	-0,7	0,6	0,9	1,4	1,7	0,7	0,5	0,9	1,1	1,3	4,2	6,4	0,8
Deficit courant hors intérêts	13,4	15,7	13,4	6,5	3,7	4,1	4,2	4,5	4,6	3,4	3,3	3,6	3,8	4,0	6,2	12,9	4,2
Deficit de la balance des biens et services	16,9	18,3	15,4	8,0	4,8	4,8	4,7	4,8	4,8	3,6	3,4	3,6	3,8	3,9	5,8	15,4	4,6
Exportations	15,5	12,0	11,4	15,3	19,9	19,6	18,1	17,0	16,2	17,6	17,3	17,1	16,8	16,6	13,6		
Importations	32,4	30,3	26,8	23,4	24,7	24,4	22,8	21,8	21,0	21,2	20,8	20,7	20,6	20,6	19,4		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4,5	-3,5	-2,7	-2,3	-2,1	-1,8	-1,7	-1,7	-1,6	-1,5	-1,5	-1,4	-1,3	-1,3	-0,9	-3,6	-1,6
dont : officiels	-2,4	-1,4	-1,0	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,1	0,9	0,7	0,8	0,9	1,1	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,1	1,2
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-3,7	-6,2	-6,1	-2,1	-1,2	-0,9	-1,0	-0,9	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,9
Dynamique endogène de la dette 2/	-3,5	-1,5	-4,1	-3,7	-3,2	-2,6	-2,4	-2,2	-2,2	-2,1	-2,1	-2,1	-2,0	-2,0	-1,3		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,7	-6,5	-1,2	-4,2	-3,5	-2,9	-2,7	-2,5	-2,5	-2,3	-2,4	-2,4	-2,3	-2,3	-1,6		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-3,4	4,5	-3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Résiduel 3/	-1,7	-7,9	-4,8	-6,8	-1,7	-1,9	-2,0	-1,9	-2,0	-1,0	-0,8	-1,4	-1,7	-2,1	-5,0	-4,6	-2,1
dont : financement exceptionnel 4/	0,0	0,0	-0,7	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette extérieure CGE/PIB	21,8	18,8	17,6	17,1	16,6	16,5	16,8	17,2	17,7	18,0	18,2	18,4	15,9		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	19,0	122,8	88,6	86,9	91,4	96,9	103,3	97,6	102,0	105,4	108,3	110,6	116,9		
Service de la dette CGE/exportations	9,4	15,7	19,3	13,2	8,6	7,7	7,8	8,2	8,4	7,3	6,4	6,6	6,5	6,4	8,7		
Service de la dette CGE/recettes	13,5	18,7	25,3	24,3	18,4	15,0	13,3	12,5	11,9	10,9	9,3	9,4	9,1	8,7	8,9		
Besoin brut en financement extérieur (millions de dollars)	1696,7	1792,4	1647,4	1287,8	920,9	1112,0	1207,1	1363,1	1582,3	1315,7	1318,0	1544,4	1720,8	1933,6	6463,7		
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en %)	1,4	11,9	2,4	8,8	7,9	6,7	6,4	6,0	6,0	5,8	6,0	6,0	5,9	5,9	5,5	5,4	6,5
Défauteur du PIB en dollars (variation en %)	7,0	-7,4	6,2	7,4	2,1	2,5	1,8	2,0	2,2	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,5	0,0	2,5
Taux d'intérêt effectif (en %) 5/	1,1	0,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1	0,9	0,8
Contribution des exportations de biens et services (dollars, en %)	1,2	-19,8	3,2	57,2	43,1	7,9	0,0	1,2	3,3	17,3	6,4	6,5	6,7	6,8	5,8	3,4	14,2
Croissance des importations de biens et services (dollars, en %)	7,6	-3,3	-3,8	20,1	16,5	8,2	1,0	3,1	4,3	9,1	5,8	7,9	7,6	7,9	7,7	4,9	6,7
Élément des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	—	—	—	43,8	51,2	53,6	54,4	50,9	43,6	39,0	38,5	38,3	37,9	37,7	32,0	—	44,4
Recettes publiques hors dons, en % du PIB	10,8	10,1	8,7	8,3	9,4	10,0	10,6	11,2	11,5	11,7	12,1	11,9	12,0	12,2	12,3	11,2	11,0
Flux d'aide (en millions de dollars) 6/	1547,7	1435,0	639,6	900,9	1145,1	1258,4	1173,4	1220,6	1251,0	1239,0	1261,8	1293,0	1321,1	1364,7	2349,2		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/	3,7	4,1	3,8	3,4	3,1	2,6	2,3	2,2	2,1	2,0	1,6	...	2,8	
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) 7/	—	—	—	71,5	69,1	70,1	70,1	64,1	55,3	51,2	51,0	52,1	50,0	53,1	52,5	—	60,0
PIB nominal (en millions de dollars)	14 923	15 458	16 809	19 641	21 648	23 687	25 644	27 676	29 937	32 374	35 002	37 844	40 917	44 240	96 577		
Croissance du PIB nominal en dollars	8,4	3,6	8,7	16,8	10,2	9,4	8,3	7,9	8,2	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	5,3	9,2	
Postes pour mémoire :																	
VA de la dette extérieure 8/	45,5	39,7	37,1	35,3	33,8	32,8	32,3	31,9	31,6	31,3	30,9	30,5	24,1		
VA de la dette extérieure des secteurs public et privé	399,1	258,5	186,1	179,7	186,5	193,3	198,9	181,2	182,7	183,4	183,6	183,3	177,2		
Service de la dette extérieure totale/exportations	10,7	17,5	21,7	13,6	8,9	7,9	8,0	8,4	8,6	7,4	6,6	6,7	6,6	6,4	8,7		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	3660,9	3701,1	3819,9	4042,8	4249,8	4558,0	5015,3	5560,9	6161,2	6804,2	7458,6	8131,3	15373,0				
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	0,2	0,6	1,0	0,9	1,2	1,7	1,8	1,9	1,8	1,9	1,8	1,7	1,6	1,1			
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9,0	15,6	14,9	12,6	6,1	5,4	5,3	5,0	4,9	3,8	3,6	4,2	4,4	4,7	7,0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arrières et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations de prix et du taux de change.

4/ L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le financement exceptionnel.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ A savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

7/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par l'intermédiaire de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

8/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

9/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

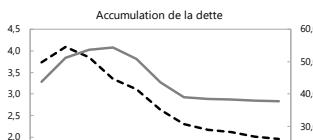


Tableau 2. Niger : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–44
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Eff.										Projections		Moyenne 7/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Historique	Projections	
Dette du secteur public 1/ dont : dette extérieure	51,3 33,5	50,6 33,0	51,9 31,6	48,4 28,5	45,6 27,5	44,7 27,5	44,5 27,3	44,4 27,7	44,4 28,2	43,3 29,1	40,7 22,9	39,7 27,3	44,6 28,4	
Variation de la dette du secteur public	17,8%	17,6%	20,28	19,92										
Flux générateurs d'endettement recensés	6,4	-0,7	1,3	-3,5	-2,8	-0,9	-0,3	-0,1	0,0	-0,3	-0,3			
Déficit primaire	6,5 5,0	1,4 5,5	1,2 4,0	-2,7 2,3	-2,0 1,3	-0,8 1,3	-0,2 1,4	-0,2 1,6	-0,2 1,6	-0,3 1,5	-0,3 1,2	3,0 4,2	-0,7 1,6	
Recettes et dons	18,2	14,8	10,4	10,9	11,5	12,0	12,3	12,5	12,5	13,1	14,2	16,2	12,4	
dont : dons	7,3	4,7	1,7	2,6	2,2	2,0	1,6	1,3	1,0	0,9	0,9			
Dépenses primaires (hors intérêts)	23,1	20,3	14,4	13,2	12,8	13,3	13,7	14,0	14,1	14,7	15,4	20,5	13,9	
Dynamiques automatique de la dette	1,5 -1,2 -0,6 -0,6	-4,1 -6,9 -1,5 -5,4	-2,8 -1,9 -0,7 -1,2	-5,0 -4,3 -0,1 -4,2	-3,3 -2,9 0,6 -3,6	-2,1 -2,0 0,9 -2,9	-1,7 -1,7 0,9 -2,7	-1,8 -1,8 0,7 -2,5	-1,8 -1,8 0,7 -2,5	-1,8 -1,8 0,7 -2,4	-1,6 -1,4 -0,7 -2,1			
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance														
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen														
dont : contribution de la croissance du PIB réel														
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,8	2,8	0,9			
Autres flux génératrices d'endettement recensés	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0	0,0	
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Allégement de la dette (initiative PTPE et autres) 2/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Autres flux génératrices ou réductrices d'endettement (veuillez préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Résiduel	-0,1	-2,2	0,1	-1,5	-1,2	-0,3	0,0	0,1	0,2	0,0	-0,1	0,2	-0,2	
Indicateurs de viabilité														
Ratio VA de la dette publique/PIB 3/	41,9	39,0	35,8	34,4	33,7	33,2	32,9	32,6	33,8			
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	401,6	357,6	310,3	286,5	275,1	266,3	263,2	248,4	237,5			
Ratio service de la dette/recettes et dons 4/	38,9 38,9	50,0 50,0	34,1 34,1	104,3 110,2	110,2 107,6	100,1 98,3	98,3 99,2	99,2 65,8	65,8 54,2	54,2 54,2				
Besoin brut de financement 5/	10,9	11,8	7,5	13,7	14,0	14,2	13,7	13,8	14,0	10,2	8,9			
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en %)	1,4	11,9	2,4	8,8	7,9	6,7	6,4	6,0	6,0	5,9	5,5	5,4	6,5	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1,5	1,4	1,4	1,4	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	1,2	1,5	1,5	1,1	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	2,2	0,7	-0,2	1,1	4,3	5,7	6,1	5,2	5,3	5,2	4,5	3,2	4,9	
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	9,1	10,0	-2,8	3,4	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	3,1	4,0	3,5	7,1	3,8	2,9	2,1	2,0	2,0	2,1	2,5	1,8	2,7	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	9,9	-1,6	-27,4	-0,2	4,6	10,9	9,0	9,0	6,4	7,5	5,9	2,9	6,7	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-1,4	6,3	2,7	5,8	4,1	2,2	1,7	1,7	1,6	1,8	1,5	2,5	2,4	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ L'allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le déficit primaire.

3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux génératrices ou réductrices de dette.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire), qui stabilisera le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

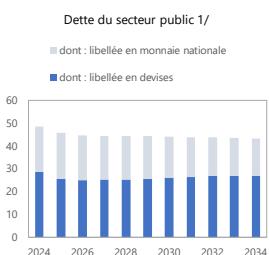


Tableau 3. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2024–35

	Projections 1/											
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	19	18	17	17	16	17	17	18	18	18	18	18
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 2/	19	22	26	29	32	35	39	43	47	50	53	55
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	19	19	20	19	19	19	20	21	21	21	21	21
B2. Solde primaire	19	18	19	19	19	19	20	21	21	21	21	21
B3. Exportations	19	24	31	30	30	30	30	29	28	28	27	27
B4. Autres flux 3/	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	20	20
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	19	22	19	18	18	19	19	20	21	21	22	22
B6 Combinaison de B1-B5	19	26	25	25	24	24	25	25	25	25	25	24
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	19	19	19	18	19	19	20	20	21	21	21	21
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	19
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	123	89	87	91	97	103	98	102	105	108	111	114
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 2/	123	112	130	158	187	216	223	251	276	298	318	340
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	123	89	87	91	97	103	98	102	105	108	111	114
B2. Solde primaire	123	92	95	102	110	119	113	119	123	126	128	131
B3. Exportations	123	214	383	401	420	438	404	412	412	405	396	392
B4. Autres flux 3/	123	96	102	107	113	120	112	117	119	121	122	124
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	123	89	77	81	86	92	88	92	96	100	103	107
B6 Combinaison de B1-B5	123	183	112	219	231	243	227	234	236	237	238	241
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	123	95	95	102	110	118	112	117	122	125	127	131
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	123	99	102	107	113	118	110	113	116	118	119	121
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	13	9	8	8	8	8	7	6	7	6	6	6
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 2/	13	9	9	9	10	11	10	10	12	14	15	17
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	13	9	8	8	8	8	7	6	7	6	6	6
B2. Solde primaire	13	9	8	8	8	9	8	7	7	7	7	7
B3. Exportations	13	16	20	23	24	24	21	19	24	30	29	28
B4. Autres flux 3/	13	9	8	8	9	9	8	7	7	8	8	7
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	13	9	8	8	8	8	7	6	6	6	6	6
B6 Combinaison de B1-B5	13	14	15	15	16	17	14	13	17	16	15	15
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	13	9	8	8	8	9	8	7	7	7	7	7
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	13	9	8	9	9	9	8	7	7	8	7	7
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	24	18	15	13	13	12	11	9	9	9	9	9
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 2/	24	19	17	16	16	16	15	14	17	19	21	23
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	24	20	17	15	15	14	13	11	11	11	10	10
B2. Solde primaire	24	18	15	14	13	12	11	10	10	10	10	10
B3. Exportations	24	19	17	16	15	14	13	11	14	18	16	16
B4. Autres flux 3/	24	18	15	14	13	12	11	10	10	11	10	10
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	24	23	19	16	15	15	13	11	12	10	10	9
B6 Combinaison de B1-B5	24	20	19	16	15	14	13	11	15	14	13	13
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	24	18	15	14	13	12	11	10	10	9	9	9
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	24	23	19	17	15	14	12	10	10	11	10	10
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 4. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–35

	Projections											
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	39	36	34	34	33							
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–38 1/	39	39	40	41	42	43	44	45	46	47	49	50
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	39	40	42	42	43	44	45	46	47	48	49	50
B2. Solde primaire	39	40	42	40	39	38	38	37	37	36	36	36
B3. Exportations	39	42	47	46	45	45	44	43	43	42	41	40
B4. Autres flux 2/	39	37	37	37	36	36	35	35	35	35	34	34
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	39	39	36	34	32	30	29	28	27	26	26	25
B6 Combinaison de B1-B5	39	39	39	37	36	36	35	35	34	34	34	34
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	39	43	41	40	39	38	37	37	36	36	36	36
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	39	38	40	43	45	46	48	49	50	51	52	
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Repère de la dette publique	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	
Ratio VA de la dette/recettes												
Scénario de référence	358	310	286	275	266	263	258	251	253	253	248	253
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–38 1/	358	335	328	329	331	339	344	345	356	365	367	383
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	358	338	340	338	339	346	349	349	359	366	368	382
B2. Solde primaire	358	344	347	329	315	308	299	288	286	283	276	279
B3. Exportations	358	360	395	378	364	357	348	336	333	323	310	308
B4. Autres flux 2/	358	324	312	299	289	285	279	271	271	269	263	266
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	358	341	301	277	256	243	229	216	211	205	197	196
B6 Combinaison de B1-B5	358	341	320	301	289	284	276	267	267	265	260	264
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	358	372	340	323	309	302	293	283	282	279	272	276
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	358	390	390	403	399	397	389	374	384	390	390	404
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	104	110	108	100	98	99	94	81	77	71	66	69
A. Autres scénarios												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–38 1/	104	114	114	107	107	109	104	91	87	82	77	82
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	104	118	125	122	124	130	128	116	114	110	106	112
B2. Solde primaire	104	110	125	126	120	122	111	95	89	82	75	78
B3. Exportations	104	110	108	102	100	101	96	82	81	78	72	75
B4. Autres flux 2/	104	110	108	101	99	100	94	81	78	72	67	70
B6 Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	104	106	105	97	95	96	91	78	74	68	63	66
B6 Combinaison de B1-B5	104	110	110	116	108	113	106	91	86	80	74	77
C. Tests sur mesure												
C1. Passifs conditionnels combinés	104	110	140	116	121	118	107	93	87	79	73	75
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	104	131	136	140	143	148	143	126	124	119	114	119
C4. Financements sur les marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

2/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

17 décembre 2024

CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparée par

le département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
A. Relations financières	2
B. Relations non financières	4
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES	8

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2024)

A. Relations financières

Statut – Date d'adhésion : Date d'admission : 24 avril 1963

A accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 : 1^{er} juin 1996

Compte des ressources générales : **Millions de DTS % de la quote-part**

<u>Quote-part</u>	131,60	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)</u>	106,40	80,85
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	25,23	19,18

Département des DTS : **Millions de DTS % de l'allocation**

<u>Allocation cumulative nette</u>	189,07	100,00
<u>Avoirs</u>	229,06	121,15

Encours des achats et des prêts : **Millions de DTS % de la quote-part**

Accords au titre de la FRD	34,22	26,00
Prêts au titre de la FCR	83,66	63,57
Accords au titre de la FEC	278,62	211,71

Derniers engagements financiers :

Accord :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRD	05 juil. 2023	07 déc. 2025	98,70	34,22
FEC	08 déc. 2021	07 déc. 2024	197,40	157,92
FEC	23 janv. 2017	28 oct. 2020	118,44	118,44

Prêts directs ^{1/}:

Type	Date d'engagement	Date de tirage/d'expiration (en millions de DTS)	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FCR	14 avr. 2020	16 av. 2020	83,66	83,66

^{1/} Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, c.-à.-d la date d'approbation par le conseil d'administration.

Obligations en retard et projections des paiements au FMI^{1/}**(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :**

	À échoir				
	2024	2025	2026	2027	2028
Principal	9,26	38,09	42,89	50,85	53,11
Commissions/intérêts	0,19	0,77	0,77	0,77	0,77
Total	9,45	38,86	43,66	51,63	53,88

^{1/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Déc. 2000
Aide engagée	
par tous les créanciers (en millions de dollars) ^{1/}	663,10
dont : aide du FMI (en millions de dollars)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	31,22
Aide intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{2/}	2,74
Total des décaissements	33,96

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ^{1/}	77,55
	Financement par : le compte de fiducie de l'IADM	59,82
	Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	17,73
II.	Allégement de dette par mécanisme (en millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date de prestation</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	Sans objet	77,55	77,55

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTE

porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) :

<u>Date de la catastrophe</u>	<u>Date de la décision du conseil d'administration</u>	<u>Montant engagé (en millions de DTS)</u>	<u>Montant décaissé (millions de DTS)</u>
S.O.	24 avr. 2020	5,64	5,64
S.O.	02 oct. 2020	5,64	5,64
S.O.	1 ^{er} avr. 2021	9,54	9,54
S.O.	06 oct. 2021	5,03	5,03
S.O.	15 déc. 2021	5,75	5,75

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

B. Relations non financières

Régime de change :

Le régime de change de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (WAEMU) est un régime de parité fixe conventionnelle. Le Niger participe à une union monétaire en compagnie de sept autres membres de l'UEMOA et ne dispose pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA. Un accord de coopération monétaire entre les États membres de l'UEMOA et la France a été conclu le 21 décembre 2019 en remplacement de l'accord du 4 décembre 1973. L'accord de coopération monétaire repose sur trois piliers : 1) un institut d'émission commun, 2) une parité fixe avec l'euro et 3) une garantie de convertibilité illimitée. Le Niger a accepté les obligations découlant des sections 2, 3 et 4 de l'article VIII à compter du 1er juin 1996. Le Niger maintient un système de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions courantes internationales et sur les pratiques de taux de change multiples.

Conclusions de l'évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). Conformément à la politique de sauvegardes applicable aux banques régionales, une évaluation quadriennale des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2023. L'évaluation des sauvegardes de la BCEAO a révélé que la banque

centrale dispose toujours de dispositifs d'audit bien établis et d'un environnement de contrôle solide. La BCEAO s'emploie actuellement à donner suite aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes, notamment celle de modifier ses statuts conformément aux modifications apportées à l'accord de coopération de 2019 avec la France.

Consultations au titre de l'article IV.

Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées à Niamey en novembre 2022. Le rapport des services du FMI (rapport n° 23/28) a été examiné par le conseil d'administration et les consultations de 2022 au titre de l'article IV se sont achevées le 21 décembre 2022.

Assistance technique

Assistance technique fournie de 2021 à octobre 2024

Département	Finalité	Début	Date requise de mise en œuvre
FAD	Développement des capacités pour les services concernant les revues des dépenses publiques et les prévisions budgétaires	21 oct.-24	1 ^{er} nov.-24
STA	Établir les CNT conformément aux CNA	07 oct.-24	18 oct.-24
FAD	Automatisation des échanges entre les administrations fiscale et douanière	7 oct.-24	18 oct.-24
STA	Migration vers le MSFP 2014	19 août-24	30 août-24
FAD	Renforcement des cadres techniques, macroéconomiques et budgétaires	12 août-24	30 août-24
FAD	Administration des recettes	1 ^{er} juil.-24	5 juil.-24
FAD	Marquage du budget climatique	27 mai-24	7 juin-24
STA	Mise au point de comptes nationaux trimestriels	12 avr.-24	26 avr.-24
FAD	Règlement des arriérés	4 mars-24	8 mars-24
MCM	Amélioration de la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et du plan d'emprunt annuel	11 juil.-23	20 juil.-23
FAD	Risques budgétaires	9 juil.-23	22 juil.-23
FAD	Administration des recettes	26 juin-23	4 juil.-23
STA	Assistance technique sur le SGGD	10 juil.-23	18 juil.-23
FAD	Passage à la comptabilité sur la base des droits constatés	1 ^{er} mai-23	5 mai-23
FAD	Administration des recettes	17 avr.-23	28 avr.-23
FAD	Stratégie de gestion des recettes pétrolières	9 janv.-23	20 janv.-23
FAD	Administration des recettes	14 nov.-22	25 nov.-22
FAD	Administration des recettes	14 nov.-22	25 nov.-22

STA	Finances publiques	14 nov.-22	25 nov.-22
FAD	Administration des recettes	14 nov.-22	02 déc.-22
FAD	Gestion des finances publiques	1 ^{er} nov.-22	20 nov.-22
FAD	Gestion des finances publiques	3 oct.-22	25 oct.-22
FAD	Visite d'un expert à long terme sur l'amélioration de l'analyse des risques macroéconomiques	12 sept.-22	23 sept.-22
FAD	Administration des recettes	25 juil.-22	05 août-22
FAD	Élaboration d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières	14 juin-22	27 juin-22
FAD	Visite d'un expert à court terme - gestion des risques budgétaires	13 juin-22	24 juin-22
FAD	Administration des recettes	2 mai-22	31 mai-22
STA	Secteur extérieur	18 avr.-22	22 avr.-22

Assistance technique fournie de 2021 à octobre 2024 (suite)

Département	Finalité	Début	Date requise de mise en œuvre
FAD	Politique fiscale	15 avr.-22	29 avr.-22
STA	Secteur réel - Comptes nationaux	11 avr.-22	15 avr.-22
FAD	Administration des recettes	1 ^{er} avr.-22	29 avr.-22
FAD	Administration des recettes	28 mars-22	28 avr.-22
FAD	Administration des recettes	14 mars-22	25 mars-22
STA	Secteur réel - Comptes nationaux	14 mars-22	18 mars-22
FAD	Administration des recettes	7 mars-22	18 mars-22
FAD	Administration des recettes	31 janv.-22	12 févr.-22
STA	Finances publiques	22 nov.-21	17 déc.-21
FAD	Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	15 nov.-21	
FAD	Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	8 nov.-21	
FAD	Administration des recettes	25 oct.-21	05 nov.-21
FAD	Gestion des finances publiques	31 mai-21	11 juin-22
STA	Secteur réel - Comptes nationaux	17 mai-21	28 mai-21
MCM	Gestion actif-passif	9 mars-21	21 mars-21
MCM	Gestion actif-passif	9 mars-21	19 mars-21
FAD	Administration des recettes	1 ^{er} févr.-21	12 févr.-21
FAD	Mobilisation des recettes	1 ^{er} févr.-21	12 févr.-21
STA	Comptes nationaux Prix :	25 janv.-21	05 févr.-21

FAD • Administration des recettes

5 janv.-21 05 janv.-21

Représentant résident :

M. Mouhamadou Moustapha Ly, depuis juillet 2024.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Le Niger et la Banque mondiale

<https://www.worldbank.org/fr/country/niger>

Projets de la Banque mondiale

<https://projects.worldbank.org/fr/projects-operations/projects-list?os=0&qterm=Niger>

Partenariat avec la Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest/niger>

**Déclaration de M. Ouattara Wautabouna et de M. Abdoulaye Tall
(groupe Afrique II) lors de la réunion du conseil d'administration
consacrée au Niger
22 janvier 2025**

Introduction

Au nom des autorités nigériennes, que nous représentons, nous tenons à remercier les administrateurs, la direction et les services du FMI pour leur soutien continu au Niger. Les autorités sont particulièrement reconnaissantes des entretiens constructifs qui se sont déroulés à Niamey et à Washington dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, et des consultations de 2024 au titre de l'article IV.

Les autorités se félicitent également que les créanciers du Niger aient fourni les assurances de financement requises, et que ses partenaires techniques et financiers continuent de soutenir leurs réformes.

Résultats observés récemment et perspectives économiques

En 2024, le Niger a continué d'enregistrer une reprise vigoureuse dans un contexte marqué par des difficultés économiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 8,8 %, porté par les exportations de pétrole et la levée des sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Même s'ils constituent un revirement notable après le déclin marqué de 2023, ces résultats s'inscrivent en deçà des attentes initiales pour 2024, ce qui s'explique par les répercussions d'une série de chocs qui ont frappé l'économie.

En août 2024, des inondations et de fortes précipitations ont fait 300 victimes humaines, entraîné la perte de 22 476 têtes de bétail, et provoqué des dégâts considérables sur les denrées alimentaires et les cultures. Au total, 1,5 million de personnes ont été gravement touchées. En plus de la récurrence d'événements climatiques extrêmes, les autorités ont été confrontées à des fermetures de frontières sur des routes commerciales stratégiques ainsi qu'à des problèmes de sécurité. Les conflits et les crises humanitaires qu'ils entraînent touchent 17 % de la population, soit 4,5 millions de personnes. De plus, l'augmentation des prix des produits de base et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont contribué à faire augmenter le taux d'inflation à 9,1 %.

Malgré tout, les perspectives à moyen terme du Niger demeurent favorables. Le taux de croissance du PIB devrait atteindre 7,9 % en 2025, avant de s'établir à une moyenne de 6 % sur le moyen terme, sous l'effet de l'augmentation de la production d'hydrocarbures et de l'expansion des activités agricoles. L'inflation devrait ralentir pour s'inscrire dans la fourchette cible régionale de 3 %. Les principaux risques pesant sur les perspectives sont des problèmes de sécurité et des tensions géopolitiques persistantes, en particulier des fermetures des frontières avec le Bénin, qui pourraient davantage perturber les chaînes d'approvisionnement et les échanges commerciaux. Par ailleurs, des fluctuations inattendues des prix mondiaux de l'énergie pourraient avoir des retombées sur l'inflation et la stabilité économique. La récurrence des événements climatiques extrêmes représente un facteur de risques notable, car elle pourrait

porter atteinte à la production agricole et endommager les infrastructures.

Dans ce contexte difficile, les autorités restent fermement déterminées à atteindre les objectifs des programmes appuyés par la FEC et la FRD afin de remédier aux problèmes structurels à moyen terme, de renforcer la capacité d'adaptation de l'économie face aux chocs et d'atteindre les objectifs de développement durable du Niger.

Mise en œuvre du programme

Les autorités se sont efforcées d'améliorer encore leurs résultats dans la mise en œuvre des programmes appuyés par les accords au titre de la FEC et de la FRD. Elles ont rétabli la Cour des comptes et ont entrepris des démarches en vue de l'adoption d'un cadre juridique robuste régissant la gestion des ressources naturelles. Le plan d'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs est en bonne voie, ce qui témoigne de la détermination des autorités à se montrer exemplaires en matière de gouvernance et de gestion économique. Deux des trois critères de réalisation quantitatifs ont été mis en œuvre. Tous les repères structurels continus ont été respectés. En particulier, le Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie a été intégré au budget afin d'améliorer la transparence et de renforcer les contrôles. Pour respecter les paramètres du programme, les autorités ont adopté des plans de secours, qu'elles ont mis en œuvre en cas d'insuffisances de recettes. Entre autres, elles ont diminué ou repoussé certaines dépenses, et ont pris des mesures d'accroissement des recettes afin de compenser ces insuffisances.

Deux des six objectifs indicatifs, ceux relatifs aux dépenses sociales et au ratio des dépenses exceptionnelles, ont été atteints. Toutefois, les quatre autres objectifs, ainsi que le critère de réalisation relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés n'ont pas été respectés en raison d'un déficit de recettes et de lacunes dans le cadre de gestion de la dette. Les autorités ont pris de solides mesures correctives, qui ont notamment consisté à donner la priorité à l'apurement de tous les arriérés extérieurs d'ici à fin 2025, à adopter un plan d'apurement des arriérés destiné à résorber la dette intérieure et à améliorer la gestion de la dette.

Sur le plan climatique, toutes les mesures de réforme du programme appuyé par la FRD ont été mises en œuvre : i) les autorités ont adopté une méthode de marquage des dépenses publiques liées au climat ; ii) elles ont pris des mesures destinées à intégrer systématiquement des évaluations de la vulnérabilité au changement climatique dans les investissements publics ; iii) elles ont fait de même avec l'intégration des risques liés au changement climatique dans les déclarations de risques budgétaires.

Politique économique pour 2025 et à moyen terme

Les politiques à moyen terme des autorités seront guidées par le Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRSP) 2024-2026, la stratégie de réduction de la pauvreté développée au niveau national. Les grands piliers du PRSP sont les suivants : i) renforcer la sécurité et la cohésion sociale ; ii) promouvoir la bonne gouvernance ; iii) développer les structures de production afin d'assurer la souveraineté économique du pays ; iv) accélérer les réformes sociales. Au sein de ce cadre global, les grands axes du programme appuyé par la FEC en 2025 seront la consolidation de la stabilité macroéconomique, la reconstitution des réserves ainsi que la promotion d'une croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté. La FRD accompagnera les autorités dans leur stratégie climatique et elle les aidera à mobiliser des financements pour l'action climatique.

Parallèlement aux programmes appuyés par le FMI et aux activités de développement des

capacités dispensées par ce dernier, les autorités continueront de collaborer avec les partenaires techniques et financiers du Niger, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, afin de réunir le soutien nécessaire pour mener à bien leur programme de réformes.

Politique budgétaire

Les autorités sont déterminées à mener une stratégie de rééquilibrage budgétaire axée sur les recettes de manière à dégager les marges nécessaires pour promouvoir une croissance économique pérenne et la protection sociale, tout en préservant la viabilité des finances publiques. Les réformes auront pour points d'ancrage la norme régionale de déficit budgétaire de 3 % du PIB, que les autorités se sont engagées à atteindre en 2025, et l'application de la nouvelle loi relative à la gestion des ressources naturelles, récemment adoptée. Pour atteindre leurs objectifs sur le plan des recettes, les autorités prévoient une refonte du code des impôts afin de rationaliser les exonérations fiscales, d'élargir l'assiette de la TVA et de renforcer l'application de la législation pour améliorer le civisme fiscal. Elles poursuivront également les réformes des administrations fiscale et douanière, en s'appuyant notamment sur le numérique pour améliorer le respect des obligations ainsi que pour couvrir de nouveaux domaines prometteurs tels que l'imposition du foncier.

Sur le plan des dépenses, les autorités chercheront à améliorer l'efficacité des dépenses et à affecter des ressources adéquates à des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, la sécurité et le développement des infrastructures. Les inondations de 2024 ont détruit 158 000 habitations. Les autorités ont entrepris des démarches pour réduire les prix du ciment pendant un an afin de faciliter les efforts de reconstruction et d'encourager l'intégration de dispositifs résistants dans les nouvelles constructions. Afin d'alléger la charge pesant sur les ménages, elles ont également révisé la formule de calcul des prix à la pompe des carburants en supprimant des coûts obsolètes.

Pour améliorer l'efficacité des dépenses dans un contexte d'accroissement des dépenses sociales, les autorités sont déterminées à mieux cibler les ménages vulnérables. Dans le même esprit, elles chercheront à élargir le registre social unifié.

Les autorités continueront également à améliorer la gestion des finances publiques, notamment en mettant en place le compte unique du Trésor, en renforçant l'élaboration de budgets fondés sur des programmes et en déployant la stratégie de gestion des recettes issues du pétrole. Cette dernière se traduira par la création d'un fonds de stabilisation pétrolier et la publication de rapports d'exécution budgétaire relatifs à l'utilisation des revenus issus du pétrole.

S'agissant de la politique d'endettement, les autorités agissent de façon résolue pour ramener la dette publique sur une trajectoire viable. Elles ont adopté une approche prudente en matière d'emprunt en s'engageant à ne contracter de nouvelles dettes qu'à des conditions concessionnelles. Les autorités se sont également engagées à renforcer la transparence et à faire preuve de prudence dans la gestion de la dette. Pour traiter les arriérés de paiement, elles ont échangé avec leurs créanciers et prévoient d'apurer tous les arriérés restants en 2025. Les réformes destinées à diversifier l'économie et à améliorer la mobilisation des recettes intérieures sont des composantes essentielles de leur stratégie visant à ramener la dette publique à des niveaux viables.

Politiques monétaire et du secteur financier

La BCEAO pilote la politique monétaire au niveau régional avec pour objectif de maintenir la

stabilité des prix et du secteur financier. Après une série de resserrements de sa politique monétaire, elle maintient ses taux directeurs inchangés depuis quelque temps afin d'ancrer l'inflation tout en soutenant la reprise et la reconstitution de volants de réserves.

Les indicateurs de solidité du secteur bancaire restent tendus en raison des effets persistants des sanctions et des répercussions des arriérés de paiement de l'État envers des créanciers et des fournisseurs. Cela a entraîné des niveaux élevés de prêts non-performants, des insuffisances de liquidités et une détérioration des ratios de fonds propres. Pour répondre à cette situation, les autorités ont pris des mesures pour assainir les bilans du système bancaire, notamment en mettant en œuvre un plan d'apurement des arriérés concentré en début de période. Les autorités ont également doublé les niveaux de fonds propres obligatoires, en donnant aux banques un délai de trois ans pour s'y conformer. Elles ont aussi entrepris des démarches pour procéder à la résolution des institutions de microfinancement ne respectant pas leurs obligations.

En matière d'inclusion financière, les autorités continueront à mettre en œuvre la stratégie nationale d'inclusion financière afin de promouvoir l'accès aux services financiers et l'inclusion financière, au moyen notamment de programmes d'éducation financière et d'une promotion de l'accès aux services bancaires pour les populations mal desservies. Dans ce contexte, elles tireront parti des progrès accomplis dans l'intégration des systèmes de paiement régionaux, ainsi que de fonds ciblant spécifiquement les populations rurales, les femmes et les jeunes.

Réformes structurelles

Les autorités sont déterminées à faire avancer des réformes structurelles de qualité afin de tirer parti de la dotation du pays en ressources naturelles pour stimuler la croissance économique et la compétitivité à long terme.

Pour réduire la dépendance au secteur des hydrocarbures et accompagner une transition vers une économie verte, les autorités s'attacheront à accroître la diversification de l'économie. Pour ce faire, elles investiront, entre autres, dans le renforcement de la résilience des secteurs essentiels que sont l'agriculture et l'élevage en introduisant des techniques agricoles modernes et des systèmes d'irrigation plus performants. Elles s'efforceront également d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) sur le plan financier et technique.

Parmi les autres grandes initiatives destinées à renforcer la compétitivité du pays, il convient de citer les réformes du marché de l'emploi, destinées à augmenter le taux d'activité et la productivité, ainsi que des mesures visant à améliorer le climat des affaires au moyen d'une simplification de la réglementation et de la dématérialisation. S'agissant du numérique et de l'innovation, les autorités ont lancé une stratégie numérique nationale qui prévoit le développement de services d'administration en ligne.

Sur le front du climat, les autorités vont accélérer la mise en œuvre de leur stratégie climatique, compte tenu de la vulnérabilité du Niger au changement climatique. En s'appuyant sur les cadres créés par les mesures de réforme déjà mises en œuvre au titre de la FRD, les autorités s'emploieront à intégrer des considérations climatiques dans la gestion des finances publiques, à renforcer la gouvernance, la gestion des risques de catastrophes et leur atténuation ainsi qu'à mobiliser des financements pour l'action climatique.

En matière de gouvernance, les autorités continueront de promouvoir des normes de gouvernance et de transparence plus strictes ainsi que de renforcer leur cadre de LBC/FT. Elles

ont fait de la promotion de la bonne gouvernance le deuxième pilier de leur stratégie de réduction de la pauvreté. À cet égard, elles attendent avec impatience la prochaine assistance technique du FMI relative au diagnostic de la gouvernance pour guider leur programme de réformes. Après avoir rétabli la Cour des comptes et créé la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale, les autorités entendent les déployer pleinement afin de recouvrer les fonds et actifs publics détournés, et d'éradiquer la corruption. Concernant la LBC/FT, les autorités prévoient de travailler en étroite collaboration avec le GAFI et le GIABA dans le but de renforcer encore davantage le cadre de LBC/FT, notamment en achevant la transposition dans le droit national du cadre régional de LBC/FT.

Conclusion

Les autorités demeurent résolues à maintenir la stabilité macroéconomique, à créer les conditions propices à une croissance pérenne et à mettre en œuvre des réformes améliorant la sécurité et le bien-être de la population dans un contexte particulièrement difficile. Elles se réjouissent de la perspective de renforcer leur collaboration avec le FMI et les partenaires pour le développement afin d'atteindre ces objectifs et de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité au Niger.

Compte tenu des résultats obtenus dans le cadre du programme et de leur détermination à mettre en œuvre des politiques publiques avisées, les autorités sollicitent l'appui des administrateurs pour l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD.